







LETTRES

SUR

LA COUR DE LOUIS XIV

OUVRAGES DE M. JEAN LEMOINE

Format in-4°

MADAME DE MONTESPAN ET LA LÉGENDE DES POISONS . . . . 1 vol.

Format in-8°

CHRONIQUE DE RICHARD LESCOT, religieux de Saint-Denis (1328-1364). (*Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*) . . 1 vol.

LA RÉVOLTE DITE DU PAPIER TIMBRÉ OU DES BONNETS ROUGES EN BRETAGNE EN 1675. . 1 —

MÉMOIRES DES ÉVÊQUES DE FRANCE SUR LA CONDUITE A TENIR A L'ÉGARD DES RÉFORMÉS (1698) . . . . 1 —

SOUS LOUIS LE BIEN-AIMÉ . . . . 1 —

PRIMI VISCONTI. — MÉMOIRES SUR LA COUR DE LOUIS XIV . . . . 1 —

En collaboration avec M. André Lichtenberger :

DE LA VALLIÈRE A MONTESPAN . . . . 1 vol.

TROIS FAMILIERS DU GRAND CONDÉ. (*Ouvrage couronné par l'Académie française.*). . . . . . 1 —

E. GREVIN — IMPRIMERIE DE LAGNY





Charles Emmanuel II, duc de Savoie
d'après le portrait gravé par Robert Nanteuil

Thomas François Chabod,

MARQUIS DE SAINT-MAURICE

LETTRES

SUR

LA COUR DE LOUIS XIV

1667-1670

PUBLIÉES AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES

PAR

JEAN LEMOINE

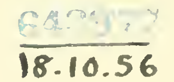


PARIS

CALMANN-LÉVY, ÉDITEURS

3, RUE AUBER, 3

—


18.10.56

INTRODUCTION

Le 15 avril 1667, Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, écrivait à Louis XIV : « Le décès inopiné du feu comte de la Trinité, que j'avais destiné mon ambassadeur auprès de Votre Majesté, ne me donnant pas lieu d'en pouvoir sitôt substituer un autre en sa place comme requerrait l'état présent de mes affaires, j'ai pris l'expédient de dépêcher promptement à Votre Majesté le marquis de Saint-Maurice, gentilhomme de ma chambre, premier écuyer et lieutenant de la compagnie des archers de mes gardes, en qui j'ai beaucoup de confiance, pour représenter de ma part à Votre Majesté les choses les plus pressantes qui regardent mes intérêts. » Quelques jours plus tard, M. Servien, ambassadeur de France à Turin, confirmant à M. de Lionne le choix fait par le duc, ajoutait : « Je vous conjure de bien accueillir le marquis de Saint-Maurice. Feu monsieur son père était aimé de messieurs les cardinaux de Richelieu et

Mazarin et de feu M. Servien, et je crois que vous l'aimiez aussi. Il est sujet du Roi pour quelques domaines que le feu Roi donna à mondit sieur son père et bon gentilhomme, qui a toujours bien vécu avec moi, ainsi que le marquis Palaviccini et le comte de Monesterol, ses beaux-frères, et leurs femmes avec la mienne [1]. »

Le nouvel envoyé de la Cour de Turin, Thomas-François Chabod, marquis de Saint-Maurice, appartenait en effet à l'une des familles les plus considérables du pays : « Tout ce qui peut rendre une famille illustre, écrivait vers la même date l'historien Guichenon, se rencontre en celle-ci : l'ancienneté de cinq cents ans justifiée par titres irréprochables, les grandes terres et seigneuries, les alliances ou prises ou baillées aux principales maisons de Savoie et de Piémont, et les charges et les emplois les plus importants de l'État. » Vraisemblablement originaire de Chambéry où on la rencontre dès le XIIIe siècle, cette famille avait peu à peu, par des mariages avantageux ou des actions d'éclat, agrandi ses possessions et étendu son influence. Le grand-père de notre personnage, Guillaume-François Chabod, seigneur de Jacob, Chiron et la Dragonnière, comte de Saint-Maurice, avait été conseiller d'État, grand-maître de l'artillerie, gouverneur et commandant général en Savoie, chevalier de l'Annonciade, ambassadeur en Suisse et trois fois ambassadeur en

1. Arch. des Aff. étrang. *Savoie*, vol. 59, fol. 257, 259.

France. Entre autres privilèges, le duc Charles-Emmanuel Ier lui avait inféodé les revenus de Tarentaise « en considération des grands services rendus par ledit seigneur depuis vingt-sept ans, tant de sa personne en diverses ambassades en France et en Suisse où il resta six ans pour obtenir l'alliance des cantons catholiques, que de ses propres deniers revenant à de bien notables sommes »[1]. Son fils Claude-Jérôme, premier marquis de Saint-Maurice, né en 1583, mort le 1er octobre 1653, avait été gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, capitaine de ses gardes, ambassadeur en France et en Angleterre, plénipotentiaire au congrès de Westphalie, grand-maître de l'artillerie, chevalier de l'Annonciade et ministre d'État.

Quant à Thomas-François, second marquis de Saint-Maurice, dont il sera ici question, entré, en 1647, par son mariage avec Louise-Marie d'Aglié dans la toute-puissante maison d'Aglié qui, en la personne du comte Philippe, venait de donner un favori à la duchesse régente, il avait de bonne heure été investi d'une partie des charges de son père. En 1651, en considération des services de l'un et de l'autre, Louis XIV lui avait accordé de pouvoir posséder, quoique étranger, en Dauphiné et partout ailleurs en France, des fiefs en toute justice, avec les mêmes honneurs que les seigneurs français. En 1661, lors de la naissance du Dauphin, il était venu une

1. Comte A. de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, I, 327-333.

première fois en France, à la suite du marquis Ville, chargé d'apporter en cette occasion au jeune Roi les compliments de la Cour de Turin. En 1666, au moment où les tentatives de Colbert pour remédier aux anciennes aliénations du domaine royal menaçaient de troubler le marquis de Saint-Maurice dans la jouissance des privilèges qui lui avaient été récemment accordés, celui-ci ne craignait pas d'en appeler au ministre, heureux, écrivait-il, d'avoir une nouvelle occasion « de me dire Français, comme mes prédécesseurs l'ont toujours été, par reconnaissance et par inclination [1] ». Aucun envoyé ne pouvait donc être mieux accueilli à la Cour de Louis XIV. Aucun aussi n'était capable de mieux y soutenir les intérêts de la maison de Savoie.

I

Possédant alors en deçà des Alpes la Savoie et le comté de Nice, en Italie le Piémont et une partie du Montferrat; en conflits sans cesse renaissants avec la République de Gênes qui entravait son expansion vers la mer; toujours tourmentée du désir de ranger Genève sous sa domination; rêvant d'agrandissements aux dépens des possessions espagnoles du Milanais; maintenant sur l'ancien royaume de Chypre d'an-

1. Le marquis de Saint-Maurice à Colbert, 11 avril 1666. (Bibl. nat., *Mélanges Colbert*, vol. CXXXVII, fol. 183.)

ciennes prétentions en vertu desquelles elle revendiquait les honneurs dûs aux maisons souveraines; prête à faire valoir à la succession d'Espagne des prétentions plus récentes, la maison de Savoie était victime de l'énorme disproportion existant entre la grandeur de ses aspirations et la faiblesse de ses moyens d'action. Entraînée par des alliances de famille et par l'influence de Richelieu et de Mazarin dans l'orbite de la politique française, elle avait vu pendant près d'un demi-siècle le Piémont servir de théâtre aux luttes de la France et de la maison d'Autriche. Christine de France, dite Madame Royale, mariée en 1619 au duc Victor-Amédée Ier, était devenue duchesse régente à la mort de celui-ci, en 1637. Malgré sa qualité de sœur de Louis XIII, elle n'avait pu aux traités d'Aix-la-Chapelle et des Pyrénées, retirer aucune compensation sérieuse des maux soufferts et des sacrifices consentis. Un moment, lors du voyage du roi à Lyon en 1658, elle avait eu l'espoir de voir sa fille, la princesse Marguerite, monter sur le trône de France mais elle avait dû s'incliner devant la raison d'État qui, l'année suivante, unissait le jeune Louis XIV à l'infante Marie-Thérèse.

C'est seulement en 1663, au lendemain de la mort de sa mère, que le duc Charles-Emmanuel II, alors âgé de trente ans, avait pris en main la direction des affaires. Au dire de la grande Mademoiselle, avec laquelle il fut un moment question de le marier, il était « de moyenne taille, mais la plus fine, déliée et agréable, la tête belle, le visage long, mais les yeux

beaux, grands et fins, le nez fort grand, la bouche de même, le ris agréable, la mine fière, un air vif en toutes ses actions, brusque à parler[1] ». Primi, qui fut un jour consulté à son sujet par la comtesse de Soissons, dit de son côté : « C'était un homme petit, remuant, de mœurs légères, âpre au gain, fuyant les méchantes affaires[2]. » A ces traits il faut joindre un goût éclairé, un réel souci du bien de son peuple, un vif sentiment de ses droits et une foi profonde dans les destinées de sa maison.

Malgré les déceptions causées par l'alliance française, le nouveau duc n'avait rien changé à la politique suivie par sa mère. Après les négociations infructueuses de son mariage avec mademoiselle de Montpensier, il avait épousé en 1663 sa cousine germaine, Françoise d'Orléans, fille de Gaston d'Orléans; après la mort de celle-ci, il épousait en 1665 une autre de ses parentes, Marie-Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, l'amie de madame de La Fayette. Pendant que la nouvelle duchesse, élevée dans l'entourage d'Anne d'Autriche, apportait à la Cour de Turin les mœurs et les habitudes de la Cour de Saint-Germain, le duc, à l'imitation de Louis XIV, s'appliquait à refaire ses finances, à augmenter ses troupes, à élever de brillantes constructions, telle cette Vénerie royale qui, s'il faut en croire M. de Saint-Maurice, inspira plus d'un détail des travaux de Versailles. Il imitait son royal cousin même dans ses galanteries

1. *Mémoires de madamoiselle de Montpensier*, III, 313.
2. PRIMI VISCONTI, *Mémoires*, p. 61.

et dans ses fêtes, où les noms de la marquise de Cavour et de mademoiselle de Marolles n'étaient guère moins célèbres qu'en France ceux de La Vallière et de Montespan. D'autres questions d'un ordre plus élevé donnaient d'ailleurs en ce moment même aux relations de la France et de la Savoie une importance particulière. A la suite de la mort du roi d'Espagne Philippe IV, Louis XIV avait manifesté l'intention de revendiquer, au besoin les armes à la main, les droits qu'il prétendait tenir de son mariage avec l'infante Marie-Thérèse. Il n'était pas indifférent pour la Cour de Turin de savoir quels étaient sur l'Italie même les vues et les projets d'un roi jeune, entreprenant, et dont les desseins ambitieux commençaient déjà à inquiéter l'Europe.

La mission toute spéciale d'abord confiée à M. de Saint-Maurice se limitait à deux objets : réclamer l'intervention de la France dans un conflit qui, à l'occasion d'une question de limites, venait de s'élever entre la Savoie et la ville de Genève derrière laquelle menaçaient de se ranger tous les cantons protestants ; présenter au Dauphin, au nom du prince de Piémont, alors âgé d'un an, un magnifique tambour orné de devises et enrichi de pierreries. M. de Saint-Maurice s'acquitta à merveille de sa mission. Le tambour, après avoir été reçu par le Dauphin avec des transports de joie, excita l'admiration du roi, des ministres et de toute la Cour. Quant aux affaires de Genève, elles se réglèrent aussi à la satisfaction du duc qui écrivait à son envoyé, le

2 août 1668 : « Enfin l'affaire de Genève est achevée avec ma réputation quoiqu'il m'ait coûté un million et quatre cents mille livres de Piémont, mais aux princes l'argent n'est rien pourvu que la réputation soit illèse ». Depuis longtemps déjà à cette date le marquis de Saint-Maurice avait vu ses services reconnus et, dès le 7 octobre 1667, avait été nommé ambassadeur ordinaire de Savoie. C'est en cette qualité qu'il fit, suivant l'usage, son entrée solennelle à Paris le 5 janvier 1668. Le lendemain, dit la *Gazette de France*, il était mené à l'audience du Roi et de la Reine « avec tous les honneurs que l'on rend ici aux ambassadeurs des têtes couronnées. Leurs Majestés lui ayant fait tout le bon accueil possible tant en considération du duc son maître que de sa personne, non moins recommandable par son mérite que par la qualité de fils et de petit-fils du défunt marquis de Saint-Maurice et du sieur de Jacob, qui se sont acquis une haute réputation par leurs négociations en cette Cour ». Le 9 février, la marquise de Saint-Maurice était à son tour conduite à l'audience de la Reine. « Elle y parut, continue la *Gazette*, comme une personne de qualité qui a été élevée auprès de défunte Madame Royale et qui est de l'illustre maison d'Aglié, fille du marquis de Saint-Germain, grand écuyer du duc de Savoie. »

Comment se comporta en son ambassade le marquis de Saint-Maurice, ses lettres nous l'apprennent abondamment. Quelques années plus tard, à l'occasion du choix de son successeur, il exposait en ces termes les

conditions que devait alors présenter un ambassadeur pour réussir à la Cour de Louis XIV : « Pour cette Cour, écrivait-il, il faut des gens qui l'aient vue, qui parlent bien français, qui sachent l'histoire générale et un peu la guerre, puisque l'un et l'autre font la matière de toutes les conversations. » Il faut, dit-il encore, « avoir l'esprit libre et accueillant, savoir la carte, les intérêts des princes, l'histoire et les traités qui sont des sujets d'entretiens particulièrement assurés ». Il serait difficile de définir plus heureusement les qualités dont M. de Saint-Maurice lui-même fit preuve pendant les sept années qu'il passa en France. Inflexible, autant que la marquise de Saint-Maurice, pour soutenir les honneurs et les prérogatives dus à la royale maison de Savoie, il savait au besoin se plier aux circonstances. Dans les affaires le plus souvent peu importantes qu'il eut à traiter, questions de limites entre la Savoie et le Dauphiné, menus incidents touchant à la garnison de Pignerol, levées de troupes faites pour le roi de France en Savoie et en Piémont, il mit à triompher des lenteurs calculées et de la mauvaise volonté des ministres du grand roi une persévérance et une activité d'autant plus méritoires qu'il n'avait souvent pour soutenir ses prétentions d'autre argument que la justice de sa cause. A l'occasion, du reste, il savait se hausser à un rôle important. Lorsqu'en 1672 les entreprises du duc de Savoie contre la république de Gênes, imparfaitement soutenues par des forces militaires insuffisantes, eurent abouti à un véritable désastre, l'intervention

de M. de Saint-Maurice fut décisive pour calmer la mauvaise humeur de Louis XIV, outré qu'un incident aussi malencontreux vînt le troubler au milieu de ses projets contre la Hollande.

S'enquérir de tout ce qui touche à la personne du Roi, l'écouter, se faire voir de lui est d'ailleurs une de ses principales préoccupations. En 1667, sa qualité de gentilhomme et d'officier de la maison du duc de Savoie lui vaut, seul de tous les ambassadeurs, le privilège d'accompagner Louis XIV dans la campagne de Flandre. Lors de la campagne de 1672, alors que, rompu aux fatigues des camps, il chevauche constamment aux côtés du Roi, alors que ses avis sont écoutés avec déférence par les ministres et les plus grands capitaines, il nous décrit, non sans malice, l'ambassadeur de Venise arrêté dans son carrosse embourbé et tel que quelques années plus tard madame de Sévigné nous montrera Boileau et Racine. Il ne néglige nulle occasion de se renseigner ou de se ménager des appuis. En même temps que la marquise de Saint-Maurice se montre assidue au cercle de la Reine, il évoque avec Condé et avec Turenne le souvenir des dernières guerres et les consulte avec déférence sur les projets militaires de son souverain ; il cultive l'amitié des favoris du roi, tels que le maréchal de Bellefonds et Lauzun, mais surtout il montre un soin particulier à se constituer le défenseur incessant des parents que la maison de Savoie compte en France. Il s'occupe de l'éducation si négligée des jeunes princes de Vendôme, il soutient en toute

circonstance les intérêts du comte de Soissons et, à la mort de celui-ci, intervient avec instance auprès du Roi en faveur de ses enfants. Loin d'aviver les conflits sans cesse renaissants entre les diverses maisons princières de Savoie, de Lorraine et de Bouillon, et en présence de la préoccupation constante du pouvoir de les abaisser, il les porte à s'unir pour lutter contre les prétentions rivales des ducs et pairs et des maréchaux de France.

Si, contrairement aux prévisions de la Cour de Turin, la guerre pendant toute cette période ne fut point portée en Italie, il n'en est pas moins vrai que la santé chancelante du jeune roi d'Espagne et les bruits plusieurs fois répandus de sa mort prochaine firent envisager plus d'une fois la question de sa succession. Plus d'une fois aussi cette question fut l'objet de correspondances entre le duc de Savoie et son ambassadeur en France, et il est d'autant plus important de définir à cet égard l'attitude du marquis de Saint-Maurice que, quelques années plus tard, elle devait avoir la plus grande influence sur ses destinées et sur celles de sa maison. Alors que dès l'année 1668, en échange de ses droits prétendus sur la Flandre et la Franche-Comté, le duc élevait des prétentions un peu aventureuses sur la Bresse et une partie du comté de Bourgogne « qui serait ma bienséance », le marquis de Saint-Maurice, avec une rare prescience de l'avenir, traçait en Italie même l'avenir de la maison de Savoie et lui assignait dans le démembrement éventuel de la monarchie d'Espagne les principales possessions

de celle-ci dans la péninsule. Le 30 mai 1670, enregistrant les mauvais bruits qui couraient sur la santé du roi d'Espagne et supposant que les Espagnols se refuseraient à reconnaître les droits du duc de Savoie à la succession qui pouvait s'ouvrir, il déclarait : « Votre Altesse Royale ne doit pas s'engager qu'elle n'ait bien sondé les Espagnols ; que s'ils ne lui veulent donner leur couronne, il faudra alors s'engager avec la France, à condition qu'il lui en reste le duché de Milan et le royaume de Sardaigne et peut-être encore les royaumes de Naples et de Sicile. » Mais en même temps il mettait en garde le duc de Savoie contre les ambitions et les projets du roi de France. Dès le 29 août 1670, rassurant le duc sur les craintes d'une prochaine intervention française en Italie, il ajoutait : « Ils n'y peuvent rien entreprendre sans l'aide de Votre Altesse Royale et sans lui faire part des conquêtes, et ils ne veulent rien faire que pour eux et la tenir dans la faiblesse. Mais, Monseigneur, il faut les forcer à changer de résolutions, il faut leur faire connaître qu'elle a de l'ambition pour la gloire et qu'elle sera prête à prendre le parti le plus avantageux à ses intérêts. Que si Votre Altesse Royale en agit ainsi, qu'elle ait des troupes, qu'elle fasse faire quelques négociations du côté d'Espagne ; d'abord, dans l'occasion, les Français la rechercheront, lui donneront ce qu'elle voudra, de crainte qu'elle ne se déclare contre eux, mais aussi, si elle demeure en l'état où elle est, ils la mépriseront comme aussi toutes les autres nations. »

II

L'emploi d'ambassadeur était alors un coûteux honneur, véritable gouffre où venaient sombrer les plus grosses fortunes. Lorsqu'à la fin de l'année 1673, à la suite d'instances réitérées et après sept années d'ambassade pendant lesquelles il avait vu à Paris « trois nonces, trois ambassadeurs de Venise, deux d'Espagne, deux d'Angleterre et deux de Hollande », le marquis de Saint-Maurice put enfin obtenir son rappel, il avait « vendu des terres, emprunté des sommes considérables, engagé ses revenus en France ». En attendant que les libéralités de son souverain lui permissent de refaire sa maison, il recueillait de toutes parts les témoignages les plus flatteurs. M. de Pomponne écrivait à Servien : « Il laissera beaucoup de regrets de lui dans cette Cour par l'estime générale qu'il s'est acquise. » Le grand roi lui faisait don d'un service de vermeil ; le duc Charles-Emmanuel II lui conférait la distinction suprême en lui envoyant le collier de l'ordre de l'Annonciade.

Une fois qu'il fut rentré à Turin, la faveur du marquis de Saint-Maurice ne se démentit pas. Au mois de mai 1674, lors de la seconde conquête de la Franche-Comté, c'est lui qui fut choisi pour aller présenter à ce sujet à Louis XIV les compliments du duc de Savoie. Quelques mois plus tard, en septembre 1674, la

charge de lieutenant général des armées lui était donnée et celle de cornette des archers à son fils aîné. On faisait le chevalier de Saint-Maurice, son second fils, capitaine dans l'escadron de Savoie, le chevalier de Chabod, leur frère, enseigne aux gardes, et l'on donnait l'abbaye de Saint-Maur à un autre frère[1].

En même temps qu'il était le conseiller écouté en toutes sortes d'affaires, le marquis de Saint-Maurice, en vertu de sa nouvelle charge, apportait dans la réorganisation des troupes, qui avait toujours été l'une des principales préoccupations de Charles-Emmanuel II, les lumières et l'expérience que lui avaient acquises son long séjour à la Cour de Louis XIV, sa pratique des armées et ses entretiens avec les plus grands capitaines du temps. Cette collaboration ne devait pas être de longue durée. Le 12 juin 1675, après une courte maladie présentant les apparences d'une fièvre double tierce, le duc de Savoie mourait, âgé de quarante et un ans. Le dernier geste du mourant avait été de serrer dans ses mains défaillantes la main de son fidèle ministre, le marquis de Saint-Maurice.

On était alors au lendemain du procès de madame de Brinvilliers. L'émotion causée quelques années auparavant par les fins troublantes d'Henriette d'Angleterre et du comte de Soissons n'était pas encore calmée. Rien donc d'étonnant qu'à cette nouvelle mort imprévue et quasi subite on n'ait voulu chercher

1. Servien à Pomponne, 29 septembre 1674. (Arch. des Aff. étrang. *Savoie*, vol. 64, fol. 323.)

des causes mystérieuses. Plusieurs personnages peu recommandables, porteurs de drogues suspectes ou auteurs de propos plus ou moins compromettants, furent arrêtés tant en France qu'à Turin, mais, malgré de nombreuses enquêtes et des interrogatoires répétés, aucune preuve sérieuse ne put être fournie[1]. De divers côtés, il est vrai, on put entendre murmurer que les principaux coupables n'avaient pas été inquiétés; les noms de la duchesse de Savoie et de la famille de Saint-Maurice furent même prononcés. De cette légende, qui s'est perpétuée jusque dans la littérature dramatique de notre temps et ne repose sur aucun fondement sérieux, nous n'aurions pas même fait mention si un premier écho ne s'en trouvait dans les lettres que, quelques années plus tard, le marquis de Villars, frère du futur maréchal, adressait de Turin à la Cour de France.

Le jeune prince de Piémont devenait duc de Savoie sous le nom de Victor-Amédée II. Pour gouverner pendant la minorité du nouveau duc, alors âgé de neuf ans, le duc Charles-Emmanuel II avait par son testament institué régente la duchesse, sa femme, avec les pouvoirs les plus étendus. La nouvelle régente avait alors trente et un ans. L'ambassadeur d'Espagne en France, le marquis de La Fuente, qui avait vu cette princesse avant son mariage à la Cour de Louis XIV, en faisait un jour au marquis de Saint-Maurice une description enthousiaste : « Il m'en

1. De nombreuses pièces relatives à ces procès ont été publiés par Ravaisson, *Archives de la Bastille*, vol. IV et V.

parla comme de la plus belle princesse qu'il ait jamais vue, il admire son esprit, sa majesté, sa taille, son bien danser, et me dit que les plus doux moments qu'il avait passés en sa vie, c'était à une répétition de ballet de la Reine, où il voyait Madame Royale tous les soirs. » Il est vrai qu'au dire du même marquis de Saint-Maurice, le chevalier de Tilladet qui, quelques années plus tard, vit la duchesse à Saluces, en traçait un portrait fort opposé, la trouvant « fort laide, le teint tout gâté, les joues avalées, un grand bout de nez marqueté [1] ». Même contradiction au sujet de ses qualités morales entre les pamphlets du temps qui flétrissent ses amours et ses passions et les lettres de madame de Sévigné et de madame de La Fayette qui célèbrent les charmes et la séduction toute-puissante de Madame Royale. En revanche, par les travaux déjà publiés [2] et par les nombreux documents qui nous en ont été conservés, on est mieux renseigné sur la conduite politique qu'elle suivit au cours de sa régence et nous avons eu l'occasion d'exposer récemment quel rôle délicat de confidente et d'ambassadrice madame de La Fayette ne cessa de jouer pendant de longues années auprès de son illustre amie [3].

Les premières années de la régence de Madame

1. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 63.

2. Baron du Bourget, *Jeanne-Baptiste de Savoie-Nemours, duchesse de Savoie*. Chambéry, 1909.

3. *Madame de La Fayette et Louvois* dans la *Revue de Paris* du 1er septembre 1907.

Royale marquèrent pour la famille de Saint-Maurice l'apogée de la faveur. Pendant que sa femme continuait auprès de la régente ses fonctions de dame d'atours, pendant que l'un de ses beaux-frères, le comte de Monesterol, était chargé de l'éducation du jeune duc, le marquis de Saint-Maurice, maintenu dans ses fonctions de ministre d'État et de membre du Conseil secret, ayant la direction de toutes les questions intéressant l'armée, fut en fait le conseiller souvent seul consulté et généralement suivi. A ces causes officielles de faveur, une autre non moins puissante n'avait pas tardé à s'ajouter. Madame Royale avait toujours supporté avec peine le spectacle trop fréquemment public des galanteries du duc Charles-Emmanuel II. C'est en vain que celui-ci s'était flatté de l'espoir de la voir un jour s'y accoutumer. Il écrivait le 5 novembre 1667 au marquis de Saint-Maurice, qui lui avait annoncé la grossesse de la reine Marie-Thérèse : « Je voudrais que Madame Royale fût grosse comme la reine, mais elle n'a pas la cervelle remise comme l'autre, ce qui empêche à lui faire de petites surprises. La reine s'y est accoutumée, j'espère que Madame en fera de même.[1] » Madame Royale n'en fit jamais de même. Il paraît même certain qu'elle n'attendit pas la mort du duc pour essayer le pouvoir de ses charmes, et le premier objet de ses faveurs n'avait été autre que le fils aîné du marquis de Saint-Maurice.

1. Claretta (G.), *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emmanuele II, duca di Savoia,* II, 671.

Bien fait de sa personne, « assez plaisant », comme le reconnaissait lui-même son père, « petit, mais de belle mine », disait Primi, Charles-Christian Chabod, comte de Saint-Maurice, avait fait la meilleure figure à la Cour de Louis XIV. Élevé au faubourg Saint-Germain à l'académie de M. Bernardi qui avait pour objet d'enseigner l'art militaire à la jeune noblesse, il y avait remporté les succès les plus flatteurs[1]. Bien vu de Henriette d'Angleterre, compagnon inséparable de Lauzun et du duc de Monmouth, il partageait avec son père la tâche de transmettre à son souverain, qui s'en montrait insatiable, les nouvelles de Paris et de la Cour. Les rares lettres de lui qui nous ont été conservées aux Archives de Turin montrent que la gazette de l'académiste, comme l'appelait son père, n'était pas toujours sans intérêt. Il écrivait au duc de Savoie le 25 février 1672 : « J'envoie à Votre Altesse Royale la comédie de *Bajazet* qui a passé ici pour un chef-d'œuvre du théâtre. Elle n'est imprimée que depuis trois jours. Racine, qui en est l'auteur, m'a dit que, s'il avait osé, il aurait pris la liberté de l'envoyer à Votre Altesse Royale. Il m'a fort chargé de savoir si elle lui aura plu, puisqu'il attend une partie de sa réputation du jugement qu'elle en fera. »

Rentré à Turin en 1673, le comte de Saint-Maurice avait été nommé presque aussitôt cornette de la compagnie des gentilshommes des archers de la garde.

1. Baron James de Rothschild. *Les Continuateurs de Loret*, II, 989.

C'est à ce moment sans doute qu'il faut placer le début des relations de plus en plus intimes qui s'établirent entre lui et Madame Royale. Ce que nous savons des qualités de courtisan du marquis de Saint-Maurice, ce qu'il nous confie lui-même un peu ingénument des complaisances que l'on doit avoir pour les faiblesses des princes ne nous permettent pas de douter qu'il n'ait accueilli avec plaisir ce nouveau gage de prospérité pour sa maison. Quoiqu'il en soit, c'est au lendemain même de la mort de Charles-Emmanuel II que le triomphe du nouveau favori éclate aux yeux de tous, et il est choisi pour aller porter à Louis XIV et au roi d'Angleterre la nouvelle officielle de la mort du duc. C'est à son retour d'Angleterre que madame de Sévigné le vit chez madame de La Fayette[1]. C'est aussi à ce moment qu'il s'en alla consulter Primi, lequel nous dit dans ses *Mémoires* à cette même date de 1675 : « Le comte de Saint-Maurice était curieux de prédictions ; je connus par ses questions qu'il était en intrigue avec la duchesse régente. » Mais Primi n'était pas seulement un diseur de bonne aventure avisé et un historien consciencieux, il était aussi à l'occasion un précieux conseiller : « Je craignais, continue-t-il, qu'il ne fût assez vigoureux. De plus je blâmais ses voyages et son absence de Turin. Cependant il se fiait en la marquise, sa mère, femme de caractère, confidente de Madame Royale et en son père qui était comme le

1. *Lettres de madame de Sévigné*, IV, 127.

premier ministre, mais je lui disais que la fortune de sa maison reposait sur ses épaules[1]. »

Aux imprudences signalées par Primi le comte de Saint-Maurice n'allait pas tarder à en ajouter de beaucoup plus graves. Alors que les faveurs dont sa famille était comblée commençaient à soulever contre elle l'opinion publique, ses relations avec Madame Royale demandaient à être entourées du plus grand mystère et il les criait sur les toits. Tout fut bientôt connu à la Cour de Louis XIV, au grand désespoir de madame de La Fayette, toujours désireuse de ne présenter les affaires de la duchesse de Savoie que sous le jour le plus favorable. Des pamphlets se répandaient sur les *Amours du Palais Royal de Turin*. Un matin de l'année 1678, on trouva aux portes du palais deux têtes de cire représentant l'une la duchesse régente, l'autre le comte de Saint-Maurice. Le scandale devint bientôt tel que celui-ci, sous prétexte de mission, d'abord à Rome, puis à la Cour de Bavière, dut quitter pour un temps la Cour de Turin. C'est à cette date que commence la partie qui nous a été conservée de la correspondance adressée par madame de La Fayette au secrétaire du cabinet de la duchesse de Savoie, Lescheraine, et récemment publiée par M. Perrero[2].

L'intérêt que portait madame de La Fayette à la famille de Saint-Maurice la rendait naturellement

1. Primi Visconti. *Mémoires*, p. 122.

2. *Lettere inedite di madama di La Fayette.* (*Curiosita e richerche di Storia subalpina*, XV, 1-123.)

curieuse des nouvelles de l'exilé. « Mandez-moi, je vous prie, où est ce pauvre chien de comte de Saint-Maurice ; il est fou, mais il fait pitié ; on l'aime plus qu'il ne vaut, car il n'aime rien... Dites-moi toujours quelque chose de votre ami, écrit-elle un autre jour, j'ai peur qu'il ne fasse bien des folies ; j'espère néanmoins qu'il n'en fera point d'éclat. » Le danger d'un éclat de la part du comte de Saint-Maurice était d'autant plus à craindre qu'il ne pouvait ignorer les efforts faits à ce moment même pour lui substituer un rival dans la personne d'un jeune homme de vingt-trois ans, le comte Masin, « grand garçon, bien fait et d'un air languissant », et auquel la régente semblait prendre un intérêt chaque jour plus vif. Aussi, par l'intermédiaire de Lescheraine, Madame Royale faisait-elle demander à son amie un service signalé : qu'elle usât de son crédit auprès de l'exilé pour l'empêcher de se livrer à des indiscrétions irréparables. Madame de La Fayette ne se laisse pas effaroucher par la nature de la requête, elle promet son concours sans toutefois garantir le succès : « L'on donne des conseils, mon cher monsieur, répond-elle à Lescheraine, mais l'on n'imprime point de conduite. C'est une maxime que j'ai prié M. de La Rochefoucauld de mettre dans les siennes. J'écris néanmoins, vous le verrez. » Et elle s'inquiète de ce qui va arriver, elle tremble en pensant au retour du comte à Turin : « Bon Dieu, que j'ai envie de savoir quelle contenance tient notre ami ; où a-t-il pu trouver de l'impatience pour retourner à Turin ? Je n'aurais aspiré qu'à y retourner

jamais si j'avais été à sa place. » Le problème se complique encore lorsqu'on fait savoir à l'exilé qu'il ne pourra rentrer que marié : « Qui serait la malheureuse qui voudrait de lui? écrit madame de La Fayette; j'aimerais mieux être aux galères que d'être sa femme. »

III

En même temps que la situation de la famille de Saint-Maurice se trouvait ainsi ébranlée, le crédit du marquis de Saint-Maurice lui-même était attaqué avec la dernière violence et du côté d'où il semblait qu'il dût le moins craindre. L'un des principes les plus constants de la Cour de Versailles fut toujours de chercher dans les Cours étrangères des appuis à sa politique. Aussi lorsqu'en 1675 le marquis d'Arsy avait été envoyé à Turin pour y porter les condoléances du Roi à l'occasion de la mort du duc Charles-Emmanuel II, il s'était vu spécialement chargé d'assurer le marquis de Saint-Maurice « de la continuation de la bienveillance particulière de Sa Majesté », et cela « avec d'autant plus de satisfaction qu'elle a été plus satisfaite de sa conduite dans le temps qu'il a été ambassadeur de feu M. le duc de Savoie auprès d'elle, et qu'il a paru porté davantage pour tout ce qui pourrait contribuer aux intérêts de la France et à l'union de son maître avec Sa Majesté [1] ». Mêmes

1. *Recueil des Instructions aux ambassadeurs*, Savoie, par M. le comte Horric de Beaucaire, I, 73.

recommandations étaient faites et dans des termes plus pressants encore au marquis de Villars qui, l'année suivante, remplaçait le président Servien comme ambassadeur de France à la Cour de Turin : « Bien que Sa Majesté désire que le sieur marquis de Villars travaille également à s'insinuer dans l'esprit de tous les ministres, Sa Majesté juge toutefois qu'il y trouvera plus de facilité auprès du marquis de Saint-Maurice qu'auprès d'aucun autre. Il a contracté un attachement particulier pour Sa Majesté, depuis le long temps qu'il a servi d'ambassadeur auprès d'elle. Il paraît même lié plus étroitement à la France par les biens qu'il y possède et qui ont été des bienfaits du feu roi dans sa maison. Toute sa conduite, depuis qu'il est de retour en Piémont, a marqué le respect particulier qu'il a pour Sa Majesté, et nul autre apparemment n'entrerait davantage dans tout ce qu'il croirait qui lui pourrait plaire. Mais, outre son affection particulière pour la France, comme il se promettrait sans doute d'être employé dans la guerre, peut-être pourrait-il assez aisément en prendre la pensée.[1] »

Tous ces graves intérêts qui liaient si étroitement la fortune de sa maison à la politique de Louis XIV, le marquis de Saint-Maurice n'avait pas craint de les rappeler lui-même en d'autres circonstances, mais avec un courage dont on trouve peu d'exemples on le vit les sacrifier le jour où cette politique entra en

1. *Recueil des Instructions aux ambassadeurs,* Savoie, par M. le comte Horric de Beaucaire, I, 85.

conflit avec les intérêts supérieurs qu'il avait mission de défendre.

Après s'être désintéressée pendant longtemps des affaires d'Italie, la politique de Louis XIV, sous l'action de Louvois, commençait en effet à tourner ses regards vers la péninsule, non point, comme l'avait suggéré plus d'une fois le marquis de Saint-Maurice, dans un loyal esprit de collaboration avec la maison de Savoie, mais avec le dessein non déguisé de dominer celle-ci et de faire du Piémont la principale base de ses futures entreprises. Ces tentatives, commencées du vivant du duc Charles-Emmanuel II, avaient rencontré un obstacle momentané dans la résistance opposée par ce dernier aux prétentions de « ce M. de Louvois qui, disait-il, n'est pas accoutumé à traiter avec des personnes qui sont de ma naissance et qui appartiennent de si près au souverain [1] ». La régence de Madame Royale parut un moment propice pour reprendre l'exécution de ces projets. Bientôt M. Servien, qui depuis l'année 1648 représentait la France à Turin, était rappelé et remplacé par le marquis de Villars, homme hautain, impérieux et vindicatif, qu'accompagnait la marquise de Villars, la plus orgueilleuse des femmes et la plus cérémonieuse des ambassadrices. Les deux premiers objets de la mission du nouvel ambassadeur n'étaient pas de nature à faciliter sa tâche. En 1671 le feu duc avait consenti à donner à la France deux régiments piémontais, à la

1. Claretta (G.), *Storia del regno...*, II, 692.

condition que ceux-ci conserveraient leur entière individualité. Or, M. de Villars avait pour mandat d'exiger l'assimilation de ces régiments aux régiments français, en obtenant que la nomination des officiers en fût désormais laissée au roi de France. Le second point de son instruction se rapportait à la situation du marquis de Pianesse. En 1672, lors de la guerre avec les Génois, l'un des principaux chefs de l'expédition, le marquis de Livourne, devenu ensuite marquis de Pianesse à la mort de son père, avait été accusé d'avoir, par son incurie et son peu de courage, fortement contribué à la défaite des troupes de Savoie. Pendant que le Sénat de Turin instruisait son procès et le condamnait à mort par contumace, le marquis, se dérobant par la fuite aux poursuites intentées contre lui, prenait du service dans les armées françaises, se distinguait à la bataille de Seneffe en qualité de volontaire et un moment, en 1675, négociait avec Turenne pour l'achat de son régiment de cavalerie. C'est alors que Louis XIV intervenait à la Cour de Turin pour exiger que le marquis de Pianesse fût réhabilité dans sa personne et dans ses biens et autorisé à rentrer en Piémont.

Ces deux affaires étaient à peine terminées par des concessions de Madame Royale sur les points les plus essentiels qu'en 1677 un nouveau conflit s'élevait, créé par la prétention de la France de ne plus payer de droits de douane au poste de Suse qui était un des lieux de passage les plus fréquentés entre la

France et le Piémont. Cette prétention, qui privait le gouvernement de Madame Royale de l'une de ses sources de revenus les plus importantes, coïncidant avec le rappel du comte Ferrero, le nouvel ambassadeur de Savoie à Paris, affectait à un tel point les intérêts de la Cour de Turin que le marquis de Saint-Maurice fut envoyé à la Cour du Grand Roi avec mission spéciale de régler cette affaire; mais, dès son arrivée les ministres refusent de répondre à ses raisonnements les mieux fondés, malgré toutes ses précautions pour « ne pas donner atteinte à la puissance et à la grandeur du Roi, qu'ils poussent maintenant si haut ». Un commis piémontais du poste d'Avanchy ayant été arrêté et un mémoire remis à ce sujet à M. de Villars par la Cour de Turin ayant suggéré le mot de « réparation », M. Colbert aurait fort « glosé » sur ce mot, disant « qu'il n'appartenait pas à un petit prince d'en demander au roi et de s'ériger d'égalité avec lui », ce qui aurait provoqué cette réplique du prince de Condé que « la fierté était belle et nécessaire avec l'Empereur et les Espagnols, mais non pas avec le duc de Savoie qui était parent et ami du Roi ».

C'est en vain que M. de Saint-Maurice s'efforce d'intéresser à sa cause les amis les plus dévoués de la duchesse de Savoie. A Saint-Maur, où il va voir madame de La Fayette, tout l'entretien ne roule que sur les qualités et les vertus de Madame Royale : « Je me promenai longtemps en carrosse avec elle et M. le duc de La Rochefoucauld. Je n'ai jamais vu de con-

versation si douce et de tant d'esprit. » Le duc d'Enghien était absent : « M. de Gourville dit que son maître servira toujours avec empressement Votre Altesse Royale, mais il n'osait rien dire en ce que fait la Cour. » Même déception auprès du grand Condé, que M. de Saint-Maurice alla voir à Chantilly : « Il me traita le plus honnêtement du monde, il quitta tout ce qu'il y avait de gens de qualité avec lui dès que j'entrai et me conduisit dans la ruelle de son lit où nous nous assîmes. » Mais lorsque M. de Saint-Maurice l'eut entretenu de l'état de sa négociation, « il plia les épaules, comme font tous les autres ; personne n'ose rien dire, mais ils font bien connaître que l'on nous fait injustice ». Et il concluait mélancoliquement : « Je crois toujours que j'avais grande raison quand je représentais à feu Son Altesse Royale et depuis à Votre Altesse Royale qu'il fallait armer et avoir un bon corps de troupes. Si on l'avait en Piémont, on caresserait Votre Altesse Royale, elle ferait ce qu'elle voudrait en cette Cour et en toutes les autres... Chez les souverains la raison d'État doit être préférée à toutes les autres. »

Si, lors de ce nouveau voyage en France, le marquis de Saint-Maurice avait rencontré partout l'accueil empressé que commandaient sa qualité et ses anciennes relations, il n'en avait pas moins, par la fermeté même de son langage contrastant avec les tergiversations ordinaires de Madame Royale, donné l'impression qu'à la Cour de Turin il représentait l'élément de résistance à la politique envahissante de

la France. Aussi son retour en Piémont est-il marqué par une recrudescence d'insinuations perfides contre sa personne et sa politique. Le marquis de Villars l'accuse de pactiser avec les Espagnols et les Hollandais ; on lui fait un grief d'avoir laissé s'accréditer à Turin le duc de Giovinazzo, envoyé d'Espagne, dont la mission avait été d'abord limitée au seul objet d'apporter à Madame Royale les condoléances de la Cour de Madrid à l'occasion de la mort du dernier duc. La marquise de Saint-Maurice est représentée comme recevant des sommes considérables des autorités espagnoles du Milanais. Le marquis de Pianesse, devenu l'agent de Louvois, envoie chaque semaine à son protecteur des lettres où il dénonce la rapacité des « messieurs de Saint-Maurice, haïs de tout le monde qui les regarde comme des gouffres inépuisables des grâces et des bienfaits de la Cour... »

Un nouveau malheur venait bientôt frapper le marquis de Saint-Maurice. En mars 1679, son secrétaire était assassiné par deux inconnus ; la nuit suivante, à deux heures du matin, le feu prenait à son appartement situé au Palais, à côté de l'appartement de Madame Royale, laquelle était contrainte de se sauver en hâte. « Le marquis de Saint-Maurice, dont la surdité augmente avec l'âge, fût plutôt éveillé par la fumée que par le bruit ; on le tira avec peine de sa chambre embrasée, son cabinet et ses papiers ont été brûlés et une partie du service de vermeil doré que Sa Majesté lui donna à la fin de

son ambassade a été fondue [1]. » Les recherches faites pour retrouver les coupables aboutissaient après quelques jours à un résultat inattendu : on apprenait que l'un des fils du ministre, le chevalier de Saint-Maurice, débauché et dissipateur, « avait donné des ordres pour assassiner le secrétaire de son père, et s'était vanté d'avoir mis le feu au Palais pour faire brûler le marquis de Saint-Maurice ». Le 24 mars, celui-ci donnait une confirmation officielle à ces bruits en faisant arrêter son fils par le major de ses gardes et en donnant ordre de le conduire au château de Nice.

Au moment où, prenant ses désirs pour des réalités, M. de Pianesse annonçait chaque semaine à Louvois la disgrâce imminente du marquis de Saint-Maurice, celui-ci venait de remporter un succès signalé en obtenant, d'accord avec madame de La Fayette, le rappel du marquis de Villars remplacé à Turin par l'abbé d'Estrades. Les instructions données au nouvel ambassadeur ne laissaient d'ailleurs aucun doute sur l'objet principal de sa mission : « Avant toute autre chose, il verra M. le marquis de Saint-Maurice, qui tient le premier rang dans la confiance de madame la duchesse de Savoie et qui a la principale part dans les affaires... Il lui fera connaître que Sa Majesté le voit avec plaisir dans la place qu'il occupe auprès de madame la duchesse de Savoie, qu'elle sait qu'il secondera par ses conseils l'affection

1. L'abbé d'Estrades à Pomponne, 12 mars 1679. (Arch. des Aff. étr., *Savoie*, vol. 68, fol. 10.)

de cette princesse pour la France et qu'il contribuera de bonne heure avec elle à l'inspirer au prince, son fils. » Mais un nouvel événement beaucoup plus important démontrait aux yeux de tous le crédit dont M. de Saint-Maurice jouissait encore.

De toutes les questions qui inspiraient depuis quelques années la politique de la Cour de Versailles en Italie, aucune n'avait à ses yeux plus d'importance que celle de Casal. Casal, place forte du Montferrat, située sur le Pô, à quinze lieues de Turin, appartenant au duc de Mantoue, était considérée à bon droit comme la clef du Piémont et des possessions espagnoles du Milanais. A la suite de longues négociations avec le duc de Mantoue, toujours poursuivi de besoins d'argent, la cession de cette place à la France avait été conclue et au mois de décembre 1678 le secrétaire du duc, le comte Mattioli, était venu à Paris pour échanger avec Louis XIV et ses ministres les ratifications nécessaires. Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour que l'occupation, qui était fixée au mois de février 1679, se fît le plus rapidement possible et dans le plus grand secret. Des munitions et des troupes avaient été rassemblées à Pignerol et Catinat, qui devait être chargé de l'expédition, avait été envoyé dans cette place et, en attendant le moment convenu, pour mieux dérouter les soupçons, avait été enfermé dans le donjon de la citadelle comme un prisonnier. Cependant Mattioli manquait au rendez-vous assigné et bientôt le bruit des projets de la France sur Casal se répandait dans

toute l'Europe. Louis XIV et Louvois devaient renoncer à l'entreprise.

Le mystère de cet échec n'avait pas tardé à être éclairci. On avait bientôt appris à Versailles, par les confidences même de Madame Royale, qu'en quittant la France le comte Mattioli s'était arrêté trois jours à Turin et avait mis sous les yeux de la régente toutes les pièces concernant la cession de Casal à Louis XIV [1]. On conçoit l'émotion de la Cour de de Turin : Casal, qu'elle convoitait pour elle-même depuis longtemps, constituait, aux mains de l'étranger, le danger le plus menaçant pour le Piémont. Placée entre le devoir de défendre ses États et le désir de ne pas se brouiller avec la France, la duchesse avait choisi le dernier parti et prévenu Louis XIV. Mais si la trahison du comte Mattioli apparaissait ainsi avec évidence, il n'était pas moins facile de voir qui avait répandu dans toute l'Europe le bruit de ces négociations. Madame Royale ayant déclaré qu'elle ne s'était ouverte des confidences de Mattioli qu'au seul marquis de Saint-Maurice. Tel était aussi l'avis du nouvel ambassadeur de France, l'abbé d'Estrades : « J'ai été bien informé que c'est par lui que l'affaire de Casal a été publiée dans cette Cour, qu'il a dit qu'il y avait un homme caché dans le donjon de Pignerol, qui était chargé de la conduite et de l'exécution de cette affaire... M. de Catinat m'assura, la dernière fois que je l'ai vu, qu'il avait

1. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, III, 101.

appris de son côté les mêmes choses que moi sur le sujet de ce ministre. »

La vengeance préparée par la Cour de Versailles fut à la hauteur de la déception qu'elle avait éprouvée. A la suite de mesures prises de concert cette fois avec Madame Royale seule, Mattioli était attiré par l'abbé d'Estrades et Catinat dans un guet-apens aux environs de Turin et de là conduit à la citadelle de Pignerol. C'est ce mystérieux prisonnier que l'histoire devait connaître sous le nom de l'Homme au *Masque de fer*[1].

Cette mesure à peine exécutée, la Cour de Versailles en prenait une autre. Le 12 mai 1679, Pomponne écrivait à l'abbé d'Estrades : « Le Roi a vu l'extrême secret que vous a gardé madame la duchesse de Savoie sur le dessein que vous lui aviez confié d'arrêter le comte Mattioli. Sa Majesté croit qu'il n'en aurait pas été de même si elle l'avait confié au marquis de Saint-Maurice et elle a trop vu par les avis qu'elle en a déjà eus et par le compte que vous lui en avez rendu que le bruit du traité avec M. le duc de Mantoue ne s'est répandu que par le peu de fidélité de ce ministre et par son peu d'affection pour la France. Ainsi elle désire que vous témoigniez à Madame Royale combien elle est mécontente de la conduite de M. le mar-

1. Nous n'hésitons pas en effet à nous ranger à l'opinion en dernier lieu soutenue par M. Fr. Funck-Brentano et d'après laquelle l'Homme au Masque de Fer n'est autre que l'ancien ministre du duc de Mantoue. (Fr. Funck-Brentano, *Légendes et archives de la Bastille.*)

quis de Saint-Maurice, qu'elle est informée que lui seul a répandu le secret que Madame Royale aurait si bien gardé par elle-même et qu'en alarmant l'Espagne, la Cour de Vienne et toute l'Italie du dessein de Sa Majesté sur Casal, il lui avait fait perdre le fruit du traité qu'elle avait fait. La connaissance qu'elle a des mauvaises intentions de ce ministre l'oblige de vous ordonner de ne plus traiter avec lui. »

Jamais chute de ministre, tombé sur l'intervention d'une puissance étrangère pour avoir voulu défendre les intérêts de son pays, ne fut plus glorieuse. La conduite du marquis de Saint-Maurice en cette occasion fut d'autant plus digne d'éloges qu'ayant la plus grande partie de ses biens et de ses intérêts en France, il savait à l'avance et la colère implacable de Louis XIV et l'impuissance de la duchesse de Savoie à le protéger. Quelques mois plus tard, un nouvel incident venait donner à cette mesure toute sa signification. Au mois de septembre 1679, le duc de Giovanizzo ayant été nommé ambassadeur d'Espagne en France, l'abbé d'Estrades était chargé par le Roi de notifier à la Cour de Turin la défense de recevoir désormais un envoyé d'Espagne. Cette injonction qui provoqua le ressentiment de Madame Royale, s'écriant que « l'on ne traitait pas des souverains avec cette hauteur », attestait qu'aux yeux de la Cour de Versailles le Piémont ne comptait plus désormais que comme une province française. En 1681, Casal était définitivement occupé par les troupes françaises et le marquis

de Pianesse, l'agent empressé de Louvois, devenait ministre tout puissant à Turin.

Si l'abbé d'Estrades avait pour instruction formelle de cesser, « à la vue de tout le monde », de traiter avec le marquis de Saint-Maurice, « il ne sera point nécessaire, lui écrivait-on, que vous déclariez la cause ». Aussi cette cause resta-t-elle mystérieuse pour beaucoup. Madame Royale, de son côté, n'était point pressée de révéler cet excès de son humiliation. Madame de La Fayette, d'ordinaire si bien informée, se perdait en conjectures sur cet événement : « Vous savez l'intérêt que je prends à la maison de Saint-Maurice, écrit-elle à Lescheraine le 12 mai, et c'est par le public que je l'apprends, et par votre lettre que je reçus hier vous m'en parlez comme si vous m'en aviez instruite par tous les ordinaires précédents et que je susse le fil de l'histoire. Je ne sais quelle bonne maxime vous avez de n'instruire jamais les personnes bien intentionnées des changements qui arrivent, afin qu'ils en puissent rendre compte au public, et la donner par le côté qui convient qu'on les voie. Celui-ci avait besoin de cette préparation. Il paraît étrange de voir chassé un ministre aussi zélé pour Madame Royale que le marquis de Saint-Maurice et dans un temps où il est accablé d'ailleurs. » Et madame de La Fayette, égarée par la préoccupation des amours de Madame Royale, cherche à cette retraite des motifs personnels : « Je n'ai pas de peine à croire la mauvaise conduite du comte de Saint-Maurice, une meilleure tête que la sienne serait troublée ; sa grande

faute est d'avoir présumé qu'il pût bien faire dans une occasion si difficile. Il ne lui arrive rien que je ne lui aie prédit la première fois que je l'ai vu. »

IV

La disgrâce du marquis de Saint-Maurice, effective quant à la direction des affaires, était d'ailleurs loin d'être complète. La duchesse de Savoie ne pouvait oublier ni son dévouement ni les services rendus. Si, l'année suivante, il dut résigner ses principales charges de Cour, ce fut pour recevoir en échange le gouvernement de la Savoie. « Quoiqu'il ne soit pas vrai, comme vous le mandez, écrit madame de La Fayette à Lescheraine, que le marquis de Saint-Maurice soit content de quitter la Cour par une si belle porte, il est vrai pourtant qu'il sera le plus tôt consolé et que je crois qu'il fera une vie douce et heureuse à Chambéry, mais pour la marquise, elle y mourra d'ennui par mille raisons. » Quant au comte, enfin marié avec une riche et noble héritière du Dauphiné, il avait obtenu la permission de rentrer à Turin. Un moment on put même croire à un retour de faveur. L'abbé d'Estrades écrivait le 28 octobre 1678 en parlant de Madame Royale : « L'on croit que si elle écoutait les sentiments qu'elle a encore pour lui elle le verrait ici avant qu'il allât en Savoie où son mariage se doit achever, mais si elle se fait cette violence, elle satisfait du moins son inclination par ses

libéralités. Elle a commandé une tapisserie et un lit de velours cramoisi à fond d'or pour son meuble de noces, et elle cherche les moyens d'avoir 50.000 écus qu'elle veut lui donner. »

Mais c'est en vain que la duchesse veut intervenir auprès de la Cour de Versailles en faveur du marquis de Saint-Maurice; c'est en vain que l'abbé d'Estrades lui-même joint ses instances aux siennes. Louis XIV se montre inflexible. D'ailleurs, bien qu'en courtisan impénitent le marquis de Saint-Maurice continuât d'adresser à l'occasion ses hommages émus aux ministres de Louis XIV, bien que, par des expressions d'un style tout diplomatique, il s'associât aux démarches de l'abbé d'Estrades, « protestant qu'il ne souhaitait que la permission de s'aller mettre à la Bastille ou en tel lieu qu'il plairait à Sa Majesté jusqu'à ce qu'il lui eût plu de recevoir ses justifications, ne pouvant plus vivre avec le malheur d'être dans la disgrâce de Sa Majesté », il subissait avec calme une situation qu'il avait acceptée d'avance. Le marquis de Pianesse, aveuglé par sa haine, avait beau rapporter de prétendues conversations de Madame Royale, disant, « en parlant du vieux Saint-Maurice », que « les autres fois on donnait le bonjour à Saint-Maurice et que maintenant il le donnait aux autres », la régente, dans la mesure où elle croyait le pouvoir faire sans s'attirer les reproches de Versailles, n'en conservait pas moins à son ancien ministre et à sa famille une affection due à tant de titres. A l'occasion, le vieux Saint-Maurice savait

prendre sa revanche. Le 12 mars 1680, se trouvant dans le cabinet de Madame Royale avec plusieurs courtisans, il tirait à part le marquis de Pianesse dont il connaissait depuis longtemps les relations avec Louvois et, comme par hasard, lui mettait sous les yeux une feuille de nouvelles venues de Paris et qu'il prétendait avoir reçues de l'abbé Siri. Or, dans cette feuille il était question, entre autres choses, de la fameuse Affaire des Poisons qui commençait à faire grand bruit en France et du rôle qu'y jouait le tout-puissant ministre. Dans cette note, écrivait l'abbé d'Estrades à Louvois, il était dit que « la Chambre Royale établie contre les empoisonneurs ne se réglait que sur votre volonté, ou pour supprimer les procès des uns, ou pour pousser à l'extrémité ceux des autres. » Il est permis de penser que ce jugement que devait ratifier l'histoire ne plut que médiocrement à Louvois et ne fut pas sans influer sur les assurances qu'il donnait quelques mois plus tard au marquis de Pianesse « qu'on ne souffrira aucun établissement en France pour aucun de la famille de Saint-Maurice ».

Le marquis de Saint-Maurice ne survécut que peu d'années à sa disgrâce et mourut à Chambéry au mois de juin 1682. Par son testament daté à « Chambéry, dans la maison paternelle, le 10 juillet 1679 », il exprimait le désir, s'il mourait en Savoie, d'être enterré dans l'église Saint-François de Chambéry au tombeau de sa famille, ou autrement au lieu de son décès, et si c'était à Turin, dans l'église des

Pères de Saint-François. Il léguait à sa femme une pension annuelle de 2.000 ducatons de 7 florins pièce, faisait don de diverses sommes à ses quatre filles et à sept de ses fils, et instituait pour légataire universel son fils aîné Charles, comte de Saint-Maurice.

Sa famille fut victime de l'excès même de la faveur dont elle avait joui un moment. Le duc Victor-Amédée II ignora les services rendus à ses États par le fidèle ministre de son père pour ne se souvenir que du scandale des relations de sa mère avec un membre de la famille de Saint-Maurice. Après la mort de son mari, la marquise de Saint-Maurice se retira à Paris, et là, de concert avec madame de La Fayette, continua à rendre ses devoirs à Madame Royale, victime à son tour, par la défiance de son fils, de sa trop grande faiblesse à l'égard de la politique française. Le comte de Saint-Maurice, un moment le favori tout-puissant de Madame Royale, forcé de quitter la Cour de Turin, prit du service en France à la mort de Louvois, et commanda pendant quelque temps dans l'armée du maréchal de Luxembourg le régiment royal de Savoie. Emmanuel-Philibert, chevalier de Saint-Maurice, l'auteur de la tentative d'assassinat et d'incendie du Palais Royal de Turin en 1679, contraint lui aussi de s'exiler, se fixa à Liége et y devint généralissime des troupes électorales. Les autres enfants, pourvus de maigres patrimoines, vécurent dans l'obscurité en Savoie ou en France. Le dernier représentant mâle de la

famille mourut à Sacconex, près de Genève, en 1802, à l'âge de dix-sept ans.

La politique dont le marquis de Saint-Maurice avait été le champion n'allait pas tarder à prendre sa revanche, en tombant dans les excès que les violences et les exigences même de la Cour de Versailles avaient rendus inévitables. Le 21 décembre 1682, sur l'ordre du duc Victor-Amédée II, le marquis de Pianesse, l'agent et le correspondant de Louvois, était arrêté et enfermé au château de Montmélian; l'année suivante, le jeune duc manifestait son intention de rompre avec les capitulations de sa mère à l'égard de la France, déclarant « qu'il ne pouvait croire que le Roi voulût empêcher un prince légitime de gouverner ses États ». Quelques années plus tard, malgré son mariage avec la fille du duc d'Orléans, il entrait dans la coalition contre Louis XIV. Dans l'histoire de la résistance à la politique brutale et envahissante de Louvois qui a fait de Victor-Amédée II le plus populaire des princes de la maison de Savoie, il est juste de faire au marquis de Saint-Maurice la place qui lui est due.

V

Après avoir exposé brièvement le caractère et les principaux traits de la vie du marquis de Saint-Maurice, il nous reste à indiquer en quelques mots l'objet de cette publication.

De l'activité du marquis de Saint-Maurice comme ambassadeur de Savoie en France un abondant témoignage nous est resté dans la correspondance qu'il adressa à son souverain pendant toute cette période et qui est aujourd'hui conservée aux Archives Royales de Turin. Cette correspondance particulièrement volumineuse et dont la publication intégrale ne comporterait pas moins de quinze ou vingt volumes, comprend, ainsi que nous l'avons exposé, à côté des rapports adressés par M. de Saint-Maurice sur les objets même de ses négociations, toute une série d'aperçus souvent curieux sur les hommes et les choses de la Cour de Louis XIV. S'il ne peut entrer dans notre pensée d'entreprendre une mise au jour intégrale de l'œuvre diplomatique de M. de Saint-Maurice, ni une publication aussi étendue que celle dont MM. Manno, Ferrero et Vayra ont donné pour le XVIIIe siècle un si admirable exemple[1], il nous a paru qu'il n'était pas sans intérêt de faire connaître tout ce qui dans ces lettres pouvait nous offrir le tableau de la Cour de France pendant cette période.

Ce que nous avons dit du caractère de M. de Saint-Maurice, de ses qualités d'observation et de jugement, suffit pour indiquer l'intérêt de cette correspondance, soit qu'il ait été lui-même le témoin des faits qu'il rapporte, soit qu'il les tienne d'une source étrangère. Attentif à recueillir toutes les nouvelles, il sait faire le départ entre les simples bruits et les

1. *Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia* (1713-1719). Turin, Bocca (1886-1891).

événements d'importance. Le plus souvent du reste. il nous révèle les noms de ses informateurs qui, en dehors du Roi et des ministres, sont tous les principaux personnages de la Cour : Condé, Turenne, Lauzun. le comte d'Armagnac, les maréchaux de Bellefonds, de Gramont et de Villeroy, tous les membres de la famille d'Estrées, et plus qu'eux tous, le comte de Soissons, cousin du duc Charles-Emmanuel II. C'est aussi, on s'en souvient, l'hôtel de Soissons qui l'un des premiers fit bon accueil à Primi, et où celui-ci puisa les plus curieuses et les plus vivantes de ses anecdotes.

L'arrivée de M. de Saint-Maurice à Paris avait coïncidé avec le début de cette période de gloire où Louis XIV, dictant déjà des lois à l'Europe, commençait à attirer l'attention universelle. Plus que tout autre prince d'Italie, le duc de Savoie, par ses liens de parenté, d'intérêts et de voisinage, par la nature même de ses goûts et de ses inclinations, était curieux des nouvelles de France. Tout autant donc que d'entretenir de bonnes relations entre les deux pays, le marquis de Saint-Maurice avait pour mission d'observer et de décrire le nouveau milieu dans lequel il devait vivre. De là, dans sa correspondance une unité et une suite qui en font un véritable Journal de la Cour. Il ne faut pas oublier pourtant que ses lettres ne représentent qu'une partie des nouvelles qui de Paris étaient destinées à satisfaire la curiosité inlassable du duc. Sans parler des divers agents qui, chargés de traiter les intérêts de Madame Royale

pour les biens qu'elle possédait en France, joignaient souvent à leurs correspondances d'affaires des notes plus ou moins sèches sur les faits du jour, deux nouvellistes inondaient chaque semaine de leurs gazettes la Cour de Turin. Pendant que l'un, M. de Cyrano, ancien trésorier général des aumônes du Roi, « qui avait roulé toutes les Cours de l'Europe », s'y livrait à de hautes spéculations sur la politique et les intérêts des princes, le second, qui n'était autre que le fils aîné du marquis de Saint-Maurice, mandait les nouvelles estimées moins importantes. Entre ces divers correspondants un partage d'attributions avait été nécessaire. De là, dans les lettres du marquis de Saint-Maurice, qui seules de toutes ces correspondances nous ont été conservées, certaines lacunes qui surprennent d'abord. S'il ne mentionne qu'en passant une de ses rencontres avec La Rochefoucauld qu'il qualifie pourtant « un des plus grands génies du royaume », si dans cette période qui vit les premières représentations d'*Amphitryon*, de *l'Avare*, des *Femmes Savantes*, des *Plaideurs*, de *Britannicus* et de *Bérénice*, les noms de Molière et de Racine ne se rencontrent pas une seule fois sous sa plume, s'il ne parle des comédies et des ballets auxquels il assista que pour y souligner le traitement qu'y reçurent les ambassadeurs, c'est que le comte de Saint-Maurice était, dans ses gazettes, spécialement chargé du chapitre des théâtres et des divertissements.

Parfois aussi le silence du marquis de Saint-

Maurice tient à d'autres causes. Lorsqu'en 1665, mademoiselle de Nemours avait quitté la Cour de Louis XIV pour devenir duchesse de Savoie, elle avait laissé à Paris plusieurs amies, parmi lesquelles madame de Coëtquen, l'amie de Turenne; madame de Villequier, sœur de Louvois; mademoiselle de Sévigné, la future comtesse de Grignan; et surtout madame de La Fayette. Dès son arrivée, M. de Saint-Maurice s'était empressé de leur porter les compliments de sa maîtresse. Il écrivait à celle-ci le 27 mai 1667 : « J'ai visité mesdames de Villequier, de La Fayette et mademoiselle de Sévigné; elles honorent assurément Votre Altesse Royale avec partialité. » Mais ce commerce dura peu. Ces dames s'étaient vite désintéressées de l'exilée et M. de Saint-Maurice écrivait au duc deux ans plus tard : « A l'abord elles en demandèrent bien des nouvelles et firent quelques civilités, mais après elles ne connaissent personne et veulent traiter les gens de haut en bas. Une ambassadrice qui doit tenir rang ne veut pas valeter ces dames qui le portent haut et qui méprisent tout le monde. Je ne visite pas ces jeunes dames parce que le nom d'ambassadeur leur fait autant d'horreur que celui d'un jésuite ou d'un chartreux. » De plus, le marquis était un peu sourd : « Je fuis les grands cercles et les assemblées à cause de l'incommodité de mes oreilles qui n'est pas augmentée, mais ici on parle bas et de loin. Je pourrais ne pas entendre ce qu'on me dirait, je me rendrais la risée d'une compagnie et l'on me tournerait en ridicule;

il est bien mieux que je ne m'y expose pas. » Mais il est une raison qui, plus que toutes les autres, explique le refroidissement dont se plaint Madame Royale : « La reine de Portugal (sœur de la duchesse de Savoie) a bien ici des amies ; elle se les maintient par des présents tantôt à l'une, tantôt à l'autre, par des parfums, des oranges, des eaux et des raretés de Lisbonne. On ne tient ici personne que par l'intérêt[1]. » Madame Royale se le tint pour dit. Plus tard, elle enverra en abondance à madame de La Fayette du « damas, des petits pots et des petites boîtes des Indes », et madame de La Fayette deviendra la correspondante et l'ambassadrice la plus dévouée de Madame Royale.

Mais si, de parti pris, le marquis de Saint-Maurice dédaigne ou laisse traiter par son fils les sujets qu'il estime au-dessous de son caractère, il s'étend par contre avec complaisance sur toutes les matières qu'il juge de son domaine, et ce domaine fort étendu embrasse toutes les intrigues de la Cour, toute la politique du Roi et des ministres. De tous les grands épisodes qui marquent cette période du règne, la campagne de Flandre, les deux premières campagnes de la Guerre de Hollande, la disgrâce de La Vallière, le triomphe de madame de Montespan, les affaires du chevalier de Lorraine, les dernières années et la mort de Madame, le mariage de la Grande Mademoiselle, la disgrâce de Lauzun, il n'en est aucun sur lequel

1. Le marquis de Saint-Maurice au duc de Savoie, 8 février 1669.

les lettres de M. de Saint-Maurice ne nous apportent des détails nouveaux et pittoresques. Mais plus encore que par le récit de ces faits son témoignage nous est précieux par les portraits qu'il nous a laissés des personnages au milieu desquels il a vécu. Parmi ces portraits, l'un domine tous les autres. De même que Primi, M. de Saint-Maurice a été frappé par la grande figure de Louis XIV ; il nous la montre au naturel, dans les positions les plus diverses et, contrairement au masque d'impassibilité sous lequel nous le dépeint Saint-Simon, ce nous est une très vive satisfaction de nous trouver en présence d'un personnage vivant et humain, ne dédaignant pas à l'occasion les petits présents de son frère, le duc de Savoie, « buvant du vin et mangeant du fromage » de Piémont, franchement joyeux des bonnes nouvelles, mécontent des mauvaises, lavant parfois la tête à ses ministres, les « traitant de haut en bas », mais aussi infatigable en campagne, couchant sur la paille, « ferme dans le péril et d'un esprit égal comme dans un bal », d'un « procédé fort doux et fort honnête » avec les ministres étrangers, « bon et généreux pour ses domestiques », et tel que « l'on ne vit jamais roi si honnête homme ». La pauvre reine Marie-Thérèse, que la marquise de Saint-Maurice fréquente si assidûment, nous apparaît ici, comme dans Primi, infiniment triste dans sa solitude, ne voyant le Roi qu'au lit et à table, essayant de se distraire au jeu et au divertissement de la comédie espagnole « où l'on gèle de froid parce qu'il n'y a jamais personne », ce qui

ne l'empêche pas à l'occasion de s'enquérir de la maîtresse du duc de Savoie, d'adresser aux « dames de la faveur » des « petites railleries modérées et galantes », et « c'est un petit miracle que la façon dont elle prend ces sortes de choses ». Fort sévère d'abord à l'égard de mademoiselle de La Vallière, dont il note la maigreur, le peu d'esprit, les emportements, les allures cavalières, M. de Saint-Maurice ne peut s'empêcher, quand il la voit de près, de s'attendrir devant « ce je ne sais quoi qui sait charmer ». De madame de Montespan il ne loue pas seulement l'agrément, la beauté éclatante, l'art de faire avancer ses parents et ses amis, mais aussi l'esprit, cet esprit mordant qui la pousse à faire « des contes pour rire » au Roi et qui n'épargne personne, pas même à l'occasion l'ambassadeur de Savoie. Il peint avec autant de vérité les caractères des divers ministres qu'il a eu l'occasion de pratiquer : Colbert, que, malgré « son air froid et son aspect sévère », il a toujours trouvé « fort obligeant, facile aux choses raisonnables, de parole et expéditif » ; — Louvois, « furieusement surchargé d'affaires, infatigable, hardi et prompt, de grande présence d'esprit, grande mémoire et fort intelligent », mais qui se rend « fort haïssable par sa conduite brusque et emportée » ; — de Lionne, « galant homme, qui s'attache à la raison, facile et obligeant » ; — Pomponne, dont tous les ministres étrangers louent la « civilité » et « le bien dire », « jamais homme n'a mieux parlé et écrit », mais qui ne sait jamais se déterminer, ne sait pas

trouver les expédients de son prédécesseur, a toujours « peur d'engager le Roi » et « ne le cache pas avec tant d'habileté que M. de Lionne ».

Ce n'est pas avec moins de perspicacité que M. de Saint-Maurice sait pénétrer la conduite et les mobiles de la politique de Louis XIV. Lorsqu'à la fin de la campagne de 1667 le Roi et ses ministres paraissent accablés sous le poids des alliances qui se nouent contre eux, l'ambassadeur de Savoie déclare hautement que ce ne sont là que des feintes pour mieux tromper leurs ennemis sur leurs desseins ; dès ce moment, il démêle toute la politique de Lionne pour isoler la Hollande et l'Espagne ; il devine au jour le jour les motifs du voyage de Madame à Douvres et l'objet de ses négociations ; il discerne les causes de la faiblesse des Hollandais et prédit leur prompt écrasement ; mais, pas plus que Primi, son admiration pour le caractère du Roi et pour la puissance française ne lui ferme les yeux sur les causes d'une décadence prochaine. Il s'effraie des sommes énormes que le Roi dépense « pour sa maison, pour ses plaisirs, pour ses bâtiments », il signale les dangers d'un protectionnisme excessif, il souligne l'attitude des paysans du Vivarais qui, dès 1670 et en pleine paix, ne craignent pas de se révolter contre les nouvelles impositions, il entrevoit le jour où la France succombera sous les efforts de l'Europe coalisée, et ne fait-il pas deviner à l'avance les tristesses de la fin du règne lorsqu'après avoir rappelé la rudesse de Louvois et les mesures fiscales de Colbert, il s'écrie :

« Je vois en toutes choses beaucoup de crainte et point d'amour. » ?

VI

La correspondance du marquis de Saint-Maurice pour les années 1667 à 1673 est classée aux Archives royales de Turin dans la série des *Lettere ministri, Francia*, mazzi 80, 81, 84, 86, 90, 92, et 95. Cette correspondance comprend d'ordinaire trois catégories de documents : 1° les lettres officielles adressées au duc de Savoie pour être communiquées au marquis de Saint-Thomas, ministre des Affaires étrangères ; 2° des lettres particulières, de format plus petit et presque toujours autographes, adressées au duc pour être lues par lui seul ; 3° des billets analogues adressés dans certaines circonstances au marquis de Saint-Thomas. C'est dans la seconde catégorie de ces lettres que nous avons, en raison même de leur caractère, fait nos relevés les plus importants. Le plus souvent d'ailleurs, les lettres de cette catégorie portent sur les mêmes sujets que celles de la première et ne diffèrent de celles-ci que par des détails de style. En raison de cette particularité nous avons cru pouvoir grouper ensemble les extraits pris à la même date dans les deux séries. Quant aux lettres adressées au marquis de Saint-Thomas, toutes les fois que nous les avons utilisées, nous l'avons indiqué en note.

Le titre même donné à ces extraits fait connaître

leur objet et le principe qui a présidé à leur choix. Des négociations de M. de Saint-Maurice nous n'avons conservé que ce qui était strictement indispensable pour la suite du récit ou pour faire connaître le caractère de notre personnage et celui de ses principaux interlocuteurs. De même, tout en faisant la plus grande place aux événements d'ordre militaire ou diplomatique, toutes les fois qu'on y trouve en scène en des postures originales des personnages contemporains, nous avons cru ne pas devoir conserver dans le récit des campagnes de nombreux développements n'apportant aucun fait nouveau, non plus que des dissertations souvent très étendues sur diverses questions de négociations ou d'alliances, alors que ces dissertations, sans lien immédiat avec les faits, n'ont d'autre objet que de nous faire connaître les opinions de notre auteur.

En ramenant ces lettres à l'orthographe moderne, nous avons aussi cru devoir donner la forme moderne aux noms propres qui s'y rencontrent et pour lesquels les différences tout extérieures qu'on y relève, comme *Le Teiller* pour *Le Tellier*, *Louvoy* pour *Louvois*, ne peuvent laisser aucun doute sur la véritable identité des personnages.

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements à MM. le baron Antonio Manno, sénateur, membre de l'Académie royale des sciences, conservateur de la Bibliothèque royale de Turin ; à M. le comte Giovanni Sforza, membre de l'Académie royale des sciences, directeur de l'*Archivio di Stato* de

Turin ; à M. Giacomo Sella et à M. le comte G. Buraggi, archivistes au même dépôt ; à M. G. Blanchard, greffier en chef de la Cour d'appel de Chambéry, et à M. G. Pérouse, archiviste de la Savoie, pour leurs conseils éclairés et pour l'extrême obligeance avec laquelle ils ont bien voulu nous faciliter notre tâche.

LETTRES

SUR

LA COUR DE LOUIS XIV

I

De Paris, ce 29 avril 1667.

Monseigneur, j'arrivai ici mardi à six heures après-midi; dès le lendemain, je me mis en état de servir Votre Altesse Royale, et je vis pour cela M. Giraud [1] pour concerter avec lui la manière de faire savoir au Roi mon arrivée et de me préparer à avoir audience de lui. Nous résolûmes que j'écrirais et enverrais un gentilhomme à M. de Lionne pour savoir de lui quand je le pour-

1. *L'État de la France* de l'année 1667 et des années suivantes mentionne M. Giraud comme adjoint à MM. de Bonneuil et de Berlize, introducteurs des ambassadeurs, et recevant en cette qualité 1.200 livres de gages.

rais voir ; hier je mandai le sieur Chappuys, mon secrétaire, à Saint-Germain ; il présenta ma lettre à ce ministre et lui exposa sa commission [1]. M. de Lionne lui dit qu'il avait beaucoup de joie de mon arrivée, qu'il ne voulait pas que j'allasse à Saint-Germain, que le Roi lui permettra de venir samedi ici et qu'il m'attendrait tout le jour chez lui, si bien que demain je tiendrai un laquais à sa porte, et soudain que je saurai son arrivée, j'irai le visiter de la part de Votre Altesse Royale, lui présenter sa lettre et l'entretenir du sujet pour lequel Votre Altesse Royale m'a envoyé en ce pays. Cependant je me mets et mon équipage en état de pouvoir aller et paraître à Saint-Germain où tout ce qui veut faire sa cour fait une résidence actuelle et d'où les ministres ne sortent pas.

J'ai vu mesdames les princesses de Carignan [2]

1. M. de Saint-Maurice écrivait à M. de Lionne le 27 avril : « Monsieur, Son Altesse Royale m'a dépêché à Sa Majesté avec la qualité de gentilhomme envoyé pour l'assurer de ses respects et lui expliquer les raisons qu'elle a d'être mal satisfaite de la conduite de Messieurs de Genève en son endroit. Je n'oserais demander l'honneur de lui faire la révérence que préalablement je n'aie eu celui de rendre mes devoirs à Votre Excellence... » (Arch. des Aff. étr., *Savoie*, vol. 59, fol. 266.)

2. Marie de Bourbon, fille de Charles, comte de Soissons, mariée à Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, mort en 1656.

et comtesse de Soissons qui ont reçu avec des marques de respect les lettres que je leur ai présentées de la part de Votre Altesse Royale; je n'ai pas vu madame la princesse de Bade, elle est à Saint-Germain. M. le comte de Soissons a eu aussi les mêmes soumissions et reconnaissances pour la lettre de Votre Altesse Royale que je lui ai aussi présentée; il m'a offert ici ses sollicitations pour le service de Votre Altesse Royale et je crois qu'elles ne seraient pas inutiles, car il a du crédit auprès de M. de Lionne.

J'ai fait la révérence à madame la duchesse de Vendôme [1] et je lui ai présenté la lettre de Votre

Leur fils puîné, Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, né en 1635, avait épousé en 1657 Olympe Mancini, nièce du cardinal Mazarin; leur fille. Louise-Christine de Savoie, avait été marié à Ferdinand-Maximilien, prince de Bade. En raison de leurs attaches avec la maison de Savoie et de leur rôle à la Cour de France, la princesse de Carignan, la princesse de Bade, le comte et la comtesse de Soissons tiendront une place importante dans la correspondance de M. de Saint-Maurice.

1. De son mariage avec César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, avait eu trois enfants : Louis, duc de Mercœur, puisduc de Vendôme, qui avait épousé une nièce de Mazarin, Laure Mancini; François, duc de Beaufort; Élisabeth, mariée à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours. A la mort de sa belle-fille, Laure Mancini, duchesse de Mercœur, décédée en 1657, la duchesse de Vendôme s'était trouvée

Altesse Royale. Elle a eu une joie qui n'est exprimable, elle m'a fait des honneurs très grands et, par un qui me surpasse, elle m'a fait visiter par Messeigneurs ses petits-fils, qui sont les princes du monde les mieux élevés et qui ont le plus d'esprit.

L'on ne parle ici que de guerre[1]. Tous les officiers et volontaires se ruinent pour faire leurs équipages, l'on doit marcher avant le vingtième du mois prochain, l'affaire ne passe plus en raillerie. Le Roi commandera en personne; il aura auprès de lui le maréchal de Turenne, et pour lieutenants généraux les sieurs de Duras, d'Humières, de Bellefonds et Pradel; pour maréchaux de camp de Lorge, Vivonne, Podewilts et Dépense.

chargée de l'éducation de ses petits-fils, Louis-Joseph, duc de Vendôme, le futur rival du prince Eugène, né en 1654, et Philippe, dit le chevalier de Vendôme, né en 1655.

1. Le roi d'Espagne Philippe IV était mort le 15 septembre 1665, laissant de son premier mariage avec Élisabeth de France l'infante Marie-Thérèse, mariée à Louis XIV, et de son second mariage avec Marie-Anne d'Autriche le jeune roi Charles II. Se fondant sur une coutume de Brabant, dite droit de dévolution, le roi de France réclamait pour la reine Marie-Thérèse la possession immédiate de la plus grande partie des Pays-Bas espagnols et, devant le refus de la Cour d'Espagne d'admettre ses prétentions, se préparait à les soutenir par les armes, d'où le nom de *Guerre de Dévolution* donné à cette guerre.

Gadagne a ordre de suivre. La Feuillade aura aussi de l'emploi l'on ne sait pas où. Le maréchal d'Aumont commandera un corps d'armée en Flandre. L'on parle d'envoyer une armée en Italie, commandée par M. de Navailles.

Les Espagnols et ceux qui croient de raisonner bien juste ne croient point la guerre : ils disent que le Roi n'a que soixante mille hommes de pied et quinze mille chevaux[1], sur quoi il faut prendre quarante mille hommes pour les garnisons, qu'en ce qui lui reste de troupes, il n'en a pas pour former des armées en Flandre, en Italie, en Catalogne et du côté de la Navarre. Il est bien vrai que le Roi achète deux mille cinq cents chevaux du duc de Lorraine[2] et mille cinq cents du mar-

1. Ces chiffres concordent avec ceux que donnait Louvois l'année précédente dans une lettre au marquis de Pradel, du 15 mars 1666, et dans laquelle il évaluait à soixante-douze mille hommes environ l'effectif total des troupes françaises. (*Histoire de Louvois*, par Camille Rousset, I, 97.)

2. Charles IV, duc de Lorraine, « ami de tous les partis, dit Saint-Simon, fidèle à aucun, souvent chassé de ses États et tantôt les abdiquant, puis les reprenant », avait en outre promis un corps de troupes. « Le duc de Lorraine, lit-on dans le feuillet du 9 juillet 1667 du Journal de Louis XIV, avait fait difficulté de me livrer ses troupes, quoique promises; mais lorsqu'on lui dit précisément que mon intention était qu'elles partissent le lendemain, il les laissa partir. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 177.)

quis de Brandebourg [1], mais tout cela ne suffit pas pour former cinq armées. Cependant l'on ne donne aucunes commissions pour des levées et l'on ne fait courir ces bruits que pour amuser toute la jeunesse de la Cour et les flatter par la dépense parce qu'ils se ruinent et n'avancent point. Pour ce qui est de ceux qui sont dans l'emploi, ils se ruinent à maintenir leurs compagnies lestes, propres en justaucorps, buffles, housses de croupes et plumets et le Roi les voit tous les jours dans les revues et dans les campements et, si les compagnies ne sont pas lestes, les officiers sont cassés.

En Flandre il y a vingt mille hommes de pied et huit mille chevaux ; les troupes mendient leur vie mais elles sont bonnes et, pour peu que l'on leur donne de l'argent, elles seront bientôt en état.

Comme je n'ai pas encore été à la Cour, je sais peu des nouvelles du cabinet ni des intrigues qu'il y a. L'on assure que la Reine est enceinte,

1. Frédéric-Guillaume Ier, électeur de Brandebourg, dit le Grand Électeur. En 1664, un traité d'alliance défensive, renouvelant sur les principaux points le traité de Kœnigsberg de 1656, avait été conclu entre la France et le Brandebourg. Un nouveau traité fut signé le 15 décembre 1667.

ce qui l'empêchera de suivre le Roi, car assurément il marchera à la moitié du mois prochain; que si la Reine n'est pas enceinte, elle ira à Compiègne et en ce cas-là les dames, et notamment mademoiselle de La Vallière, sinon elle [La Vallière] se retirera aux champs avec quelque dame de qualité pendant l'absence du Roi. L'on dit qu'elle déchoit beaucoup de sa beauté et qu'elle est fort maigre[1]. Il ne va quasi plus personne chez elle; elle devient d'une humeur fort altière et au camp de Houilles où elle a été fort souvent à la suite de la Cour et où elle a été fort leste, elle a toujours été fâchée contre le Roi de ce qu'il ne l'y a jamais abordée, car Sa Majesté n'y quitta jamais la Reine, et l'on croit que si cette demoiselle continue à être de cette humeur, qu'elle se perdra.

1. Louise-Françoise de La Baume Le Blanc de La Vallière, née à Tours le 6 août 1644, avait été nommée en 1661 demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et était devenue la même année maîtresse du Roi. Sur sa beauté l'opinion de M. de Saint-Maurice est confirmée par Lefèvre d'Ormesson qui dit dans son Journal, à la date du 27 janvier 1666 : « Cette demoiselle ne me parut point belle; elle a les yeux fort beaux et le teint, mais elle est descharnée, les joues cousues, la bouche et les dents laides, le bout du nez gros et le visage fort long. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 442.)

Madame la princesse d'Harcourt, qui était mademoiselle de Brancas[1], a prétendu de passer devant mesdames les princesses de Bade et comtesse de Soissons, fit mille discours impertinents, dit que la maison de Savoie sortait de celle de Lorraine et que celle-ci était venue en France la première. Madame de Montausier lui dit que les princes de la maison de Savoie n'y étaient venus que pour servir les rois et ceux de Lorraine pour les détrôner.

Il est arrivé à cette princesse d'Harcourt un petit incident qui lui a causé du chagrin ; elle est fort aimée par le comte de Sault[2] et elle a de l'inclination pour Marsillac[3]. Ce dernier, ayant laissé choir de sa poche une lettre de cette dame,

1. Françoise de Brancas avait épousé, le 2 février 1667, Alphonse-Henri-Charles de Lorraine, prince d'Harcourt. Elle fut faite dame du palais de la Reine à la fin de l'année 1673.

2. François-Emmanuel de Bonne de Créquy, comte de Sault, puis duc de Lesdiguières. D'après Primi, le comte de Sault, quelques années plus tard, aurait été également amoureux de madame de Ludres. (PRIMI VISCONTI, *Mémoires sur la Cour de Louis XIV*, 90.)

3. François, prince de Marsillac, puis duc de La Rochefoucauld, fils aîné de l'auteur des *Maximes*. Suivant Primi, Marsillac, qui ressemblait à Racine, aurait aussi été fort recherché par madame de Thianges, sœur de madame de Montespan. (PRIMI VISCONTI, *Mémoires*, 246.)

elle tomba entre les mains du comte de Sault qui la montra à toute la Cour, et lui en fit des railleries d'auteur et piquantes devant tout le monde.

Madame de La Ferté [1] a eu un pareil sort; Villarceaux [2], le chasseur, en était amoureux (deux passions inséparables); ayant eu quelques lettres et quelques faveurs de cette dame et étant tombé en mésintelligence avec elle, il les a publiées par tout Paris.

Le prince de Monaco [3] était prêt à partir pour s'en aller chez lui avec sa femme, elle l'a persuadé d'aller à la guerre et cependant elle demeure avec Madame [4] qui doit faire un voyage à Viliers-Cotterets.

1. Madeleine d'Angennes de la Loupe, maréchale de La Ferté, non moins célèbre par sa conduite scandaleuse que sa sœur, la comtesse d'Olonne.

2. Louis de Mornay, marquis de Villarceaux, capitaine-lieutenant de la compagnie des chevau-légers de Gaston, duc d'Orléans, capitaine-lieutenant des chevau-légers du Dauphin en 1674, mort en 1691. C'était, dit Saint-Simon, « un débauché fort riche qui entretint longtemps madame Scarron et la tenait presque tout l'été à Villarceaux ». (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, I, 107.)

3. Louis Grimaldi, duc de Valentinois, prince de Monaco, marié à Catherine-Charlotte de Gramont, fille du maréchal de Gramont et sœur du comte de Guiche.

4. Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

II

De Paris, le 2 mai 1667.

L'on croit que M. de Colbert n'est plus si bien; il a des puissants ennemis et des personnes ont donné au Roi des mémoires contre lui, par lesquels ils font voir qu'il prenait plus de dix millions chaque année; le Roi leur répondit que la prune n'était pas encore mûre. Comme ce ministre n'est pas aimé, peut-être que l'on invente toutes ces impostures contre lui et qu'il n'y aura rien de vraisemblable.

Mademoiselle de La Vallière demeurera à Versailles, et comme elle ne va pas à Compiègne où beaucoup d'autres dames vont, l'on présume de là qu'elle pourrait bien déchoir de sa faveur, d'autant plus que l'on assure que le Roi a dit qu'il ne voulait plus songer qu'à la gloire. Il est très satisfait de la Reine, notamment parce qu'il l'a trouvée tout à fait dans ses intérêts contre

l'Espagne. Elle continue dans sa grossesse; on la porte en chaise et en quatre jours de Saint-Germain à Compiègne.

Je vis hier madame la duchesse de Chevreuse[1]; elle fut tout à fait glorieuse du compliment que je lui fis de la part de Vos Altesses Royales; elle me dit qu'elle espérait d'opérer quelque chose à l'avantage de vos intérêts auprès de M. de Colbert mais qu'elle allait pour quatre jours à la campagne et qu'à son retour je la verrais; elle ne m'a pas parlé du présent que Vos Altesses Royales lui avaient fait faire mais ses domestiques ont dit qu'elle en avait bien eu du plaisir.

Les affaires de la marquise de Cavour[2] ne sont

1. Marie de Rohan-Montbazon, née en 1600, mariée en premières noces en 1617 au connétable de Luynes et en secondes noces en 1621 à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Son petit-fils, Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse, venait d'épouser le 3 février 1667 la fille aînée de Colbert.

2. Jeanne-Marie de Trécesson, demoiselle d'honneur de Christine de France, duchesse de Savoie, avait épousé en 1659 Jean Maurice Pompilio Benso, marquis de Cavour. De ses relations avec le duc Charles-Emmanuel II elle avait eu deux filles : Christine, née en 1655, élevée à l'abbaye de Sainte-Claire de Moutiers, mariée ensuite au prince de Masseran et morte en 1730, et Louise-Adélaïde, née en 1660, plus tard religieuse au monastère de la Visitation d'Aoste où elle mourut en 1701. Après que le duc de Savoie eut découvert les relations de la

pas en bon état pour la beauté et pour l'intérèt, elle passe pour laide et pour pauvre, elle ne loge pas au quartier du beau monde; elle aime néanmoins d'avoir des galants.

Il est certain, Monseigneur, que le Roi entrera en Flandre en corps d'armée; je ne forme encore aucunes résolutions pour le suivre que je n'aie des ordres nouveaux de Votre Altesse Royale et des secours; depuis que je suis ici, j'ai déjà dépensé huit cents pistoles pour me mettre en équipage de ville; il m'en faudra davantage s'il faut que j'en fasse un pour la campagne; il me faudra sept ou huit chevaux, un chariot avec six autres chevaux, des harnais et des habits de dorure, des tentes, lits de camp, vaisselle et autres choses nécessaires; étant envoyé de Votre Altesse Royale, je ne puis pas avoir un moindre équipage si bien que je ne bougerai pas que je ne sache ses volontés.

marquise de Cavour avec un de ses gentilshommes, le marquis de Fleury, la marquise s'était réfugiée d'abord à la Visitation d'Annecy et ensuite à Paris.

III

Paris, le 3 mai 1667.

Le gazetier de chez M. de Bernardi, c'est-à-dire mon fils [1], ne pourra pas continuer ses gazettes ainsi que Votre Altesse Royale lui avait fait l'honneur de me le commander ; aussi bien dans cette académie [2] ils savent peu de nouvelles, outre qu'il y a peine à voir madame de Villequier [3] pour en

1. Charles-Christian Chabod, comte de Saint-Maurice. Nous avons déjà parlé des relations qu'il eut quelques années plus tard avec Madame Royale et du rôle qu'y joua madame de La Fayette. Les Archives royales de Turin ne possèdent que quelques-unes des lettres que dès ce moment et conjointement avec son père il adressait au duc de Savoie sur la Cour de France.

2. On désignait alors sous le nom d'académies des établissements qui avaient pour objet de donner l'instruction militaire aux enfants des familles nobles. L'académie de M. Bernardi était située au faubourg Saint-Germain. Dans sa gazette du 1er octobre 1667, Robinet expose longuement les exercices auxquels on s'y livrait, et la part glorieuse qu'y prenait le comte de Saint-Maurice (Baron James DE ROTHSCHILD. *Les Continuateurs de Loret*, II, 1033, 1110.)

3. Madeleine-Fare Le Tellier, sœur de Louvois, avait épousé le 21 novembre 1660 Louis-Marie-Victor d'Aumont, marquis de Villequier, puis duc d'Aumont. Madame de Villequier était une des anciennes amies de Madame Royale.

apprendre, car j'ai été cinq ou six fois chez elle sans la pouvoir voir et chez madame Le Tellier où elle s'est retirée depuis le départ de son mari et par politique, afin que l'on ne lui impute pas de se divertir. Beaucoup de jeunes dames et qui ont l'air de la galanterie en ont usé comme cela afin d'empêcher que l'on ne parle d'elles. Madame de Mazarin [1] n'a jamais voulu aller à Brisach [2], quoique son mari ait su faire; elle s'est retirée à l'abbaye de Chelles, où une tante de M. de Mazarin est abbesse [3]. Madame d'Armagnac n'y fait pas tant de grimaces; elle reçoit le monde chez elle; sa taille ni sa propreté n'y attireront pas les galants, ni même son humeur coquette, mais son visage peut bien encore faire des soupirants; il n'y en a pas de plus beau à Paris et il est encore frais et enfantin [4]. Elle m'a parlé avec des assurances de

1. Hortense Mancini, l'une des nièces du cardinal Mazarin, mariée en 1661 à Armand-Charles de La Porte, marquis de La Meilleraye, qui, en vertu de ce mariage, avait été autorisé à porter le nom et les armes de Mazarin.

2. Place dont le duc Mazarin était gouverneur.

3. Madeleine de La Porte de La Meilleraye, sœur du maréchal de La Meilleraye.

4. Catherine de Neufville, mariée à Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France. En 1663, lors du mariage de Charles-Emmanuel II avec sa première femme, Françoise

reconnaissance pour Votre Altesse Royale, m'a chargé de l'assurer de ses très humbles services et Madame Royale aussi; je lui ai mille obligations. Dès que je fus arrivé, elle m'envoya faire compliment par un gentilhomme; son mari m'a fait mille amitiés et m'a dit plusieurs fois et en plusieurs rencontres qu'il avait mis bon ordre chez lui et que l'on m'y observerait quand j'y irais. Elle va souvent voir Madame à Saint-Cloud, où Madame se divertit assez mal avec ses amies et va souvent à Colombes chez la reine d'Angleterre[1].

J'envoie à Votre Altesse Royale la copie de la patente de l'érection du duché de La Vallière[2]. Il

d'Orléans, la comtesse d'Armagnac, en qualité d'ambassadrice extraordinaire, avait été chargée par Louis XIV de conduire à Turin la nouvelle duchesse de Savoie : « C'était, dit Saint-Simon, avec une vilaine taille grosse et courte, la plus belle femme de France. » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, XV, 329.)

1. Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, veuve de Charles Ier roi d'Angleterre, mère du roi d'Angleterre Charles II et de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, vivait retirée en France depuis l'année 1644. Elle mourut à Colombes le 10 septembre 1669.

2. C'est le 13 mai 1667 que furent enregistrées au Parlement les lettres patentes portant érection du duché de Vaujours en faveur de Louise de La Vallière : « Nous avons cru, y disait le Roi, ne pouvoir mieux exprimer dans le public l'estime toute particulière que nous faisons de la personne de nostre très chère et bien aimée et très féalle Louise de La Vallière,

y a quelques termes assez jolis ; elle a été couchée sur celle du duché de Beaufort. L'on dit que quand le Roi envoya prendre ici M. le Premier Président pour qu'il allât à Saint-Germain recevoir ses ordres pour l'érection de ce duché, que le Roi, tenant la patente à la main, lui dit : « Monsieur le Premier Président, n'avez-vous jamais fait de folie dans votre jeunesse? » L'autre lui fit un joli discours pour lui prouver qu'à cet âge-là il y avait peu de monde qui n'eût fait quelque légèreté. Le Roi, en lui remettant la patente, lui répliqua qu'il en avait fait une bien grande et lui dit : « La voilà, il la faut vérifier, mais je n'y retournerai plus. » Tout le monde croit qu'il n'aura plus affaire avec cette duchesse, mais Votre Altesse Royale sait combien la fragilité humaine est grande et que souvent nous ne sommes pas les maîtres de nous-mêmes ni de nos passions.

Votre Altesse Royale a déjà vu que les trois trésoriers de l'Épargne sont dehors de la Bastille

qu'en lui confiant les plus hauts tiltres d'honneur qu'une affection très singulière, excitée dans notre cœur par une infinité de rares perfections, nous a inspirés depuis quelques années en sa faveur. »

et que l'on les a envoyés à Limoges avec leurs femmes, où ils sont pires que s'ils étaient ici en prison parce qu'à la Bastille ils avaient leurs femmes, ils voyaient leurs amis et mettaient ordre à leurs affaires, mais à Limoges l'on dit que c'est le plus vilain endroit du monde[1]. Néanmoins M. le maréchal de Turenne a demandé au Roi le retour de M. de Guénégaud. Sa Majesté lui répliqua qu'il le priait de ne lui en pas parler. M. de Turenne lui dit : « Sire, il est mon ami et mon voisin ». Le Roi lui dit : « Eh bien ! je vous l'accorde parce que je ne saurais rien vous refuser ». L'on infère de là que ce maréchal est le tout-puissant, qu'il n'est pas ami de M. de Colbert et qu'il faut que ce ministre n'ait plus le crédit des autres fois, parce qu'il en voulait autant à Guénégaud qu'à M. Foucquet et qu'il a fait son possible pour le porter sur un échafaud. J'appréhende que le crédit de M. le maréchal de Turenne ne soit nuisible à

1. Jeannin de Castille, Claude de Guénégaud et Macé Bertrand de La Bazinière, trésoriers de l'Épargne, impliqués dans le procès de Foucquet, avaient été arrêtés et enfermés à la Bastille, le premier le 21 mai 1662 et les deux autres le 8 avril 1663. L'ordre de leur mise en liberté est du 14 mai 1667. (Ravaisson, *Archives de la Bastille*, III, 47.)

Votre Altesse Royale pour le regard de Genève, car il porte fort les religionnaires et ceux de cette ville-là.

IV

De Paris, le 6 mai 1667.

Hier M. Giraud me vint avertir qu'il me viendrait prendre aujourd'hui dans les carrosses du Roi et de la Reine pour me mener à Saint Germain. Nous sommes partis ce matin à six heures; tout ce qu'il y avait ici de personnes de qualité de Piémont et de Savoie ont pris la peine d'y venir et tous en habits neufs et très lestes.

Nous sommes arrivés à Saint-Germain à neuf heures; nous avons trouvé à la descente du carrosse M. de Bonneuil, introducteur, qui nous a conduits à la chambre où l'on attend l'heure du Roi; à dix heures et demie, j'ai été conduit à l'audience et j'ai su par M. de Bonneuil que je pouvais parler d'affaires au Roi parce qu'il se veut décharger d'embarras, croyant de partir bientôt.

J'ai été conduit dans la chambre du Roi dans la manière accoutumée, je l'ai trouvé assis dans sa ruelle, le chapeau sur la tête, vêtu d'un justaucorps de velours noir, une demi-veste de dorure, et une canne à la main ; il y avait dans le balustre le duc de Bouillon[1] et le comte du Lude[2], et dehors, à l'entrée, M. de Lionne et M. de Charost[3], capitaine des gardes, et la chambre était si pleine que j'ai eu peine à passer. J'ai fait une profonde révérence au Roi, il a levé son chapeau, puis l'a remis ; je lui ai fait les compliments de Votre Altesse Royale et lui ai remis sa lettre. Il me semble qu'il n'avait point sa fierté accoutumée, mais un visage fort doux ; il m'a dit : « Il y a longtemps que je suis persuadé de l'amitié de M. le duc de Savoie, je voudrais bien pouvoir lui témoigner celle que j'ai pour lui et la passion que j'ai pour son service », puis qu'il avait bien été fâché de la

1. Godefroi-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, grand-chambellan de France, gouverneur d'Auvergne. Il avait épousé en 1662 Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal Mazarin.

2. Henri de Daillon, comte puis duc du Lude, un des quatre premiers gentilshommes de la chambre. En juillet 1669 il fut nommé grand-maître de l'artillerie à la place du duc Mazarin.

3. Louis, comte de Charost, puis duc de Béthune, lieutenant général en 1650, capitaine de la seconde compagnie des gardes du corps.

mort de feu M. le comte de La Trinité[1], mais qu'il avait bien de la joie de me voir. Je lui ai après fait les compliments de Madame Royale; il y a répondu avec des grandes marques d'estime, il m'a demandé l'état de la santé de Votre Altesse Royale et de Monseigneur le Prince. Après lui avoir répondu qu'elles étaient parfaites, je lui ai expliqué fort au long le sujet pour lequel Votre Altesse Royale m'a envoyé à lui et lui ai fait une grande déduction des affaires de Genève; je n'y ai pas oublié une circonstance et je lui ai dit à peu près les mêmes choses que je dis à M. de Lionne quand je le vis[2]. Le Roi ne m'a

1. Le comte de La Trinité, que le marquis de Saint-Maurice venait remplacer et qui avait été lui-même nommé ambassadeur de Savoie en France lors du départ du comte Carrocio, était mort subitement à peine arrivé à Paris. Le président Servien écrivait à son sujet à M. de Lionne le 2 avril 1667 : « Le comte de la Trinité, quoique fort mal propre pour l'esprit et pour le corps à être ambassadeur en France, et pour l'inclination, car il est vieux pensionnaire d'Espagne depuis le temps de son aïeul de mil écus l'année, y a été mis à cause qu'ayant épousé la sœur de la comtesse Broglie, on a cru ici qu'il pourrait y mieux servir qu'un autre. C'est un esprit chagrin et pointilleux, plus capable de brouiller que d'unir. » (Arch. des Aff. étr., *Savoie*, vol. 59, fol 251.)

2. Dans une lettre à M. de Lionne du 11 mai 1667, le marquis de Saint-Maurice rappelait en ces termes les attentats de Messieurs de Genève : « Une de leurs frégates, montée de quantité de soldats, a côtoyé toutes nos côtes de Chablais et

jamais interrompu et m'a écouté attentivement plus d'un quart d'heure, puis m'a dit qu'il ferait sur ce sujet tout ce que vous désireriez de lui, mais qu'il lui semblait que vous souhaitiez un amiable. Je lui ai dit que Votre Altesse Royale ferait tout ce qu'il vous conseillerait pourvu que votre réputation fût à couvert; il m'a expliqué qu'il songerait aux moyens pour vous faire donner les satisfactions qui sont dues à Votre Altesse Royale et que pour tout ce que j'aurais à lu expliquer de la part de Votre Altesse Royale, que je n'avais qu'à parler à M. de Bonneuil pour l'avertir et qu'il m'écouterait toujours volontiers. Je me suis congédié de lui et, en quittant, il m'a chargé de bien assurer Madame Royale de son amitié et de son estime. Je lui ai présenté les gentilshommes qui étaient avec moi, puis je me suis retiré à la chambre où j'avais mis pied à terre, M. le marquis de Cœuvres [1] m'y est

leurs mariniers ont jeté le plomb pour savoir la profondeur. L'on sait qu'à Morges l'on fabrique huit autres frégates... » (Arch. des Aff. étr., *Savoie*, vol. 59, fol. 277.)

1. François-Annibal III, d'abord marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées, marié en premières noces à Madeleine de Lionne, fille du ministre, et en secondes noces à Madeleine-Diane de Bautru de Vaubrun, fille du marquis de Vaubrun.

venu entretenir, et après lui M. le marquis de Bellefonds. Ce sont deux des hommes les plus accrédités à la Cour pour la sagesse et pour la guerre et tous deux bons et véritables serviteurs de Votre Altesse Royale.

Nous avons dîné à la table de M. de Bellefonds, puis j'ai été conduit à l'audience chez la Reine, je lui ai fait les compliments de Votre Altesse Royale, remis sa lettre et celle de Madame Royale. Elle les a reçus avec joie, elle m'a témoigné grande estime pour Vos Altesses Royales et passion de les servir et, si je ne me trompe, elle a amitié pour vous deux; c'est une princesse accueillante et qui est belle.

A cause du prompt voyage de la Cour, M. Giraud m'a conseillé de présenter aujourd'hui le tambour, si bien qu'allant à l'audience chez Monsieur le Dauphin [1] où j'y ai trouvé les gardes sous les armes et l'officier des gardes qui les commande à la porte, et lui assis et couvert, il a levé son chapeau. Je lui ai fait la révérence et compliment de la part de Votre Altesse Royale; il s'est puis levé, le chapeau à la main, et madame

1. Louis, dit le Grand Dauphin, né le 1er novembre 1661.

la maréchale de La Mothe[1] a répondu comme en l'instruisant de ce qu'il devait dire. Je lui ai après présenté le tambour, il en a été ravi, il a fallu le lui pendre au col, lui expliquer tout ; il en est empressé tout à fait et le présent a été trouvé le plus beau, le plus galant, le mieux inventé et le plus riche qui se puisse voir ; chacun court chez Monsieur le Dauphin pour le voir ; l'on admire aussi les vers[2]. Monsieur le Dauphin est un beau prince,

1. Louise de Prie, maréchale de La Mothe-Houdancourt, gouvernante du Dauphin et des enfants de France.

2. Le présent apporté de Savoie par M. de Saint-Maurice fut un des événements de la saison. L'un des continuateurs de Loret, Robinet, le célébra en ces termes dans sa gazette du 15 mai :

> C'est un tambour incomparable
> Et de prix autant qu'admirable,
> Par plusieurs Dauphins enlassez
> Qu'on y voit joliment tracez,
> Par divers belliqueux trophées
> Dignes du chant de Mille Orphees,
> Par des Diadèmes fermez
> Dont les yeux demeurent charmez,
> Le tout étant de Pierreries
> Sur de superbes Broderies
> Si qu'on peut dire sans méprise
> Que jamais jusques en ce jour
> On ne vit un pareil tambour.

D'après le même Robinet l'idée première de ce cadeau aurait été suggérée à la Cour de Turin par une réponse du Dauphin au précédent ambassadeur de Savoie, le comte Carrocio, qui, avant de prendre congé, lui ayant demandé ce qu'il devait mander pour lui au jeune prince de Piémont : « Rien, lui dit-il, pour aujourd'hui, sinon qu'un tambour il m'envoye. »

Déjà, en 1664, alors que le Dauphin n'avait encore que trois

un esprit vif, parle bien, mais il est opiniâtre et ne craint que le Roi ; il porte les chausses et la perruque.

De là j'ai été conduit chez la petite Madame[1]; elle est tout à fait belle et bien nourrie ; j'ai adressé ma parole à madame la maréchale de La Mothe et, après les compliments, parlant de sa santé et de sa beauté, je lui ai dit que nous serions bienheureux en Savoie et en Piémont si la petite Madame prenait l'inclination pour ces pays-là qu'avaient Mesdames Marguerite[2] et Chrétienne[3], toutes deux filles de France. Elle m'a répondu

ans, un personnage de la suite du cardinal Chigi notait déjà les goûts militaires du jeune prince : « On le voit toute la journée se promener à Fontainebleau tantôt avec une petite épée, tantôt avec un pistolet. Un jour le roi, en présence de son confesseur, le jésuite Annat, a dit en posant la main sur la tête de son fils : « Celui-là sera un fameux gentilhomme. » (E. Rodocanachi, *Relation et observations sur la Cour de France*, 1664, dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 1894, p. 276).

1. On appelait ainsi la dernière fille du roi, Marie-Thérèse, née le 2 janvier 1667, morte le 1er mars 1672. Deux autres filles du roi étaient déjà mortes, après n'avoir vécu que quelques semaines : Anne-Élisabeth, née le 18 novembre 1662, morte le 30 décembre suivant, et Marie-Anne née le 16 novembre et morte le 26 décembre 1664.

2. Marguerite de France, fille de François Ier, mariée en 1559 à Philibert-Emmanuel, duc de Savoie, morte en 1574.

3. Christine de France, sœur de Louis XIII, mariée en 1619 à Victor-Amédée Ier, duc de Savoie, mère du duc Charles-Emmanuel II, morte en 1663.

qu'elle souhaiterait fort des choses pareilles comme avantageuses à Madame.

Au sortir de là nous sommes montés en carrosse et arrivés ici à sept heures. Je solliciterai à avoir mes audiences de Monsieur[1] et de Madame d'Orléans, puis de Madame, la douairière[2].

Pour ce qui est des nouvelles, je ne puis écrire que ce que j'apprends de mes amis et je vois qu'en beaucoup de choses ils jouent à deviner et même les plus éclairés de la Cour[3].

Il est certain qu'à la fin du mois le Roi entrera en Flandre ; outre les troupes du duc de Lorraine que commandera M. de Lillebonne[4], il y en aura aussi du duc de Würtemberg[5]. Ledit M. de Lillebonne servira et roulera avec M. de Créquy[6],

1. Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, né en 1640, avait épousé en 1661 Henriette d'Angleterre.

2. Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston, duc d'Orléans, frère de Louis XIII.

3. « Le secret du Roi pour les affaires d'État est incomparable, écrit Primi, et on parvient plus vite à savoir ce qui a été fait que ce qui se doit faire. » (Primi Visconti, *Mémoires*, 175.)

4. François-Marie de Lorraine, comte de Lillebonne, né en 1624, lieutenant général en 1651. Il commanda un régiment de cavalerie du duc de Lorraine pendant la campagne de 1667.

5. Eberhard III, duc de Wurtemberg, mort en 1674.

6. François de Blanchefort, marquis de Créquy, lieutenant général en 1655, commanda l'armée du Rhin pendant la campagne de 1667 et fut fait maréchal de France l'année suivante.

leurs troupes serviront du côté de Luxembourg, puis en Alsace ; l'on donne cette espérance à M. de Mazarin et qu'il les commandera, pour l'empêcher d'aller exercer la charge de grand-maître de l'artillerie dans la grande armée ; Saint-Hilaire[1] commandera ladite artillerie. Tout le monde veut suivre le roi et des lieutenants-généraux demandent à servir de maréchaux de camp, comme a fait M. de Villars[2] qui a été élevé en Piémont avec M. le prince de Conti[3]. Tout le monde s'endette, engage vaisselle d'argent et pierreries, font obliger leurs fermiers pour avoir de l'argent ; il n'y a plus de chevaux, tout est cher horriblement et même l'on ne trouve plus la grosse toile à faire des tentes.

Le Roi a donné à Monsieur 200.000 livres pour son équipage, 20.000 à M. de Turenne et 6.000 à chacun des lieutenants-généraux.

1. Pierre de Mormès de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie en Guyenne en 1659, commanda l'artillerie en second aux sièges de Tournay, de Douai et de Lille en 1667.

2. Pierre, marquis de Villars, lieutenant général en 1656, fut ensuite ambassadeur de France en Savoie et en Espagne.

3. Armand de Bourbon, prince de Conti, frère du grand Condé, avait commandé l'armée d'Italie en 1657, conjointement avec le duc de Modène.

La reine, n'étant plus grosse, va à Amiens et peut-être à Arras, puis elle reviendra trouver Monsieur le Dauphin à Compiègne. Le Roi l'a laissée régente, cela est dû à une Reine ayant un Dauphin, mais l'on m'a assuré que le Roi, pour le faire, a apporté l'exemple de Votre Altesse Royale qui avait laissé Madame Royale régente quand elle alla à Nice ; elle aura M. le maréchal d'Estrées[1], M. le chancelier[2] et le conseil auprès d'elle; elle a bien de la joie de sa régence et Madame d'Orléans, qui lui veut mal, en enrage ; néanmoins, comme elle est à Saint-Cloud, elle en a envoyé féliciter la Reine et, pour qu'elle soit en sûreté à Compiègne, l'on croit que M. le marquis de Cœuvres commandera un petit corps d'armée du côté de Laon et de Soissons.

La Reine fut hier aux Carmélites de la rue du Bouloi. Le marquis de La Fuente[3] l'y vit, ils ne

1. François-Annibal, marquis de Cœuvres, maréchal de France en 1626, créé duc d'Estrées et pair de France en 1648.

2. Pierre Séguier, comte de Villemor, chancelier de France, mort en 1672.

3. Gaspard Tello de Gusman, marquis de La Fuente, ambassadeur d'Espagne en France depuis 1662. Rappelé de son ambassade au commencement de l'année 1667, il avait pris son audience de congé le 18 mars mais resta en France jusqu'à la

parlèrent point d'affaires. L'on veut toujours qu'il négocie avec M. de Lionne, l'on m'a néanmoins assuré du contraire et l'on dit qu'il partira bientôt.

Monsieur le Prince fait le malade à Chantilly et l'on dit que le Roi ne s'en veut pas servir parce qu'il tirait encore pension d'Espagne, qui est de celle que l'Espagne lui promit au traité pour sept ans ; le temps est expiré, mais les pensions sont arréragées et dues[1]. Monsieur le Duc, son fils, suivra le Roi.

Je viens de savoir d'un de mes amis qui vient de Saint-Germain qu'après mon départ Monsieur le Dauphin, conduit par madame la maréchale de La Mothe, a porté le tambour dans le conseil, que le roi et les ministres ont été plus de demi-heure à le considérer et qu'ils l'ont admiré. Chacun demeure d'accord que l'on ne peut rien faire de plus mignon à Paris.

rupture complète des négociations au mois d'août 1667, date à laquelle il fut échangé avec l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France en Espagne.

1. Gourville a longuement raconté dans ses *Mémoires* ses négociations en Espagne en 1669 et 1670 pour obtenir le paiement des sommes qui restaient encore dues au prince de Condé. On peut voir en outre sur cette question l'étude publiée par M. L. Lecestre sous le titre : *La Mission de Gourville en Espagne*, dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1892.

Le Roi tient ordinairement conseil tous les jours deux fois, où n'interviennent que les trois ministres et quelquefois M. le maréchal de Turenne.

Tout le monde me questionne sur le parti que Votre Altesse Royale prendra en cette rencontre et croit que la succession d'Espagne où elle est appelée la fera pencher du côté des Espagnols.[1] Je réponds que Votre Altesse Royale préférera toujours la gloire à l'intérêt, qu'elle ne sera pas en nécessité de se déclarer parce que l'on ne fera pas la guerre en Italie.

Le Parlement d'ici est mal satisfait ; l'on a exilé deux présidents et un conseiller sur le sujet des édits ; il a fallu les vérifier sans les voir ; l'on n'a fait que de les leur montrer[2]. M. le Premier Président a ordre de ne point laisser assembler les chambres ; les guerres civiles de quarante-huit commencèrent pour des pareils sujets, mais à cette

1. Les prétentions du duc de Savoie à la succession d'Espagne lui venaient de sa grand-mère Catherine, femme du duc Charles-Emmanuel Ier et fille de Philippe II, roi d'Espagne.

2. Ces mesures furent prises à l'occasion de l'enregistrement de l'ordonnance civile de 1667, au cours duquel le président Miron s'était livré à des observations jugées peu respectueuses. Louis XIV a exposé dans ses *Mémoires* le procédé qu'il avait

heure personne n'ose dire mot et tout le monde est réduit à la pauvreté.

M. l'évêque de Laon[1], Messieurs ses frères et le maréchal, leur père, sont tous des personnes les mieux faites de la Cour qui y passent pour des grands génies ; ils ont des respects pour votre royale personne qui ne sont pas concevables et ne souhaitent que de la servir. M. de Laon est même venu ici exprès pour me voir de son évêché, M. le marquis de Cœuvres me quitte peu et m'instruit de tout son possible de tout ce qui se fait à la Cour. J'irai voir demain le maréchal d'Estrées qui m'a mandé. J'ai vu madame de Villequier, elle m'a témoigné mille respects pour Madame Royale et empressements pour la servir ; comme elle était malade, je ne l'entretins pas longtemps. J'y retournerai quand elle sera guérie.

Mademoiselle de La Vallière demeurera à Versailles avec peu de monde ; elle n'est pas bien, à

suivi pour obtenir l'enregistrement du Parlement en pleine connaissance de cause tout en évitant la formalité des remontrances. (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 225.)

1. César d'Estrées, fils du maréchal d'Estrées, évêque-duc de Laon en 1655, avait été envoyé en 1666 comme ambassadeur à Lisbonne pour y conduire la reine de Portugal. Il fut fait cardinal en mai 1672.

ce que l'on dit, et l'on croit que le Roi ne cherche qu'un moyen de se défaire entièrement d'elle et de toute l'intrigue des femmes, car l'on dit qu'il en est entièrement saoul. L'on dit d'autre côté que le Roi aime madame de Montespan[1] ou qu'il ne fait que dissimuler; il n'y a que deux jours qu'il se promena avec elle, seuls en carrosse.

V

De Paris, le 13 mai 1667.

J'ai fait retirer de chez M. le comte de La Trinité seize caisses de vin, quatre de rossolis[2], deux de verres, deux où il y a des fromages et du

1. Françoise de Rochechouart, fille de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, et de Diane de Grandsaigne, née à Lussac-les-Châteaux le 5 octobre 1640, mariée le 28 janvier 1663 à Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, était dame d'honneur de la Reine depuis 1664. D'après le duc d'Enghien, c'est en 1666 qu'il convient de placer les premiers symptômes de sa faveur. (Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan*, pp. 165-167.)

2. « Sorte de liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de quelques parfums. » (*Dictionnaire de l'Académie*, éd. de 1694.) Le rossolis de Turin était renommé.

salé; j'en envoyai hier la moitié chez M. de Lionne; je ne sais pas comme il les aura agréés, l'on les remit ici à son logis à son maître d'hôtel, et lui est à Saint-Germain; le maître d'hôtel, en la présence du mien, l'écrivit d'abord à M. de Lionne[1]. Comme je n'ai pas vu encore les autres ministres et que leurs parts auraient été petites, j'ai partagé le reste à messieurs de Bellefonds, de Péguilin[2] et Giraud qui témoignent tous grand zèle pour le service de Votre Altesse Royale. J'ai envoyé aussi du rossolis à M. d'Armagnac. J'ai vu M. de Péguilin, je lui ai remis la lettre de Votre Altesse Royale, il l'a reçue avec beaucoup de respect et témoigna grande passion pour le service de Votre Altesse Royale; j'ai examiné avec

1. M. de Lionne écrivait à ce sujet au président Servien le 15 mai 1667 : « M. le marquis de Saint-Maurice m'a envoyé un présent fort galant de vin de Piedmont miraculeux, de verres de Venise en très grande quantité et de fromages et de saucissons de Bologne. Il n'a pas été en mon pouvoir de le refuser parce qu'il l'a envoyé chez moi à Paris lorsque j'étais à Saint-Germain et que mes gens en avaient ouvert les caisses avant que j'en eusse aucune connaissance. » (Arch. des Aff. étrang., *Savoie*, vol. 59, fol. 282.)

2. Antoine Nompar de Caumont, marquis de Puyguilhem, comte puis duc de Lauzun, né en 1632, colonel-lieutenant des dragons du Roi en 1657, venait d'être nommé maréchal de camp le 12 mai 1667.

lui les mémoires qu'il vous avait envoyés concernant les dragons.

Le Roi s'est fait faire des armes et veut être à la tête de son armée.

J'ai vu madame de Chevreuse ; elle ne m'a point parlé, non plus que la première fois que je fus chez elle, des cristaux que Madame Royale lui a envoyés, ni même de vouloir recommander à M. de Colbert les intérêts de Votre Altesse Royale ; je ne l'ai pas voulue presser pour le présent, parce que l'on n'aurait rien pu faire à cause du départ de ce ministre mais, à son retour, je la prierai de solliciter afin que Votre Altesse Royale puisse être payée de ce que l'on lui doit des arrérages des pensions de feu Madame Royale [1].

J'envoie à Votre Altesse Royale la *Suite de l'histoire du Palais Royal*. A moins que d'en avoir ordre, je ne l'aurais pas fait, car ce ne sont que fadaises et menteries à ce que disent ceux qui savent la véritable histoire ; ceci est fait par des gens pour gagner de l'argent, qui ne fréquentent pas la Cour et n'écrivent que ce qu'ils entendent

1. Christine de France, duchesse de Savoie, mère du duc Charles-Emmanuel II, morte en 1663.

dire. Votre Altesse Royale remarquera que l'intitulation est de la *Suite* et il se trouve que c'est le commencement des amours du R[oi] et de Madame de L[a] V[allière] ; il est certain, et je le sais de bon lieu, que le Roi, quand il commença à être assidu au Palais Royal, était amoureux de Madame, mais que, l'ayant trouvée préoccupée de passion pour Guiche[1], il s'attacha ailleurs.

Cette Madame est bien défaite, l'on connaît qu'elle a quelque chagrin ; elle fait continuellement des caresses aux parents du comte de Guiche et sera à Colombes près de la reine, sa mère, tout autant que Monsieur sera à la suite du Roi et elle y reviendra de Villers-Cotterets où elle va accompagner son mari.

L'on dit par Paris que la guerre sera bonne puisque Monsieur ira ; l'on ne voit pas qu'il s'expose fort aux coups ; pendant que le Roi se pré-

1. Armand de Gramont, comte de Guiche, fils du maréchal de Gramont. Le comte de Guiche avait été exilé une première fois en Lorraine, en 1662, lorsque ses assiduités auprès de Madame eurent été surprises par Monsieur et une seconde fois en Hollande, en 1665, après que sa complicité eut été établie dans une affaire de lettre anonyme adressée à la Reine contre La Vallière. (Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan*, pp. 333-347.)

pare à ses conquètes et qu'il est incessamment dans des conseils ou d'affaires d'État ou de guerre, Monsieur se promène au Cours avec des dames en mangeant des confitures [1].

Vendredi dernier, il y a huit jours, j'écrivis avec assez de précipitation à Votre Altesse Royale le récit de mon voyage à Saint-Germain parce que j'en revins fort tard. Comme je lui marquai, toute la Cour et Paris sont dans un très grand empressement du tambour, l'on ne parle d'autre et tous ceux qui l'ont vu l'admirent. On l'a fermé, Monsieur le Dauphin ne le voit plus de crainte qu'il ne le gâte ; l'on croit que Sa Majesté le fera mettre dans son cabinet où il a fait amas de choses curieuses ; il est estimé cent mille livres. M. le comte de Soissons qui a encore la fièvre tierce me disait dernièrement que, quoi

1. Tous les mémoires du temps sont d'accord pour constater les profondes différences existant entre le caractère de Louis XIV et celui de son frère. « Il avait, écrit la seconde Madame en parlant de ce dernier, les manières d'une femme plutôt que d'un homme, il n'aimait ni les chevaux, ni la chasse, il ne se plaisait qu'à jouer, tenir un cercle, bien manger, danser et faire sa toilette. » (*Correspondance de Madame*, éd. Brunet, I, 204; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, VIII, 345-349, 622-630 ; *Relation de la Cour de France*, par Ezéchiel Spanheim, éd. Bourgeois, 139-142; Primi Visconti, *Mémoires*, 190.)

que je lui dise, qu'il ne croyait pas qu'il y eût à Turin des joailliers capables de faire ce tambour. Tout le monde dit qu'il est venu dans une bonne conjoncture et que c'est une assurance que Votre Altesse Royale fera battre le tambour pour le service du Roi.

Depuis ce jour-là je me suis employé à continuer à avoir mes audiences, mais l'embarras du voyage du Roi occupe toute la Cour; quelquefois les princes sont ici et d'autres fois à Saint-Germain, cela est cause que je n'ai pu aller au Palais Royal que mardi dernier. Je fus levé de céans par le maître de cérémonie et les carrosses de Monsieur; j'eus audience de lui, de madame la duchesse d'Orléans et de la petite Mademoiselle[1]. Madame de Saint-Chaumont[2], sa gouvernante, me dit que cette princesse demandait souvent des nouvelles de Monseigneur le Prince de Piémont et qu'elle s'intéressait fort pour sa santé. Je lui répondis que Monseigneur le Prince de Piémont avait l'air et fai-

1. Marie-Louise, première fille du duc d'Orléans et de sa première femme, Henriette d'Angleterre, était née en 1662; elle épousa en 1679 Charles II, roi d'Espagne.

2. Suzanne-Charlotte de Gramont, mariée à Henri de Miolans, marquis de Saint-Chaumont, gouvernante des enfants du duc d'Orléans.

sait espérer d'être un jour fort galant et qu'il hériterait de cette qualité de ses pères comme de toutes leurs autres royales vertus; je crus qu'il fallait répondre à cette dame par une galanterie. Je pris garde que toutes les fois que madame la duchesse d'Orléans parlait de Madame Royale, elle la nommait toujours Madame Royale; ils me firent tous des grands honneurs et parlèrent avec estime de Votre Altesse Royale.

L'on a fait dire aux ministres des princes étrangers de se rendre à Compiègne lorsque la Reine y sera; l'on ne m'a rien dit. Quoique je n'aie point eu de nouvelles de Votre Altesse Royale sur le sujet de ce voyage, j'ai néanmoins prié M. de Bonneuil de savoir du Roi s'il aurait pour agréable que je le suive, j'ai cru que Votre Altesse Royale ne désapprouverait pas que j'allasse le servir et je serais ravi d'apprendre mon métier d'un si grand maître que lui; j'attends de savoir ce que je deviendrai.

Il n'y a plus ici pour ambassadeurs que le marquis de La Fuente, celui de Venise [1] et un de

1. Marc-Antoine Giustiniani, ambassadeur de Venise en France de 1665 à 1668.

Hollande[1]. Le premier part bientôt, il va boire les eaux à Bourbon et de là en Espagne, je ne l'ai pas pu encore voir, quoique hier j'envoyasse chez lui pour cela ; il était allé à Versailles prendre congé de la Reine qui y était.

Le second est un mélancolique, retiré, et qui sort très peu.

Celui de Hollande est toujours incommodé, c'est pourquoi il y a ici pour négocier en sa place et sans caractère un nommé Van Beuningen[2], homme d'esprit et chaud, qui n'a que trente-six ans, qui a déjà fait ici une ambassade extraordinaire ; il ne bouge de Saint-Germain, il négocie souvent avec le Roi et avec M. de Lionne ; il ne sait néanmoins que dire du sujet du voyage de Sa Majesté en Flandre, le Roi lui ayant protesté qu'il ne prétendait rien à ce que les États possèdent en Brabant.

1. Guillaume Boreel, ambassadeur de Hollande en France. Les contemporains le représentent comme « un peu misanthrope et même hargneux ». (*Vingt années de République parlementaire au XVIIe siècle. Jean de Witt*, par A. Lefèvre-Pontalis, I, 284.)

2. Conrad Van Beuningen, conseiller de la ville d'Amsterdam, avait été ambassadeur extraordinaire de Hollande en France de 1662 à 1665. Il fut le principal instigateur de la ligue contre la France en 1668.

VI

De Paris, le 17 mai 1667.

Le Roi a avoué la fille qu'il a eue de mademoiselle de La Vallière, l'a nommée Marie-Anne de Bourbon[1], a acheté en Poitou une terre auprès de celle de La Vallière du nom de Vaujours, l'a érigée en duché et pairie sous le nom de duché de La Vallière; il l'a donnée à la mère et à la fille et après elles le duché sera éteint. Vaujours coûte huit cent mille livres. Cette nouvelle duchesse prit séance et siégea au cercle samedi dernier, ce qui inquiéta un peu la Reine, laquelle n'en témoigna néanmoins rien au Roi. L'on dit que cette maîtresse du Roi est sur le déclin de sa faveur, elle suit la Cour jusques à Arras d'où elle reviendra à la suite de la Reine. Le Roi a été tous ces jours de mauvaise humeur, soit à cause de La

1. Marie-Anne de Bourbon, connue sous le nom de Mademoiselle de Blois, mariée en janvier 1680 à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti.

Vallière, soit à cause de la guerre; il voudrait bien ne s'être pas tant avancé; l'on attend le courrier d'Espagne, croyant que les Espagnols auront peur et qu'ils offriront quelque chose, mais l'on dit que la régente a résolu de ne rien donner.

Le maréchal de Gramont se prosterna dernièrement aux genoux du Roi, lui dit qu'il le suppliait d'agréer le retour du comte de Guiche et qu'il purgeât toutes ses fautes et sa mauvaise conduite par ses services dans ses troupes en portant le mousquet. Le Roi lui répondit que bientôt il lui ferait faire réponse et, ayant trouvé M. Le Tellier, il le chargea d'aller dire au maréchal de Gramont qu'il était inutile qu'il lui parlât plus de son fils, que, tant qu'il serait Roi, qu'il ne reviendrait jamais en France, ce qui porta ce maréchal dans le désespoir[1]. Cela a fort affligé

1. Louis XIV revint promptement sur cette première résolution. Le comte de Gramont écrivait à Bussy-Rabutin le 29 juillet 1667 : « Le roi a permis au comte de Guiche d'aller avec le maréchal de Gramont, son père, dans son gouvernement, au premier mot que le comte de Gramont en a dit au roi. La comtesse de Guiche a été faite dame du palais de la Reine sans nulle sollicitation. » Quelques années plus tard, le comte de Guiche prit part à la guerre de Hollande et sa brillante conduite lors du passage du Rhin en 1672 l'avait presque complètement rétabli dans sa première faveur lorsqu'il

Madame; cette princesse est fort déchue, il lui manque des dents et ce qui lui en reste sont fort gâtées; sa taille se rend aussi difforme et elle commence de ressembler à sa mère.

J'ai été aujourd'hui chez M. le prince de Condé; il m'a dit qu'il était bien serviteur de Votre Altesse Royale, qu'il avait eu toute sa vie intention et passion de la servir; puis il s'est enquis à quoi Votre Altesse Royale s'occupait; je lui ai dit que c'était à régler vos États, à fortifier vos places; nous avons parlé longtemps de Verrue, il est instruit de la situation et de tout ce qui se passa à ce fameux siège [1]. Il a après parlé de Verceil, s'est fort voulu instruire de la manière que Votre Altesse Royale la faisait fortifier; il a trouvé que c'était une grande entreprise et lorsque je l'ai assuré qu'il en coûterait 200.000 écus à Votre Altesse Royale et que les fortifications seraient bientôt en état, il a été émerveillé. Comme il est chasseur, il a voulu savoir de la manière que Votre

mourut l'année suivante dans la campagne du Palatinat. (*Correspondance de Roger de Rabutin, comte de Bussy*, I, 51; PRIMI VISCONTI, *Mémoires*, 36-37.)

1. La place forte de Verrue avait été assiégée et prise par les Français en 1552, elle le fut de nouveau par Vendôme en 1705.

Altesse Royale chassait en Piémont et si le pays était fort. J'ai vu aussi Monsieur le Duc[1] et j'ai reçu un accès favorable de tous deux ; Monsieur le Prince se va retirer à Chantilly et Monsieur le Duc servir à son régiment.

Le Roi, en déclarant sa fille légitimée Marie-Anne et en faisant La Vallière duchesse, a été déclarer à la Reine qu'il ne la toucherait de sa vie et l'on assure qu'il est ferme dans ses résolutions et fidèle dans ses paroles[2].

VII

Paris, le 20 mai 1667.

Mercredi je visitai M. le marquis de La Fuente, je lui expliquai la passion que Votre

1. Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, fils du grand Condé, prince de Condé à la mort de son père, né en 1643, mort le 1er avril 1709. On l'appelait d'ordinaire Monsieur le Duc, de même que le chef de la Maison de Condé portait le titre de Monsieur le Prince.

2. Cette parole s'accorde avec la tradition d'après laquelle Louis XIV aurait déclaré à la Reine qu'à trente ans il se rangerait. (*Louise de La Vallière et la jeunesse de Louis XIV*, par J. Lair, 172.)

Altesse Royale a pour le service de Sa Majesté Catholique et l'estime qu'elle fait de sa personne. Il m'assura que la Reine avait des grands attachements d'amitié et de consanguinité pour Votre Altesse Royale et ses intérêts et pour son regard de très grands respects, qu'il voudrait bien lui pouvoir rendre ses très humbles services et qu'il me priait d'assurer Votre Altesse Royale qu'en quelque lieu qu'il aille, qu'elle aura en sa personne un serviteur assuré; qu'il a été le plus malheureux de tous les hommes d'avoir été par toute l'Europe sauf dans la cour de Votre Altesse Royale; qu'il lui avait des grandes obligations des honneurs qu'elle avait faits à son fils passant à Turin pour son ambassade à Venise [1], comme aussi de la protection dont elle honorait M. le marquis de Florence, son gendre. Ce furent ses propres paroles qu'il proféra avec un visage de soumission et de Son Altesse Royale à chaque

1. V. Gaspar de Teves, Cordova, Tello y Guzman, second marquis de La Fuente, d'abord capitaine des gardes du gouverneur du Milanais, puis ambassadeur d'Espagne à Venise, fut plus tard ambassadeur d'Espagne en Angleterre, puis en France. (*Recueil des Instructions aux ambassadeurs*. Espagne, par A. Morel-Fatio, I, 514.)

parole. Son discours fut en italien ; c'est un homme agréable, fort délié, et qui joint à la qualité de grand politique celle d'un habile courtisan ; mais, Monseigneur, ne désapprouvez pas, s'il vous plaît, si je fais confidence à Votre Altesse Royale de la passion qu'il a pour Madame Royale ; il m'en parla comme de la plus belle princesse qu'il ait jamais vue : il admire son esprit, sa majesté, sa taille, son bien danser et me dit que les plus doux moments qu'il avait passés en sa vie, c'était à une répétition de ballet de la Reine, où il voyait Madame Royale tous les soirs. Il m'a chargé de l'assurer qu'elle n'a pas au monde un serviteur plus assuré ni plus fidèle que lui et je suis certain que si Madame Royale voulait exiger quelques services de lui, qu'il s'y employerait de toutes ses forces.

Notre entretien ne fut que de choses indifférentes et de sa santé qui est en mauvais état : il est si goutteux qu'il ne peut marcher. Il croit néanmoins de partir bientôt et n'ira plus aux eaux, mais à droiture en Espagne où la régente l'appelle pour être du conseil et de son parti ; il se plaint de ce que le Roi et ses ministres lui ont toujours caché cette

guerre et qu'en Espagne on ne lui a pas donné créance, leur ayant plusieurs fois donné avis de se tenir prêts. Néanmoins l'on assure le contraire : que lui n'a jamais cru la guerre et qu'il a toujours écrit en Espagne de n'avoir aucune appréhension et que c'est maintenant ce qui fait ses chagrins[1].

Le Roi n'a pas donné des nouvelles commissions pour faire des troupes, cela persuade qu'il y a encore quelque espérance pour traiter à l'amiable avec les Espagnols des intérêts de la Reine. L'on dit hautement que Votre Altesse Royale n'attend que de voir commencer et bien établir la guerre pour se déclarer et sur ce sujet beaucoup de personnes m'envoient offrir de faire des troupes pour le service de Votre Altesse Royale ; je les remercie et leur dis que Votre Altesse Royale n'a pas

1. Le marquis de La Fuente ne paraît point avoir gardé rancune de ses mésaventures diplomatiques. Il écrivait plus tard à Lionne : « Je me porte bien et n'ai point usé d'autre remède que de renoncer à être ambassadeur, car bien que je le fusse en un lieu où l'on me comblait d'honneurs et où j'avais l'avantage de vous faire enrager, je me félicite de ne plus exercer ce vilain métier. » Lionne écrivait de son côté, en parlant de lui, à l'archevêque d'Embrun : « Vous trouverez ce ministre un fort galant homme, fin et adroit, parlant beaucoup, mais agréablement et avec grande vivacité. » (Marquis de Villars, *Mémoires de la Cour d'Espagne*, publiés et annotés par M. A. Morel-Fatio, 334-335.)

besoin de troupes, que je voudrais bien pouvoir savoir leurs noms pour instruire Votre Altesse Royale des bontés qu'ils ont pour elle, qu'ils ne doivent pas appréhender que leur secret soit révélé, mais ils ne veulent pas pour tout cela se déclarer.

VIII

Paris, le 27 mai 1667.

Dimanche matin messieurs les ministres partirent et ce qui fit l'admiration de tout Paris et des esprits les plus éclairés c'est qu'ils partirent ensemble, dans le même carrosse, et de chez M. de Colbert [1]; les politiques croient qu'ils ont observé toute cette conduite parce que l'on publiait la disgrâce de ce dernier ministre qui n'est haï que parce qu'il a la direction des finances. L'on n'ap-

1. Le roi était parti de Saint-Germain pour la campagne de Flandre le 16 mai et arrivé le 21 à Amiens. L'armée principale, que Turenne commandait sous le roi, comptait 35.000 hommes. Deux corps d'armée commandés, l'un par le duc d'Aumont et l'autre par le marquis de Créquy, devaient protéger ses mouvements, le premier du côté de la mer, le second du côté de l'est.

préhende pas de ce triumvirat les malheurs dans le royaume que celui d'Octave, d'Antoine et du jeune Pompée causèrent dans la république de Rome, mais l'on attend toutes sortes de félicités par leur belle union, par leur clairvoyance, par leur zèle et par leur savoir. Messieurs de Colbert et de Louvois avaient eu quelque démêlé à Saint-Germain peu de jours avant le départ de Leurs Majestés et le Roi, l'ayant su, n'approuva pas la conduite de M. de Colbert.

Dimanche dernier, M. le duc de Laon me fit l'honneur de me donner à dîner en compagnie de messieurs de La Rochefoucauld [1] et maréchal d'Albret [2], deux des plus grands génies du royaume, et après avoir été bien régalés pour le corps, nous allâmes nous rassasier l'esprit dans la bibliothèque de M. de Colbert qui est merveilleuse et grande comme la moitié de la galerie de Votre Altesse Royale à Turin. Entre autres choses curieuses, nous vîmes toutes les négociations et le ministère de feu M. le cardinal

1. François, duc de La Rochefoucauld, l'auteur des *Maximes*.
2. César-Phébus d'Albret, maréchal de France en 1653, nommé gouverneur de Guyenne en 1670.

Mazarin en deux cents volumes in-folio, et tous manuscrits, lettres, instructions, mémoires et traités. Je voudrais bien y pouvoir aller quelquefois, j'apprendrais bien des choses concernant les intérêts de Votre Altesse Royale. Il faut avouer que M. de Colbert a bien travaillé pour la mémoire de feu M. le cardinal Mazarin, il a bien su mettre en évidence tout ce qui lui est avantageux et cacher ce qui lui pouvait apporter de la disréputation, particulièrement du côté de l'intérêt.

IX

Paris, le 3 juin 1667.

Je partirai demain et m'en irai incessamment où sera le Roi et d'abord je lui remettrai la lettre de Votre Altesse Royale. Qu'elle n'appréhende pas que je l'engage en rien ; je n'ai d'ambition que de la bien servir et la meilleure qualité qui soit en moi est de savoir obéir ponctuellement et sans raisonner sur les ordres que l'on me donne. Il me sera facile de joindre Sa Majesté puisque les

ministres sont encore à La Fère outre que M. le maréchal de la Ferté s'achemine à l'armée et plusieurs autres personnes de qualité.

Je visitai l'ambassadeur de Hollande qui est un bonhomme, âgé et fort incommodé; il est ici il y a dix-huit ans et je crois qu'il y laissera ses os. Jamais ambassadeur n'a parlé de Votre Altesse Royale ni au nom de Messieurs les États ni de son chef avec tant de marques de respect et de vénération que lui. Notre entretien fut de la beauté du pays de Piémont où il a été il y a cinquante ans, et ensuite de celui de Hollande qui nous porta au sujet de l'assemblée de Bréda[1]. Il croit qu'elle tirera en longueur et par l'adresse des Français, afin de les tenir toujours en échec avec les Anglais et par là les empêcher de prendre d'autres résolutions.

Il me parla ensuite de l'affaire de Genève et me dit qu'il me demandait cette paix. Je lui dis qu'il n'y avait rien de si facile, que si ces gens-là ren-

1. C'est dans cette ville que venaient de commencer les négociations entre l'Angleterre d'une part, la France et les Provinces-Unies d'autre part, négociations qui aboutirent au traité du 31 juillet 1667. Les Hollandais reprochaient alors vivement à Louis XIV d'avoir manqué de les secourir dans leur lutte contre l'Angleterre.

daient à Votre Altesse Royale les déférences qu'ils lui doivent par une députation, que la chose serait bientôt terminée. Je lui fis en après une petite déduction de leur extraordinaire procédé et de leurs attentats; il n'approuva pas leur conduite. Je lui répliquai que c'étaient eux qui voulaient faire la guerre à Votre Altesse Royale, qu'ils avaient armé les premiers et levé des troupes, qu'ils imploraient de tous côtés le secours de leurs amis et de leurs alliés et que même l'on publiait que Messieurs les États leur avaient donné 150.000 écus. Il me dit que cela était faux et qu'ils ne faisaient pas de si grands présents à la fois.

Il y a ici un galant homme nommé M. de Cyrano[1]; il est fort intelligent et fort zélé pour le service de Votre Altesse Royale, il lui enverra les nouvelles d'ici pendant mon absence; il mériterait bien quelque gratification.

L'on dit que le Roi est fort en colère contre le

1. M. de Saint-Maurice reviendra à plusieurs reprises sur ce personnage, « ancien trésorier général des aumônes du roi », sur l'étendue de ses connaissances et la valeur de ses informations. Les Archives de Turin ne possèdent de lui que quelques lettres insignifiantes, toutes relatives au règlement de gratifications qui lui étaient payées assez irrégulièrement.

marquis de Castel Rodrigo[1] de ce qu'il fait courir des libelles diffamatoires contre lui afin de retenir les Flamands dans l'obéissance par la crainte de tomber sous la domination d'un Roi qu'il fait passer pour un tyran, par un dénombrement qu'il fait des exactions qu'il tire de ses peuples ; pour un cruel, parce qu'il veut dépouiller un pupille; et pour un homme mol et efféminé qui mène toujours une maîtresse avec lui et dans le carrosse même de la Reine et semblables autres paroles injurieuses qui sont des marques de la plus grande faiblesse du monde.

X

De Compiègne, le 6 juin 1667.

L'on dit secrètement ici que le Roi a des intelligences dans Valenciennes, qu'il fait aller la

1. Don Francisco de Moura, marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur général des Pays-Bas. Lefèvre d'Ormesson, qui rapporte le même fait, note ainsi l'impression de Louis XIV : « Les ennemis firent publier à Amiens des placards fort horribles contre le Roi. Le Roi les lut et dit à M. de Villeroy que c'étaient des vers à sa louange. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 506.)

Reine exprès à Avesnes pour la conduire à Valenciennes et que les habitants ont promis d'ouvrir les portes dès qu'ils la verront, mais M. le maréchal d'Estrées m'a dit qu'il n'en sait rien. Quoique la Reine soit régente et qu'elle ait ici des conseillers, l'on n'y résoud rien, l'on mande toutes les propositions au camp d'où viennent toutes les résolutions.

J'ai été chez la Reine : elle m'a fait un accueil très favorable, m'a demandé comme se portait Madame de Savoie, si elle était grosse, si le Prince de Piémont était beau et puis a dit qu'elle aimait bien Madame de Savoie. Elle s'est promenée sur la terrasse du château, puis s'est retirée parce qu'il y faisait du vent ; elle est entrée chez Monsieur le Dauphin qui soupait, la Reine lui a toujours donné à manger et, Monsieur le Dauphin me regardant, madame la maréchale de La Mothe lui a demandé s'il me connaissait ; il a répondu : « C'est lui qui m'a donné un tambour », et la Reine s'est tournée à moi et m'a dit qu'il était trop beau, que tout le monde a encore admiré. Votre Altesse Royale pourra bien juger que, ne voyant pas là des personnes de grande force, j'y ai parlé avec hardiesse.

Il y avait mademoiselle de Montpensier, madame la princesse de Bade, les autres dames de la Cour, M. de Luxembourg[1] et M. le marquis de Cœuvres. Monsieur le Dauphin est le plus beau et le plus vif enfant que j'aie vu ; je l'admire, il perd tout à fait ses opiniâtretés.

D'abord que la Reine a été sur la terrasse, mademoiselle de Montpensier y est venue. Je l'ai saluée profondément, elle m'a d'abord reconnu et m'a fait la révérence en me riant contre ; elle avait avec elle le vieux Le Bret[2] que Votre Altesse connaît, qui m'a abordé. Quand nous avons été dans la chambre de Monsieur le Dauphin, elle m'a d'abord abordé. Je lui ai dit que je ne voulais lui faire la révérence que dans son appartement ; elle m'a demandé avec empressement des nouvelles de Votre

1. François-Henry de Montmorency, comte de Bouteville, né en 1628, avait suivi le parti des Princes pendant la Fronde. Rentré en France après la paix des Pyrénées, il avait épousé en 1661 l'héritière du duché-pairie de Piney-Luxembourg et avait été reçu duc et pair l'année suivante. Il fut fait maréchal de France en 1675.

2. Alexandre Le Bret, d'abord capitaine au régiment de Piémont, ensuite lieutenant-colonel au régiment Royal-Vaisseaux en 1654, colonel du même régiment en 1655, avait été créé maréchal de camp en 1665. Il fut fait lieutenant général le 13 février 1674 et mourut le 25 mars 1679.

Altesse Royale, de Madame Royale et de Monsieur le Prince. J'ai été après pour la voir à son appartement, je ne l'ai pas trouvée, il était nuit, je me suis retiré pour écrire, car demain matin il me faut partir au jour pour gagner La Fère. Il y a douze lieues et comme j'ai besoin de mon équipage pour la campagne, si je le ruine les premières journées, il faudrait me retirer pour en former un autre. Cependant il faut que je suive la Reine car je ne saurais passer de Guise à Avesnes qu'avec son convoi.

XI

De La Fère, le 8 juin 1667.

La Reine partit hier à huit heures du matin de Compiègne ; elle avait dans son carrosse mademoiselle de Montpensier, madame la princesse de Bade, les dames de Béthune[1] et de Montespan ;

1. Anne-Marie de Beauvillier de Saint-Aignan, mariée en 1629 à Hippolyte de Béthune, comte de Selles, dame d'atours de la Reine.

mesdames de Montausier[1] et d'Humières[2] allaient dans le second carrosse pour leur commodité. Elle avait cent vingt chevaux d'escorte. Sa Majesté arriva à Noyon à onze heures. L'évêque qui est pair et de la maison de Clermont[3] voulut la haranguer à la tête de son chapitre; elle n'en voulut point non plus que du Présidial et des échevins; elle dîna dans son carrosse, puis elle continua son chemin par Chauny et arriva ici à six heures. Cette place est sur la rivière d'Oise dans des marais, poste considérable que feu le cardinal Mazarin a pris plaisir de faire fortifier et revêtir de briques; les fondations et les ornements en sont de pierre; en cas de siège, il y a des écluses que l'on lâche et l'on peut inonder le pays d'alentour. M. le duc de

1. Julie d'Angennes, née en 1607, mariée en 1645 à Charles de Sainte-Maure, duc de Montausier, nommée gouvernante des enfants de France en 1661 et dame d'honneur de la Reine en 1664.

2. Louise-Antoinette-Thérèse de La Chastre, mariée en 1653 à Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières, dame d'honneur de la Reine depuis 1666. « Elle avait été, dira plus tard d'elle Saint-Simon, fort belle et riche. C'était une précieuse qui importunait quelquefois le maréchal et toute sa bonne compagnie. » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, II, 180.)

3. François de Clermont-Tonnerre, pair de France et commandeur des ordres du Roi, nommé évêque de Noyon le 2 octobre 1661, mort le 15 février 1701.

Mazarin en est gouverneur ; il n'y a ici qu'un lieutenant de roi nommé La Brosse et cinquante hommes de garnison.

La Reine joua à l'impériale avec le marquis de Gordes[1] jusqu'au souper ; elle se mit à table à neuf heures et toutes les princesses et dames qui la suivent avec elle. J'y assistai ; elle mangea bien et fut de bonne humeur, elle parle bien français, elle vit avec mesdames de Bade et de Montespan. Avant son souper, la nouvelle arriva que la duchesse de La Vallière devait arriver pour suivre la Reine à Avesnes ; d'abord la Reine donna les ordres que l'on ne fermât point les portes ; néanmoins cette duchesse n'est pas encore venue. Sa Majesté va dîner à Villiers-le-Sec où elle trouvera deux cents chevaux qui l'escorteront jusqu'à Guise, quoiqu'il n'y ait aucun péril.

L'on eut des nouvelles du camp de Charleroi d'où l'on mande que le Roi s'applique continuellement et avec plaisir à ce qui est de la guerre, ce qui en fait croire la continuation ; l'on croit

1. François de Simiane de Pontevès, marquis de Gordes, grand sénéchal et lieutenant de Provence en 1656, chevalier d'honneur de la Reine en 1666.

que ce fort sera bientôt en état; il en a donné le gouvernement au sieur de Montal [1], galant homme qui a toujours servi Monsieur le Prince et commandé dans Rocroy pour lui et tant que cette place a été dans ses intérêts.

Depuis ma lettre écrite j'ai su que le Roi, venant à Saint-Cloud avec des relais, avait amené avec lui la duchesse de La Vallière dans son carrosse, nonobstant sa grossesse; qu'elle doit faire ses couches à Versailles et que le Roi prie mesdames d'Armagnac et de Bouillon de lui vouloir tenir compagnie; plusieurs raisonnent sur cela et chacun selon sa passion; les uns disent qu'elle est toujours bien et les autres que le Roi ne s'en soucie plus, qu'il ne l'a pas voulu mener avec la Reine et s'en défaire, que ses couches ne sont pas si proches et que le voyage de la Reine ne sera que de trois semaines.

1. Charles de Monsaulnin, comte de Montal, né en 1620, gouverneur de Charleroi en 1667, maréchal de camp en 1672, lieutenant général en 1676, mort le 28 septembre 1696.

XII

D'Avesnes, le 11 juin 1667.

Je me donnai l'honneur d'écrire à Votre Altesse Royale le six du courant, de Compiègne, et de La Fère le huit au matin, d'où la Reine partit à dix heures, dîna à Villiers-le-Sec où elle trouva le sieur de Bissy[1], ce victorieux des Turcs, qui est mestre de camp et l'un des brigadiers de la cavalerie ; il avait deux cents chevaux pour l'escorter jusqu'à Guise qui est une jolie ville de la Picardie sur la rivière d'Oise. Le château en est bon et bien fortifié; M de Turenne l'assiégea en l'année cinquante, lorsqu'il servait les Espagnols et, un peu devant la bataille de Rethel, il y fit jouer une mine qui ne servit qu'à fortifier la place et fut contraint après trois semaines de lever le siège

1. Claude de Thiard, marquis de Bissy, colonel en 1659, brigadier de cavalerie le 12 mars 1664, avait pris part cette même année au combat du Saint-Gothard, dans lequel un corps de troupes françaises de 6.000 hommes, sous les ordres de Coligny, avait fortement aidé à la victoire des Impériaux sur les Turcs.

le lendemain, jour de la Fête-Dieu. Après avoir ouï la messe, la Reine en partit, escortée toujours par M. de Bissy avec sept cents chevaux, mais M. le marquis de Cœuvres commandait comme lieutenant général. Je m'offris ce jour-là à lui pour lui servir d'aide de camp et marchai toujours avec lui à la tête des troupes ; il y a du plaisir à lui voir donner ses ordres; il détachait à tout moment sur la droite et sur la gauche pour prendre ses sûretés, car il y a mille chevaux dans Cambrai ; le pays est mauvais dans des collines, des bois et de fâcheux défilés; nous marchâmes treize heures.

Le Roi était arrivé proche d'ici à dix heures du matin avec deux mille chevaux en seize escadrons, M. le marquis de Duras commande le tout; il n'a que deux volontaires avec lui, le sieur de Brancas[1] et le marquis d'Arcy[2]; les autres

1. Charles, comte de Brancas, mestre de camp, lieutenant du régiment d'Orléans-Cavalerie en 1647, maréchal de camp en 1649, s'était démis de son régiment en 1650 et avait été nommé chevalier d'honneur de la Reine-mère en 1661.

2. René Martel, marquis d'Arcy, mestre de camp du régiment de Conti, fut envoyé à Turin en 1675 pour y porter les condoléances de Louis XIV à l'occasion de la mort du duc Charles-Emmanuel II. Il fut ensuite nommé ambassadeur de France auprès du duc Victor-Amédée II en 1684. « Il était,

sont des officiers de sa personne ou des troupes. Il n'y a ici de ministre que M. de Louvois. Le Roi vint avec deux cents chevaux à la rencontre de la Reine à une lieue d'ici, et dès lors qu'il l'eut jointe, il marcha toujours à cheval à côté du carrosse et entra dans la ville après la Reine, toutes ses gardes et chevau-légers l'épée à la main. A l'entrée toute la cavalerie était sur une ligne ; je n'ai jamais rien vu de si beau, chaque escadron était de cent cinquante maîtres, il y avait trois et quatre étendards par escadron.

Comme il n'y a ici ni M. de Lionne ni M. de Bonneuil, je priai, vendredi après le dîner, M. le marquis de Cœuvres de dire au Roi que j'avais une lettre à lui remettre ; il me fit dire qu'il avait beaucoup à faire, qu'il me priait de ne pas le tenir longtemps, mais que j'eusse un peu de patience dans son antichambre ; il négocia avec M. de Louvois, puis avec M. de Duras, et après il me fit appeler dans sa chambre où il était seul avec son écritoire et du papier, prêt à écrire,

écrira plus tard Saint-Simon, fort estimé et s'était fait une grande réputation dans ses ambassades. » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, I, 91.)

mais debout. Je lui dis que j'étais au désespoir de lui présenter la lettre de Votre Altesse Royale si tard, mais que je ne l'avais pas pu joindre ; il me répondit : « Je sais que vous êtes venu avec la Reine, elle me l'a dit ».

Je lui dis encore que la lettre que je lui présentais était en réponse d'une qu'il avait fait l'honneur à Votre Altesse Royale de lui écrire et que Madame de Servien lui avait présentée de sa part. Il la prit et la lut, puis la replia et comme il ne me dit mot au sujet de ladite lettre, je le remerciai ensuite de celle qu'il avait écrite à ceux de Genève ; je lui dis que, par le conseil des cantons protestants, ils avaient encore à Aarau refusé de nouveau sa médiation ; il me dit qu'il en avait ouï dire quelque chose ; je lui représentai que ces gens-là poussaient à bout Votre Altesse Royale par le conseil des mêmes cantons et que je croyais qu'il ne souffrirait pas que dans cette affaire il y demeurât de la réputation de Votre Altesse Royale, que vous vous mettiez en état de l'empêcher et comme il m'avait fait dire qu'il avait à faire, je finis ce discours en lui disant que j'en entretiendrais à l'armée M. de Lionne. Il m'assura qu'il ferait tout

ce qui serait en son pouvoir pour les satisfactions de Votre Altesse Royale. Je ne voulus pas l'importuner mais seulement lui donner à penser sur le mépris que ceux de Genève faisaient de sa médiation et de la méfiance qu'ils avaient de sa personne, et aussi je lui fis connaître que Votre Altesse Royale n'était plus d'humeur à souffrir d'eux. Au camp de Charleroi, j'entretiendrai plus au long M. de Lionne et ferai mon possible pour que Sa Majesté écrive de nouveau à ceux de Genève ; peut-être qu'entre-ci et ce temps-là ils auront fait réponse au Roi qui donnera lieu à cette seconde lettre. En me retirant je remerciai Sa Majesté de ce qu'elle m'avait fait l'honneur de me permettre de la suivre cette campagne. Elle me fit des réponses très avantageuses pour ma personne.

Le Roi couche sur la paille, a une application continuelle, fait tout et de bonne grâce, sans empressement et en maître; il paraît fier mais il a les commandements très doux.

XIII

D'Avesnes, le 13 juin 1667.

Demain Leurs Majestés se sépareront : la Reine s'en va par La Capelle, Vervins, Liesse et Soissons à Compiègne et le Roi droit au camp. Monsieur le Dauphin a eu la rougeole à Compiègne, il a été saigné, la Reine s'en alarmait fort et voulait partir pour l'aller faire servir. M. Vallot[1], le médecin, a dit, après avoir lu les relations du mal, qu'il n'était pas nécessaire, que Monsieur le Dauphin présentement se portait bien. Le courrier, qui est venu dit, que ce petit prince, nonobstant son mal, chantait toujours les airs du ballet dans son lit. Le Roi a incessamment travaillé ici ; sur le soir, après la prière, il a joué avec la Reine, la duchesse de La Vallière, Sanguin[2], le maître d'hôtel, et l'abbé de Clermont.

1. Antoine Vallot, né en 1594, premier médecin d'Anne d'Autriche puis de Louis XIV, mort en 1671.

2. Jacques Sanguin, seigneur de Livry, maître d'hôtel ordinaire du roi, nommé capitaine des chasses de Livry et de Bondy en 1668. En 1676 il acheta du maréchal de Bellefonds la charge de premier maître d'hôtel du roi.

Le sieur de Van Beuningen, envoyé de Hollande, me voyant hier matin au lever du Roi, m'aborda et me fit des compliments fort civils ; c'est assurément un galant homme et l'on le tient pour celui de tous les États le plus fort pour la négociation ; il est présentement hors des gonds dans cette Cour, il n'y est pas vu de bon œil et l'on n'y en fait plus cas comme les autres fois. Il vit hier M. de Louvois qui lui dit qu'il pouvait aller avec la Reine, que le Roi allait faire de grandes marches et incommodes, que dans dix ou douze jours il serait dans un poste fixe, que l'on appellerait la Reine à ce voisinage-là, avec laquelle il pourrait aller joindre le Roi. Cela fait connaître que l'on n'agrée pas sa présence au camp. Il demande ici l'exécution d'une promesse qu'a faite en Hollande M. d'Estrades[1], qui est que l'armée navale de Sa Majesté sortirait en mer et se joindrait à celle des États contre l'Angleterre, à quoi l'on a peine ici de se résoudre[2].

1. Godefroi, comte d'Estrades, lieutenant général et gouverneur de Dunkerque en 1650, ambassadeur de France en Hollande. Il fut fait maréchal de France à la mort de Turenne, en 1675.

2. Cette promesse, dont parle M. de Saint-Maurice, avait été

Monsieur n'est pas venu ici parce que, au camp, le maréchal de Gramont ne voulait pas prendre l'ordre du maréchal de Turenne, il a fallu laisser ce prince pour le donner, néanmoins les maréchaux de Gramont, du Plessis et de Villeroi qui sont au camp n'y font rien. M. de Turenne est le seul qui agit et de qui le Roi prend conseil; M. de Louvois est parfaitement bien et depuis un mois il a été seul avec Sa Majesté, les autres ministres n'y ayant été que quatre jours, et ledit M. de Louvois est bien avec M. de Turenne et tous deux mal avec M. de Colbert, et le traitent de haut en bas, particulièrement M. de Louvois, qui est un homme infatigable, hardi et prompt, et quelquefois un peu trop.

Madame la duchesse de La Vallière a ici avec elle la marquise de La Vallière [1], sa belle-sœur,

consacrée par une convention signée à La Haye le 5 mai 1667. La démarche de Van Beuningen avait en outre un autre objet qui était de savoir à quelles conditions le roi arrêterait ses conquêtes. Louis XIV écrit à ce sujet : « Van Beuningen étant venu à Amiens pour négocier ces affaires et me demandant de me suivre à l'armée pour en traiter, je ne le voulus pas permettre, pour ne pas lui donner l'occasion de ramasser en ce lieu tous les discours que font souvent dans la chaleur les esprits mécontents. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 177.)

1. Gabrielle Glé, dame de La Costardais, d'une famille ori-

et la comtesse du Roure[1] qui est enceinte ; elle s'appelait autrefois mademoiselle d'Artigny qui était à Madame et dès longtemps amie et confidente de madame la duchesse de La Vallière.

J'ai fait ce que j'ai pu pour voir M. de Louvois ; il m'avait fait donner heure à dix et demie ce matin, mais à huit il m'a envoyé un gentilhomme me faire excuse s'il ne pouvait pas recevoir l'honneur que je lui voulais faire, mais que le Roi lui avait donné tant d'occupations qu'il n'avait pas un moment à lui ; j'ai dit à ce gentilhomme que j'avais empressement d'expliquer à M. de Louvois la haute estime que Votre Altesse Royale a pour son mérite et la forte passion qu'elle a aussi d'avoir son amitié, que je savais les importants et pénibles emplois qu'il avait, que je ne le voulais pas incommoder et que je lui rendrais mes devoirs quand je pourrais et quand il me le permettrait. En effet je n'ai jamais vu un homme tant travailler, M. de Laon a été pour le voir et infructueusement.

ginaire de Bretagne, avait épousé en 1663 Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, frère de la favorite.

1. Claude-Marie de Gast d'Artigny, ancienne fille d'honneur de la duchesse d'Orléans, avait épousé en janvier 1666 Louis de Grimoard Beauvoir, comte du Roure.

Le Roi me fait tous les honneurs imaginables; dès que j'aborde au Louvre, tout le monde s'ouvre pour me faire avancer; j'en use avec retenue; aujourd'hui, à la messe à la grande église, m'étant trouvé sur le passage du Roi et l'ayant salué très profondément et comme je dois, le Roi m'a fait un salut et comme en se baissant; tout le monde y a pris garde et ces messieurs de la Cour qui suivent l'encens m'ont abordé et m'ont dit qu'il n'en faisait pas tant aux princes du sang[1], mais comme Votre Altesse Royale sait assez que cela ne donne pas à dîner, il était deux heures après midi, je suis venu boire à la santé de Vos Altesses Royales avec M. Matharel[2] et je n'en ai pas moins mangé.

Je suis, etc.

P.-S. — L'on me fait sentir bon l'honneur que le Roi me fait de me laisser aller seul d'étranger

1. On sait avec quelle insistance Primi dans ses *Mémoires* revient sur le même fait : « La passion des courtisans pour se faire remarquer par le Roi est incroyable; lorsque le Roi daigne tourner un regard vers quelqu'un d'entre eux, celui qui en est l'objet croit sa fortune faite ». (Primi Visconti, *Mémoires*, p. 175.)

2. Intendant général de la marine à Toulon en 1670, mort en 1673.

avec lui, particulièrement sur ce qu'il ne mène pas le sieur de Beuningen.

XIV

Du camp de Charleroi, le 16 juin 1667.

Le Roi partit d'Avesnes le quatorze à quatre heures du matin. Il prit la tête des troupes et n'avait devant lui que la garde du camp; il était suivi de son capitaine des gardes, de tous les volontaires[1], et de soixante de ses gardes qui marchaient par les ailes, puis de la brigade de M. de Villequier qui est composée du régiment des cuirassiers de Sa Majesté qu'il commande, du régiment de Nogent et de Piloy qui font sept cents chevaux, puis de celle de Bissy qui était de sept cents chevaux de soldats détachés de tous les corps, de

1. On désignait alors sous le nom de volontaires « des hommes de qualité qui, sans avoir un emploi fixe, ni grade, ni solde, ni habillement dans les troupes, s'associaient à des expéditions périlleuses où les appelaient tantôt la gloire tantôt le désir de s'instruire ». (Général BARDIN, *Dictionnaire de l'armée de terre*, IV, 5245.)

la brigade de Rochefort[1] qui sont les gardes du corps, des gendarmes et chevau-légers du Dauphin. Les gardes faisaient l'arrière-garde parce qu'elles roulent avec le reste de la cavalerie et font les mêmes factions et obéissent à leur brigadier qui est lieutenant des gendarmes du Dauphin; cette brigade est de onze cents chevaux. Le Roi ne marcha jamais que le pas et ce fut lui qui fit tous les détachements pour marcher sur les ailes, car il fait tout de bonne grâce et sans empressement. M. de Turenne lui ayant dit au commencement de sa marche avec l'armée en venant ici qu'il se peinait trop et qu'il pourrait en être malade, il lui dit : « Monsieur le maréchal, vous n'aimez pas ma gloire de me parler de la sorte. » Sur les dix heures, le Roi fit halte pour dîner et il dîna mal parce que la maison où l'on apprêtait son dîner brûla; il l'a fait payer. Pour moi je fis très bonne chère avec M. de Villequier.

Après deux heures de halte pour laisser repaître

1. Henri-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, capitaine-lieutenant des gendarmes du Dauphin en 1665, brigadier de cavalerie en 1667, maréchal de camp en 1668, lieutenant général en 1672, gouverneur de la Lorraine et maréchal de France en 1675, mort à Nancy le 23 mai 1676.

la cavalerie, le Roi se remit en marche. Nous trouvâmes d'abord un prince allemand de la maison de Saxe, auquel M. de Turenne avait donné une escorte de trentre maîtres. L'on dit que demi-heure après il fut rencontré par un parti des Espagnols ; l'on ne sait s'il a été tué ou pris, il n'est revenu encore qu'un soldat de cette escorte. Nous passâmes à Beaumont qui est au prince de Chimai ; à une lieue au deçà nous trouvâmes l'escorte qui était venue rencontrer le Roi; il nous quitta et vint ici. Je demeurai là parce que j'y avais mon équipage; j'avais toujours été derrière Sa Majesté qui ne me vit jamais comme tous les autres, le chapeau à la main, qu'il ne me levât le sien. En partant d'Avesnes, il me crut assurément un homme à mes commodités, il demanda à M. de Charost si j'étais en carrosse; M. d'Etemare [1] lui dit que non, que j'étais à cheval à sa suite; en effet je n'étais pas à dix pas de sa personne. Je m'entretenais avec messieurs de Soyecourt [2] et de Villarceaux. A une lieue de là,

1. Capitaine des gardes de la marine, envoyé vers le Roi par le duc de Beaufort.

2. Maximilien-Antoine de Belleforière, marquis de Soyecourt, grand-maître de la garde-robe, puis grand-veneur de France.

le Roi passant auprès d'un château où est la duchesse de Würtemberg qui est séparée de son mari qui est en Allemagne, cette dame se trouva à son passage. Il mit pied à terre, la salua, lui dit quelques paroles obligeantes, puis remonta à cheval et continua sa marche; il parle peu mais ce qu'il dit est très juste et de sens.

Les tentes du Roi sont les plus superbes et les plus spacieuses que l'on puisse voir et toutes doublées de damas ou satinade ; il y a dans chacune trois ou quatre chandeliers de bois doré qui pendent.

Le Roi hier après dîner tint conseil, puis alla visiter Charleroi; je l'y suivis. Si je puis avoir du temps, j'en ferai un petit griffonnement à Votre Altesse Royale. Monsieur est toujours à cheval et il est fort propre et fort leste en habit de guerrier. Il fait bon voir tout ce monde et j'y reçois mille honneurs de ceux que j'y connais. Je proteste à tous que je ne suis pas ici pour faire guerre offensive, mais Votre Altesse Royale agréera bien que je voie le plus d'occasions que je pourrai pour me rendre capable de la servir dans un emploi où j'ai plus de génie que dans celui auquel elle m'occupe maintenant.

Le Roi fait payer tous les dégâts que les troupes font sur le pays de Liége. Jamais je n'ai vu tant de discipline parmi des troupes[1]. Jamais soldat ne s'éloigne et ne sort de ses rangs pendant leur marche qui est admirable toujours en escadrons et bataillons fort droits et fort justes et l'on n'entend jamais un mot. Il n'est dû aux troupes que 25 jours de paye, l'on la leur donne chaque mois et l'on prend aujourd'hui du pain pour quatre jours ; tout est horriblement cher ici, le vin coûte quarante sols la pinte, la bière dix, le pain et l'avoine à proportion ; il n'en manque pas maintenant. Il est certain qu'il y a plus de 60.000 chevaux des équipages.

J'ai su ici que le Roi n'a pas été satisfait de ce que la duchesse de La Vallière est venue à Avesnes[2];

1. Louis XIV dit à ce sujet dans son Journal à la date du 18 juillet : « J'observai un tel ordre dans le commencement de la marche qu'il n'y eut aucun tort fait aux habitants des lieux que je voulais gagner par ce bon traitement, jusqu'à payer aux communautés les blés que j'avais été contraint de faire prendre pour le fourrage. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 172.)

2. Lefèvre d'Ormesson dit de même, au sujet de ce voyage de mademoiselle de La Vallière à Avesnes : « L'on a prétendu qu'elle n'était pas mandée. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 507.)

il lui avait écrit qu'il y appelait la Reine pour vingt-quatre heures et pour des affaires importantes, sans l'y convier d'y venir ; mais comme elle reçut cette lettre à Saint-Cloud, Madame lui conseilla d'y venir et de faire la diligence qu'elle fit ; aussi elle n'a pas eu satisfaction ; il y a une personne de qualité et d'esprit qui a dit qu'elle s'attirerait des mauvaises affaires, puisqu'elle ne savait pas connaître qu'il était temps qu'elle se retirât[1]. J'ai cru que Votre Altesse Royale serait bien aise de savoir cette particularité. En étant à Avesnes, je vis que l'on commençait à en parler librement et même des dames de la Cour lui firent des railleries ; l'on croit que la Montespan lui succédera ; néanmoins ces fondements ne sont que par conjectures ; le Roi met toute son application à la guerre et à la gloire et témoigne de ne se soucier plus des femmes ; il mange ici avec nombre de gens de qualité à sa table.

1. Dans cette personne de qualité et d'esprit il est difficile de ne pas reconnaître madame de Montespan qui, s'il faut en croire mademoiselle de Montpensier, aurait dit en parlant de La Vallière : « J'admire sa hardiesse de s'oser présenter devant la Reine, de venir avec cette diligence sans savoir si elle le trouvera bon ; assurément le Roi ne lui a point mandé. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 49.)

M. de Louvois a dit que, Van Beuningen le sollicitant pour venir et lui apportant pour exemple que je suivais le Roi, qu'il lui répondit que Votre Altesse Royale avait toujours été des meilleurs amis de la France ; qu'outre cela que j'étais gentilhomme de qualité, que ma profession était les armes et que le Roi était bien aise de m'avoir auprès de lui. M. de Bonneuil me dit, lorsqu'il demanda au Roi la permission pour que je vinsse à sa suite, qu'il lui dit : « Non pas seulement je l'agrée, mais il me fera plaisir ». Il ne me parle jamais, mais il ne me voit jamais sans me lever son chapeau, ce que je ne vois pas qu'il fasse aux autres.

XV

Du camp de Tournay, le 23 juin 1667.

J'avais écrit à Votre Altesse Royale de Charleroi mais il n'est pas encore parti de courriers depuis ce temps-là, si bien que ces lettres-là s'en iront à même temps que celles-ci. Je n'ai pas de nouvelles à lui mander que de la guerre. Notre

marche a été très fatigante, pour moi je n'ai jamais vu mon lit et ai toujours dormi sous un arbre, enveloppé dans mon manteau, sauf un soir que par bonheur mon carrosse arriva à minuit, mais ce qu'il y a eu de pire, c'est que j'ai été la plupart du temps sans manger, mon cheval de bât où était la vivande s'égarant, et Votre Altesse Royale sait que pour moi c'est un grand malheur, outre que le vin coûte quarante-cinq sols la pinte et seize la bière dont je n'use pas, et ce qu'il y a eu encore de fort incommodant a été la poussière, mais s'il y a eu de l'embarras pour les bagages, il n'y en a pas eu pour les troupes; elles ont toujours marché et campé en bel ordre sur deux lignes, le Roi dans la marche toujours à la tête de l'armée et au campement entre les deux lignes; il est infatigable et Monsieur aussi; ils ne se quittent jamais.

Je n'ai pas pu encore voir aucun des ministres et eux ont été des journées sans pouvoir voir le Roi, et ont bien pâti de la faim; demain je tâcherai de les visiter, M. le marquis de Berny négociera bien en l'absence de M. de Lionne, mais il ne fera rien que par l'organe et les intentions de M. Le Tellier.

XVI

Du camp devant Tournay, le 24 juin 1667.

Hier j'écrivis à Votre Altesse Royale l'état de ce siège ; comme le Roi à neuf heures n'était pas sorti, je m'acheminai à pied à la tranchée ; je vis du côté des assiégés une défense très molle et des coups de mousquet de la courtine qui çà, qui là, sans suite. Comme il n'y avait pas de généraux et que les Suisses ne se disposaient à aucune attaque, je me retirai et fus à ma tente à onze heures. Le Roi se trouva sorti et il était allé à la garde du camp, autrement au bivouac, pour voir s'ils se tenaient en bon état à cause qu'il n'y a pas de lignes. Il alla de là à la tranchée, où voyant la défense des ennemis peu vigoureuse, à minuit il voulut faire presser l'attaque, alors les bourgeois demandèrent trève qui leur fut accordée ; le gouverneur se retira dans le château avec sa garnison qui n'est pas nombreuse ; maintenant l'on dresse la capitulation ; le Roi s'est retiré à

trois heures de jour; cette place se rend sans que l'on ait tiré un coup de canon, nous n'avons pas de pain et les tranchées n'étaient que des petites rigoles.

XVII

Du camp de Tournay, 27 juin 1667.

Sa Majesté est dans la ville avec les ministres fort occupée; l'armée marche demain, l'on a donné du pain pour quatre jours, ainsi je ne pourrai négocier qu'à la première halte que nous ferons et ce sera en formant un siège devant quelque place de la province de Flandre ou sur la Lys ou sur l'Escaut.

Il ne s'est rien passé de considérable depuis le vingt-cinq que le Roi assista au *Te Deum* dans Tournay; hier, à six heures, le gouverneur sortit du château avec cinq cent quarante hommes de pied et cent soixante de cheval; l'on n'avait jamais pu savoir au vrai la garnison que quand elle est sortie. Comme l'on se moquait de leur peu de résistance et que la cavalerie n'a jamais fait sortie,

ils disent que les bourgeois les en avaient empêchés, qu'ils leur avaient déclaré que s'ils sortaient, qu'ils fermeraient les portes et qu'ils ne rentreraient jamais. Plus l'on voit cette ville, plus elle paraît belle et grande. Le Roi loge à l'abbaye de Saint-Martin qui est un beau et magnifique palais, orné de belles tapisseries et de beaux tableaux. Il y a deux maisons de Jésuites, un collège et un noviciat qui ont des beaux jardins et spacieux, le commerce y est médiocre en cuir et bas de filet.

L'on ne veut pas faire des grands sièges, mais s'élargir dans ce pays : l'on attaquera après Douai, pour y établir des quartiers d'hiver et faire tomber Saint-Omer et Aire d'elles-mêmes. L'on croit que la Reine viendra ici avec les dames. Nous verrons laquelle l'emportera. Il faut mander les avis en chiffre et particulièrement des desseins, comme aussi des bagatelles, car l'on ouvre les lettres et le Roi est fâché quand on pénètre ses pensées. Quoique nous marchions mardi, la Reine ne laissera pas de venir au moins à Arras.

XVIII

Du camp de Douai, le 3 juillet 1667.

De croire de parler au Roi il est impossible de quelques jours, il passe toute la nuit au bivouac et ne se couche qu'au jour, il dort fort tard, puis il tient conseil et pour ainsi dire son armée et ses conquêtes l'occupent entièrement.

Il n'y a que M. de Turenne et les ministres qui sachent les résolutions, eux seuls assistent au conseil et point les maréchaux du Plessis[1], de Gramont et de Villeroy[2]; ces messieurs sont fort fatigués et je ne reçois civilité que d'eux et de

1. César de Choiseul, comte du Plessis, enfant d'honneur de Louis XIII, mestre de camp d'un régiment d'infanterie en 1616, ambassadeur de France à Turin de 1632 à 1635, maréchal de camp en 1635, lieutenant général en 1642 et maréchal de France le 20 juillet 1645, ministre d'État en 1652. Il avait été créé duc et pair en 1665.

2. Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, né en 1598, enfant d'honneur de Louis XIII, gouverneur du Lyonnais en survivance de son père en 1615, maréchal de camp en 1624, lieutenant général en 1643, maréchal de France en 1646, nommé la même année gouverneur du jeune roi Louis XIV, avait été créé duc et pair en 1663.

messieurs de Charost et de Beringhen[1]; ces deux derniers sont obligeants sur tous les autres et M. de Beringhen, qui est un des plus sages hommes que je connaisse et que l'on destine pour gouverneur de monsieur le Dauphin, me dit, toutes les fois qu'il me voit, qu'il me plaint, que les Français sont fort incivils et que l'on a peu de déférence et de soin des étrangers en cette Cour. Il est vrai que jamais il n'y a eu de si grandes incommodités dans une armée; l'on ne peut, dans les marches, jamais avoir ni les carrosses ni les bagages ; je mange et dors comme je peux, je fais gloire de ne pas me plaindre, j'ai fait la sottise de ne pas amener des mulets qui sont les seuls secours dans une armée comme celle-ci mais j'ai aussi la consolation qu'il y a peu de monde qui en ait.

Il y a ici quantité de volontaires ; la plupart ont commandé, ce sont tous autant de gens qui critiquent et décréditent tout ce qui s'y fait, cela vient de ce qu'ils n'ont pas d'emploi et de ce que l'on ne fait pas de cas de leurs personnes ; ils blâment le peu d'ordre qu'il y a dans l'armée et voudraient

1. Henry, comte de Beringhen, chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la Petite Écurie.

que le Roi, y étant, travaillât pour la gloire et à quelque entreprise d'importance et non pas d'attaquer des places qui sont dépourvues et que les Espagnols négligent de défendre; ils disent que cet hiver la paix se fera et que c'est pour cela que le Roi ne donne pas de nouvelles commissions ni qu'il ne veut pas ruiner ses troupes dans un grand siège.

XIX

De Compiègne, le 13 juillet 1667.

J'arrivai ici dimanche au soir, je m'informai si M. de Lionne y était arrivé ; de ses domestiques qui étaient venus lui retenir un logis dirent qu'il arriverait le lundi assurément et le lundi au soir les domestiques se retirèrent à Paris où il est malade. Voyant donc que je ne pouvais pas lui parler le mardi matin, je priai M. de Berlize de demander audience à Sa Majesté pour moi; il me l'accorda pour le mercredi matin à onze heures si bien que ce matin je suis allé à son lever à mon accoutumée, où il m'a vu quand il a été habillé et qu'il a eu fait sa prière. Il a com-

mandé que tout le monde sortît et que l'on m'appelât et, m'ayant vu, il m'a fait signe de m'approcher de lui. Je l'ai entretenu près de demi-heure, je l'ai remercié de nouveau de la part de Votre Altesse Royale de la lettre qu'il avait écrite à ceux de Genève, je lui ai dit qu'ils l'avaient tournée à leur avantage, il m'a interrompu et m'a dit : « Et comment, monsieur ? » Je lui ai expliqué de quoi, il est demeuré étonné, puis je lui ai représenté que, nonobstant qu'elle leur fût favorable, que maintenant ils se retirent tout à fait de dessous sa protection pour s'attacher à celle des cantons protestants, qu'ils étaient allés les consulter à Aarau où ils avaient résolu de lui députer, pour obtenir de lui de ne pas faire une députation à Votre Altesse Royale, qu'elle ne pouvait néanmoins terminer les différends qu'elle a avec eux que par cette voie-là. Sa Majesté a été tout à fait attentive à mon discours et j'ai connu dans son visage qu'il tombait d'accord de tout ce que je lui ai représenté, il m'a dit qu'il n'avait aucune nouvelle que ceux de Genève lui envoyassent des députés, mais que quand ils viendraient, il les obligera bien à faire tout ce que je lui

prescrirai. Je l'en ai remercié et lui ai témoigné qu'il fallait bien croire que ceux de Genève lui envoyaient des députés puisqu'ils n'avaient pas encore fait réponse à sa lettre quoiqu'il y eût deux mois qu'il la leur a écrite. Je lui ai demandé, en cas qu'ils ne lui députassent pas, une seconde lettre et plus pressante que la première ; il m'a dit qu'il fallait attendre de leurs nouvelles puis qu'il la ferait, mais comme j'ai vu que tout ceci tirait en longueur et que souvent les princes sont bien aises qu'on les décharge d'affaires, je lui ai proposé que, comme elle retournait à l'armée, que pendant son séjour en Flandre les députés de Genève arriveraient à Paris, que là ils verraient M. de Lionne, lequel, ne sachant pas les bonnes intentions qu'elle avait pour la réputation et pour les intérêts de Votre Altesse Royale, peut-être leur donnerait créance, n'ayant pas été instruit ; que si elle l'agréait, je m'en irais à Paris par la poste instruire M. de Lionne. Il m'a pris au mot avec empressement et m'a dit : « Oui, monsieur, allez-vous en instruire Lionne, je lui fais une dépêche pour d'autres affaires, je lui écrirai de faire ce que vous souhaitez ».

Je lui ai dit que je serais bientôt de retour pour avoir l'honneur de le suivre à l'armée où j'admirais avec joie ses conquêtes et la manière héroïque avec laquelle il agissait, mais aussi que souvent je frémissais de crainte de voir comme il s'exposait aux périls, que j'en rendais compte tous les ordinaires à Votre Altesse Royale et que je le suppliais avec respect de pardonner à mon zèle, qu'il devait considérer le besoin que toute l'Europe avait de la conservation de sa vie et que l'intérêt que Votre Altesse Royale y prenait me faisait prendre la liberté de le lui dire ; il s'est mis à sourire contre moi et m'a dit qu'il m'était bien obligé.

Si les ministres correspondent à ces bons sentiments, j'espère que Votre Altesse Royale aura les satisfactions qu'elle souhaite et qui lui sont dues. Je trouve que le Roi a assurément de l'estime et de l'amitié pour elle; je me confirme toujours plus de ce que je lui ai écrit qu'il n'a pas de la fierté, mais une humeur et un procédé fort doux et fort traitable.

Comme je crois que Votre Altesse Royale est maintenant de retour de son voyage, je crois

qu'elle agréera que je lui dise ce qui se passe ici parmi les dames et ce que j'ai pu savoir de l'armée et des railleries que l'on en fait.

La Reine n'a pas eu un mal si considérable que l'on a publié, elle est bien remise, il ne paraît pas qu'elle ait été indisposée[1]. Pendant son mal, madame la duchesse de La Vallière vint ici la visiter et fit venir tout son équipage pour séjourner à Mouchy[2], belle maison du marquis d'Humières, mais comme la Reine ne lui fit pas une réception fort accueillante[3], elle s'en retourna à Versailles. Néanmoins elle a eu de si bons avis qu'elle est arrivée ici le même jour que le Roi, où il y a quantité de dames de qualité et où l'on ne songe qu'aux plaisirs et à se divertir mais j'y trouve les divertissements médiocres ; ils consistent à quelques promenades et le soir à jouer dans la chambre de la Reine ; aux

1. On mandait de Compiègne à la *Gazette de France* le 30 juin : « La Reine se porte mieux d'une légère indisposition pour laquelle on l'a saignée deux fois. »

2. Aujourd'hui Mouchy-le-Châtel, commune de l'arrondissement de Beauvais, dans l'Oise.

3. Au sujet de l'accueil fait à mademoiselle de La Vallière lors du premier voyage de Compiègne, mademoiselle de Montpensier donne de nombreux détails sur l'attitude de la Reine « qui pleurait, qui avait vomi, qui se trouvait mal » et qui avait commandé à M. de Villacerf « qu'on ne lui envoie pas à manger ». (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 49.)

promenades le Roi va en carrosse avec la Reine, eux deux dans le fond ; dans le devant, mademoiselle de Montpensier et la princesse de Bade ; à une portière auprès du Roi, madame de Créquy[1], qui, quoiqu'elle ait eu la petite vérole, il aurait été grand dommage que les soldats corses l'eussent tuée à Rome ; auprès d'elle est assise la duchesse de La Vallière ; à l'autre portière sont la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Bouillon et madame de Béthune ; dans le second carrosse mesdames d'Humières, de Montespan, de Guiche, du Roure, et la marquise de La Vallière ; puis les carrosses des filles et plusieurs autres. Quelquefois elles mettent pied à terre pour faire collation ; d'autres, l'on mange dans le carrosse ; au retour, la Reine et les dames jouent et le Roi travaille avec M. de Louvois ; il va quelquefois chez la duchesse de La Vallière avant le souper et d'autres fois après ; je crois qu'elle est toujours fort bien, quoique tout le monde dise que non et l'on en

1. Armande de Lusignan de Saint-Gelais de Lansac, mariée en 1653 à Charles III, duc de Créquy, lequel, étant ambassadeur de France à Rome, avait failli en 1662 être assassiné par la garde corse du pape, injure dont Louis XIV avait exigé une réparation éclatante.

parle ici librement ; elle est toujours fort maigre et veut néanmoins passer pour belle mais avec trop d'affectation et je la trouve un peu façonnière ; elle regarde les gens de haut en bas et n'est pas fâchée quand on la couche en visière.

La comtesse de Soissons n'est pas ici où l'on dit qu'elle n'est pas bien ni son mari aussi mais il y est en grande estime pour sa bravoure ; M. le maréchal de La Ferté[1] jure qu'il n'a pas tenu sa parole, qu'il lui avait promis de ne s'exposer pas, qu'il faut qu'il se conserve ; qu'ici, où il est mal, l'on ne lui sait aucun gré de ce qu'il fait ; qu'outre cela qu'il faut qu'il songe à sa femme et à ses enfants ; que s'il était tué, que toute sa maison serait réduite à la mendicité ; qu'il n'a point de bien, pas 30.000 livres de rente, et qu'il ne subsiste que de son gouvernement et de sa charge.

L'on décrédite tout à fait les officiers de l'armée ; l'on dit que M. de Turenne est vieux, qu'il n'aime pas les grandes affaires auxquelles il faut agir et travailler ; que c'est pour cela qu'il a empêché le

1. Henry de Senneterre, marquis de La Ferté, maréchal de camp en 1639, maréchal de France en 1651, gouverneur et lieutenant général des pays de Metz et de Verdun en 1656, avait été créé duc et pair en 1665.

Roi de former un grand siège; des lieutenants généraux, l'on dit que d'Humières est un ignorant, que Bellefonds n'a pas de cœur, que Pradel est un bon homme et que Duras n'est bon que pour poser une garde ou mener un parti; des maréchaux de camp l'on n'y considère que Le Bret et l'on dit que tous les autres sont des enfants.

Messieurs le maréchal d'Estrées, M. de Laon et le marquis de Cœuvres font ici une figure merveilleuse; ils y sont considérés et aimés, ils ont chacun leur maison, et tiennent table où tout ce qu'il y a ici de gens de qualité mangent. Jamais il ne s'est fait si grande chère. Jamais tant de vermeil ni si grande quantité de vaisselle; mais le pauvre maréchal s'affaiblit bien et M. le chancelier aussi. Monsieur a été à Saint-Cloud où Madame se porte mieux après avoir été bien mal; Monsieur le Duc est allé à Chantilly où est Monsieur le Prince et sa femme; Monsieur le Prince n'est point encore venu voir ici le Roi quoiqu'il ne soit pas loin de Chantilly ici.

M. de Lionne est à Paris, malade, et, à ce que l'on dit, d'une incommodité qui l'y tiendra longtemps: il a une fistule au fondement. J'en ai un sensible

regret pour les intérêts de Votre Altesse Royale car cela retardera bien son service à cause de la difficulté qu'il y a de voir les autres ministres et particulièrement son fils[1]. Au camp de Douai, le Roi, s'entretenant avec de ses familiers de cette guerre, il y en eut un qui dit qu'elle ne se faisait qu'en Flandre et non point en Italie ; le Roi répondit d'abord : « A l'année qui vient. »[2]

A l'armée les heures auxquelles l'on voit avec plus de commodité Sa Majesté sont avant son dîner, pendant qu'il mange et après ; au commencement que j'y fus, je m'y rendis assidu, mais voyant que, quand il se mettait à table, que quinze à vingt personnes s'y mettaient et que l'on ne me disait mot, j'ai cru qu'il n'était pas de la réputation de Votre Altesse Royale que je demeurasse là debout si bien que depuis ce temps je m'écarte quand ce temps-là vient ; je vais chez lui souvent

1. Louis, marquis de Berny, reçu en survivance à la charge de son père le 14 février 1667.

2. M. de Lionne écrivait à ce sujet au président Servien, le 6 décembre 1667 : «Le Roi sera bien aise que vous lui mandiez au long vos sentiments sur les raisons qu'il y peut avoir pour ou contre pour porter ou non la guerre en Italie contre nos ennemis. Cet article vous fera juger qu'on n'est pas prêt à y envoyer un maréchal de France.» (Arch. des Aff. étr. *Savoie*, vol. 59, fol. 386.)

quand il se lève ; je le suis dans les marches, au partir du campement ; je tâche de me trouver chez lui quand il monte à cheval ; cependant, ici, à son arrivée, il dit au maréchal de La Ferté et à M. de Laon qu'il y avait quelques jours qu'il ne m'avait pas vu et qu'il ne savait pas de mes nouvelles ; ce maréchal lui dit que je venais d'arriver. Néanmoins, le soir, avant que de partir du camp, je le suivis quand il alla voir sortir les troupes de Douai, il me vit bien car il me leva son chapeau. M. de Charost qui est l'homme du monde le plus officieux a dit à M. de Laon et à M. le marquis de Cœuvres qu'il m'avait cherché par deux ou trois fois pour me faire manger avec le Roi ; mais cela ne part que de son mouvement et je ne veux pas m'y présenter que l'on ne me le dise de la part du Roi. M. le marquis de Cœuvres qui est entré de quartier depuis le commencement de ce mois me fait aussi beaucoup d'honneur mais il ne va pas si vite en besogne que M. de Charost. Celui-ci et M. de Laon m'ont dit qu'ils feront connaître à Sa Majesté que si je ne me rends pas si assidu auprès de sa personne, que c'est par respect pour ne me rendre pas impor-

tun mais, il ne s'est pas passé un jour, depuis que je suis à sa suite, que je ne me sois fait voir à lui.

J'oubliais de faire savoir à Votre Altesse Royale que, quoique le Roi soit beaucoup hâlé et amaigri et toujours à l'armée avec le buffle et les cheveux retroussés, qu'il est fort propre et qu'il met beaucoup de temps à s'habiller ; il a la moustache retroussée, il est quelquefois demi-heure devant un miroir à se l'arranger avec de la cire ; ici il porte des coins, la cravate, une chemisette de toile, un justaucorps de droguet ; il demeure nonobstant cela et à l'armée et ici plus d'une heure et demie à s'habiller, et assis ; il est vrai qu'il ne s'ennuie pas car chacun lui parle et on lui fait beaucoup de contes d'esprit et pour rire.

Je n'ai pas voulu dire dans les autres lettres les incommodités de M. de Lionne, pour ne les rendre pas publiques : elles sont grandes ; il a une inflammation dans les bourses et une fistule dans le fondement ; les railleurs de la Cour disent qu'elles sont vénériennes et des faveurs des dames, ce que je ne crois pas.

XX

De Paris, le 19 juillet 1667.

Le maréchal de Gramont se retire dans son gouvernement de Bayonne et mal satisfait, à ce que l'on dit. Le Roi, pour le consoler, a envoyé un courrier au comte de Guiche pour qu'il aille à Bayonne joindre son père; cet exil est pire et plus éloigné que celui de Hollande, car c'est aux frontières d'Espagne.

L'on dit que ce galant a été à Saint-Cloud pendant que Monsieur était à l'armée, de quoi il a fait grand bruit à son arrivée.

XXI

D'Arras, le 23 juillet 1667.

Je partis mercredi matin de Paris et vins en deux jours à Amiens; j'y arrivai à cinq heures du soir; le Roi en était parti le matin à neuf heures

et Monsieur à trois, qui était venu ce jour-là de Chantilly et avait passé à Breteuil à onze et demie, où je dînais, mais je ne le pus pas suivre parce qu'il avait des carrosses de relai : le Roi lui avait laissé cinquante maîtres pour l'escorter jusqu'à Mailly où il était allé coucher avec la Reine. Quand je fus à Amiens, je considérai que, si je ne joignais pas cette nuit-là Leurs Majestés, que je ne le pourrais faire qu'au retour de la Reine à cause de la difficulté qu'il y a de venir de là ici, les garnisons d'Aire, de Saint-Omer et de Cambrai croisant incessamment les chemins,

Ces considérations me firent résoudre de partir à l'entrée de la nuit; que des miens que ceux qui se joignirent à moi nous étions quatorze chevaux et tous gens à se défendre. Je pris un guide qui ne se reconnut plus du chemin quand nous eûmes marché deux heures, mais comme la nuit était assez claire, je suivis la marche du Roi dont je trouvais des traces de temps en temps, si bien qu'en six heures je fis les sept lieues qu'il y a d'Amiens à Mailly et j'y arrivai au jour sans rencontrer personne qu'une dame de qualité nommée la marquise de Lignières laquelle, ayant su que son

mari était prisonnier à Cambrai [1], suivait le Roi pour le prier de l'échanger; elle avait eu le même malheur que moi de ne l'avoir pas trouvé à Amiens; elle était dans un carrosse à six chevaux avec deux femmes et trois hommes à cheval; son guide l'avait quittée à moitié chemin dans un village; elle s'y était arrêtée en attendant le jour et avait fait desseller ses chevaux pour les faire repaître, si bien que, passant là, nous vîmes un carrosse au milieu du chemin; cela nous fit arrêter pour savoir ce que c'était; cette dame s'était endormie sur la terre au pied d'une croix; un de mes laquais, la voyant, se coucha auprès et lui mettant la main sur le sein, lui dit si elle se trouvait mal; elle se réveilla en sursaut, se leva, appelant ses femmes, se fâcha de ce qu'elles l'avaient quittée. Comme je connus que c'était une dame de qualité et qui me paraissait assez propre, je mis pied à terre, je lui fis excuse de l'incivilité de mon laquais; elle ne me témoigna pas d'en être fâchée mais elle me pria de l'attendre; elle fit atteler son carrosse puis nous continuâmes notre chemin.

1. François des Essarts, marquis de Lignières, tué au siège de Candie le 25 septembre 1669.

A Mailly je la rapprochai et lui dis qu'il fallait qu'elle dormît dans son carrosse jusqu'au lever du Roi. Je me mis dans le mien et reposai deux heures; après quoi je mangeai et allai chez le Roi; il monta d'abord à cheval, puis nous marchâmes depuis neuf heures jusqu'à six que nous arrivâmes ici où Leurs Majestés ont été reçues avec le dais, les rues tapissées, haranguées, saluées, *Te Deum* et acclamations de « Vive le Roi » ; la Reine et avec elle mademoiselle de Montpensier, la princesse de Bade, mesdames de Montausier et de Montespan dans son carrosse; dans le second mesdames d'Armagnac, de Bouillon, de Créquy, d'Humières et une autre dont je ne sais pas le nom ; madame de Béthune y est aussi ; toutes fatiguées horriblement des longues marches, de la chaleur et de la poussière ; la Reine dit au Roi qu'elle voudrait bien être à Vincennes et madame d'Armagnac me dit au *Te Deum* que si elle était homme, qu'elle n'irait jamais à la guerre, qu'elle en était bien lasse. Il n'est pas vrai que le Roi les ait priées, elle et madame de Bouillon, de tenir compagnie à celle qui est à Versailles[1]. Je crois que

1. Ainsi que M. de Saint-Maurice l'a exposé dans sa lettre

l'on ne fera ce voyage que pour s'éloigner d'elle ; l'on parle ainsi en cette Cour et avec assez de liberté mais je crois aussi que c'est pour voir avec plus de liberté la belle qui était dans le carrosse de la Reine, le Roi ayant quasi tout hier marché du côté de la portière où elle était démasquée, nonobstant l'extrême poussière.

XXII

De Tournay, le 28 juillet 1667.

Je profite du retour de la Reine sur la frontière pour continuer les assurances de mes respects à Votre Altesse Royale et lui dire que cette Majesté vint le lundi de Douai camper sous la tente proche d'Orchies où était l'armée ; toutes les princesses et les dames de la Cour en firent de même. Le mardi matin elles arrivèrent ici ; toutes les fatigues des longues marches, des grandes haltes, de la chaleur, de la poussière, puis de la pluie, ne les

du 13 juillet, mademoiselle de La Vallière vécut retirée à Versailles pendant la plus grande partie de la campagne.

abat en aucune manière, mais sert à faire voir que leur beauté s'augmente dans les peines et dans les travaux; elles ont une fierté qui fait connaître qu'elles sont résolues à surmonter tous les périls et qu'elles ne cherchent que des ennemis à combattre. L'on dit qu'elles s'en retournent demain et que la Reine fera séjour à Arras, cependant que nous marcherons dans le pays ennemi ; l'on fait des grands préparatifs pour une longue marche, l'on nous fait espérer de faire un siège d'importance, néanmoins personne ne sait le secret; l'on a rassemblé et rejoint à l'armée tous les détachements qui en avaient été faits, et l'on dit même que l'on y fait venir les garnisons des places frontières, que l'on a appelé M. de Créquy avec son corps d'armée qui était du côté du Luxembourg et qu'il doit être le deux du mois prochain à Charleroi.

Le Roi fut hier près de huit heures au conseil; l'on délivra quantité de commissions de cavalerie et d'infanterie, parce que cette armée s'affaiblit beaucoup par les déserteurs, par les maladies, par ceux qui sont tués à la piquorée et par les garnisons que l'on laisse dans les places conquises. L'on fait dix nouveaux régiments de cavalerie,

je ne sais pas le nombre de ceux des gens de pied.

Comme venant ici mon équipage arriva fort tard au camp, que mes valets s'y établirent, y dressèrent mes tentes et mon lit, j'y vais coucher tous les soirs si bien que ce matin, avant que de venir ici, j'avais écrit ce qui est ci-dessus à Votre Altesse Royale ; je me suis trouvé au lever du Roi, où j'ai appris que les courriers que l'on avait dépèchés de Douai à Paris ont été pris par les ennemis, ce qui a fort chagriné Sa Majesté et tous les ministres, car comme elle n'avait joint que là MM. de Turenne et Le Tellier, ils avaient résolu tout ce qu'ils prétendent faire le reste de cette campagne, et comme ils ne croyaient pas que l'on pût prendre leurs dépèches ils ne les avaient pas mises en chiffre, cependant elles contenaient tous leurs desseins. Ainsi les ennemis les savent par la prise de ce courrier entre Arras et Amiens. Pour moi, Monseigneur, j'ai perdu aussi une dépêche que je faisais à Votre Altesse Royale ; elle ne donnera pas de grandes lumières aux Espagnols, elle ne contenait que quelques nouvelles de notre marche et de l'armée et ce qu'il y avait d'important était en chiffre.

XXIII

Du camp de Dendermonde, le 4 août 1667.

Si Votre Altesse Royale jette les yeux sur la carte, elle verra que nous ne sommes qu'à six lieues de Bruxelles et trois de Gand ; que le Roi, gagnant ce poste, empêche le commerce d'Anvers et de Bruxelles avec Gand, Bruges, Ostende et Nieuport, qu'il n'est qu'à cinq lieues de Hulst qui est aux Hollandais, que Lille ne peut être secourue d'aucun endroit, Ypres de même et que Saint-Omer et Aire sont réduits à n'avoir aucune espérance ni secours.

Nous croyons que Dendermonde se défendra bien ; il nous fallait ce repos après les longues et très incommodes marches que nous avons faites sans lit, sans avoir de quoi manger, dans des chaleurs horribles et une poussière qui est continuellement si épaisse que l'on ne se voit pas de trois pas ; il m'en coûte deux chevaux et tous les autres sur les dents et blessés. Nous sommes toujours en

marche depuis le jour jusqu'à la nuit, et les bagages marchent incessamment sans s'arrêter. Je ne sais pas comme les soldats peuvent subsister, le vin coûte cinquante sols la pinte et [quant] au pain, il ne s'en trouve pas pour de l'argent, celui de munition n'a jamais rien valu, c'est pourquoi on a ôté la fourniture à M. de Colbert, intendant de l'armée [1], et M. de Louvois l'a prise.

Il y a à Lille plus de deux mille prisonniers français. Les ennemis n'en veulent plus recevoir dans leurs places et ceux que le Roi a à Oudenarde et à Alost sont pour échanger à ceux qui sont à Lille. Le gouverneur de Valenciennes [2] n'en a pas voulu et ceux qui sont allés à lui, il les a fait dépouiller et dire que s'il en venait plus, qu'il les ferait pendre, qu'ils étaient des coquins de fuir, étant bien habillés, payés et nourris, que les leurs qui n'avaient rien de tout cela ne désertent point.

1. Charles Colbert, marquis de Croissy, second frère puîné du ministre, conseiller au Parlement de Metz en 1656, puis président du Conseil souverain d'Alsace, était principal intendant de l'armée.

2. Lille et Valenciennes étaient alors aux mains des Espagnols. Lille allait être assiégé et pris par les Français quelques jours plus tard.

XXIV

Du camp de Lille, le 11 août 1667.

Le cinquième du courant, comme je croyais d'envoyer la lettre ci-jointe à Votre Altesse Royale, l'on me vint dire dans ma tente que l'on ne voulait pas s'attacher à Dendermonde, que les bagages allaient marcher contre Oudenarde et que la nuit ou le lendemain au matin nous les suivrions. Je montai d'abord à cheval et allai chez le Roi, je trouvai que l'on détendait les tentes ; j'y sus qu'à cause des inondations qui environnaient la place que l'on ne pouvait pas l'attaquer, outre qu'il y avait une forte garnison, que tous les soirs, comme le flux montait, qu'il y entrait des nouveaux secours dans des bateaux, qu'outre cela l'ingénieur Barette, qui avait défendu Valence, était dedans, que de plus nous n'avions pas assez d'artillerie ni des choses nécessaires, que les convois y devaient venir de loin par un pays ennemi, que les bateaux nécessaires pour faire un pont au-dessous de la ville nous manquaient, où l'Es-

caut est fort large. Toutes ces choses considérées, et comme il importe à la guerre de prendre d'abord parti, firent résoudre le Roi de n'assiéger pas cette ville qui se préparait à une belle défense et qui nous inquiétait beaucoup avec son canon et dans laquelle il y avait un des plus braves hommes des Pays-Bas, nommé Louvigny, si bien que dès la même nuit, le canon, les munitions et les bagages marchèrent, l'on fit repasser au deçà de l'Escaut le quartier de Bellefonds et au point du jour, l'on commença à défaire le pont. Les picquoreurs de l'armée avaient couru jusqu'aux portes de Gand et d'Anvers, pillé tout ce pays-là jusqu'à celui des Hollandais et fait des riches butins. L'on croit qu'il y est demeuré plus de six cents chevaux et autant de fantassins.

Le huit, en partant d'Oudenarde, un de nos partis prit le messager de Lille à Anvers; il avait quantité de lettres. Le Roi se mit sous des arbres avec dix ou douze avec lui qui virent et lurent toutes ces lettres ; les plus considérables étaient d'un Espagnol à don Estevan de Gamarra[1], il lui man-

1. Don Estevan de Gamarra, ambassadeur d'Espagne en Hollande.

dait que le Roi avait marché du côté de Dendermonde, mais qu'il croyait que nous ne l'attaquerions pas à cause des inondations et qu'assurément au retour nous assiégerions Lille mais que tous les Français mourraient devant; que cette ville était bien fortifiée de vingt-sept bastions, qu'il y avait une garnison de deux mille hommes de pied et de mille chevaux, 45.000 habitants portant les armes, qu'ils avaient cent pièces de canon, des munitions et des vivres pour un an. Une autre lettre disait que leur cavalerie était sortie pour aller à la rencontre de deux mille hommes qui leur venaient et que, quand ils seraient là-dedans, qu'ils auraient 8.000 hommes de garnison. Le Roi garda trois ou quatre lettres, puis on rendit les autres toutes ouvertes au messager; M. de Turenne était allé visiter Courtray et voir de Pertuis [1] qui en est gouverneur et capitaine de ses gardes, il en est revenu ce matin.

Le dix, nous sommes arrivés à la vue de cette ville qui avait été investie dès le neuf au matin par

1. Gui, comte de Pertuis, ne fut nommé gouverneur de Courtray que le 3 juin 1668, maréchal de camp en 1676 et gouverneur de Menin en 1679.

Lillebonne et d'Humières. Le Roi a pris son quartier à l'abbaye de Loos. Hier au soir l'on travailla aux lignes de contrecirconvallation, car il y a dans la place cinq cents chevaux, il y a aussi neuf cents hommes de pied, autant de milices du pays sans la bourgeoisie que l'on dit être nombreuse de 45.000 hommes portant les armes; le gouverneur est flamand, homme de qualité, qui a servi longtemps; l'on le nomme le comte de Bruay [1]. Ils tirent peu et se résolvent à une belle défense, on les attaquera aussi par les formes et avec vigueur; l'on a commencé par des lignes contre la ville, l'on va faire celles de circonvallation, l'on fera une puissante batterie avant que d'ouvrir la tranchée, l'on a envoyé prendre du canon dans toutes les garnisons voisines jusqu'au nombre de 50 grosses pièces et quantité de mortiers, les armées d'Aumont ni de Créquy ne sont point ici, celle du Roi est beaucoup affaiblie mais elle ne laisse pas d'être encore assez forte pour faire ce siège; je suis dans l'admiration de la sagesse des soldats, jamais il n'y en a eu de si har-

1. Oudart Spinola, comte de Bruay.

dis, de mieux disciplinés ni de plus obéissants.

L'on peste contre le voyage du Roi de France à Compiègne, que, pour aller voir les dames, il a failli toutes les conquêtes qu'il pouvait faire[1]; toute l'armée peste contre le maréchal de Turenne et M. de Louvois, le premier parce qu'il laisse faire de pareilles fautes au roi de France contre sa réputation et contre M. de Louvois parce qu'il laisse manquer de tout ce qui est nécessaire pour une armée ; l'on n'a pas d'artillerie pour faire un siège devant une bicoque, ni les outils pour la tranchée, ni pour faire galerie et mine, pas un bateau en Flandre où il y a de si grandes rivières, soldats pas le sou et l'armée perdue de la moitié.

1. Dans son *Journal* de l'année 1667, Louis XIV a ainsi justifié son voyage de Compiègne : « Durant cet intervalle de repos, je pris occasion de venir voir la Reine, me proposant en cela non seulement la satisfaction de me reposer devers la Reine et mes enfants, mais encore de faire voir au dedans du royaume que l'occupation que j'avais au dehors ne m'empêchait pas de venir jusqu'à Paris quand je le croyais à propos, soit pour donner ordre aux affaires du dedans dont je me faisais rendre compte de plus près, soit pour maintenir en devoir ceux qui avaient quelque inquiétude dans l'esprit. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 173.)

XXV

Du camp de Lille, le 18 août 1667.

Je croyais ce matin de voir M. Le Tellier et M. de Berny, mais il est arrivé un accident la nuit dernière qui a un peu troublé le camp et qui les embarrasse et occupe, c'est que le Roi, allant toutes les nuits au bivouac, hier au soir une heure après qu'il y fut allé, le feu se mit à son logis qu'il a tout embrasé ; il y a des meubles, des papiers, des chevaux, des carrosses, chariots, coffres, habits, tentes et plusieurs personnes de brûlées, la vaisselle d'argent en partie fondue et le reste sous les débris de l'incendie ou volé. Le Roi, ayant su cela, n'est pas encore de retour du bivouac, il se sera mis dans quelque tente là proche pour dormir.

Je suis beaucoup obligé à Votre Altesse Royale des soins qu'elle prend de ma santé et des ordres qu'elle me donne pour la conserver ; je l'immolerais volontiers pour son service si j'en rencon-

trais une occasion favorable et qui lui fût utile. Je me conserve le plus que je peux. Je ne fais ni le volontaire, ni le soldat, ni l'ingénieur, je vais chez le Roi quand il se lève, puis le soir sur les six heures qu'il monte à cheval pour aller voir travailler aux lignes ou visiter les quartiers. Je l'y suis, puis je me retire dans ma tente et ne vais point au bivouac quoique le Roi y aille régulièrement tous les soirs et d'où il ne se retire qu'au soleil levant. Nous souffrons horriblement de la chaleur, quelques précautions que nous puissions prendre à faire faire des huttes et des feuillées, outre que les eaux sont ici fort troubles et puantes. Depuis dix jours j'ai un peu d'incommodité, mais elle servira à l'établissement de ma santé et m'évite assurément une maladie.

Ici l'on peste continuellement contre MM. de Turenne et de Louvois : l'on ne nomme le premier que le vicomte et l'autre le secrétaire[1]. Jamais il n'y a eu si peu d'ordre, il y a cent défauts aux

1. Quelques années plus tard, Primi écrivait de même au sujet des rapports de Turenne et de Louvois pendant la campagne de 1667 : « Turenne était bien avec le Roi : lors du siège de Lille, il était l'idole et Louvois restait dans son antichambre comme un commis. » (Primi Visconti, *Mémoires*, p. 27.)

lignes ; le parc de l'artillerie n'est point serré, chacun y va et manie ce qu'il veut ; il y a ici un nombre infini des habitants du pays et de prêtres ; l'on trouva l'autre jour une mèche allumée auprès des poudres, il n'y avait plus que de la longueur de quatre doigts à brûler.

Il y en a qui ne croient pas que l'on prenne Lille ; ils disent que ceux qui ont la direction de la guerre veulent piquer le Roi au jeu en le faisant échouer ici devant et par là l'empêcher de faire la paix, pendant laquelle ils ont peu à faire et sont peu considérés. Cela me fait ressouvenir de ce que j'ai lu dans l'histoire, que, du temps d'Henri IV, le jeune maréchal de Biron disait à ce roi qu'il lui donnât des troupes et qu'il exterminerait les troupes de la Ligue et des Espagnols ; son père, le vieux maréchal, lui dit après, en particulier, qu'après cela il faudrait aller planter des choux à Biron, qu'il était peu politique, qu'il fallait faire durer la guerre pour être occupé et en vivre [1].

1. Armand de Gontaut, baron de Biron, né en 1524, grand-maître de l'artillerie en 1569, prit la plus grande part aux batailles d'Arques et d'Ivry et fut tué au siège d'Épernay en

L'on dit par le camp une chanson qui a été autrefois faite pour M. de Turenne.

> Il sauva par sa prudence
> L'Empire à Mariendal ;
> A Rethel toute la France,
> A Cambrai l'Escurial.
> Et la même prévoyance
> Soutiendra le Portugal [1].

S'il a eu du malheur aux trois premières ils ont été des méchants prophètes dans la dernière ; c'est assurément un grand homme et dont la réputation est bien établie et comblée de gloire : le Roi a grande vénération pour lui et, quand il l'aborde, il lève son chapeau que ce général est encore à trente pas de lui.

XXVI

Du camp de Lille, le 18 août 1667.

Il serait à souhaiter que tous les maris dont

1592. Son fils Charles, né en 1562, fut nommé gouverneur de Bourgogne en 1595 et créé duc et pair en 1598. A la suite d'intrigues coupables avec l'Espagne et le duc de Savoie, il fut arrêté, condamné à mort et exécuté en 1602.

1. Turenne avait été battu en 1645 par Mercy à Mariendal, en Allemagne ; en 1649, il avait été obligé de lever le siège de Cambrai, et le 15 décembre 1650, alors qu'il suivait le parti de la Fronde et des Espagnols, il avait été battu à Rethel par le maréchal du Plessis.

j'aime les femmes me crussent peu vigoureux, comme vous le croyez ; j'en serais plus heureux. Si à Paris j'y suis sage c'est que je suis fidèle aux belles de Piémont et de Savoie ; mais si l'on ne m'en retire pas bientôt, je leur ferai faux bond et plaisir aux dames de cette Cour.

P.-S. — Je suis très humble serviteur de madame la marquise de Sommerive, ne lui montrez pas cette lettre, elle pleurerait.

XXVII

Du camp de Lille, le 24 août 1667.

Le Roi est toute la nuit et une partie du jour à cheval et tout à découvert du canon de la place, il ne manque pas un bivouac, va à la batterie mais non pas à la tranchée, les officiers d'armée ne veulent pas ; l'autre jour, sachant qu'ils s'exposent, il leur dit : « Puisque vous voulez que je me conserve pour vous, je veux aussi que vous vous conserviez pour moi. »

Pour Monsieur, il va à la tranchée et à la batterie tous les jours et, quand il voit que les canonniers font bien leur devoir, des fois il leur donne trente, d'autres fois vingt pistoles, il fait des grandes caresses à M. le comte de Soissons et va ce soir souper avec lui.

Monsieur le Duc est tombé malade, on l'a porté à Arras avec la fièvre fort violente ; les maladies commencent dans cette armée et moi, de crainte de le devenir, voyant que mon dévoiement augmentait, que je ne dormais pas et que je n'avais pas de l'appétit mais beaucoup de langueur, j'ai envoyé prendre M. Vallot, le médecin du Roi, qui a trouvé à propos de me mettre dans les remèdes et je vais commencer dès ce soir avec beaucoup de répugnance.

XXVIII

Du camp de Lille, le 27 août 1667.

Ce que j'écris à Votre Altesse Royale dans toutes mes autres lettres de la personne du Roi est très

véritable ; il est toute la nuit et une partie du jour à cheval mais l'on fait des petites railleries de son bivouac car il le fait toujours à la tête des chevau-légers du Dauphin, avec le sieur de La Vallière [1]; et l'on dit que, ne pouvant voir la sœur, il passe les nuits avec le frère. Il est néanmoins vrai, à ce que chacun croit, que cette passion n'est qu'imaginaire et qu'il n'a plus de pensées que pour la Montespan ; aussitôt que cette ville sera prise, nous quitterons l'armée, approcherons de Paris, nous verrons laquelle l'emportera. La Reine et toutes les dames de sa Cour s'ennuient fort à Arras ; il n'y a pas un homme, que le pauvre M. de Montpezat [2], il a le malheur de passer là et ici pour le plus ridicule de tous les hommes, il est bien vrai qu'il est un peu incivil.

1. Le marquis de La Vallière, nommé cornette de la compagnie des chevau-légers du Dauphin lors de la création de cette compagnie, le 28 juin 1663, en avait été fait capitaine-lieutenant le 27 novembre 1665. Quant aux mœurs du marquis de La Vallière, madame de Sévigné et Primi sont des plus explicites à cet égard.

2. Jean-François de Trémolet de Bucelly, marquis de Montpezat, maréchal de camp en 1646, lieutenant général en 1651, gouverneur de Gravelines en 1662, avait été nommé lieutenant général du pays d'Artois et gouverneur d'Arras le 13 décembre 1665.

Quand Monsieur mangea chez M. le comte de Soissons, il y eut débauche ; messieurs le comte de Saint-Pol, comte d'Armagnac, chevalier de Lorraine, comte de Marsan et le marquis de Villeroy y étaient et quelques autres.

Mon incommodité m'a empêché de me trouver chez le Roi au temps qu'il mange, pour voir s'il me fera l'honneur de me faire mettre à sa table ; Monsieur a dit au comte d'Estrées que Sa Majesté me ferait manger avec elle ; c'est pourquoi je m'y trouverai le plus tôt que je pourrai ; il est vrai que pendant ce siège, l'on ne sait pas le moment auquel il mange et jamais devant 4 à 5 heures après-midi ; tous ceux qui se mettent à sa table y ont le chapeau sur la tête, la table est en ovale, sans que sa viande soit séparée de ceux qui sont avec lui.

Le pauvre M. de Bellefonds a un malheur horrible ; quoiqu'il fasse aussi bien que qui que ce soit ici, néanmoins il ne saurait s'y accréditer ; à la sortie d'hier, l'on dit qu'il n'y fit rien qui vaille et l'on lui impute tout l'échec que reçurent les troupes du Roi ; l'on tient qu'il vend sa charge cinq cent mille livres à M. de

Villacerf, premier maître d'hôtel de la Reine [1].

J'envoie à Votre Altesse Royale les chansons de l'armée, elle n'y trouvera ni rime ni raison. Je ne les lui manderais pas si je n'avais vu dans des instructions écrites de la main de Madame Royale qu'elle les veut car ces sortes de choses sont trop peu sérieuses pour un ministre de mon importance.

XXIX

Du camp de Lille, le 28 août 1667.

Monseigneur, comme il se fait dans ce siège des actions de vigueur et d'honneur et qui méritent d'être sues par un grand prince qui aime autant la gloire que Votre Altesse Royale, je lui en envoie la continuation du journal dans le feuillet ci-joint [2]. Le Roi assurément y agit continuelle-

1. Édouard Colbert, marquis de Villacerf, premier maître d'hôtel de la reine Marie-Thérèse, puis de la duchesse de Bourgogne, mort en 1699. Il était cousin du ministre.

2. Les feuillets composant le journal dont parle ici M. de Saint-Maurice ne nous ont pas été conservés.

ment et en grand capitaine sans prendre soin de sa personne ni de sa santé ; il ne manque pas un soir au bivouac nonobstant les pluies et les mauvais temps qu'il a fait depuis trois ou quatre jours, quoiqu'il y en ait plus de quinze qu'il ait mal aux dents. Votre Altesse Royale considérera que depuis deux jours et particulièrement depuis hier, on y est allé un peu plus brusquement et hors des formes puisque l'on n'a pas attaqué les demi-lunes par fourneau comme l'on l'avait prémédité, mais de vive force ; il a fallu faire ces actions de vigueur pour échauffer et relever le courage des troupes qui se rebutaient quasi, ayant vu comme le régiment des gardes avait été maltraité, outre qu'il semblait que les assiégés reprenaient cœur et relevaient leur espérance par la sortie qu'ils firent, qui leur fut avantageuse. Le Roi même est allé camper auprès des attaques pour y donner chaleur et pour être plus prompt et faire donner tous les secours et les assistances qui y seront nécessaires.

XXX

De Lille, le 29 août 1667.

Les ministres et beaucoup de monde étant demeurés ici pendant que Sa Majesté va chercher Marsin pour le combattre, que l'on assure être fort de 16.000 hommes, j'y suis pareillement demeuré ; je ne suis pas encore bien remis, outre que l'on va faire une longue marche par un temps froid et pluvieux, qui ne servira à rien, car Marsin, ayant su la prise de cette place, se retire.

Après-midi nous vîmes sortir le comte de Bruay avec deux pièces de canon, douze cents hommes de pied et mille chevaux ; il a perdu au siège quatre cents hommes de pied et, quand les mousquetaires emportèrent la demi-lune, cinq capitaines d'infanterie. Ce qui rend cette action plus éclatante c'est que les assiégés s'étaient préparés à défendre la demi-lune car le gouverneur était dedans et dès qu'il entendit le signal, il se retira,

avertissant ses troupes de se préparer à la défense et lui faillit à se noyer; sans un soldat il tombait dans le fossé car, comme il se retirait avec précipitation, il fallait descendre par un lieu glissant, il tomba sur le bord de l'eau et il y perdit son chapeau. Son infanterie était de différentes nations, Espagnols, Anglais, Italiens et Flamands, nouvelles troupes et point aguerries; pour la cavalerie, elle était très belle; tout le monde est dans l'étonnement de ce qu'elle n'a rien fait; mais il est certain que le comte de Marsin avait écrit au gouverneur de la conserver. Ce peuple est dans la dernière consternation et disent hautement que les Espagnols les ont abandonnés; cette ville est belle, grande, riche, marchande, peuplée, du plus grand trafic de toute la Flandre; il y a place pour tous les endroits du monde et la Bourse est plus belle que celle d'Anvers.

Le Roi, après avoir vu passer la garnison et ses troupes qui entrèrent ici, y vint et au *Te Deum*, puis, après avoir reçu les harangues des magistrats et du corps de la ville, il alla camper à Marquette; il a laissé ici M. le maréchal d'Aumont, M. du Passage avec douze cents chevaux

et cinq mille hommes de pied; l'on croit néanmoins que M. de Bellefonds en sera gouverneur. J'en aurais bien de la joie, parce que c'est un des plus beaux gouvernements qu'ait à donner le Roi; il y a province et un poste d'importance. L'on assure que le Roi, au retour de sa course, se retirera; au moins ses troupes auront besoin de se rafraîchir, particulièrement l'infanterie.

XXXI

De Lille, le 1er septembre 1667.

Sa Majesté, croyant de trouver et de pouvoir joindre Marsin pour le combattre, s'est avancée jusqu'au grand canal de Gand et comme l'autre l'a passé et est allé du côté d'Anvers, le Roi se retire; il sera ici ce soir, demain il ira à Arras et après-demain à Péronne et de là en trois jours à Saint-Germain. Sa marche contre les Espagnols a bien surpris du monde et particulièrement les critiques, car le jour que cette ville demanda à capituler, comme il pressa le gouverneur et la

garnison de sortir le dimanche vingt-huit à bonne heure, et qu'à même temps il donna les ordres pour que toute l'armée se trouvât prête à marcher le même matin, ils dirent que c'était par empressement de se retirer à Arras et d'y aller voir les dames, et adaptaient à l'amour la passion qu'il avait pour la gloire. Il ne pouvait pas finir ses conquêtes et sa campagne avec plus d'avantage et d'éclat; il a assuré toutes les villes qu'il a prises sur l'Escaut et sur la Lys par celle de cette ville et ne s'est pas voulu retirer sans avoir voulu livrer bataille avec une armée délabrée et fatiguée contre une qui est fraîche et pour ainsi dire toute neuve. Comme je faisais préparer tout mon petit équipage pour partir demain au point du jour, M. de La Cardonnière [1] m'est venu visiter, qui m'a dit que le Roi, ayant su que les Espagnols marchaient au deçà du canal de Bruges, avait envoyé MM. de Créquy, de Lillebonne et de Bellefonds, chacun avec des troupes, pour en savoir des nouvelles; que M. de Créquy les

1. Balthazar de La Cardonnière, maréchal de camp en 1652, lieutenant général en 1676, commandait en 1667 la cavalerie de l'armée de Flandre sous le maréchal d'Aumont.

avait rencontrés le premier, qu'il avait renversé les premiers escadrons, et le Roi, en ayant eu avis, y était accouru avec un escadron de ses gardes et deux de cavalerie; M. de Lillebonne, ayant ouï le choc, y était accouru, avait chargé par le flanc, et M. de Bellefonds de même avait aussi chargé l'arrière-garde, que les Espagnols n'avaient pas tenu devant tout cela et avaient fui ; qu'il y avait beaucoup de morts, quatorze cents chevaux de pris, seize escadrons et le commissaire général de la cavalerie, don Francisco de Pardo. L'on n'a aucunes autres particularités; le Roi a envoyé cette nouvelle à M. Le Tellier, avec ordre de la faire passer à Arras à la Reine. Ledit M. de la Cardonnière a ouï la relation et a commandé l'escorte pour le courrier qui la porte à Arras[1].

Le Roi ne viendra que demain au matin; il n'est pas assuré s'il entrera dans la ville et nous n'en partirons qu'à dix heures et n'irons coucher qu'à trois lieues d'ici et après-demain à Arras.

1. Ce combat, dont M. de Saint-Maurice parlera plus largement dans la lettre suivante, fut livré le 31 août 1667.

XXXII

De Paris, 9 septembre 1667.

J'envoyai de Lille à Votre Altesse Royale la nouvelle du combat de quelques troupes du Roi contre une partie de celles du comte de Marsin au delà du grand canal de Gand à Bruges, comme M. de La Cardonnière me l'avait donnée ; mais comme les premiers avis de ces actions ne sont pas toujours les plus certains et que la coutume est que l'on fait toujours les victoires plus amples qu'elles sont, j'ai eu la curiosité de savoir les particularités de celle-ci de ceux qui s'y sont trouvés et, après m'en être instruit de plusieurs, peu m'en ont fait le récit avec les mêmes circonstances, chacun augmentant ou diminuant cet avantage selon sa passion pour le service du Roi et selon qu'ils sont contents ou mal satisfaits de leur fortune. J'en ai dressé une relation à Péronne que j'envoie ci-jointe à Votre Altesse Royale. Elle contient la vérité pour ce qui est du dessein que

le Roi en forma lui seul, se trouvant, lorsqu'il le prémédita, éloigné de M. de Turenne qui l'approuva quand Sa Majesté le lui communiqua. L'exécution en a été comme je la lui mande et pour ce qui est du nombre de prisonniers, je m'en suis tenu à ce qu'un homme de probité m'en a dit.

Le Roi est glorieux de ce succès parce qu'il n'a été médité que de lui [1], comme aussi de la prise de Douai à laquelle M. de Turenne trouvait des difficultés lorsqu'il la lui proposa, et comme ces pensées de Sa Majesté ont eu les suites heureuses qu'il en attendait, l'on ne doit pas douter que cela ne lui fasse prendre du plaisir à la guerre. Ainsi l'on ne doute nullement de sa durée. Il dit qu'il n'a pas encore le tiers vaillant de ce qu'il prétend et puisqu'il a le vent en poupe, il est à présumer qu'il en veut profiter et acquérir des Pays-Bas tout ce qui est à la bienséance de la France, s'emparer des portes par lesquelles les

1. Louis XIV s'attribua en effet très nettement l'idée de cette action et, après avoir parlé de la prise de Lille, il ajoute : « Voulant tirer un double profit de la valeur que nos gens avaient témoignée, je formai une nouvelle entreprise avant que celle-là fut achevée. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 186.)

Espagnols y sont souvent entrés, ainsi mettre son royaume et Paris à couvert de leurs courses et les empêcher d'y venir fomenter et soutenir les rébellions et les guerres civiles comme ils ont fait les autres fois, particulièrement puisqu'il a pris ses précautions contre tout ce que ses ennemis pourraient entreprendre contre lui par les traités et les ligues qu'il a faites avec les princes du Rhin, avec les rois de Portugal et de Danemark et, comme l'on assure, avec celui d'Angleterre, qui sont des négociations projetées et conclues en plusieurs années et toutes à ce sujet[1].

1. M. de Saint-Maurice résume ici, en l'appréciant fort exactement, toute l'œuvre diplomatique de Lionne en vue d'isoler l'Espagne et les Provinces-Unies. Un traité d'alliance offensive et défensive avec le Portugal avait été signé le 31 mars 1667. En 1666 et 1667 des conventions particulières avaient été également conclues avec le duc de Neubourg, l'électeur de Cologne, l'électeur de Mayence, l'évêque de Munster et l'électeur de Brandebourg, ayant toutes pour but d'assurer leur neutralité ou d'empêcher une intervention de l'Empereur. Au sujet du Danemark, Louis XIV dit dans son journal : « Je recevais du roi de Danemark des offres fort civiles, mais ne le voyant pas en état de me pouvoir rendre grand service, je me contentais de lui répondre par des civilités réciproques. » Quant à l'Angleterre, si elle avait consenti à signer avec la France le traité de Bréda du 31 juillet 1667, les bonnes dispositions de Charles II ne purent l'empêcher, quelques mois plus tard, de former, de concert avec la Suède et les Provinces-Unies, la Triple Alliance destinée à arrêter les progrès de la France.

Quoique je n'aie pas des nouvelles curieuses à mander à Votre Altesse Royale, je crois néanmoins qu'elle sera bien aise de savoir de la manière que le Roi arriva à Arras[1]. J'avais l'honneur d'être à sa suite lorsqu'il aborda la Reine; il lui fit assurément des grandes caresses et quelque civilité aux princesses et aux dames de sa suite, indifféremment dans l'abord, mais d'une manière très fière et pour ainsi dire d'un cœur enflé de ses victoires et tout le monde l'a observé aussi bien que moi; toute la Cour et les officiers de guerre en enragent; ils souhaiteraient qu'ils eussent eu du désavantage; ils croient qu'ils en seraient mieux accueillis et qu'ils y trouveraient leurs intérêts.

Le soir le Roi parla quelque temps à madame de Montespan et le lendemain, en montant en carrosse, comme il était dans le fond avec la Reine, il fit mettre cette dame à la portière de son côté et parla tout le long du chemin avec elle et le bon

1. On écrivait d'Arras à la *Gazette de France* à la date du 3 septembre : « Le 3 de ce mois, le Roy, estant parti de Mont-Aventin avec une puissante escorte, à la tête de laquelle Sa Majesté estoit à cheval, arriva sur le soir en cette ville où elle fut accueillie avec des témoignages de respect et de joye extraordinaires. »

de l'affaire c'est que l'on dit que la Reine ne s'aperçoit encore point de cette intrigue et que le Roi la tient toujours en jalousie contre La Vallière[1]. Dans le carrosse de la Reine et du Roi il n'y avait que mademoiselle de Montpensier, la princesse de Bade et madame de Montausier; madame de Montespan y était au préjudice de mesdames d'Armagnac, de Bouillon, de Créquy, d'Humières, de Béthune et de la comtesse de Gramont qui ont toutes le pas devant elle. Nous saurons comme toutes choses se passeront à Saint-Germain où assurément madame la duchesse de La Vallière se trouvera.

Je n'ai pas eu l'honneur de manger avec le Roi. Je m'y suis trouvé lorsqu'il se mettait à table, il me vit tout contre lui ; il ne me dit mot ni personne de sa part quoique Monsieur eût dit au comte d'Estrées que le Roi m'y ferait mettre. Je demeurai là tout au long du repas pour faire voir

1. Ces détails sur la faveur naissante de madame de Montespan sont pleinement d'accord avec ceux que donne de son côté mademoiselle de Montpensier, d'après laquelle le Roi, à Compiègne, se couchait fort tard et voyait souvent madame de Montespan dans sa chambre. (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 52.)

que je n'y étais pas allé pour dîner; et, après que le Roi eut mangé, de mes amis me demandant pour aller manger avec eux, je leur dis assez haut que j'avais dîné et le Roi l'entendit fort bien car j'étais assez proche de lui.

L'on a peu de charité dans cette Cour pour les étrangers, l'on n'en a aucun soin et l'on ne s'informe jamais d'eux; je n'ai jamais pu avoir de logement, ce qui est cause que j'ai beaucoup été incommodé toute la campagne et assurément je m'en serais rebuté si Votre Altesse Royale ne m'avait commandé de la faire et si je n'avais pas eu occasion d'apprendre un métier dans lequel je veux mourir pour son service et y finir mes jours.

Monsieur m'a fait beaucoup de civilités, il affectait de me parler partout où il me rencontrait; je n'ai pas osé lui faire ma cour sans ordre de Votre Altesse Royale; je crois que j'en aurais reçu beaucoup d'honneur. Les personnes âgées sont fort obligeantes mais les jeunes sont fous et inconstants; un jour ils font mille embrassades et l'autre ils ne vous connaissent pas.

Le Roi a su mon incommodité au camp de Lille et il ne m'a point fait visiter car un matin, en

se couchant au retour du bivouac, il s'informait de son médecin des malades de l'armée; celui-ci me nomma le premier; il est bien vrai que Sa Majesté s'informa de lui si j'avais bien du mal.

XXXIII

De Paris, le 16 septembre 1667.

A Saint-Germain le Roi était fort chagrin de ce qu'il semble que les princes du Rhin veulent rompre leur ligue et parce que les cercles de Westphalie veulent faire une assemblée à Cologne contre la France, que l'évêque de Munster se veut déclarer pour la maison d'Autriche et toutes ces choses fomentées par les Hollandais[1].

1. L'avenir devait démontrer que ces craintes n'étaient pas fondées. L'évêque de Munster se maintint dans ses bonnes dispositions à l'égard de la France. Quant au congrès des princes allemands réunis à Cologne, s'il s'opposa au passage par l'Empire d'un corps de troupes que Louis XIV projetait d'envoyer en Pologne, il déclara aussi, ce qui intéressait davantage le roi de France, ne pas pouvoir permettre l'envoi de troupes impériales aux Pays-Bas.

Le sieur de Van Beuningen est à Saint-Germain sous prétexte de se congédier, mais il y parle haut et dit que, si le Roi ne fait pas la paix, que les Hollandais ne souffriront pas qu'il fasse de nouvelles conquêtes en Flandre.[1] Il a habitude avec M. l'abbé Vibo[2] et lui dit incessamment qu'il faudrait que le pape, Votre Altesse Royale et tous les princes d'Italie fissent une ligue contre le Roi, puisque l'on connaît bien qu'il ne vise qu'à la monarchie universelle.

Le Roi est fâché de n'avoir pas suivi le conseil de M. Le Tellier qui voulait qu'avant le commencement de cette guerre il levât des troupes et qu'il entrât en Flandre avec 80.000 hommes, avec lesquels il aurait fait de grandes conquêtes et aurait continué la campagne jusqu'à la Toussaint, car voici un beau temps que l'on perd et Sa Majesté a du déplaisir de s'en être revenu : il aurait cette année gagné beaucoup, ce que l'on ne croit pas de faire la campagne prochaine à cause des

1. Van Beuningen écrivait que la conquête de la Flandre par Louis XIV mettait la république des Provinces-Unies « dans le plus grand péril où elle se fût jamais trouvée ». (*Vingt années de République parlementaire*, par A. Lefèvre-Pontalis, I, 425.)

2. Ancien recteur de la congrégation de Saint-Louis à Rome.

préparatifs que font les Espagnols, ce qui fait croire que l'on fera la paix et que les partisans et amis de M. de Colbert l'emporteront, car il ne peut subsister que par là. Au contraire M. de Louvois presse M. de Turenne de revenir pour l'empêcher. Ledit M. de Colbert est allé faire un voyage de dix ou douze jours à une maison qu'il a à vingt lieues d'ici, du côté du duché de Bourgogne.

Le comte de Soissons me menace de me mener bientôt à la chasse sur ses chevaux et avec ses chiens; on les publie pour bons, je le connaîtrai bien; je n'ai pas occasion d'être rebuté de la chasse : il y a longtemps que je ne l'ai suivie que mollement; il y a des jours que je pourrais en être lassé mais je l'aimerai toujours, pourvu que l'on ne chasse un cerf par jour et que l'on n'appuie pas le change, ce qui est la véritable méthode des bons et grands chasseurs comme moi.

Je ne me mets pas en peine de la fortune de mes enfants; s'ils sont honnêtes gens, Votre Altesse Royale ne les laissera dans la pauvreté où leur grand nombre[1] et le peu de bien que j'ai

1. Ainsi qu'il nous l'apprendra par la lettre du 29 septembre suivant, M. de Saint-Maurice avait alors onze enfants. Lors-

les mettra, outre que je crois en sa royale parole comme en Dieu car il y a plus de sept ans qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, et je dois avoir sa lettre à Chambéry, qu'elle leur ferait part des commanderies et des bénéfices qui vaqueront en Savoie.

Le Roi partit mercredi de Saint-Germain pour Versailles et hier il chassa dans la plaine de Saint-Denis; la Reine et les dames qui ont été à Arras avec elle y étaient; l'on dit que le Roi y est venu pour voir plus à loisir madame de Montespan parce que madame la duchesse de La Vallière était demeurée à Saint-Germain incommodée; néanmoins, quand le Roi y est, il va jusqu'à trois fois le jour chez elle. Celle-ci et Madame veulent perdre la princesse de Bade qui porte la Montespan avec madame de Montausier; la princesse de Bade est venue ici voir sa mère et a eu toujours avec elle le marquis d'Arcy et qui mangeait à l'hôtel de Soissons avec elle; comme j'y étais allé rendre mes devoirs à ces princesses, la fille jouait; je m'entretins avec madame la princesse

qu'il quitta son ambassade en 1673, ce nombre se trouvait porté à treize.

de Carignan; après plusieurs discours, elle me dit à l'oreille qu'elle était au désespoir des intrigues de sa fille à la Cour et qu'elle amenât sous son nez ses galants dans l'hôtel de Soissons. Elles sont très mal ensemble et la comtesse de Soissons et la princesse de Carignan très bien; la première ne bouge du lit, elle est incommodée et enceinte, elle se divertit avec ses filles et des petits oiseaux et le soir elle joue quelquefois [1]. C'est une chose étonnante de l'amour et des déférences qu'a M. le comte de Soissons pour elle.

Madame la princesse de Bade est fort bien avec madame de Colbert, elles ont eu ici des grandes conférences ensemble et je crois que son entremise ne serait pas inutile pour obtenir quelque chose de ce ministre.

L'on publie que le Roi a bien du chagrin, qu'il s'élève des puissantes factions contre lui qui ont pris courage avec ses ennemis de ce qu'il n'a rien fait de considérable ni les conquêtes illustres qu'il pouvait faire; ils ont connu qu'il n'est pas

1. Primi, de son côté, nous montre la comtesse de Soissons passionnée pour le jeu, et assise dans « un grand fauteuil à bras avec quantité de petits chiens autour d'elle ». (Primi Visconti, *Mémoires*, p. 132.)

homme à de hautes entreprises ni que ses troupes ne sont pas si bonnes que l'on se figurait; en effet il pouvait prendre Cambrai, Namur ou Mons et Valenciennes, et comme dans ces places étaient les meilleures troupes des Espagnols, c'est là que l'on aurait connu la bravoure de ses chefs et de ses soldats; son infanterie était rebutée à Lille dans un siège de neuf jours de tranchée, où les ennemis ne se sont pas défendus ni n'ont pu faire des tranchées; que si cette ville avait tenu, il aurait fallu lever le siège. Il est à présumer que si l'on avait fait une attaque où des assiégés eussent fait des continuelles sorties et tâché à regagner les postes que les assiégeants gagnaient, où il y eut eu des combats chaque jour comme l'on a vu à Alexandrie, à Valence[1] et dans des sièges de deux mois, que c'est là que ses troupes auraient mieux

1. Valence, place forte du Milanais, située sur le Pô et appartenant alors aux Espagnols, avait été assiégée en 1656 par une puissante armée composée des troupes du duc de Modène, sous les ordres du duc lui-même, des troupes françaises commandées par le duc de Mercœur et des troupes piémontaises commandées par le marquis Ville et ne s'était rendue qu'après quatre-vingt-deux jours de siège. L'année suivante, la ville d'Alexandrie avait été assiégée sans résultat par le duc de Modène et par les troupes françaises commandées par le prince de Conti.

fait paraître leur faiblesse, au lieu que cette campagne, elles n'ont eu qu'à s'avancer pour gagner.

Voilà, Monseigneur, les raisonnements de la plupart des hommes sensés et de tout Paris ; mais j'ai peine à croire que les affaires du Roi soient en si mauvais état ; les ministres ne déclarent pas leur pensée ni ce qu'ils savent et ils sont quelquefois bien aises que l'on publie ces sortes de choses pendant qu'ils font leur négociation et avancent les affaires du Roi ; puis, quand il en est temps, les choses éclatent à son avantage et hautement. Il est néanmoins certain que le Roi a fait trois grands manquements cette campagne : le premier d'être entré avec si peu de troupes en Flandre ; le second, son voyage à Compiègne pour y voir les dames et le troisième, d'avoir fini la campagne sitôt pour le même sujet, car il pouvait encore demeurer six semaines en campagne et faire de plus grandes conquêtes ; je trouve néanmoins que ce qu'il a pris est considérable car, sans un obstacle d'une armée plus forte que celle qu'il pourrait avoir, il peut aller de France chez les Hollandais et il sera toujours soutenu par des places qui sont à lui et de mer au Rhin,

ayant des passages sur les rivières de la Lys, l'Escaut, la Sambre et la Meuse, sans passer dans ses anciens États.

Les chevaux se donnent à cette heure-ci à bon marché ; je n'ai trouvé de ceux que j'ai été contraint de vendre pour me décharger de la dépense que le quart de ce qu'ils me coûtaient et j'en ai encore d'où je ne trouve rien ou si peu que je n'ai pu m'en défaire. J'ai pris maison dans le faubourg de Saint-Germain dans le beau quartier, entre la Charité et la rivière de Seine[1]; il m'en coûte bon, à cause du louage des meubles ; je suis très bien et j'attendrai les ordres de Votre Altesse Royale.

J'oubliais de dire à Votre Altesse Royale que ce qui a rebuté tous les amis de la France et tant de têtes couronnées, c'est qu'il [le Roi] a traité tout le monde avec fierté et de haut en bas ; il croyait de se pouvoir passer de tous les autres et que personne ne se pourrait passer de lui.

Le duc de Mazarin va tenir les États en Bre-

1. A l'hôtel de la Chapelle, rue du Colombier, aujourd'hui rue Jacob, ainsi que M. de Saint-Maurice l'écrivait le même jour au marquis de Saint-Thomas.

tagne ; il a prié le Roi de faire commander à sa femme de l'y suivre ; cette duchesse est chez des religieuses auprès de cette ville où une tante de son mari est abbesse. Le Roi lui a fait dire d'aller avec son mari en Bretagne ou de se retirer aux Filles de Sainte-Marie, rue de Saint-Antoine ; elle répondit qu'elle irait partout où Sa Majesté ordonnerait sauf avec le duc de Mazarin, qu'elle n'en voulait plus et qu'elle le suppliait d'avoir pitié de ses enfants, de faire voir l'état des biens du duc de Mazarin et que l'on verrait qu'avec sa bigoterie il en avait horriblement dissipé ; l'on croit que ce duc a pris le temps de l'éloignement de M. de Colbert pour faire faire ce commandement à sa femme qui est protégée de ce ministre.

XXXIV

De Paris, le 20 septembre 1667.

Le Roi n'est pas content et témoigne d'être fort chagrin des prétentions de Monsieur pour le gouvernement de Languedoc[1], qui n'en désiste pas

1. Le gouvernement du Languedoc était vacant depuis l'année précédente, par suite de la mort du prince de Conti,

quoique la reine d'Angleterre ait été à Villers-Cotterets d'où il ne bouge pas, pour lui faire des offres avantageuses en biens. Il prétend, ayant ce gouvernement, de commander l'armée de Catalogne ; il est porté à cela par madame la duchesse d'Orléans, sa femme, et par l'évêque d'Orléans, son premier aumônier, de la maison de Coislin, homme d'esprit, mais jeune[1] ; et ce qui fait obstiner Monsieur dans cette demande c'est que tout le monde lui donne raison.

Le Roi viendra en cette ville le lendemain de la Saint-Hubert pour y faire séjour et passer l'hiver ; l'on lui a fait connaître qu'il était nécessaire de donner cette satisfaction à ce peuple ; il logera aux Tuileries ; l'on continue à travailler à tous les bâtiments et l'on y a plus dépensé cette année que les précédentes et jusqu'à cinq millions[2].

frère du grand Condé : « Au moment de la mort du prince de Conti, écrit l'abbé de Choisy (*Memoires*, p. 324), Monsieur avait chargé l'évêque de Valence de demander au Roi le gouvernement du Languedoc; mais Louis XIV, jaloux de toute puissance qui pouvait gêner la sienne, lui avait répondu qu'il n'accorderait jamais à son frère un pareil commandement. »

1. Pierre du Cambout de Coislin, abbé de Jumièges en 1641, à l'âge de six ans, premier aumônier du roi en 1653 et évêque d'Orléans en 1666.

2. D'après les *Comptes des Bâtiments du Roi* publiés par

XXXV

A Paris, le 23 septembre 1667.

Le travail que fait à Saint-Germain M. de Louvois n'est pas concevable ; il a toujours à sa suite près de cent officiers qui le sollicitent pour avoir de l'emploi ; l'on donne incessamment des commissions nouvelles, il arrive chaque jour de ces compagnies récemment faites, belles et lestes, et l'on assure que le Roi fait état d'avoir sur pied pour la prochaine campagne quatre-vingt mille hommes de pied et vingt-huit à trente mille chevaux.

Votre Altesse Royale jugera par toutes ces choses de la durée de la guerre. J'ai toujours dit à de mes amis que le Roi n'aurait pas tiré l'épée pour rengaîner si tôt; jamais il n'aura meilleur marché de ses ennemis : les peuples de France

M. J. Guiffrey (I, 1393), le total des dépenses pour les bâtiments pour l'année 1667 s'éleva à la somme de 3.504.482 livres 17 s. 5 d., dont 858.378 livres 4 s. 4 d. pour le Louvre et les Tuileries.

sont bien dans leurs affaires, il y a beaucoup de monde qui ne cherche qu'à brouiller, il faut purger le royaume de toutes ces mauvaises rumeurs. En m'entretenant l'autre jour avec le maréchal d'Albret des nouvelles du temps et sur ce que l'on exagérait que le Roi était mélancolique de ce que tous les autres souverains s'élevaient contre lui et qu'il serait contraint de faire la paix, je lui soutins le contraire, que ces feintes du Roi et de ses ministres n'étaient que pour endormir tous ceux qui les considéreraient, que cela me faisait croire qu'ils tramaient quelque négociation d'importance et qui réussirait à leur avantage, qu'ils étaient des trop habiles politiques pour faire connaître leurs craintes s'ils en avaient. En effet, l'on n'a pas plutôt publié la guerre contre l'Espagne que le traité avec le Portugal a paru[1] et sitôt que la paix des Anglais et Hollandais est publiée, qu'il semble que ces derniers sont libres de cette guerre

1. Le traité avec le Portugal avait été signé le 31 mars. « Je fis, dit le Roi dans son Journal du 19 juillet, un nouveau traité avec le Portugal, le précédent n'étant demeuré qu'en projet. Par celui-ci, je faisais ligue offensive et défensive, promettant de ne point faire la paix que l'on ne lui donnât le titre de roi. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 179.)

et qu'ils peuvent entreprendre quelque chose, l'on sait la ligue des Français et des Suédois[1], la seule chose que les États appréhendaient. Tout cela me confirme dans la pensée que j'ai toujours eue que l'on n'a pas commencé cette tragédie sans avoir été assuré de tous les acteurs qui y peuvent jouer leur personnage.

XXXVI

De Paris, le 29 septembre 1667.

Dans la dernière lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main, j'y ai vu un article qui me regarde, qui me surpasse et auquel je ne m'attendais pas, puisqu'elle veut que je sois ici son ambassadeur extraordinaire[2]. Je suis si étourdi de ma bonne fortune que je ne sais quelles actions de grâces lui rendre pour une

1. « Après avoir affecté de la froideur avec les Suédois, j'avais fait parler inutilement d'accommodement, mais lorsque je n'en attendais plus rien, eux-mêmes sont revenus et l'on est rentré en traité. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 197.)

2. Les lettres du duc de Savoie accréditant M. de Saint-Maurice comme ambassadeur sont du 7 octobre 1667.

dignité de cette importance. Je ne saurais qu'user de redites sur ce sujet et lui représenter que la bonne opinion qu'elle a de moi ne sera pas avantageuse à son service; néanmoins, comme je lui ai sacrifié ma personne, ma vie et mon bien, elle en peut disposer comme il lui plaira, mais dans quelque poste qu'elle m'élève, je m'y considérerai toujours avec humilité et indigne d'y monter que par ses seules bontés. J'espère aussi que comme elle m'expose à l'envie d'une infinité de galants hommes et de qualité qui sont dans sa Cour et dans ses États, qu'elle me protègera, qu'elle excusera mes manquements, desquels elle est seule responsable par le mauvais choix, en me conférant un emploi que je n'aurais pu espérer qu'avec présomption et qui ne me coûte pas un souhait; c'est ce qui fait les reconnaissances que j'en ai et plus grandes et plus sensibles.

Il semble, Monseigneur, qu'il est de mauvaise grâce de parler de l'intérêt quand je ne dois que de très humbles remerciements à Votre Altesse Royale, mais comme cette dignité oblige à une grande dépense, je me vois contraint de lui témoigner le déplaisir que j'ai de n'être pas en

état de me faire de l'honneur en cette rencontre ; elle sait que je n'ai pas beaucoup de bien, que j'ai une mère, une femme, onze enfants et que je sors d'une campagne qui a été très chère pour moi. Je ne dis pas tout ceci à Votre Altesse Royale pour lui demander plus que ce qu'elle a accoutumé de donner aux autres ambassadeurs ordinaires qui m'ont précédé, mais bien pour lui faire par avance mes excuses si je ne fais pas tout ce que je souhaiterais en ce rencontre pour maintenir le lustre et la splendeur de ses ministres en cette Cour. Je lui demande une seule grâce de préférence sur les autres c'est que, si elle a parmi ses meubles quelque vieux dais dont elle ne se serve pas, qui soit de velours cramoisy avec des galons or et argent ou comme elle voudra, de me le faire prêter. J'en aurai grand soin ; cela m'évitera une dépense superflue et qui après ce rencontre ne me pourrait jamais servir à rien.

La Cour est assez mélancolique à Saint-Germain ; le Roi y négocie, joue souvent à la paume et des cinq à six heures de suite il va à la chasse pour le vol et fait l'amour ; l'on en parle si diversement que l'on a peine à croire ce que chacun en dit.

XXXVII

De Paris, le 30 septembre 1667.

J'avais commencé cette lettre avant que d'aller à Saint-Germain où je fus mercredi pour y faire un peu de cour, tâcher de voir M. de Lionne et me rendre certain de toutes les nouvelles ci-dessus écrites que l'on m'y a confirmées. Mais j'en appris d'abord une grande qui est que Monsieur le Prince, y ayant été appelé et y étant arrivé le mardi, le Roi le déclara d'abord général de l'armée qu'il veut mander en Allemagne, forte de 30.000 hommes. Ce Prince parut d'abord si transporté de joie que chacun connut qu'il rajeunit; son fils y commandera la cavalerie sous lui, il ira bientôt en Bourgogne, son gouvernement, et de là en Alsace. Cette nouvelle étonnera l'Empereur et l'Empire et à mon avis je crois que l'on s'est pressé de faire cette déclaration pour intimider les diètes de Ratisbonne et de Cologne afin qu'elles ne résolvent rien au préjudice du Roi; elle

pourra faciliter la ligue que l'on prétend faire avec les Suédois, fortifier celle du Rhin, empêcher le passage des troupes qui pourraient aller d'Allemagne en Flandre. Il est certain que le Roi aura 80.000 hommes de pied et 30.000 chevaux la campagne prochaine; l'armée de Catalogne sera de 20.000 et peut-être commandée par Monsieur, 30.000 en Allemagne et le reste en Flandre[1].

L'on a rendu quelques mauvais offices à M. de Turenne, faisant connaître au Roi qu'il faisait trop l'important et qu'il ne lui avait pas laissé acquérir la gloire et les places qu'il pouvait emporter avec facilité cette campagne.

Monsieur arriva mardi à Saint-Germain un peu

1. Dans le journal du Roi à la date du 28 décembre 1667, on trouve ainsi exposés ses projets pour la campagne suivante : « L'un de mes premiers soins, étant arrivé à Saint-Germain, fut de résoudre de nouvelles levées tant d'infanterie que de cavalerie pour me mettre en état de former, le printemps prochain, quatre puissants corps d'armée, dont je résolus d'en donner un à mon frère, pour aller en Catalogne attaquer les Espagnols dans leur propre pays ; un autre au prince de Condé que je destinais pour servir en Allemagne où sa réputation était déjà grandement établie dans les guerres passées, afin qu'en côtoyant le Rhin il empêchât que les troupes de l'Empereur ne l'osassent passer ou les combattît au passage. Les deux autres armées étaient pour servir en Flandre sans autre général que moi ou M. de Turenne. » (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, II, 189.)

incommodé ; le mercredi son mal étant augmenté et s'étant déclaré en fièvre double tierçe, il en partit jeudi avant le jour pour venir ici. Madame y a été aussi et en bonne union avec Leurs Majestés ; elle dîna mercredi avec la Reine et vint aussi le jeudi ici.

M. de Louvois doit partir de jour en jour pour aller en Flandre établir le quartier d'hiver, les contributions, visiter les places, leurs magasins et y mettre tous les ordres nécessaires ; au moins c'est le prétexte, mais l'on croit que c'est pour quelques négociations pour attirer Marsin.

XXXVIII

A Paris, le 7 octobre 1667.

Je reçus dimanche l'honneur de la lettre de Votre Altesse Royale du 24 septembre dernier et le lundi j'allai à Saint-Germain ; j'avais été averti par les introducteurs que Sa Majesté me donnerait audience. J'y arrivai à neuf heures du matin, quoique l'on ne m'eût averti que pour dix. Le Roi

était déjà au conseil, il me fit appeler, je lui parlai seul à seul dans son cabinet et lui dis mot à mot le compliment que Votre Altesse Royale m'avait chargé de lui faire. Le Roi avait le visage assez riant, il me répondit qu'il était déjà très persuadé de l'amitié qu'elle a pour lui, que je pouvais assurer Votre Altesse Royale de la sienne et que dans les occasions de son service elle en recevrait des véritables marques.

Je lui présentai ensuite le placet et l'arrêt pour les gentilshommes et magistrats, secrétaires d'État et contrôleurs des guerres de Savoie, qui ont du bien en Bresse et en Dauphiné.

A même temps je lui présentai aussi la lettre que Votre Altesse Royale lui a écrite en faveur de M. Marquisio, avec le placet et le mémoire des services de celui-ci et qu'il m'avait remis ; je l'accompagnai de tous les bons offices possibles. Le Roi me répondit qu'il verrait le tout, puis je me congédiai et comme j'étais déjà à quatre pas de lui, il m'appela en venant à moi et me dit fort obligeamment : « Monsieur, je vous prie de vous ressouvenir d'écrire à Monsieur de Savoie ce que je vous ai dit touchant notre amitié, et que ce sont

des mouvements du cœur ». Je l'en remerciai et l'assurai des partialités que Votre Altesse Royale a pour sa personne et un zèle passionné pour son service.

Il est certain que l'on ne s'est pressé de déclarer Monsieur le Prince que pour faire connaître à M. de Turenne que l'on avait d'autres capitaines en France; il veut tout faire à sa mode et indépendamment de tout le monde; il est à Enghien où il ne fait que ruiner le pays.

J'ai reçu la lettre pour madame de Villequier et les ordres pour faire les compliments à messieurs Le Tellier et de Louvois; je croyais, lundi que je fus à Saint-Germain, de les exécuter; comme je vis le Roi et après dîner M. de Lionne qui m'avait donné heure, je croyais après cela de voir ces messieurs, père et fils, mais il sortirent d'abord qu'ils eurent dîné dans un carrosse à six chevaux; mais à Saint-Germain la nouvelle était publique des honneurs et des caresses que Votre Altesse Royale a faits à M. l'abbé Le Tellier[1]; M. son

1. Charles-Maurice Le Tellier, fils puîné du ministre Le Tellier, né en 1642, coadjuteur de l'archevêque de Reims en 1668 et archevêque en 1671. En 1667 il avait entrepris un voyage

père, ses frères et ses parents, s'en sont loués hautement et M. le marquis de Villequier qui est présentement de quartier m'en parla à la messe du Roi avec des termes d'une reconnaissance très respectueuse. Je lui dis que j'étais en partie là pour visiter messieurs Le Tellier et de Louvois et pour les remercier des témoignages et assurances que cet abbé avait donnés à Votre Altesse Royale de leur amitié.

Quand j'arrivai ici quoiqu'il fût fort tard, j'envoyai chez M. Le Tellier pour savoir s'il était en cette ville ; il se trouva qu'au partir de Saint-Germain il était allé à une maison qu'il a à trois lieues de là[1]. Le lendemain au matin j'eus un page de madame de Villequier, qui vint savoir à quelle heure elle me pourrait trouver et soudain après le

en Italie et s'était d'abord arrêté à Turin. Robinet écrivait au sujet de ce voyage dans sa gazette du 5 novembre :

> J'ay sceu principalement
> Qu'à Thurin, à Boulogne, a Parme,
> Où l'on ressent encor le charme
> Que son entretien y laissa,
> On le receut et caressa
> Avec des honneurs et des chères
> Tout à fait extraordinaires.

(Baron James de Rothschild, *Les Continuateurs de Loret*, II, 1072.)

1. Chaville.

dîner elle fut céans ; elle déploya toute sa rhétorique et, l'accompagnant de tous ses charmes, elle me témoigna les obligations qu'elle avait à Vos Altesses Royales pour les honneurs que vous avez faits à son frère. Je n'ai jamais rien ouï de si doux ni de si obligeant et je suis certain que, si Votre Altesse Royale l'avait ouïe, qu'elle se serait laissée charmer et je ne doute pas qu'elle n'eût tout obtenu de sa générosité et de ses reconnaissances. J'épuisai mon bien dire pour lui persuader combien Votre Altesse Royale avait été empressée et charmée de sa lettre; qu'elle la prisait plus que tout ce qui lui pourrait aller de Paris et lui dis que comme j'étais zélé pour les joies et satisfactions de Votre Altesse Royale, que je lui en demandais la continuation. Je lui remis la lettre de Votre Altesse Royale et de Madame Royale et commençai à établir confidence avec elle. Je tâcherai de la voir souvent, encore qu'il soit difficile ; elle est toujours avec sa mère et pour cause. J'étais allé pour la voir, mais d'ici elle alla à Saint-Germain.

M. l'abbé Le Tellier est savant et a beaucoup d'esprit; l'on le fait voyager, ses parents en veulent faire un ambassadeur ou un cardinal, quoi-

qu'il passe ici pour imprudent et vicieux, car il aime fort le sexe[1].

XXXIX

De Paris, le 21 octobre 1667.

Le Roi viendra assurément à Paris après la Saint-Hubert qu'il passera à Versailles ; il logera aux Tuileries. Messieurs Le Tellier et de Louvois qui habitaient au Marais, pour être plus proches, ont pris un logis tout contre Saint-Roch ; ainsi tous les ministres logeront au même quartier[2], et afin que je sois plus près d'eux pour y servir Votre Altesse Royale, j'ai pris un logis à la rue Vivienne, qui est à M. de Lionne, mais qui m'a été loué par un nommé M. de Rives, son parent[3].

1. Saint-Simon, Spanheim, Primi, se sont fait l'écho de bruits analogues au sujet des mœurs de l'abbé Le Tellier. (Spanheim, *Relation de la Cour de France*, éd. Bourgeois, pp. 265, 443. — Primi Visconti, *Mémoires*, p. 167.)

2. L'ancien hôtel Le Tellier était situé rue des Francs-Bourgeois. Quant à M. de Lionne, il avait fait construire et habitait, depuis 1663, rue Neuve-Saint-Augustin, un grand hôtel entouré de vastes jardins.

3. Cette maison, évaluée 120.000 livres, avait été apportée en dot à M. de Lionne par sa femme, Paule Payen. La mère de celle-ci appartenait à une famille de Rives, originaire de Normandie. (Valfrey, *La Diplomatie française au XVIIe siècle, Hugues de Lionne*, I, LXXV.)

Je ne fus pas samedi à Saint-Germain parce que le Roi fut en cette ville et les ministres aussi voir leur famille. J'y fus mardi ; M. Le Tellier n'y était pas, il n'arriva qu'à la nuit. Je le vis le mercredi matin ; il me dit d'abord qu'il n'avait pas pu venir à Paris pour y faire des visites, mais qu'il espérait d'avoir bientôt congé du Roi d'y venir faire quelque séjour et exprès pour me voir et me témoigner combien sa personne et sa famille étaient honorées des caresses que Votre Altesse Royale a faites à l'abbé son fils ; qu'il savait que vous y receviez bien tout le monde mais que les honneurs que vous avez faits à sa maison sont si hauts, si relevés et si hors du commun qu'il en était dans la confusion ; qu'il y avait longtemps qu'il était serviteur de la royale maison de Savoie mais qu'il l'était de Votre Altesse Royale par reconnaissance et avec fidélité. Je lui dis qu'elle m'avait commandé dans une lettre de sa main de le voir et de le remercier des assurances qu'il lui avait fait donner de son amitié, qu'assurément cette bonne nouvelle avait bien donné de la joie à Votre Altesse Royale et qu'il la prisait beaucoup. Il me répliqua qu'elle lui faisait trop d'hon-

neur, qu'il les surpassait et que si le Roi envoyait à Turin un prince pour ambassadeur, qu'elle ne pourrait pas [mieux le] recevoir ni accueillir qu'elle avait fait son fils. Je lui dis qu'il ne devait pas douter que son nom ne fût en vénération à notre Cour mais que la personne de M. l'abbé Le Tellier avait tellement plu à Votre Altesse Royale qu'elle avait eu empressement de s'acquérir son amitié et qu'elle espérait qu'il l'aimait. Il me répliqua qu'ils étaient tous ses fidèles serviteurs.

Pour M. de Louvois, je le trouvai en partant de cette ville qu'il y arrivait. Il était parti de Saint-Germain trois heures avant le jour, il n'y retourna qu'à la nuit ; le lendemain je fus chez lui six fois sans le pouvoir voir et je ne crois pas seulement qu'il l'ait su car pas un de ses valets ne voulut entrer dans sa chambre pour le lui dire ; c'est un homme auquel je n'ai jamais parlé. A Avesnes, à Charleroi et durant toute la campagne j'ai envoyé plus de dix fois pour le pouvoir voir, il s'est toujours excusé sur ses occupations ; il m'a fait visiter une fois par un gentilhomme et faire des excuses mais il m'a rencontré un million de

fois sans me parler, ni moi à lui[1]. Il me semblait qu'après avoir été si souvent chez lui et à sa porte qu'il me devait bien faire, en me rencontrant, quelque civilité ; quand il me rencontrait il me saluait de très loin et moi lui et, comme il passait de longue, je le laissais passer. J'ai un certain cœur qui n'est pas fait aux bassesses. Hier, M. le marquis de Cœuvres me trouva devant sa porte à trois heures après-midi ; il y avait cent cinquante officiers dans son antichambre, dégrés et dans la cour, il est furieusement surchargé d'affaires.

L'on croit la Reine enceinte depuis quinze jours, cela lui donne bien de la joie et au Roi.

XL

A Paris, le 11 novembre 1667.

Ici l'on se prépare à la guerre ; M. de Turenne y arriva dimanche et lundi l'on tint un grand

1. Le 5 novembre 1667, le duc de Savoie écrivait à M. de Saint-Maurice au sujet de ces démarches auprès de la famille Le Tellier : « Je suis ravi que M. de Tillié soit ravi de la manière dont j'ai traité son fils; pour M. de Louvois, il faut souffrir, ayant du crédit avec le Roi et il faut qu'adroitement

conseil de guerre à Versailles où il assista et où l'on devait prendre toutes les résolutions pour la campagne prochaine, y faire l'état des armées et celui comme l'on attaquera la Flandre, l'Allemagne et la Catalogne. Dans cette dernière l'on y enverra Monsieur avec une armée de vingt mille hommes, il y en aura aussi une navale qui y ira et l'on a résolu d'y assiéger une place maritime, mais l'on ne s'est pas encore déterminé si ce sera Rose, Barcelone, Tarragone ou Tortose ; l'on croit que ce sera une des deux premières.

Dans ledit conseil l'on devait aussi prendre les résolutions comme l'on fera les attaques en Flandre et en Allemagne. Monsieur le Prince et M. de Turenne en savent le fort et le faible, ainsi entre ces deux grands capitaines ils peuvent juger de tout ce qu'il y a de possible et de faisable. M. de Colbert a assisté à ce conseil de guerre et même c'est lui qui l'a pressé car il veut savoir tout à la fois ce qu'il aura à faire pour chercher l'argent nécessaire et en distribuer les fonds plus à propos

vous le disiez à madame de Villequier, mais pourtant fort adroitement, car il est bon de gagner cette personne. » (Claretta, *Storia del regno...*, II, 670.)

que si l'on ne résolvait qu'une chose après l'autre. Néanmoins l'on ne donnera les commissions qu'en janvier. M. de Turenne n'aura pas eu de la joie de voir l'estime où est Monsieur le Prince et par une affectation, il arriva ici le samedi, le dimanche il fut à Charenton et seulement le lundi à Versailles.

L'on mande d'Angleterre que le chancelier est prisonnier dans la Tour de Londres, que le Parlement travaille à lui former son procès, et que le plus grand crime que l'on lui impute c'est d'avoir souffert la restitution de Dunkerque[1]. Il répond à cela qu'il en a des ordres du Roi en bonne forme et l'on lui objecte qu'il a prêté le serment de sa charge à l'État et non pas au Roi, et qu'ainsi il n'y devait pas consentir. Le baron de Lisola qui a composé le *Bouclier de l'État* et qui est là pour le roi d'Espagne l'a fait traduire en anglais[2]; l'on dit

1. Edouard Hyde, comte de Clarendon, chancelier d'Angleterre, avait pris la plus grande part aux négociations qui conduisirent à la vente de Dunkerque à la France en 1662. Chassé d'Angleterre sous l'influence d'une faction dirigée par Buckingham, il se réfugia en France où il mourut en 1674.

2. François-Paul de Lisola, d'une famille originaire de Franche-Comté, après avoir rempli pour le compte de l'Empire plusieurs missions en Espagne, en Pologne et en Angleterre, venait de publier sous ce titre : *Le Bouclier d'État et de Justice,* une réfutation du mémoire que Louis XIV avait adressé

que ce livre fait grande impression dans l'esprit de ceux qui composent le Parlement et dans celui du peuple.

Il est certain que l'on travaille ici à répondre au *Bouclier de l'État;* ils sont cinq qui le composent et entre autres l'abbé Bourzéis[1] et le sieur Joly[2], les autres sont jurisconsultes au droit canon et civil et des historiens ; dans un mois on le pourra avoir, ce sera un assez grand volume in-quarto. Je n'ai pas encore pu pénétrer que l'on compose contre les droits de Votre Altesse Royale; il faut néanmoins qu'ils en aient la pensée et qu'ils se soient préparés à cela car si elle a remarqué dans un livre que lui a envoyé le comte de Jacob[3], intitulé *Remarques pour servir de réponse*[4],

quelques mois auparavant à la Cour de Madrid et intitulé : *Traité des droits de la Reine Très Chrétienne sur divers États de la monarchie d'Espagne.*

1. L'abbé Amable de Bourzéis, théologien et littérateur, abbé de Saint-Martin de Cyres, membre de l'Académie française, né en 1606, mort à Paris en 1672.

2. Guy Joly, neveu de Claude Joly, s'était d'abord attaché à la fortune du cardinal de Retz et a laissé sur cette période de sa vie des Mémoires qui résument ou complètent ceux du cardinal.

3. Autrement le comte de Saint-Maurice, fils aîné du marquis de Saint-Maurice.

4. Le titre complet de cet ouvrage, publié à Paris en 1667 chez Mabre-Cramoisy, et attribué par Barbier à Guy Joly, est :

elle aura vu au feuillet quarante et un, au sujet de la dévolution, qu'il dit « qu'il serait facile de prouver que les héritiers de Catherine ne pourraient jamais rien prétendre dans les États du Pays-Bas ». Ce livre a été composé par le susdit sieur Joly et il est aisé à juger qu'il s'est préparé sur cette matière.

Le Roi, après s'être bien diverti à Versailles, s'est enfin retiré en cette ville ; il y arriva le mercredi et loge aux Tuileries, palais vraiment royal, mais les appartements, selon mon sens, n'en sont pas si beaux ni si enrichis pour les ornements que celui de Votre Altesse Royale. Quant aux meubles, ils sont somptueux et peu communs.

M. de Beaufort arriva il y a huit jours et par une équivoque d'un de mes laquais je ne le sus pas, mais quand j'en aurais été averti, je ne l'aurais pas pu voir, car il ne fit de séjour à l'hôtel de Vendôme que pour y voir madame sa mère, puis s'en alla à Versailles ; le Roi lui fit un accueil

Remarques pour servir de réponse à deux écrits imprimés à Bruxelles contre les droits de la Reine sur le Brabant et sur divers lieux des Pays-Bas.

qui marque l'estime qu'il fait de son mérite, il l'a toujours depuis voulu auprès de lui ; depuis l'arrivée de la Cour, je l'ai été chercher trois fois sans le pouvoir trouver[1].

La Cour est la chose du monde la plus belle au lever du Roi. J'y fus hier, il y avait trois salles pleines de gens de qualité et une foule et une peine qui n'est pas croyable à entrer dans la chambre de Sa Majesté et plus de huit cents carrosses devant le Louvre.

XLI

De Paris, le 11 novembre 1667[2].

Il est vrai que M. de Cyrano s'attend à une pension ; vous devez juger s'il la mérite par les

1. François de Vendôme, duc de Beaufort, fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV, né en 1616, mort à Candie en 1669, apres avoir joué pendant la régence d'Anne d'Autriche et pendant la Fronde un rôle qui lui avait valu le surnom de « Roi des Halles », exerçait depuis sa rentrée en grâce la charge d'amiral de France, qu'il tenait en survivance de son père, et en cette qualité avait dirigé plusieurs expéditions contre les corsaires barbaresques en 1664 et 1665. Sa sœur, Élisabeth, avait épousé Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours.

2. Au marquis de Saint-Thomas.

avis qu'il vous donne. Je ne le vois jamais ; il me fait bien quelques visites de huit en quinze jours, il ne m'apprend rien de nouveau, je sais les nouvelles aussi bien que lui, ou bien il y en a qu'il me cache ; il les apprend au Palais et pour peu de connaissance qu'il ait d'une négociation, comme il est savant des affaires de l'Europe, il tire des conséquences qui ont quelquefois de la vraisemblance. Comme je connais que le terrain est dur de delà, je ne me suis engagé en rien avec lui ; il faut néanmoins que vous lui procuriez quelque récompense et, si vous voulez qu'il continue, lui assurer quelque chose à l'avenir ; il paraît assez misérable et, comme je vous ai déjà dit, vous savez les services qu'il vous rend ; ainsi vous devez juger de ce que Son Altesse Royale lui pourra donner.

XLII

A Paris, le 18 novembre 1667.

J'ai fait visite à M. de Turenne depuis qu'il est arrivé ; il me fit des grands honneurs, il se porte à miracle et le roi lui continue sa confiance et ses bontés, il ne témoigne pas d'être ami de M. de

Colbert et il ne sait valeter personne. Le Roi lui a fait donner 50.000 écus depuis qu'il est revenu; l'on dit par la ville qu'il se doit marier avec mademoiselle d'Elbeuf, la tante, c'est-à-dire la plus âgée [1].

M. de Colbert est toujours parfaitement bien et le Roi est très satisfait de lui pour le bon ordre qu'il a donné à la direction des finances. Sa Majesté disait l'autre jour à son coucher que jamais royaume n'avait été si bien réglé et si riche que le sien, qu'il avait quatre-vingt-douze millions de revenu, qu'avec trente-cinq ou trente-six il payait toute la dépense si bien qu'il en épargnait tous les ans cinquante-six pour employer à la guerre et il est certain que le Roi a de l'argent à Vincennes et autre part.

Comme le roi demanda à M. de Laon quand je prendrai mon audience, je fais travailler incessamment afin d'être en état de faire mon entrée au commencement du mois prochain.

J'ai envoyé deux fois cette semaine chez M. de

1. Marie-Marguerite de Lorraine, fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, fille naturelle de Henri IV, demoiselle d'honneur de la Reine, morte le 7 août 1679 à l'âge de cinquante ans.

Louvois pour avoir une heure à lui faire visite ; il a toujours dit à mon gentilhomme que je lui faisais trop d'honneur, qu'il m'était bien obligé mais qu'il n'avait pas un moment à lui et qu'ainsi il ne pouvait pas donner une heure. En fait jamais homme n'a tant eu à faire, il y a toujours plus de carrosses et de chaises devant chez lui que devant les Tuileries et l'on ne peut pas aborder la porte de sa chambre.

Il y a eu quelque petit démêlé entre le Roi et lui. Tout est accommodé, le bon sire ne veut pas que l'on s'accrédite trop et particulièrement que l'on prétende de le gouverner ; de temps en temps il donne des coups de vessons. Un jour que l'on publiait que M. Le Tellier le gouvernait, Sa Majesté dit qu'il fallait qu'il fît par sa conduite que les choses que l'on publiait n'eussent pas de suite et que lui y travaillerait de son côté.

XLIII

A Paris, le 25 novembre 1667.

M. de Turenne m'a visité avec empressement et sa visite fut assez longue ; il témoigne avoir grande

passion pour le service de Votre Altesse Royale et d'avoir beaucoup de regret de n'avoir pas eu occasion de la voir depuis son bas âge. Il dit qu'il n'a jamais vu personne venir de Piémont qui n'ait été charmé de ses caresses et de ses éminentes qualités. Nous nous entretînmes des occupations de Votre Altesse Royale, de l'état de ses troupes et de ses places ; il loue fort son dessein de fortifier Verceil et Verrue et tient que cette dernière place est dans un poste considérable ; il me demanda aussi des nouvelles de Candie. Il est dans l'admiration de ce que M.le marquis Ville[1] y fait et a vénération pour sa valeur et son mérite ; il me parla aussi fort de feu son père et de M. le marquis de Pianesse[2], m'a dit qu'il avait fait la guerre avec eux et qu'il avait vu peu d'officiers plus résolus,

1. Ghiron-François, marquis Ville, après avoir pris part aux côtés des troupes françaises aux principaux combats livrés en Italie au cours de la guerre de Trente Ans, avait été fait lieutenant général des armées du Roi en 1653. Entré au service de la République de Venise en 1665, il dirigeait depuis cette date la lutte contre les Turcs à Candie. Son père, le marquis Ville, avait été tué sous les murs de Crémone en 1651.

2. Charles-Emmanuel-Philibert de Simiane, marquis de Pianesse, né en 1608, chevalier de l'Annonciade, général de l'infanterie, grand chambellan et premier ministre pendant la plus grande partie de la régence de Christine de France.

plus considérés et qui sussent mieux leur métier; que Votre Altesse Royale avait toujours eu de galants hommes et des belles et bonnes troupes, et me demanda l'état auquel est l'escadron de Savoie. A ce que je pus connaître, il sait tous les bons officiers qu'a Votre Altesse Royale.

Maintenant que la Cour est ici, l'on ne parle que d'affaires ; le Roi travaille incessamment et toute la journée. Dans ses heures de relâche, il joue à la paume, il monte à cheval pour voir les troupes de sa maison et fait quelques visites et le jour il va chez madame de La Vallière et de temps en temps il y a bal ou comédie aux Tuileries. Il faut qu'il ait quelque grande joie car l'on s'est aperçu depuis huit jours qu'il est tout à fait gai et a une humeur pleine de satisfaction.

La comtesse de Saint-Maurice[1] est arrivée il y a deux jours. Votre Altesse Royale lui pourra commander pour ce qu'elle souhaitera avoir d'ici de galanteries pour Madame Royale et pour des dames ; je fais travailler à ameubler incessamment

1. Ainsi qu'on le verra dans la suite, M. de Saint-Maurice appelle sa femme indifféremment comtesse ou marquise de Saint-Maurice.

mon logis afin de pouvoir jouir de l'honneur qu'elle m'a fait et m'appliquer avec plus d'assiduité pour son service.

XLIV

Paris, 9 décembre 1667.

Comme les occupations de la Cour ne sont qu'à faire des troupes, je n'ai pas des nouvelles particulières ni d'importance à faire savoir. Le Roi négocie tout le jour pour cela et même il travaille lui seul à faire des mémoires le soir après avoir donné le petit bon soir[1]. Je vais quelquefois à son lever, il me fait civilité du salut et cela c'est tout ; il est vrai qu'il en use ainsi avec tous les étrangers et je me souviens que quand M. le marquis Ville était ici[2] et que j'y fus, qu'il en usait de même. Je n'irai plus au Louvre que pour ma pre-

1. Le marquis Ville avait été ambassadeur extraordinaire de Savoie en France de 1661 à 1663.

2. Ce sont, en effet, les années 1666 et 1667 qui marquent la plus grande activité de Louis XIV dans la préparation des *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, pour lesquels il remettait de temps à autre des feuillets détachés au président de Périgny, alors chargé de la rédaction de ces Mémoires. (*Mémoires de Louis XIV*, éd. Dreyss, Introduction.)

mière audience parce que tout le monde m'y regarde en ambassadeur, quoique je n'aie pas pris le caractère, et cela est cause que je ne vais pas à tous ces petits bals qui se font ce carnaval; je les verrai assez. Votre Altesse Royale sait que ce ne sont plus mes amusements; j'espère de faire mon entrée dans neuf ou dix jours ; mes meubles sont arrivés, ceux qu'il m'a fallu faire faire et acheter sont caparrés et en état et j'espère d'aller loger à mon nouveau logis dans trois jours ; il ne me manquera que le dais que Votre Altesse Royale me fait espérer.

XLV

A Paris, le 23 décembre 1667.

Samedi dernier je recherchai messieurs les introducteurs pour faire cette semaine mon entrée[1];

1. C'est le 5 janvier 1668 que, suivant l'usage, le marquis de Saint-Maurice fit son entrée à Paris comme ambassadeur ordinaire, « accompagné, dit la *Gazette de France*, du maréchal de Grancé et du sieur de Bonneuil, introducteur des ambassadeurs, qui l'avaient été prendre à Picpus et le conduisirent en son hostel ». Le lendemain il fut conduit à l'audience du Roi.

ils me prièrent d'attendre au second jour de l'année prochaine et m'alléguèrent que dans cette semaine tout Paris était dans l'empressement de gagner le jubilé. Le Roi même a commencé avec une dévotion qui édifie et va aux stations à pied quoiqu'elles soient éloignées des Tuileries [1]; mercredi il fut à Notre-Dame suivi de toute sa Cour; de plus le jour ou le lendemain de Noël il se retirera à Versailles jusqu'à samedi avec la Reine et peu de monde.

Il n'est pas certain que Monsieur aille en Catalogne et peut-être qu'il commandera une des deux armées de Flandre quoique M. de Turenne eût proposé qu'il faudrait que ce fût un seul lieutenant général pour en pouvoir être le maître, mais l'on ne le veut pas souffrir. Il n'y aura pas de maréchal de France, ils ne veulent pas céder à M. de Turenne et ont trouvé mauvais que M. d'Aumont eût promis, avant la dernière campagne,

1. On lit dans la *Gazette de France*, à la date du 31 décembre : « Le 24 de ce moys, le Roy, revestu de son grand collier, se rendit à pied, en l'église des Jacobins Réformez de la rue Saint-Honoré, et Sa Majesté y entendit deux messes. Ensuite Elle acheva ses stations du Jubilé à Saint-Roch... puis Sa Majesté vint toucher un grand nombre de malades au palais des Tuileries. »

que quand les deux armées se joindraient, il se retirerait dans une place, puis, que quand elles se sépareraient, il reprendrait la tête de la sienne. Peut-être qu'il en ira un avec Monsieur le Prince. M. du Plessis servira sous Monsieur. Pour M. de La Ferté, il ne saurait aller en campagne, il est attaqué de la goutte et de la sciatique.

Bien que les incendies soient des présages de bonheur, j'ai bien eu néanmoins du déplaisir de celui de la galerie de Votre Altesse Royale puisqu'elle y a perdu des manuscrits et des écritures précieuses et qui ne sont plus en aucun endroit du monde. Chacun en a témoigné ici de la douleur et de la crainte pour les périls auxquels Votre Altesse Royale s'est exposée dans cet embrasement ; je ne sais qui l'a publié à la Cour ; l'on m'a assuré qu'on en parlait hautement et que l'on y disait que les têtes couronnées et les héros ne devaient jamais hasarder leur personne et leur vie que pour le gain d'une bataille.

Sur ce que Votre Altesse Royale me fait l'honneur de me commander d'être aux écoutes avec adresse si le Roi a des soupçons contre elle, je lui dirai qu'afin qu'il ne s'imagine pas que j'en aie

jamais eu la pensée, que je n'ai jamais témoigné à personne d'en douter ni de le croire et effectivement ils n'en ont aucun car je sais que le Roi, soupant dernièrement avec quelques dames où il n'y avait que deux hommes, qu'il dit mille biens de Votre Altesse Royale, qu'il faisait capital de votre amitié, que vous étiez dans ses intérêts, et qu'il savait que dans les occasions vous lui en donneriez des témoignages. Mais, comme il n'a pas la pensée de faire la guerre en Italie, et lui et ses ministres ne me témoignent pas des grands empressements, ils ne me font pas aussi des rebuts mais ils ne me voient pas avec la facilité qu'ils voient les ministres des princes desquels ils ont besoin et je crois qu'ils en agissent envers moi avec cette circonspection par politique, parce que s'ils souffraient mes fréquentes visites et négociations, elles pourraient donner quelques jalousies aux autres ministres des princes d'Italie.

J'ai su que, sur ce qu'un libraire duquel je n'ai pas pu apprendre le nom, a reçu de Hollande deux cents exemplaires d'un livre satirique et qui est un parallèle contre la réputation de la reine

Christine[1] et contre la mémoire de feue Madame Royale, qu'une créature de la première, voulant empêcher que ces livres ne se débitassent, a recouru à Monsieur qui donna d'abord ordre au sieur Boyer[2] d'aller chez M. de La Reynie, intendant de police, afin qu'il empêchât la débite de ces livres qui flétrissaient la réputation de sa tante et commandé que l'on dédommageât le libraire[3]; j'attends de savoir comme cela aura été exécuté et, si je vois que les livres continuent à se débiter, je ferai par-dessous main mon possible pour l'empêcher. Votre Altesse Royale m'ordonnera ce que je devrai faire en exécution de cela et si j'en devrai faire un compliment à Monsieur.

Je ne doute pas que si madame de Monaco avait été chez elle quand Votre Altesse Royale y

1. Christine de Suède.

2. Premier maître d'hôtel de Monsieur.

3. Il s'agit sans doute ici de la *Relation de la cour de Savoie ou les amours de Madame Royale* publié à Paris en 1667 et dirigé contre la mémoire de Christine de France, mère du duc Charles-Emmanuel II, morte en 1663. Le duc répondait sur ce sujet à M. de Saint-Maurice, le 6 janvier 1668 : « Pour l'affaire de Madame, il faut que vous sachiez toute l'histoire. Il y a déjà un an que j'ai été averti de cette affaire et qu'en Hollande l'on en manda par argent. J'avois retiré plus de deux mille livres imprimés et aussi autant en Cologne. » (Claretta, *Storia del tempo...* II, 671.)

fut, que vous n'eussiez bientôt lié amitié; elle ne passe pas pour difficile; vous auriez peut-être pu faire d'elle les mêmes plaintes que le Roi en a faites sur sa grandeur mais elle n'aurait pas pu dire de Votre Altesse Royale ce qu'elle a dit du Roi, que, quoique sa puissance fût grande, que son sceptre était très petit; mais j'assure qu'il n'y a pas ici la galanterie que l'on publie et présuppose et que tout ce que l'on en dit ne sont que des pensées forgées à gogo par les médisants [1].

XLVI

Paris, le 13 janvier 1668.

J'avais fort bien compris ce que Votre Altesse Royale m'avait fait l'honneur de m'écrire au sujet

1. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu en 1665 un commencement d'intrigue entre Louis XIV et la princesse de Monaco. On sait comment cette intrigue fut arrêtée par l'intervention du marquis de Villeroy et de Lauzun qui, pour ce fait, fut envoyé à la Bastille. (J. Lair, *Louise de La Vallière*, p. 152. — Jean Lemoine et André Lichtenberger, *De La Vallière à Montespan*, pp. 152-160.)

de la comtesse de Saint-Maurice[1] mais si j'ai pris la liberté de lui faire une réponse un peu libre sur ce sujet[2], c'est qu'en matière de femme il ne faut pas se régler pour l'avenir sur la vertu du passé. Ici il y a des gens qui savent persuader et l'exemple est un grand motif. Il me semble que M. le Grand[3], en lui parlant de l'amitié que madame la comtesse d'Armagnac a pour elle, la voudrait persuader de la sienne ; c'est un prince bien vigoureux et qui chercherait à se consoler de l'éloignement de sa femme ; mais, comme je suis généreux, s'il me prêtait quelque chose de ce côté-là, je tâcherais de le lui rendre avec usure, mais ce ne pourrait pas être si tôt car on ne parle pas ici de cette belle exilée non plus que si elle n'était pas au monde.

Je reçois des grands honneurs du Roi, de la Reine, de Monsieur et de Madame comme aussi la

1. Le duc de Savoie écrivait à M. de Saint-Maurice le 5 novembre 1667 : « Je suis ravi que votre femme a pirouetté à Paris et faites-lui apprendre bien le ballet afin que, si elle aura un galant, qu'elle reçoive mes levrettes sans se effaroucher. » (Claretta, *Storia del regno...*, II, 671.)

2. Cette lettre de M. de Saint-Maurice ne se trouve pas dans sa correspondance conservée aux archives de Turin.

3. Nom que l'on donnait d'ordinaire au comte d'Armagnac en raison de sa charge de grand écuyer.

comtesse de Saint-Maurice. Il n'y a eu qu'une petite circonstance que je ne sais si elle avait été proposée par malice ou par ignorance. Comme le soir précédent qu'elle dut aller au Louvre, madame de Montausier demandait comme il fallait qu'elle reçût une ambassadrice, n'ayant jamais encore fait de pareilles fonctions depuis qu'elle est dame d'honneur, l'on lui dit qu'elle devait la recevoir dans l'antichambre. Monsieur, s'y trouvant, dit qu'il fallait qu'elle prît la droite. Madame la princesse de Bade, quoiqu'elle soit amie de madame de Montausier, ne laissa pas de s'intéresser pour la maison de Savoie et vint céans à onze heures du soir me donner cet avis. Le lendemain au matin j'envoyai prendre M. Giraud, je lui demandai comme l'on avait accoutumé d'en agir, quoique je le susse déjà. Il me dit que la dame d'honneur, en introduisant les ambassadrices dans la chambre de la Reine, leur donnait la main. Je le priai d'en aller instruire madame de Montausier; il y fut, elle n'y apporta aucune difficulté.[1]

1. C'est le 9 janvier 1668 que la marquise de Saint-Maurice fut conduite à l'audience de la Reine « ayant été reçue à

Monsieur et Madame ont fait assurément accueil et caresse à ladite comtesse de Saint-Maurice ; ils la voudraient attirer chez eux mais elle a plus de génie chez la Reine qui lui fait des caresses et où il n'y a pas de galanterie ; elle se trouva assise chez Madame auprès de madame la duchesse de La Vallière ; elles se considérèrent longtemps et la comtesse de Saint-Maurice n'en demeura pas charmée, mais bien de mademoiselle de Toucy[1].

Je n'ai aucun commerce avec le gazetier, néanmoins son frère, qui me sert de médecin[2], m'a demandé de sa part quelques nouvelles de la Cour de Votre Altesse Royale pour insérer dans ses imprimés. Je ne ferai que ce que Votre Altesse Royale m'ordonnera. J'ai vu néanmoins qu'il a souvent mis des choses de l'affaire de Genève

l'antichambre par la duchesse de Montausier avec les filles de Sa Majesté qui l'accompagnèrent en la chambre de cette princesse, dont elle fut accueillie autant favorablement qu'elle pouvait le souhaiter ». (*Gazette de France*, 1668, p. 48.)

1. Marie-Gabrielle-Isabelle-Angélique de La Mothe-Houdancourt, dite de mademoiselle Toucy, mariée en 1675 au marquis, puis duc de La Ferté, morte en 1726.

2. Il s'agit ici non du gazetier de l'Académie, c'est-à-dire du comte de Saint-Maurice, mais d'Isaac et d'Eusèbe Renaudot, fils de Théophraste Renaudot, fondateur de la *Gazette de France*.

contre la vérité ; il fit aussi une longue relation du *sapate* que Votre Altesse Royale a donné à Madame Royale [1]. Je sais que le Roi l'a vu et l'a trouvé très beau.

XLVII

A Paris, le 27 janvier 1668.

J'ai visité M. de Turenne dans sa chambre. J'ai cru que Votre Altesse Royale ne le désagréerait pas. Ç'a été sous prétexte de lui faire compliment sur son départ, car il va avec le Roi ; outre cela il m'avait visité le dernier, quoique ce fût avant que j'eusse pris la qualité d'ambassadeur, mais le plus grand motif que j'ai eu c'est qu'il veut que l'on le considère pour ministre. En effet

1. *Sapate* est « le nom d'une fête en usage parmi les Espagnols qui la font le 5 décembre, veille de la Saint-Nicolas. La cérémonie du *sapate* consiste à faire à ses amis des présents sans qu'ils sachent d'où ils leur viennent et de les surprendre agréablement en les leur faisant trouver dans leurs maisons sans qu'ils sachent d'où ni comment ils sont venus. Le *sapate* a passé en Savoie où Catherine d'Espagne, femme de Charles-Emmanuel Ier, l'introduisit ». (*Dictionnaire de Trévoux.*) La relation dont parle ici M. de Saint-Maurice figure en effet dans la *Gazette,* aux nouvelles de Turin, à la date du 15 décembre 1667.

il a grande part dans les affaires; nous avons parlé à la française, sans nous donner des qualités. J'espère de le rendre favorable à Votre Altesse Royale, il y a grand penchant; il l'a témoigné à un de mes amis et quand il a donné son amitié, il en faut faire cas; il fait profession d'homme d'honneur et parle franchement; il a toujours donné de l'Altesse Royale en parlant de sa personne, m'a chargé de l'assurer de ses très humbles services et m'a assuré que le Roi avait de l'amitié et de l'estime pour Votre Altesse Royale. Je lui ai dit que s'il voulait être son garant auprès du Roi de la fidélité qu'elle a pour lui, qu'il n'en recevrait jamais de reproches.

XLVIII

Paris, le 3 février 1668.

Le roi partit hier à cheval et marcha à grandes journées. Il passa ici et, quoiqu'il ne s'était pas déclaré de ses desseins, la présomption est qu'il va droit en Bourgogne; il a abandonné les dames, les plaisirs et le carnaval pour la gloire. Il s'en va

par un horrible froid, et selon mon sens, avec quelque affectation[1]. Il aime la Montespan, elle ne le hait pas mais elle tient ferme; la princesse de Bade est l'amie intime de la dame, néanmoins elle ne confère jamais avec le Sire; ainsi elle va gouverner le mari aussi bien que la femme. Elle le porte haut à la Cour, elle est intime de monsieur et de madame de Colbert et tout plie devant elle; quoique je la voie peu souvent, j'en reçois des grands honneurs et ma femme aussi; elle ne souffre pas que chez la Reine aucune princesse ni dame entreprenne rien au-dessus des ambassadrices de Savoie et, pour donner l'exemple aux autres, elle fait souvent passer la comtesse de Saint-Maurice devant elle quoique là l'on marche et l'on s'assied comme l'on se trouve. Je n'ai pas voulu encore lui faire des grandes visites avant que de savoir si Votre Altesse Royale l'agrée; elle s'est plainte que vendredi que je fus à Saint-

1. C'est le départ du Roi pour la conquête de la Franche-Comté. On écrivait de Dijon à la *Gazette de France*, le 28 février : « Le 10 de ce mois, le Roy arriva devant Dôle, sur les onze heures du matin, après neuf jours de marche à cheval dans la plus rigoureuse saison et par des chemins entièrement rompus, essuyant tout ce qu'on peut imaginer de fatigues. »

Germain, je ne fus pas dîner avec elle. La comtesse de Saint-Maurice y fut lundi voir le ballet et revint coucher ici ; la Reine, Madame, Monsieur, Mademoiselle lui firent accueil, mais j'ai été surpris de ce que le Roi ne lui a jamais fait l'honneur de l'aborder ni de la baiser ; elle s'est souvent trouvée en des endroits où il était, il l'a saluée de loin mais c'est tout.

On a su de M. de Turenne que si la paix ne se fait pas, que le roi est en desssein de porter la guerre en Italie mais qu'il n'y a pas apparence de rien faire cette campagne.

XLIX

A Paris, le 10 février 1668.

Le duc de Monmouth, fils naturel du roi de la la Grande-Bretagne, est très bien fait, beau, parle bien français [1] ; Monsieur, Madame et la reine

1. Jacques, duc de Monmouth, fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, né en 1649, fut créé lieutenant général des armées du Roi en 1673.

d'Angleterre ne s'étudient qu'à le caresser et à lui procurer toutes sortes de divertissements. L'on a été fort surpris ici, et particulièrement tous les ministres du Nord, qu'il soit arrivé dans le même temps que la nouvelle des traités conclus en Hollande, l'on tient qu'il a apporté des dépêches secrètes au Roi Très Chrétien qui lui ont donné de la joie, il doit s'en retourner au commencement du Carême et l'on croit qu'il reviendra servir dans l'armée française à la tête de cent gentilshommes de sa nation. L'on brigue fort à Londres pour qu'il puisse succéder à la royauté, l'on parle d'en exclure les enfants du duc d'York pour la haine que l'on porte au chancelier, leur aïeul, dont le nom est en horreur dans ce pays-là [1]. Ledit chancelier est à Calais et doit passer à Bréda ou en Avignon.

1. Jacques, duc d'York, frère de Charles II, et à la mort de celui-ci, roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II, avait épousé Anne Hyde, fille du comte de Clarendon.

L

A Paris, le 14 février 1668.

J'ai vu dans la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le quatrième de ce mois que, sur la proposition que lui a faite le sieur de Cyrano de suivre le Roi pour la tenir avertie de tout ce qui se passera dans son voyage[1], elle avait résolu que je le fisse partir pour se rendre promptement auprès de Sa Majesté. J'y ai trouvé tant de difficultés que je me suis presque déterminé de le retenir, ne voyant qu'il puisse être à temps pour servir utilement Votre Altesse Royale. Je n'ai reçu qu'hier au soir les ordres qu'elle m'a envoyés pour cela. Il ne saurait être en état de se mettre en chemin de trois jours, il lui en faut dix pour

1. Le duc avait écrit à M. de Saint-Maurice, le 4 février, au sujet de M. de Cyrano : « Ses gazettes me sont si agréables que je veux que vous continuez toujours pendant le temps qui sera à Paris et même, comme c'est un homme sans connaissance, je voudrais quasi qu'il suive le Roi en son voyage, pour me mander des avis des bagatelles qui passent dans cette expédition. » (Claretta, *Storia del tempo...*, II, 675.)

se rendre à Dole et dans ce temps-là les choses seront si avancées que le Roi sera prêt de revenir. Ledit sieur de Cyrano n'est pas en âge de courir la poste, outre qu'il lui faut un petit équipage car, quand il faut camper en hiver, il faut porter quant à soi de quoi se mettre à couvert d'une saison si rigoureuse et cela serait assurément de quelque dépense ; je ne la considérerais pas néanmoins si je croyais que sa personne pût opérer là quelque chose à la satisfaction de Votre Altesse Royale. Je n'ai pas néanmoins encore vu ledit sieur de Cyrano depuis que j'ai reçu la lettre de Votre Altesse Royale. Je ne sais pas son logis, ni pas un de mes domestiques ; je le ferai chercher, nous conférerons ensemble, et si je vois que le Roi doive faire là un grand séjour, je le ferai partir, mais en ce cas là, il lui faudra chevaux et valets, lit et tente. Il mérite bien quelques gratifications de Votre Altesse Royale car il se peine fort pour pénétrer des nouvelles et travaille incessamment pour en apprendre afin de les lui pouvoir écrire.

LI

A Paris, le 24 février 1668.

J'ai été honoré d'une lettre de Votre Altesse Royale, du dix courant, au sujet du peu de conduite que j'ai observé en parlant au Roi, à messieurs de Lionne et de Turenne, des propositions que M. de Servien lui a faites et de la réponse qu'elle a fait réduire par écrit. Je la supplie avec soumission de ne pas adapter ces avances inconsidérées à un manquement de fidélité, ni à un empressement de l'engager en quoi que ce soit, ou de m'attirer des négociations de cette nature, mais au peu d'habileté que j'ai pour les affaires. J'ai une extrême joie de la bonté qu'a eue Votre Altesse Royale de me marquer mes fautes puisque c'est une assurance certaine qu'elle me fait l'honneur de me protéger et me favoriser de sa bienveillance. Je l'en remercie très respectueusement; cette leçon me servira de règle pour l'avenir ; je m'appliquerai de toutes mes forces à

mieux faire, à obéir avec plus de ponctualité et j'espère dorénavant de régler si bien ma conduite qu'elle connaîtra que je ne suis pas incorrigible.

Quant à M. de Turenne, j'avoue aussi que j'ai fait une trop grande avance mais la visite que je lui fis fut sans cérémonie, pour lui rendre celle qu'il m'avait faite quelque temps auparavant et sous le prétexte de lui dire adieu, car il affectait de publier qu'il allait avec le Roi et faisait même préparer un équipage pour cela ; tout le plus grand manquement que j'ai fait en cette rencontre est de ne m'être pas attaché à ce que fait ici l'ambassadeur de Venise, auquel j'ai ordre de me conformer pour les compliments et les visites. Il est certain qu'il ne l'a jamais visité, non plus que ceux d'Angleterre et de Danemark, mais bien ceux d'Espagne et de Suède et y ont été conduits par les introducteurs ; et sur ces exemples [je le fis] et les introducteurs me le conseillèrent. Cela ne porte à aucune conséquence pour les princes, ducs et maréchaux de France ; celui-ci le prétend comme un homme qui a part aux affaires. M. de Villeroy est dans la même attente en qualité de

chef du conseil des finances[1] et dit que, puisque l'on visite M. de Colbert qui n'en est que le contrôleur, que l'on lui doit le même honneur, puisque la charge de l'autre est subalterne à la sienne; néanmoins les ambassadeurs ne l'ont pas visité en cérémonie ni pour les compliments de l'arrivée, mais, pendant leur séjour, quand ils ont quelque chose à négocier avec lui, ils y vont pour affaires.

Les gens les plus sensés d'ici croient que, si les Espagnols ne veulent pas la paix, que le Roi, en continuant la guerre, ne poussera plus ses conquêtes du côté de la Flandre pour ne pas augmenter les jalousies des Hollandais et Anglais mais qu'il pourrait bien attaquer les Espagnols vigoureusement du côté du Milanais et, comme il veut tout faire et se trouver lui-même en tous les

1. Le Conseil royal des finances, réorganisé en 1661, comprenait le chancelier Séguier, le maréchal de Villeroy, chef du Conseil, Colbert en qualité de contrôleur général des finances et deux conseillers, MM. de Sève et d'Aligre. Malgré ses prétentions, le maréchal de Villeroy n'exerçait dans ce conseil qu'une autorité nominale et le maréchal de La Meilleraye lui aurait dit un jour : « Petit maréchal, mon ami, tu seras le chef des finances, mais en idée, comme je l'ai été, moi qui te parle, et Colbert en sera le chef véritable ; mais, que t'importe! tu auras de gros appointements et n'est-ce pas assez? » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, VI, 490.)

endroits, il serait à craindre qu'il ne voulût en personne aller commander ses armées ; ainsi il voudrait recueillir le fruit de ses travaux, ce qui porterait un grand préjudice aux intérêts de Votre Altesse Royale et à la gloire qu'elle se pourrait acquérir. Comme voilà Sa Majesté de retour, l'on va assurément jeter le plan de ce qu'elle voudra faire cette année ; l'on jugera par les appareils qu'elle fera faire de ses desseins. Je m'y appliquerai avec soin afin de pouvoir bien avertir de tout Votre Altesse Royale. Quant aux ministres, chacun croit qu'ils souhaitent la paix ; le Roi, monsieur le Prince et M. de Turenne ne songent qu'à amplifier leur réputation ; ainsi l'événement des choses est encore fort douteux et, si les Espagnols ne donnent le poids à un accommodement, j'ai peine à croire que nous en voyions un si tôt ; dans peu de temps l'on en pourra mieux juger.

LII

Paris, le 2 mars 1668.

Je me conduirai comme Votre Altesse Royale me l'ordonne avec madame la princesse de Bade ;

je n'ai pas encore eu des grandes conférences avec elle, mais je l'ai toujours trouvée très zélée pour le service et pour les intérêts de Votre Altesse Royale; elle peut rendre des bons offices auprès de la Reine car elle la gouverne absolument et le Roi en témoigne du plaisir; aussi présentement toutes les dames lui font la cour à Saint-Germain; elle y tient table; elle passe un peu pour cabaleuse mais pour la meilleure amie qui soit ici et elle est constante dans ses amitiés et gouverne à sa fantaisie madame de Colbert et par conséquent son mari.

La comtesse de Saint-Maurice fut lundi à Saint-Germain; il y eut quantité de princesses et de duchesses qui attendaient la Reine dans sa chambre pendant qu'elle dînait; le Roi y entra le premier et, saluant les dames, commença par madame la princesse de Carignan, puis il alla droit à la comtesse de Saint-Maurice; la Reine lui fit aussi l'honneur de la mener promener dans son carrosse. Elle nous témoigne mille bontés et je sais qu'elle a de l'estime pour Votre Altesse Royale et qu'elle aime Madame Royale.

LIII

De Paris, le 9 mars 1668 [1].

M. l'abbé Le Tellier est arrivé [2]; je ne l'ai vu qu'au promenoir de Vincennes dans un carrosse avec son père. Vous avez très bien jugé de son humeur. M. de Louvois a plus de conduite; ce n'est pas qu'il n'y ait quelque chose de brusque dans son procédé; il est infatigable; il travaille jour et nuit, il a grande présence d'esprit, grande mémoire et fort intelligent. Son Altesse Royale a usé de grande générosité à l'endroit dudit abbé; je crains fort qu'elle ne cause quelque envie chez les autres ministres.

LIV

Paris, le 16 mars 1668.

Madame la princesse de Bade ayant dit que les ambassadeurs de Votre Altesse Royale ne soute-

1. Au marquis de Saint-Thomas.
2. L'abbé Le Tellier venait de rentrer de son voyage d'Italie après avoir visité Turin, Parme, Modène, Padoue, Venise, Bologne, Florence et Rome où il avait fait un long séjour.

naient jamais ici les princes de sa Maison lorsque l'on les troublait pour leurs rangs et pour leurs préséances avec les autres princes étrangers, et cela en présence de ma femme et de M. le comte de Visques[1] qui lui répondit très prudemment, et au sujet du bruit qui a couru par Paris qu'il y aurait quelques difficultés entre lesdits princes étrangers pour le pas et entre eux encore et les ducs et pairs, je m'en étais déjà informé et avais su que c'étaient des chimères que les uns et les autres s'étaient mises dans l'esprit pour le baptême de M. le Dauphin[2], où les uns et les autres n'auront rien à faire ni rang, mais seulement les princes et princesses du sang. Néanmoins, sur ce discours de madame la princesse de Bade, je la vis le jour d'après pour voir si elle m'en parlerait, et pour lui en ouvrir la porte je lui

1. Charles-Emmanuel Birago, comte de Vische, chevalier de l'Annonciade, marié à Véronique de Saint-Martin d'Aglié, sœur de la marquise de Saint-Maurice, avait été envoyé par le duc de Savoie en mission extraordinaire auprès de Louis XIV pour le complimenter sur la conquète de la Franche-Comté. Il fut reçu en audience par le Roi le 5 mars à Saint-Germain. (*Gazette de France*, 1668, pp. 220 et 248.)

2. C'est le 24 mars 1668 que fut célébré en grande pompe à Saint-Germain le baptême du Dauphin, né en 1661. (*Gazette de France*, 1668, pp. 311-326.)

fis le compliment que Votre Altesse Royale m'a écrit de lui faire; elle me répondit qu'elle avait le malheur d'être si mal dans son esprit qu'elle avait de la peine à croire ce que je lui disais; pour l'en assurer, je lui montrai ce que je lui pouvais de l'article qui parlait d'elle; elle en eut bien de la joie; elle me chargea d'assurer Votre Altesse Royale de ses respects; qu'elle m'avertirait de tout ce qu'elle pourrait pénétrer concernant ses services et ses intérêts et m'assura qu'assurément la Reine aimait Vos Altesses Royales. Elle est bonne amie de madame de Montespan, mais elle n'a pas intrigué avec le Roi pour cela et elle lui parle peu, ne voulant pas se mêler de ces sortes de choses. Elle se conduit très bien à la Cour, le Roi a estime pour elle et elle a du crédit auprès des ministres, particulièrement chez M. de Colbert.

LV

Paris, le 25 mars 1668.

Nous avons été à Saint-Germain pour le baptême du Dauphin. En abordant à la barrière,

voyant qu'il y avait grande foule, je me tirai à côté en attendant M. de Bonneuil que j'avais envoyé avertir, pour qu'il me vînt prendre avec des gardes et ainsi entrer avec éclat. Pendant ce temps-là, M. de Turenne voulut entrer avec le prince Maximilien[1] et comme il vit que l'on ne lui faisait pas large et que cela pourrait faire croire à ceux qui étaient dans la foule et fort pressés qu'il n'était pas considéré, il se mit en colère et durant un quart d'heure battit tout ce qu'il trouva devant lui et même renversa la viande que l'on portait pour Monsieur le Dauphin. En faisant ce désordre, m'ayant aperçu que j'en riais avec M. le comte de Visques en nous promenant, il m'aborda et me dit civilement que les Français n'avaient aucun égard pour personne et qu'il n'aurait pas été dans cet embarras s'il ne s'était chargé de faire entrer M. le prince Maximilien. Je vis qu'il avait été fâché que je l'eusse vu dans cet emportement; nous entrâmes néanmoins avec ordre, M. de Bonneuil et les gardes firent faire large.

1. Maximilien-Philippe de Bavière, frère de l'Électeur, épousa, un mois plus tard, le 24 avril 1668, Mauricette-Fébronie de La Tour, fille de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon et nièce de Turenne.

LVI

A Paris, le 18 mai 1668.

Votre Altesse Royale me commande, par la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le cinq de ce mois de sa main, de porter le sieur de Cyrano à continuer ses avis; il y a longtemps que je le paie d'espérance et, sans moi, il n'aurait plus écrit depuis la fin de janvier, disant qu'il y avait deux ans qu'il le faisait sans en avoir eu récompense. Je ne l'ai pas établi dans cette coutume; quand je vins ici, M. de Saint-Thomas me dit de lui faire caresses, de le prier d'écrire à son ordinaire et quand je partis il y a près d'un an pour l'armée, Votre Altesse Royale m'écrivit de lui commander de lui mander toutes les nouvelles; quant à moi je l'emploie peu; il vient toutes les semaines céans, nous raisonnons sur les affaires générales et ne sommes pas toujours du même avis; il sait assurément beaucoup, il a roulé toutes les Cours de l'Europe et sait les intérêts de tous

les princes. Il faut, s'il vous plaît, Monseigneur, vous déterminer au plus tôt à son égard, en lui donnant quelque récompense pour le passé et lui établir un appointement pour l'avenir si Votre Altesse Royale veut qu'il continue à servir. Il ne faut employer ces sortes de gens ou il les faut contenter; celui-ci voit tous les ministres étrangers, il fréquente les Académies et peut discréditer ou accréditer un prince selon qu'il en est content ou mal satisfait. Je ne lui ai jamais rien communiqué d'important quoiqu'il m'ait souvent fleureté pour savoir les sentiments et la part que Votre Altesse Royale prenait à la dernière guerre.

LVII

Paris, le 18 mai 1668[1].

Depuis que je suis ici je n'ai jamais affecté de faire habitude avec l'abbé Siri quoique chez lui les ministres étrangers s'assemblent souvent et que là l'on sache avec plus de certitude qu'ailleurs

1. Au marquis de Saint-Thomas.

toutes les nouvelles[1]. Je m'en suis privé parce que j'ai su que Madame Royale a eu quelque sujet de plainte contre lui. Depuis quinze jours seulement il a souhaité de me connaître, il se fit conduire céans par l'abbé Vibo, nous parlâmes à l'abord des affaires générales, de ce qu'il a composé et de l'ouvrage qu'il entreprend qui est d'écrire l'histoire générale depuis l'an 1608 jusqu'à 1640. Il la veut commencer par les préparatifs que Henri IV faisait avant sa mort pour attaquer les Espagnols et par toutes les négociations qu'il fit faire dans toutes les Cours étrangères pour faciliter ses desseins et sur ce chapitre il me dit qu'il avait trouvé que feu mon grand-père, le sieur de Jacob[2], avait fait plusieurs voyages ici à ce sujet de la part de Charles-Emmanuel qui

1. Vittorio Siri, né à Parme en 1608, avait été bien accueilli par les cardinaux de Richelieu et Mazarin, qui lui avaient fait donner l'emploi d'historiographe et lui avaient permis de prendre connaissance de nombreuses pièces diplomatiques, tradition qui fut continuée par M. de Lionne. Siri avait déjà publié les neuf premiers volumes de son recueil intitulé : *Il Mercurio, ovvero historia de correnti tempi*, lequel embrassait les années 1635 à 1655, et il songeait à entreprendre son autre ouvrage : *Memorie recondite*, pour les années 1601 à 1640.

2. Guillaume-François Chabod, comte de Jacob et de Saint-Maurice, avait été ambassadeur de Savoie en France en 1597 et de 1608 à 1614.

avait le plus de part en cette affaire[1], que ç'avait été le plus grand prince de l'Europe et qu'il voudrait bien avoir des mémoires véritables pour faire éclater sa mémoire et ses actions héroïques. Je lui répondis que je n'avais rien ici qui le puisse satisfaire, qu'en Savoie j'y trouverais assurément les instructions qui furent données à mon aïeul, les instructions qui furent arrêtées et dans les registres de ses lettres comme toutes ses négociations s'étaient conduites et conclues. Il témoigna passion pour les voir. Je lui répliquai que je ne pouvais pas lui laisser espérance de les lui communiquer parce que tout cela était à Chambéry dans de différents coffres, que je n'y avais personne à qui je me confiasse assez pour les laisser entrer dans mon cabinet, que néanmoins j'écrirais pour savoir si ma mère serait en santé, de faire chercher ces écritures devant elle. Je ne voulus m'engager à rien que préalablement je ne sache si Son Altesse Royale agréera que j'entretienne commerce avec cet historien et que je lui fournisse quelques mémoires, ce que je pourrais faire facilement car

1. Charles-Emmanuel Ier, dit *le Grand,* duc de Savoie de 1580 à 1630.

j'ai ici bonne partie de ce qu'il me demande et pourrais faire venir le reste de chez moi. Si Son Altesse Royale a envie qu'il fasse éclater les grandes actions de feu Charles-Emmanuel, il faudra, Monsieur, que vous m'en envoyiez des instructions.

Ledit abbé Siri m'a visité deux fois depuis cette première visite; je connais qu'il n'est pas satisfait de ces ministres, qu'il s'ennuie ici et qu'il veut aller faire un voyage en Italie quoiqu'il ait ici deux mille écus de pension et qu'il ait l'entrée de tous les cabinets des ministres qui lui confient tous les registres des lettres, instructions, traités et négociations les plus secrètes. C'est un homme libre, qui leur dit hardiment son sentiment et qui les raille quand ils ne font pas les choses dans la justesse et selon son sens[1].

Il m'a fort parlé et questionné de la personne de Son Altesse Royale. Je ne lui ai dit que ce qui était nécessaire; il m'a répliqué qu'il était bon Italien, que sadite Altesse Royale était le premier,

1. D'après Primi, la liberté avec laquelle Siri parlait du Roi et des ministres n'était souvent qu'un expédient pour provoquer chez ses interlocuteurs des confidences et des récriminations qu'il s'empressait ensuite de rapporter à la Cour. (Primi Visconti, *Mémoires*, 242.)

le chef et le plus puissant de tous les souverains qui sont au delà des monts et que je lui faisais bien de la joie de lui en dire tant de bien, qu'il savait bien qu'il était hardi, adroit, infatigable, qu'il croyait qu'il n'aimait que les dames et la chasse, mais qu'il n'avait jamais su qu'il s'appliquât aux affaires, qu'il négociât seul et prît des résolutions avec les ministres étrangers et qu'il fît des lettres de sa main; qu'il croyait qu'il s'en déchargeait sur les ministres qui sont habiles, qu'effectivement il s'était merveilleusement conduit en cette dernière rencontre, que l'Italie lui était bien obligée, qu'il n'avait tenu qu'à lui d'y porter la guerre et qu'il jugeait bien qu'il avait été mal informé sur ce que l'on lui avait persuadé que feue Madame Royale l'avait élevé dans une si grande crainte de cette puissance, qu'il tremblait quand on lui en parlait. Je lui répliquai que Son Altesse Royale n'avait ni timidité ni crainte, qu'il connaissait les forces de la France et les siennes, qu'il ne redoutait pas les premières parce qu'il vivait bien avec le Roi, qu'il ne songeait qu'à fortifier ses places, à régler et soulager son État et à bien vivre avec ses voisins et alliés.

LVIII

Paris, le 25 mai 1668.

J'ai envoyé une lettre à M. de Saint-Thomas où j'ai déduit au long les visites que m'a rendues depuis quinze jours l'abbé Siri ; il en instruira Votre Altesse Royale ; elle me fera, s'il lui plaît, savoir si je devrai continuer à avoir commerce avec lui ou non. Je le vois très disposé à écrire avantageusement des illustres prédécesseurs de Votre Altesse Royale et de sa royale personne, et, puisqu'il est obligé de faire le récit dans ce qu'il compose de beaucoup de choses qui les regardent, je crois qu'il est bien de faire que ce soit avantageusement, pour Charles-Emmanuel, Victor-Amédée et sa personne propre, notamment qu'il va seulement continuer son Mercure depuis le temps de la majorité de Votre Altesse Royale.

J'ai joint à la lettre que j'ai écrite à M. de Saint-Thomas une écriture que j'ai eue de cet abbé, à laquelle je crois qu'il est juste de répondre promp-

tement et succinctement. M. de Lionne la lui a remise pour l'insérer dans ses écrits et veut prouver par là beaucoup de choses qui sont contraires et préjudiciables à Votre Altesse Royale pour la conclusion des affaires de Mantoue et pour les traités de Pignerol. Que si Votre Altesse Royale y fait répondre, comme je l'espère, il n'y a pas de mal que l'écriture soit en italien ou latin et comme si elle avait été composée en l'an 1648 ou 1649, parce qu'il faut qu'il l'insère dans ce qu'il imprimera de ces années-là.

Ledit abbé Siri m'a voulu faire son apologie et m'a voulu témoigner qu'il n'avait jamais eu intention de fâcher Madame Royale quoiqu'elle eût conçu de la haine contre lui au sujet de ce qu'il a inséré dans son *Mercure* la prison du feu comte Philippe[1]. C'est un homme fort libre qui n'affecte que d'écrire la vérité et qui fait travail et dépenses pour la pénétrer ; que s'il n'écrivait pas, il ne faudrait payer ses empressements que de mépris ;

1. Philippe, comte d'Aglié, ministre et favori de Christine de France, duchesse régente de Savoie, avait été en 1639 enfermé au château de Vincennes sur les ordres du cardinal de Richelieu, mécontent de son attitude à l'égard de la France. Il ne fut mis en liberté qu'en 1643.

néanmoins je ne me suis engagé en rien avec lui jusques à ce que je sache ce que Votre Altesse Royale m'en ordonnera et ne lui ai confié quoi que ce soit.

LIX

Paris le 1er juin 1668.

Sitôt que j'aurai les plans de Verceil et de Verrue, je les ferai voir sans affectation à tous les grands capitaines qui sont ici et à ceux qui pourront dire au Roi que je les ai. Je ne m'attends pas néanmoins qu'il me les fasse demander ; il ne témoigne aucun empressement pour quoi que ce soit et ne démord jamais de sa gravité, pas même dans ses divertissements et dans ses plaisirs. Un jour M. Le Tellier m'en parlait et me dit que le Roi s'était résolu d'en user ainsi pour maintenir ses courtisans dans le respect, que les Français familiarisaient aisément, qu'il fallait leur en ôter l'occasion et qu'outre cela, la manière retenue du Roi empêchait le monde de lui demander avec liberté.

Le Roi traite tous les autres ambassadeurs comme moi, il ne leur parle jamais encore qu'ils paraissent devant lui, il en usait ainsi avec M. le marquis Ville ; cette manière a un peu étonné M. le nonce qui était accoutumé que, quand il paraissait devant Votre Altesse Royale, elle lui faisait caresse et accueil[1]. Lundi ledit nonce fut à l'audience de Madame à Saint-Cloud ; le Roi était dans le jardin ; le premier, après avoir fait son compliment, alla au jardin et marcha droit où était le Roi, croyant de lui faire sa cour, mais Sa Majesté se retira à l'abord et ne fit que le saluer du chapeau. Enfin il ne parle aux ministres étrangers que dans les audiences ou quand il les fait appeler pour leur parler d'affaires.

LX

Paris, le 6 juillet 1668.

Madame la princesse de Carignan accommoda hier chez elle mesdames de Bade et de Soissons

1. Pietro Bargellini, archevêque de Thèbes, avant d'être envoyé en France en qualité de nonce en 1668, avait exercé les mêmes fonctions à la Cour de Turin.

et les fit embrasser et baiser; il y avait grande aigreur entre ces princesses à cause de l'affaire de madame de Colbert et M. le comte de Soissons avait fait des grandes plaintes de sa sœur à madame sa mère, en protestant qu'il ne voulait pas avoir aucune amitié ni communication avec elle. Madame la princesse de Carignan lui dit qu'elle le priait de s'accommoder et d'oublier le passé, qu'autrement elle en mourrait de regret; il lui répliqua qu'il obéirait et qu'il préférerait toujours ses commandements et la conservation de sa santé aux intérêts et aux injures qu'il recevait. La Cour fut surprise quand elle vit que le Roi se déclara d'abord en faveur de la comtesse de Soissons et qu'il ordonna que madame de Colbert allât chez elle, conduite par le duc de Créquy, lui demander pardon et lui faire satisfaction et qu'il soumît ainsi sa passion à sa justice, puisque tout ce démêlé était arrivé pour madame de Montespan et qu'il semblait que madame la comtesse de Soissons, par le peu qu'elle dit, voulait faire connaître à la Reine que madame Colbert était dans l'intrigue de madame de Montespan. Les critiques de la Cour disent que la princesse de Bade rend tous les mau-

vais offices possibles à la comtesse de Soissons pour la faire chasser de la Cour et avoir sa charge de surintendante de la Reine.

LXI

Paris, le 20 juillet 1668.

Avant-hier nous fûmes aux réjouissances de Versailles après y avoir été conviés [1]. M. le nonce

1. Ces fêtes de Versailles, données, semble-t-il, en l'honneur et à l'intention de madame de Montespan, furent marquées par la première représentation de *Georges Dandin*. La *Gazette de France*, qui nous en a laissé une abondante description, loue « ensuite de la collation qui était délicieusement préparée en une allée du parc de ce château... une seconde collation de fruits et confitures en pyramides, un grand salon de verdure, y ayant outre trois grands buffets, un rocher au milieu qui représentait le Parnasse avec Apollon et les Muses, le tout d'argent, plus, dans le même parc, une salle enrichie par de grandes figures et par une longue allée de thermes, d'orangers et de jets d'eau ». L'assistance y fut des plus nombreuses, comprenant, dit la *Gazette*, « près de trois mille personnes entre lesquelles estoyent le nonce du Pape, les ambassadeurs qui sont icy et les cardinaux de Vendôme et de Retz ». Mademoiselle d'Armentières écrivait de son côté à Bussy-Rabutin le 24 juillet : « La fête de Versailles a été la plus magnifique chose que l'on ait jamais vue, mais la cohue était épouvantable. » Une longue description de cette fête en fut publiée l'année même par Félibien sous le titre : « Relation de la fête de Versailles, du dix-huitième juillet mil six cent soixante huit. » (Paris, P. Le Petit, 1668, in-4°.)

ne s'y trouva pas, il était tombé le jour précédent par ses degrés et blessé à un genou; Van Beuningen s'en absenta aussi sous le prétexte d'un dévoiement ou feint ou véritable, car il lui fâchait d'être contraint de me céder le pas, ayant proposé inutilement au sieur de Bonneuil force expédients pour que l'on n'y tînt pas de rang et que les ambassadeurs mangeassent en différentes tables avec des dames puisque la fête se faisait pour elles. L'autre lui dit qu'il ne se chargeait pas de faire des propositions de cette nature au Roi, qu'il suivrait ses ordres et une coutume établie depuis plusieurs siècles et soutint fortement les prérogatives dues à Votre Altesse Royale, l'ancienneté de la famille et les alliances qu'elle a avec toutes les puissances de l'Europe, l'autre ne se faisant fort que de la puissance de ses États. Nous nous y trouvâmes, l'ambassadeur de Venise, moi, les résidents de l'Empereur, de Suède, de Danemark, de Portugal et de Mantoue et une suite de plus de cent gentilshommes.

Votre Altesse Royale verra ailleurs les relations de cette fête qui était pompeuse, m'atta-

chant seulement ici à l'instruire de ce qui s'y passa à l'égard des ministres étrangers. Il n'y a jamais eu si grande affluence de peuple et jamais de si grands désordres, tout cela joint au peu de soins et de précautions que prend en semblables rencontres le sieur de Bonneuil et au peu d'expérience des officiers et gardes du corps qui ne savent plus que faire la guerre, si bien que les ministres étrangers furent poussés, rebutés, battus et mal placés et ne virent que la comédie et les feux et point la collation qui était dans les allées ni les machines superbes du lieu où le Roi donna à souper et le bal aux dames. Les envoyés de l'Empereur, de Suède et de Portugal se retirèrent avec leur suite, après avoir été repoussés et maltraités à l'entrée de la comédie. L'ambassadeur de Venise y entra et se plaignit fort des poussées qu'il reçut quoiqu'il fût conduit par le sieur de Bonneuil. Comme je m'aperçus du désordre, après avoir eu difficulté d'entrer dans le jardin à cause du monde que je rencontrai à la porte, ne me voulant pas exposer dans la foule, j'entrai ensuite sans être pressé, un peu avant le Roi et me promenai par les allées, puis me pré-

sentai à la porte de la comédie. Il s'y trouva des gardes du corps qui me connurent, ils firent tous leurs efforts pour m'y faire entrer sans désordre, les résidents de Danemark et de Mantoue me suivirent et beaucoup de gentilshommes français et étrangers se disant à moi ; les miens y furent poussés et deux demeurèrent dehors pour éviter des coups. Nous fûmes placés au-devant du théâtre, sur le côté droit, ensuite de quelques maréchaux de France et derrière nous les ministres qui étaient scandalisés du désordre.

Après la comédie, on nous conduisit souper dans la grotte, fort belle et bien éclairée. Il y avait trois tables de vingt couverts chacune pour nous et nos suites; l'on nous traita fort bien à comparaison des tables du Roi. De là le sieur de Bonneuil ne nous conduisit pas au bal. Il est vrai qu'il dura très peu et, comme on voulut commencer les feux qui furent les plus beaux que j'aie jamais vus, cet introducteur nous sortit de la grotte avec des flambeaux sans savoir où il nous menait. Je m'en aperçus, je le lui fis connaître et à l'ambassadeur de Venise. Celui-ci se retira dans son carrosse, en attendant le jour ; pour moi je m'allai promener

dans les jardins qui étaient merveilleusement bien éclairés par de grandes statues et des vases en feu où étaient les personnes de qualité et les dames, qui ça, qui là, et la plupart sans savoir où ils allaient et que devenir, puis je me retirai au château dans les appartements où toute la bonne compagnie s'était retirée, le Roi et la Reine étant partis pour Saint-Germain après les feux, environ à deux heures et demie après minuit.

Quant à ma femme, elle avait été conviée aussi bien que sa fille, de la part des introducteurs et de celle du maréchal de Bellefonds qui avait le soin de la table du Roi, mais comme ceux qui l'invitèrent ne lui expliquèrent pas la manière qu'elle serait placée et reçue, j'envoyai le jour précédent un gentilhomme à Saint-Germain pour s'en instruire de messieurs de Bellefonds et de Bonneuil, l'ayant bien informé et donné ordre de leur représenter que je n'étais pas difficile, mais que je ne voulais pas que ma femme fît rien au mépris de mon ministère, que le Roi prenait tant de soin de faire procurer des honneurs à ses ambassadrices dans les Cours étrangères que cela me donnait lieu de m'informer comme l'on traite-

rait et placerait celle de Votre Altesse Royale et que, si l'on donnait des rangs, je souhaitais que ma femme fût immédiatement après les princesses du sang. M. de Bellefonds ne se trouva pas à Saint-Germain ; M. de Bonneuil y était qui se chargea de la commission d'en parler au Roi à son lever, qui lui dit que l'ambassadrice de Savoie mangerait à sa table où il n'y aurait point de rang pour empêcher les disputes et que lui se mettrait auprès des personnes qui lui étaient familières, que toutes les princesses seraient séparées en des autres tables et que la Reine mangerait dans un lieu à part avec deux ou trois seulement pour éviter le monde et la chaleur à cause de son gros ventre[1].

La comtesse de Saint-Maurice fut assez bien reçue et conduite dans l'appartement du Dauphin où nous étions, puis elle alla dans son carrosse par les jardins jusqu'au lieu de la fête mais, à la porte de la comédie, elle ne trouva personne pour la recevoir, les gardes du corps ne lui firent pas des grandes civilités ; comme elle ne se voulut

1. La reine devait accoucher le 8 août suivant de Philippe, duc d'Anjou.

pas exposer à la presse, elle y fut quelque temps; celui qui fait la charge d'aide des introducteurs, qui est peu connu, ne fut pas exempt des coups non plus que les autres; elle entra et fut placée auprès de moi avec sa fille et celle de l'ambassadeur ordinaire de Hollande derrière le banc des ministres.

Après la comédie elle alla où mangeait le Roi qui était déjà à table; la presse y était comme ailleurs, elle se mit aux places qu'elle trouva vides auprès des maréchales de Grancey[1] et de Castelnau[2]; elle fit mettre sa fille à la même table quoique l'on l'eût destinée à celle de la princesse de Bade, car elle en tenait une, aussi bien que la comtesse de Soissons, comme aussi les dames de Montausier, de La Mothe, de Créquy, de Bellefonds et d'Humières. Pendant le souper, elle ne vit pas où était le Roi, car la table qui était ronde et de plus de quatre-vingts couverts avait au milieu un grand

1. Charlotte de Mornay, seconde femme de Jacques Rouxel, comte de Grancey, maréchal de France.

2. Marie de Girard avait épousé en 1642 Jacques, marquis de Castelnau, lieutenant général en 1655, maréchal de France en 1658, mort cette même année des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille des Dunes.

rocher qui empêchait de voir ceux qui étaient au-delà. Après le souper, l'on alla au bal toujours en désordre ; ma femme, qui évitait la foule, y alla avec les dames de Grancey et de Castelnau, il était commencé, les gardes lui firent quelque difficulté, elle aborda enfin jusqu'à la chaise du Roi, qui, entendant crier : « Place à l'ambassadrice de Savoie », se leva aussi bien que Monsieur qui était auprès de lui, et M. Cagnol qui la conduisait la lui ayant montrée, il la fit entrer avec sa fille et sa suite en lui demandant si elle se trouvait mal. Elle lui répondit que non, mais que l'on l'avait poussée et fait retarder plus d'une heure à la porte ; il lui fit d'abord apporter un tabouret et la fit placer peu loin de lui ; elle alla puis voir les feux avec ses amies, tâchant d'éviter l'embarras et la confusion, puis se retira dans les appartements du château.

Il n'y a jamais eu si peu d'ordre. La Reine fut plus de demi-heure avant que de pouvoir entrer à la comédie, il fallut que le Roi agît lui-même pour lui faire faire place ; les gardes du corps qui ne sont que des soldats, qui ont toujours été dans les troupes ne connaissent personne, ne savent rien de ce qu'il faut faire en semblables occasions,

ne songent qu'à faire entrer leurs parents, amis et commères. Les personnes de qualité font elles-mêmes la confusion et en ressentent les premières les fâcheries, y perdent leurs plumes, se font déchirer leurs canons et paraissent après dans le bal, chiffonnées par leur peu de conduite. Quant aux ministres étrangers, les introducteurs ne savent pas prendre les précautions nécessaires, ils ne sont pas accrédités et ne veulent pas se peiner. Pour moi, j'en fis des railleries devant les ministres et personnes de qualité et attends de savoir comme l'ambassadeur de Venise et les résidents se conduiront et s'ils formeront des plaintes.

Assurément que s'il y avait eu moins de confusion et de désordre à cette fête de Versailles l'appareil en était beau et pompeux par la quantité des édifices, par leur grandeur, par leur richesse et architecture ; jamais il n'y eut de si belles eaux ni de si beaux feux ; il en coûte au Roi plus de 500.000 livres. Tout le monde dit qu'il aurait mieux fait de donner cet argent aux soldats réformés. Les dames et hommes de qualité ont fait en leur particulier des dépenses excessives, il s'est vu des particuliers qui avaient jus-

qu'à 15.000 livres de point de France; un seul marchand en a vendu pour 80.000 livres. Pour moi, ma femme, ma fille et mes enfants, il m'en coûte près de 4.000 livres, et à mon gré, je n'ai jamais fait une dépense si mal à propos; je m'en console parce qu'avec les fous il faut être fol.

Quoique l'on sache dire de la conduite du Roi, il se laisse absolument gouverner par ses ministres; ils sont d'accord entre eux et ne font rien pour qui que ce soit que pour leur famille. Il semble néanmoins que M. Le Tellier soit le mieux; il a failli mourir de douleur de la sottise du coadjuteur son fils. Votre Altesse Royale en verra le récit dans la gazette de l'académiste. Madame de Montespan en a fait un bon conte pour rire au Roi; elle n'épargne personne et, outre sa beauté, elle a l'esprit bon et enjoué.

L'on veut toujours que M. Colbert ne soit pas bien, mais pour moi je le crois toujours en grand crédit et il mérite de l'avoir.

LXII

Paris, le 27 juillet 1668.

Le Roi a fait faire quelque civilité au résident de l'Empereur pour le peu de soin que l'on prit de lui, pour les poussées qu'il reçut à la fête de Versailles. En effet Sa Majesté en a eu du déplaisir aussi bien que du peu de satisfaction qu'en ont eu les autres ministres étrangers. On rejette la cause de la confusion sur les gardes du corps et sur M. de Bonneuil qui en a eu réprimande, mais il craignait les coups comme les autres. M. le nonce, qui n'y a pas été, est fâché des désordres qui furent là, parce que deux gentilshommes de qualité qu'il a ici avec lui n'y entrèrent pas, il voulait en faire des plaintes ; pour moi, je voulais seulement que l'on réglât les choses pour l'avenir mais l'ambassadeur de Venise qui veut avoir de l'argent dit que, comme on n'y avait pas été convié de la part du Roi, mais de celle de l'Inconnu, que l'on n'a pas sujet de former des

plaintes. Je les laisserai faire sans en plus rien dire et si on y retourne ainsi que l'on le publie, je ferai ce que le nonce et l'ambassadeur de Venise feront.

LXIII

Paris, le 27 juillet 1668 [1].

L'on attend à Saint-Germain l'accouchement de la Reine, l'on la saigna vendredi dernier pour le rendre heureux et facile, le Roi n'en bouge pas. Il est chagrin de ce que tout le monde dit qu'il lui doit arriver quelque grand malheur et surprenant, sans que l'on puisse pénétrer d'où procède cette pensée. L'affaire de la femme qui lui dit des injures l'a beaucoup fâché, aussi bien que l'emportement d'un gentilhomme qui en a dit beaucoup de mal [2].

1. Au marquis de Saint-Thomas.

2. Lefèvre d'Ormesson donne plus de détails sur ces deux incidents : « Une femme qui avait perdu son fils d'une chute pendant qu'il travaillait aux machines de Versailles, dit des injures au Roi, l'appelant putassier, roy machiniste, tyran et mille autres sottises et extravagances. Quelques jours après, un homme âgé de soixante ans fut accusé d'avoir dit que le roy estoit un tyran et qu'il y avait encore des Ravaillac et des gens de courage et de vertu. » (*Journal d Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 552.)

Il est certain que la rigueur de M. Colbert ne peut produire que des fâcheuses suites aussi bien que la rudesse de M. de Louvois ; ils mettent tout le monde au désespoir, le premier en ruinant tout le monde et l'autre en maltraitant les officiers de paroles, les traitant de haut en bas et ne les voulant pas écouter. L'on dit que le Roi commence à s'en apercevoir, qu'il a écouté des gens contre eux et contre les autres ministres, ce qui les étonne fort. Il est certain que le maréchal de Bellefonds et le marquis de Péguilin qui sont aimés du Roi et qui ne veulent dépendre de personne que de lui sont leurs ennemis. Il semble que le Roi se veut rendre plus traitable, être plus libéral, l'unique moyen de se faire aimer de ses sujets, et particulièrement de la noblesse de France qui n'en veut avoir que pour le dépenser.

Nous verrons si ces bonnes résolutions tiendront et à quoi aboutiront tous ces chagrins et toutes ces prédictions ; l'on dit que le bon sire a peur et qu'il en a toujours eu de mourir de mort violente ; la vie qu'il fait avec ses maîtresses est bien en partie cause de la haine que l'on lui porte ; il est vrai que les Français murmurent de

tout et, s'ils ne sont employés dans la guerre, qu'ils ne sauraient se contenir. Il y en a qui croient qu'elle pourrait bien se rallumer. Les préparatifs que font les Espagnols et les ligues qu'ils contractent semblent la présager et les Français, pour y porter Sa Majesté, disent qu'il ne l'aime pas, qu'il n'a pas de cœur et le voudraient piquer d'honneur et disent tous généralement que ç'a été le seul sujet de la paix, avec l'inclination qu'ont les ministres pour leurs intérêts, sûreté et repos particuliers. La promotion des trois derniers maréchaux de France a bien aussi suscité des mécontents et toutes personnes de sens et de valeur en étaient[1]. Pour en dire la vérité, on n'en a jamais fait avec moins de mérite, ils sont gens de cœur, ont quelque expérience, mais ils sont jeunes et n'ont jamais commandé en chef ni rendu des services importants, comme d'avoir gagné des batailles, forcé des places ou fait quelque entreprise considérable, ce qu'il fallait avoir fait les

1. C'est le 8 juillet 1668 que le marquis de Créquy, le marquis de Bellefonds et le marquis d'Humières avaient été faits maréchaux de France. « Il est vray, écrit Lefèvre d'Ormesson, que cette promotion avait surpris tout le monde et que les ministres n'y avaient point de part. » (*Journal d'Olivier d'Ormesson*, II, 555.)

autres fois pour mériter ce bâton qui est maintenant la plus grande récompense pour les officiers de guerre puisque l'on ne fait plus de connétable.

M. Colbert pour tout ce qui pourrait arriver se tient bien avec la Reine par madame la princesse de Bade et par les assiduités, complaisances et présence de sa femme.

LXIV.

Paris, le 3 août 1668.

Le bruit avait couru et était venu de bon lieu que le Roi était mal satisfait de ses ministres et qu'il avait écouté leurs ennemis ; néanmoins il ne se trouve pas qu'il ait moins de confiance en eux que par le passé, il les voit de même œil et l'on s'aperçoit que ceux qui philosophent sur toutes choses à la Cour avaient conçu ces nouvelles au préjudice desdits ministres sur ce qu'ils n'ont eu aucune part à la promotion des maréchaux de France et qu'ils ne l'ont sue que comme les autres. Il est vrai que les enfants de M. Le Tellier

n'ont pas un air obligeant, mais aussi ils tiennent toute la Cour par l'intérêt, M. de Louvois par la distribution des charges de la guerre et l'abbé, son frère, qui a la nomination de quantité de bénéfices qui dépendent de ses abbayes[1], de celles du cardinal d'Este[2], dont il est grand vicaire, et de l'archevêque de Reims[3], en étant coadjuteur. Il en a reçu depuis peu les bulles de Rome avec gratis pour l'expédition, sans quoi il lui en aurait coûté 15.000 écus ; il avait aussi songé à acheter du cardinal Antoine la charge de grand aumônier et lui en offrait 400.000 livres, mais M. l'évêque d'Orléans, frère du duc de Coislin, petit-fils du chancelier et qui est premier aumônier, a rompu cette négociation, en a parlé au Roi et en a reçu

1. L'abbé Le Tellier possédait dès lors les importantes abbayes de Daoulas, de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Bénigne de Dijon, de Notre-Dame de Breteuil et de Saint-Pierre de Lagny.

2. Renaud d'Este, né en 1618, cardinal en 1641, évêque de Montpellier en 1655, protecteur des affaires de France en cour de Rome de 1657 jusqu'à sa mort en 1673.

3. Antonio Barberini, dit le cardinal Antoine, né en 1607, créé cardinal en 1627, était venu s'établir en France en 1644 quand le pape Innocent X avait persécuté la famille des Barberini. Il avait été nommé par le roi grand-aumônier de France, puis évêque de Poitiers et ensuite archevêque de Reims en 1657. Il mourut en 1671.

des paroles obligeantes qui lui donnent des grandes espérances.

Le bruit avait été grand que M. de Lionne perdait de son crédit à la Cour; néanmoins je n'y vois aucune apparence, l'on publie souvent des pareilles nouvelles à l'égard des ministres et l'on les fonde sur des refus que leur fait souvent le Roi, car il ne leur accorde pas tout ce qu'ils lui demandent pour d'autres que pour eux; aussi ils se chargent de peu de commissions et il ne veut pas qu'ils fassent croire qu'ils ont grand crédit et qu'ils le gouvernent, surtout qu'il y en ait un qui ait plus de pouvoir que les autres. Ils agissent néanmoins comme par le passé, chacun dans son emploi, mais ils se radoucissent un peu.

LXV

Paris, le 17 août 1668.

L'on ne voit pas que l'on mette en exécution les belles résolutions qu'avait faites le Roi, lorsque cette femme et ce gentilhomme qui ont été châtiés

vomirent contre lui des injures à Saint-Germain, puisque toutes choses continuent leur train ordinaire et que messieurs de Colbert et de Louvois n'ont point changé leur méthode d'agir et de faire. L'on donne souvent de pareilles espérances pour amuser le monde.

LXVI

Paris, le 24 août 1668.

J'oubliais de faire savoir à Votre Altesse Royale que le sieur Planque[1] m'a dit qu'autrefois parlant avec madame de Chevreuse des sollicitations qu'elle voulait faire auprès de M. de Colbert pour les 400.000 livres, elle lui témoigna que si elle en venait à bout qu'elle en prétendait quelque récompense; ici l'on ne fait rien pour rien. Je crois aussi que si M. Colbert nous fait donner cet argent ou une partie et qu'il rétablisse les grandes voitures par les États de Votre Altesse Royale, qu'elle aura peine à lui refuser du bois de Savoie.

1. Agent des affaires de Madame Royale à Paris.

Hier ce ministre me visita, mais nous ne parlâmes pas d'affaires ; il me vint présenter son fils qui m'apporta des thèses de philosophie qu'il doit soutenir dans le collège de Clermont [1]. Les autres ministres n'avaient pas encore observé cette cérémonie, leurs enfants en faisaient seuls.

Il ne fut pas en beaucoup d'endroits car il arriva le matin de Saint-Germain, il fut céans debout après le dîner ; je sortis aussitôt après ; je le trouvai qu'il se retirait seul chez lui et puis il retourna à la Cour. C'est un petit miracle et une marque que cet État est bien soumis que ce ministre qui est haï généralement de tout le monde s'en aille

1. C'est le 29 août 1668 que Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, alors dans sa seizième année, soutint ses thèses au collège de Clermont, devenu quelques années plus tard le collège Louis-le-Grand. « Il commença cette glorieuse action par un discours de demi-heure, qu'il fit à la louange de Sa Majesté dans un latin également fort et élégant et avec une grâce qui fut universellement admirée. Ensuite l'un des Pères du même collège, ayant ouvert la dispute qui fut continuée par l'abbé Le Tellier, coadjuteur de l'archevesché de Reims, le soutenant se démesla de toutes les objections qui lui furent faites depuis deux heures après-midi jusques au soir avec tant de vivacité, de netteté et de vigueur, qu'il étonna toute l'assemblée, des plus illustres ainsi que des plus nombreuses... ; le jour suivant il ne surprit pas moins agréablement tout ce beau monde par le succès qu'il eut encore dans les choses les plus difficiles des mathématiques. » (*Gazette de France*, 1668, p. 914.)

d'ici la nuit à Saint-Germain, seul dans une calèche à deux chevaux, sans que personne soit si hardi de lui faire insulte ; quant à moi, avec son humeur et mine sévères, je le trouve fort obligeant, facile aux choses raisonnables, de parole et expéditif.

LXVII

Paris, le 31 août 1668.

Revenant aux thèses du fils de M. de Colbert que l'on nomme le marquis de Seignelay, il y eut encore plus de confusion qu'à Versailles. Jamais il n'y avait eu un si grand concours de personnes de qualité en pareille occasion ; il ne resta personne à Saint-Germain ce jour-là : tous les princes, ducs et pairs, maréchaux de France, gens d'épée, cardinaux, prélats, magistrats, le chancelier même, et généralement tout ce qu'il y a d'honnêtes gens à Paris et à la Cour, jeunes et vieux et même des dames. M. de Colbert doit en avoir une grande satisfaction car l'on ne saurait pas témoigner des plus grands empressements si monsieur le Dau-

phin soutenait un pareil acte; plusieurs croient que sous un autre règne, ce grand éclat lui aurait été nuisible.[1] Quant au soutenant, il fit des miracles; aussi son père l'avait bien mis à l'essai avant que de le produire au public, car depuis trois mois il était allé tous les mercredis au collège de Clermont le faire argumenter en sa présence pour juger de son savoir.

Le maréchal de Bellefonds possède entièrement les faveurs de son maître qui lui donne créance, l'aime et croit d'en être aimé; il s'est hautement déclaré contre les ministres; il en agit très bien avec moi, il ne me voit jamais à Saint-Germain qu'il ne m'aborde, qu'il ne me fasse civilité; il me demande toutes les fois qu'il me voit des nouvelles de la santé de Votre Altesse Royale, il voudrait que je mangeasse avec lui toutes les fois que je serai là; il n'en bouge et n'a point été ici

1. D'après Lefèvre d'Ormesson, le Roi ne laissa pas de s'en montrer mécontent. « M. de Turenne me confirma les nouvelles qui avaient couru à Paris que le Roy, voyant sa Cour déserte et que tout estoit à l'acte de M. Colbert, dit : « Ceux « qui sont demeurés auprès de moy seront aussy bien payés de « leurs appointements que ceux qui sont à Paris. » ... et enfin il en témoigna une jalousie très grande. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 555.)

comme les autres aux thèses de M. de Colbert. J'ai été un peu étonné que Votre Altesse Royale ne m'ait donné aucun ordre de le féliciter de sa nouvelle dignité ; néanmoins, quand je le vis la première fois après qu'il eût été déclaré maréchal de France, je l'assurai qu'elle en avait de la joie.

Le prince de Monaco est parti pour se retirer chez lui où sa femme le doit suivre dans peu de jours ; ils ont résolu de ne revenir ici de longtemps où ils se ruinent, mais cette princesse en est bien affligée.

LXVIII

Paris, le 31 août 1668[1].

Je crois que Son Altesse Royale profitera de toutes les occasions qui se présenteront à lui pour aller à la campagne et s'y divertir ; il aime la chasse et les promenades, et la gêne que lui font les négociations à Turin lui feront toujours plus aimer l'un et l'autre. Il est vrai que parfois l'on se divertit en cette Cour, mais le Roi ne dérobe

1. Au marquis de Saint-Thomas.

pas pour cela un moment des heures qu'il a destinées à une affaire ; il négocie régulièrement tous les matins trois heures et autant l'après-dîner ; chaque jour il a des conseils à tenir, qui sont réglés ; ainsi chacun sait, selon les choses qu'ils ont à faire, quand ils doivent aller à Saint-Germain et les ministres viennent à Paris toujours le même jour. M. de Lionne y arrive le samedi ou le dimanche et s'en retourne le mardi matin ; M. de Colbert y est tous les mercredis et jeudis ; le conseil y vient le lundi et s'en retourne le vendredi, et cet ordre s'observe exactement. Le Roi n'a point de matinée libre et d'après-dîner que le dimanche, le mercredi, jeudi et samedi ; ces jours-là, il joue à la paume, il va au camp, à la chasse, ou à Versailles ; mais depuis les quatre ou cinq heures après le dîner il ne fait plus rien à moins d'un extraordinaire, ce qui arrive rarement ; la nuit il la donne au jeu ou aux dames. Ainsi il ne se rebute point du travail, il l'aime et a ses heures réglées comme un religieux même pour la messe et pour ses repas, pour se coucher et lever[1]. Comme

1. De ce tableau des occupations du Roi on peut rapprocher celui que Primi en donne quelques années plus tard et

vous m'avez dit quelque chose de vos occupations, j'ai cru que vous seriez bien aise de savoir ce qui se fait ici.

Vous me donnez bien du chagrin, en m'apprenant que l'on ne s'aperçoit pas que Madame Royale ait profité aux bains pour le rétablissement de sa santé; les chagrins de son esprit y seront toujours un grand obstacle[1]; il serait à souhaiter qu'elle se disposât à les calmer comme fait la Reine et c'est assurément un petit miracle.

LXIX

Paris, le 14 septembre 1668.

Il n'y a maintenant rien de nouveau à la Cour, toutes choses y sont dans leur train ordinaire, les ministres y agissent à leur coutume, plusieurs

presque dans les mêmes termes. (Primi Visconti, *Mémoires*, pp. 31-33.)

1. Nous avons déjà dit avec quelle peine Madame Royale supportait les galanteries souvent publiques du duc. Elle écrivait un peu plus tard au marquis de Saint-Maurice : « Je suis tellement abattue et maigre que l'on ne me connaisserait plus. » (Claretta, *Storia del regno...*, II, p. 586.)

personnes pestent contre eux comme on a toujours fait ici et partout ailleurs contre ceux qui ont été en crédit; ils ne font pas semblant de le savoir, le Roi témoigne de l'ignorer et l'on ne voit pas que personne en souffre ni en soit châtié. C'est une méthode qu'a ici établie le cardinal Mazarin, car celui de Richelieu se savait venger. Quoique tant d'exemples de gens illustres qu'il a fait monter pour cela sur l'échafaud eût fait les Français plus sages, sa vigueur ne lui servait qu'à le rendre plus haïssable et à faire entreprendre plus volontiers contre sa personne et contre son crédit.

Le départ du Roi pour Chambord sera différé de jour à autre ; l'on croit qu'il attend M. de Chaulnes pour lui confier la personne de monsieur le Dauphin ; cela ne peut pas être, car cet ambassadeur ne peut pas être ici de longtemps ; il pourrait bien attendre que quelques dames qui sont fort travaillées de la dyssenterie fussent guéries.

LXX

Paris, le 21 septembre 1668.

Le Roi nomma mardi au soir M. le duc de Montausier[1] gouverneur de monsieur le Dauphin, ce qui a bien surpris la Cour, car il y a longtemps qu'on ne parlait plus de lui pour cet emploi; c'est un homme fort savant, mais grand stoïcien et qui critique généralement tout ce qui n'est pas dans la droiture et selon la raison, sans épargner qui que ce soit. Un sieur Millet a été aussi nommé sous-gouverneur du Dauphin, il l'avait été de Monsieur[2]. Le Roi en doit nommer encore un autre; l'on ne croit pas que ce soit une personne de qualité parce que ce premier n'en est

1. Charles de Saint-Maure, marquis, puis duc de Montausier, marié à la célèbre Julie d'Angennes. Ainsi que l'indique plus loin M. de Saint-Maurice, la complaisance avec laquelle celle-ci avait favorisé les relations de Louis XIV et de madame de Montespan ne fut pas étrangère au choix de M. de Montausier comme gouverneur du Dauphin.

2. Guillaume Millet, seigneur de Seurre, auparavant sous-gouverneur du duc d'Orléans.

pas et ce pourrait bien être Chamarande[1], premier valet de chambre de Sa Majesté. L'on fait la maison de ce prince. Dimanche il sortira des mains des femmes et la Cour partira lundi pour Chambord où elle ne doit séjourner que quinze jours.

Le bonheur du duc de Montausier que le Roi a mis auprès de monsieur le Dauphin pour gouverneur est un grand effet de la faveur et du crédit de madame de Montespan, car dès que le Roi se détacha de La Vallière et se déclara pour cette autre, madame de Montausier en fit de même. Ces gens-là s'introduisent dans les Cours par le savoir et sous un faux prétexte de vertu, puis s'y maintiennent par l'intrigue et la faiblesse et n'ont d'amitié et de liaison que celle qui peut servir à leurs intérêts et à leur fortune. La Vallière a toujours les apparences quoique son crédit diminue fort, ce dont elle est dans un cruel désespoir ; elle n'a jamais fait pendant sa faveur une action d'éclat et de pouvoir, comme celui que vient de faire madame de Montespan pour la maison de Montausier.

1. Clair-Gilbert d'Ornaison, comte de Chamarande, premier valet de chambre du Roi, nommé premier maître d'hôtel de la Dauphine en 1679, mort en 1699.

Monsieur ne va pas avec le Roi à Chambord et conduit Madame à Villers-Cotterets, affectant d'aller aussi chasser et prendre ses plaisirs séparément de la Cour et de se la faire faire. Lundi dernier l'on renouvela les fêtes de Versailles. Madame n'y fut pas quoiqu'elle eût été ici à la comédie et à Colombes chez la reine d'Angleterre, à son grand regret, car elle voudrait être de tous les divertissements et des plaisirs du Roi. Monsieur y fut, le Roi le reçut mal, le traita fort froidement; l'on dit même qu'il lui reprocha son humeur bourrue et jalouse et a continué depuis à vivre dans cette retenue avec lui, ce qui afflige Monsieur. L'on s'en moque à la Cour où l'on dit qu'il n'a ni crédit, ni ami, ni argent.

LXXI

Paris, le 28 septembre 1668.

Je reçus dimanche à midi la lettre que Votre Altesse écrivait à M. de Bellefonds et comme il partait le lendemain à la suite du Roi pour Cham-

bord, que je ne la lui pouvais pas remettre moi-même, je la lui envoyai à Saint-Germain par un gentilhomme. L'on dit qu'il est toujours plus en crédit et l'on croit qu'il est ligué avec M. de Turenne, le maréchal de Créquy et le marquis de Péguilin contre les ministres, particulièrement contre M. Colbert et que c'est parce que lui et le maréchal de Créquy sont parents de M. Foucquet[1], ce qui fait croire à plusieurs gens que ce ministre est mal dans ses affaires et l'on fonde ces pensées sur ce que le maréchal de Bellefonds a demandé permission au Roi que M. Foucquet puisse recevoir et écrire des lettres pour ses intérêts et avoir ce commerce avec ses parents, ce que le Roi a accordé de bonne grâce, ayant témoigné de l'étonnement de ce que l'on ne lui avait pas donné cette liberté jusques à présent.

M. de Colbert avait souffert que l'on mît dans tous les endroits des Tuileries des couleuvres ou serpents qui sont dans ses armoiries ; maintenant

1. Foucquet, enfermé une première fois à Pignerol dans les premiers jours de janvier 1665, transféré quelques mois plus tard au château de La Pérouse, avait été de nouveau enfermé à Pignerol le 14 août 1666. La surveillance, longtemps très rigoureuse à son égard, ne se relâcha que beaucoup plus tard. (J. Lair, *Nicolas Foucquet*, II, 410-460.)

on les ôte de partout[1]. Toutes ces circonstances ont donné lieu à ce qui se dit de sa prochaine disgrâce, mais il n'y a nulle apparence ; il a toujours tout son crédit et chez lui les enfants de madame de La Vallière[2] que le Roi aime beaucoup. Ce ministre est ici et s'en va à la campagne, à sa terre de Seignelay, et les amis de M. de Bellefonds sont tous avec le Roi. M. de Beaufort y est très bien ; il partit hier pour aller joindre Sa Majesté à Orléans où elle devait coucher ; M. de Beaufort a des grandes conférences avec elle pour des armements de mer ; l'on parle de quatre-vingts vaisseaux de guerre, quarante brûlots et vingt galères. M. le cardinal de Vendôme partira demain pour Provence[3].

Mercredi que j'étais à la messe aux Petits-Pères[4],

1. « Le roy, écrit Lefèvre d'Ormesson, fait oster dans les ornemens des Tuileries toutes les couleuvres que l'on y a mises. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 567.)

2. L'ambassadeur de Venise, Giustiniani, écrivait à ce sujet : « Colbert a sous sa garde les gages de l'affection qu'a eue Sa Majesté pour certaine personne, ce qui lui garantit la bienveillance royale. » (P. Clément, *Lettres, Instructions et Mémoires de Colbert*, VII, CLXXII.)

3. Louis-Joseph, duc de Mercœur, puis de Vendôme, frère du duc de Beaufort, marié à Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin, avait, après la mort de sa femme, embrassé l'état ecclésiastique et avait été nommé cardinal en 1667.

4. Aujourd'hui l'église Notre-Dame-des-Victoires.

comme j'en sortais, le marquis de Fleury [1] qui était au bas de l'église avec le vicomte de Larboust [2], m'aborda et me dit qu'il était sur son départ, qu'il voudrait bien pouvoir mériter mes ordres, qu'il allait du côté de Gènes ramasser ses vaisseaux qu'il vendait à M. de Vivonne, qu'il verrait sa mère et sa sœur sur la frontière et qu'il n'aborderait pas les États de Votre Altesse Royale pour se tenir dans les termes de son devoir et des obéissances qu'il doit à Votre Altesse Royale desquelles il ne se départirait jamais ; qu'il était au désespoir de ce que l'on lui avait rendu des mauvais offices auprès d'elle au sujet de la marquise de Cavour mais qu'il m'assurait qu'il ne lui avait jamais parlé et vue une seule fois que le chevalier de Beuvron [3] la lui avait montrée dans une église. Je lui dis que je lui souhaitais un heureux voyage, que j'avais toujours beaucoup plaint sa mauvaise

1. François Villecardet, marquis de Fleury, gentilhomme de la maison du duc de Savoie, avait été chassé par celui-ci à la suite de la découverte de ses relations avec la marquise de Cavour, maîtresse du duc.

2. François, vicomte de Larboust, ancien mestre de camp du régiment de cavalerie du prince de Conti.

3. Charles d'Harcourt, chevalier puis comte de Beuvron, mestre de camp du régiment de cavalerie de Monsieur de 1668 à 1670 et ensuite capitaine de ses gardes.

conduite, qu'il ferait toujours son devoir de se tenir dans les respects qu'il doit à Votre Altesse Royale, que quant à ce qu'il me disait qu'on lui avait rendu des mauvais offices auprès d'elle à l'occasion de la marquise de Cavour, que je n'en ai jamais rien su, qu'il ne faisait pas mal de justifier sa conduite mais que je le pouvais assurer que Votre Altesse Royale ne songeait pas ni à l'un ni à l'autre et qu'ils lui étaient très indifférents.

Il n'a pas encore fait sa partie avec M. de Vivonne, il est bien avec lui et avec M. de Montespan auquel il a vendu son carrosse et ses chevaux. Votre Altesse Royale saura d'ailleurs le sujet de la prison dudit M. de Montespan qui est au For-l'Evêque[1]; tout ce que j'y puis ajouter est que les parents de sa femme et les siens l'ont porté à ce qu'il a fait, quoique toute la Cour et tout Paris blâment sa conduite et que personne ne le plaigne. Vivonne s'est accommodé avec le Roi, a touché de

1. Le marquis de Montespan, qui avait d'abord paru prendre son parti de la conduite de sa femme, venait de se présenter au château de Saint-Germain à l'appartement de madame de Montausier et avait adressé à celle-ci les plus violentes injures. Enfermé au For-l'Evêque, il fut mis en liberté au bout de quelques jours et conduit dans les terres du marquis d'Antin, son père, en Guyenne, avec ordre de n'en pas sortir.

l'argent; ainsi il ne persécute plus sa sœur. Le marquis de Montespan croyait aussi qu'on l'apaiserait par des bienfaits, mais il a éclaté de mauvaise grâce et très mal à propos.

LXXII

A Paris, le 28 septembre 1668[1].

Je ne vous expliquai pas les occupations de cette Cour pour qu'elles vous puissent servir de modèle, car il n'y a pas si longtemps que je vous ai quitté que je ne sache que vous employez bien le temps, et l'application qu'a Son Altesse Royale à toutes sortes d'affaires. Il me souvient encore que quand j'étais là, que nous demeurions des sept à huit heures dans son antichambre sans la voir pendant qu'elle négociait et je crois, selon que j'en peux juger, qu'elle règle et résout plus d'affaires dans un jour que le Roi en trois. Il est bien vrai que ce vous serait un grand soulagement si les heures étaient là réglées comme ici et que l'on ne vous

1. Au marquis de Saint-Thomas.

appelât pas pour affaires à la Cour, la nuit. Il est vrai que le Roi passerait pour le plus grand prince qui règne sans les scandales qu'il cause par ses amourettes et s'il était un peu moins rigide et épargnant. L'on demandait un jour à Scaramouche[1] ce qu'il trouvait de plus curieux en cette Cour ; il répondit que ce qu'il y avait de plus singulier était que dans le palais on y trouvait toujours *casa e botega.*

Vous saurez assez le sujet de l'emprisonnement de M. de Montespan sans que je vous l'explique.

LXXIII

Paris, le 5 octobre 1668.

Il y a quelque temps que M. de Laon me demanda de l'essence forte de Nice pour madame de Montespan qui lui avait témoigné d'en désirer ; je lui remis le peu que ma femme en avait et écrivis à Champenois, qui est des gardes, de m'en

1. Tiberio Fiorelli, dit Scaramouche, célèbre acteur de la Comédie italienne, né à Naples en 1608, venu en France en 1640, mort à Paris en 1694.

envoyer le plus qu'il pourrait et de prier M. le comte Thomas de lui en faire avoir de la bonne. Depuis, m'entretenant avec M. de Laon sur ce que Madame Royale lui a écrit de faire des amitiés à madame de Montespan à son nom, il nous vint une pensée au sujet desdites essences qui est que Madame Royale feignit d'avoir su de M. le comte Thomas la prière que je lui ai faite et qu'elle lui eût défendu de m'envoyer ladite essence sous prétexte qu'elle veut envoyer, elle, les curiosités qui se font dans les États de Madame Royale et qu'elle envoyât à M. de Laon une grande cave enjolivée et pleine de toutes sortes de bonnes essences pour les donner de sa part à ladite dame de Montespan sans l'écrire à elle. Cela ne pourrait produire qu'un bon effet, même quand cette dame n'écrirait pas à Madame Royale. Il ne faut pas espérer d'elle qu'elle se déclare avec des grandes partialités, mais un bon office rendu bien à temps ne peut produire qu'un bon effet, outre que je crois que le Roi dans son âme serait ravi de ce régal; ces sortes de choses font éclat et plaisent sans qu'elles soient de grand frais. Que si Votre Altesse Royale agrée cette proposition et qu'elle la veuille mettre en

effet, il faudrait que personne ne la pénétrât. L'on fit ici quelques railleries de ce que Madame Royale envoya des petits saints-suaires garnis de quelques petites pierreries. De ces sortes de présents il n'en faut faire que de beaux, mais de ces autres que je propose, ils sont toujours agréés à cause de la rareté. Pour moi, je ne puis avoir aucune habitude avec cette dame ; elle fuit le monde et personne ne l'aborde que ceux qui sont dans les plaisirs du Roi.

Le marquis de Fleury est parti, il a perdu son carrosse et ses chevaux à croix ou pile ; il n'a pas bien fait ici ses affaires car, outre l'argent qu'il a joué et payé, l'on ne lui a pas donné celui qu'il a gagné. L'on m'a assuré que l'on lui a fait pénétrer que l'on le souffrirait bien ici de passage mais qu'il ne devait pas espérer de s'y pouvoir établir ; il est parti pour Gènes et l'on croit qu'il va joindre madame de Monaco. M. de Montespan n'a pas acheté son carrosse, faute d'argent, et cela les a brouillés.

Il faisait ici le galant de madame de Saint-Martin que Votre Altesse Royale a vue à Lyon, qui est toujours fort galante ; son mari est inten

dant de la maison de la Reine[1], ainsi elle ne bouge de Saint-Germain; elle y est assurément la plus propre et qui y fait le plus de dépenses; tous les jours elle a quelque chose de curieux et de beau à donner à la Reine mais elle voulait plaire au patron. L'on dit même que le bon sire en a tâté mais de ces sortes de femmes il s'en sert comme des chevaux de poste que l'on ne monte qu'une fois et que l'on ne voit jamais plus.

Je n'étais en peine que votre billet fût vu que pour le service de Votre Altesse Royale, car, pour ma personne, je me moque de la haine et de l'amitié du Roi et de ses ministres puisque je n'ai point d'ambition que de lui plaire et de la bien servir. Le pauvre Montespan est toujours en prison où il fait cent contes ridicules de sa femme, et cela est étrange qu'il ne fait pitié à personne et que l'on se moque de lui.

1. Jean Renuel de Saint-Martin, trésorier général de la marine de 1651 à 1667 et ensuite intendant de la maison et général des finances de la Reine.

LXXIV

De Suresnes, le 26 octobre 1668.

Je reçus dimanche la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le douzième de ce mois, dans laquelle j'ai vu avec joie qu'elle goûtait les délices de la Vénerie royale[1] en parfaite santé pendant ces beaux commencements d'automne. Le Roi arriva le même jour à Saint-Germain de son voyage de Chambord, fort satisfait des beautés de ce lieu-là, des chasses qu'il y a faites et encore plus à son arrivée de voir le Dauphin qui a fait un notable changement pendant leur séparation. Il fut à la rencontre de Leurs Majestés à la dînée la plus proche de Saint-Germain, il leur fit si bien sa cour et les entretint si galamment qu'elles en furent émerveillées et lui demeura aussi très content des caresses que lui firent et le Roi et la Reine; en sortant de carrosse, il appela M. de Mon-

1. La *Venaria reale*, maison de plaisance et rendez-vous de chasse établis par le duc à six kilomètres de Turin.

tausier, lui dit avec sa gentillesse ordinaire qu'il était fort satisfait du Roi et qu'il l'avait traité fort honnêtement.

Le Roi, le soir avant son arrivée, coucha à Linas[1] où il fut surpris avec joie lorsque M. de Turenne lui déclara qu'il voulait faire abjuration de sa créance et se réduire dans le giron de l'Église romaine, ce qu'il exécuta mardi matin entre les mains de M. l'archevêque de Paris[2] dans la chapelle de l'archevêché, puis alla se confesser, entendre messe et se communier à Notre-Dame et de là à Saint-Germain, où le Roi l'embrassa et lui fit toutes les caresses possibles et où toute la Cour le complimenta. Chacun en raisonne selon son sens, sa passion et ses intérêts ; il y en a qui blâment cette action si éclatante et l'attribuent à faiblesse et à vanité parce qu'ils craignent qu'elle ne lui attire de plus fort l'estime et la bienveillance de Sa Majesté, mais tous les honnêtes gens et de bien la louent, parce qu'elle ne procède que

1. Linas, aujourd'hui commune du canton d'Arpajon, arrondissement de Corbeil.

2. Hardouin de Beaumont de Péréfixe, ancien précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris en 1662, membre de l'Académie française, mort en 1671.

d'un pur mouvement de piété. Ç'a été un coup de l'adresse, de la science et de la dévotion du sieur Arnauld[1]; il y a bien longtemps qu'il instruisait M. de Turenne du christianisme, mais si celui-ci ne s'est pas déclaré plus tôt, je crois que ç'a été de crainte de passer pour janséniste[2]. Ledit sieur Arnauld vit le Roi mercredi qui le reçut obligeamment, il y fut introduit par M. de Lionne; c'est maintenant un homme illustre et révéré de tout le monde, l'on lui donne la gloire d'avoir rétabli les évêques dans leur autorité, de les avoir mis dans la piété où ils sont aussi bien que les

1. Antoine Arnauld, dit le Grand Arnauld, né en 1612, le grand défenseur de Port-Royal, ami de Pascal et de Nicole, avec lesquels il avait soutenu les plus violentes polémiques contre les Jésuites

2. De nombreuses discussions se sont élevées au sujet des causes et des principaux auteurs de la conversion de Turenne. De bonne heure, le cardinal de Bouillon, son neveu, prétendit en revendiquer le mérite. S'il n'est pas douteux que Bossuet y joua le principal rôle, la part d'Arnauld n'y semble pas davantage contestable et le témoignage du marquis de Saint-Maurice se trouve confirmé sur ce point par celui de Lefèvre d'Ormesson, déclarant, au sujet du traité de la *Perpétuité de la foi*, que « M. de Turenne disait que ce livre avait achevé de le persuader ». Dès le 25 octobre, M. de Lionne rapportait au cardinal Rospigliosi cet autre propos du maréchal au sujet du même traité : « Ce qui m'a fait sauter le fossé et m'a mis au pied du mur, c'est le premier tome manuscrit de cet ouvrage ». (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 559; FLOQUET, *Études sur la vie de Bossuet*, III, 223-252.)

curés et tous les prêtres de France. Le jeudi, l'on publia aussi une amnistie générale pour tous ceux que l'on appelait Jansénistes[1]. Jamais accommodement n'a fait plus d'éclat ni les ravissements de tout le monde. Il n'y a que les Jésuites qui n'en sont pas satisfaits mais s'ils ne contiennent leurs ressentiments, il y en aura parmi eux qui seront mortifiés; ce coup diminue beaucoup l'estime que l'on avait pour eux et les réduit entièrement sous l'autorité des évêques.

Je fus mercredi à Saint-Germain pour y faire ma cour au Roi, à son lever; il y avait si grand monde que l'on ne pouvait pas se tourner dans sa chambre. J'eus grande peine à m'en approcher, tellement tout le monde s'empresse de se faire voir à lui. Ses courtisans en pareilles rencontres ont peu de déférence pour les étrangers.

Le Roi reçut une lettre sans signature à Chambord qui décréditait la conduite de M. de

1. A la suite de longues négociations conduites par M. de Lionne, le nonce Bargellini, Antoine Arnauld et M. de Gondrin, archevêque de Sens, les quatre évêques dissidents dont Pavillon, évêque d'Alet, venaient de reconnaître le « formulaire » établi en 1665 par le pape Alexandre VII pour mettre fin aux discussions touchant le Jansénisme. Cet accord fut dénommé « la paix de l'Église. »

Colbert et l'accusait lui et ses commis d'excessives voleries. Sa Majesté s'en moqua et la lui envoya. Ce ministre, craignant que ces pièces que lui font ses ennemis ne laissassent quelque impression dans l'esprit du Roi et jugeant qu'il fallait que quelqu'un des siens n'eût pas la fidélité nécessaire au maniement des finances, il s'en informa et sut que l'un d'eux, nommé Deschiens, faisait bien et s'enrichissait prodigieusement; il le fit arrêter et saisir ses papiers, l'on le conduisit dans la Bastille, où il fut d'abord interrogé[1]. Il a avoué mille friponneries insignes dont il s'est prévalu de plus de 1.800.000 livres; on l'a déjà transféré au Châtelet, on dit que l'on le fera bientôt mourir. Les ennemis de M. Colbert publient

1. Deschiens, d'abord enfermé à la Bastille, fut transféré au For-L'Evêque sur un ordre contresigné Le Tellier, du 25 octobre 1668. « Il est accusé, dit Lefèvre d'Ormesson, d'avoir pris une pension de douze mille livres des fermiers des aydes et d'avoir fait des compositions avec ceux qui avaient à recevoir des remboursements qui passoient par ses mains. L'on ne sçait pour quel motif M. Colbert a fait cette recherche. L'on dit que c'est sur des plaintes faites au roy que ses commis voloient plus hardiment que ceux de M. Fouquet; d'autres que c'est pour monstrer son exactitude. » Deschiens fut jugé aux Requêtes de l'Hôtel, condamné à restituer 42.000 livres et à se défaire dans six mois de ses charges. (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 557 et 560.)

que le coupable l'a beaucoup chargé et le sieur Picon, son premier commis ; que la femme de Deschiens a dit que l'on ne pouvait pas faire mourir son mari sans son maître, qu'il n'avait jamais rien fait que de son su et par ses ordres, ce qui a donné lieu à ce que l'on publie par Paris que M. Colbert est beaucoup alarmé, qu'il n'y fait séjour sous prétexte de la goutte que pour empêcher qu'il n'y ait rien contre lui dans les dépositions et dans le procès de son commis, mais Sa Majesté, pour fermer la bouche à la médisance et faire voir l'estime qu'elle a toujours pour un ministre si fidèle, alla hier à Paris et demeura plus de deux heures chez lui.

L'ambassadeur de Venise, Giustiniani, qui est ici, a pris son audience de congé. Il lui est arrivé une méchante affaire : de ses domestiques, ayant pris pour des femmes querelle avec des artisans du Pont-Marie, y voulurent aller avec des mousquetons et pistolets pour les maltraiter, ils y furent bien reçus, battus et contraints de fuir, sauf deux qui y furent pris dont l'un a été blessé ; ils sont en prison, l'on leur forme leur procès. Il en a parlé à M. de Lionne pour les faire mettre en

liberté, ce qu'il n'a pas encore pu obtenir ; l'on dit que son neveu, son écuyer et ses gentilshommes se trouvèrent à ce désordre et qu'il fallut fuir. Il y en a même qui assurent qu'il s'y trouva en personne parce que son logis en est très proche, mais il n'y a pas de l'apparence. Il est bien certain que dans son quartier, qui est dans l'Ile de Notre-Dame, l'on y forme des grands plaintes contre les valets.

Ce matin, à dix heures, comme j'avais fini cette lettre, M. l'ambassadeur de Venise est venu dans l'église de ce lieu et m'a envoyé un page me dire qu'il m'y attendait. Je m'y suis d'abord rendu. Je croyais qu'il avait quelque chose d'important à me dire, mais j'ai trouvé qu'il n'était venu que pour me dire adieu quoiqu'il ne soit pas encore congédié du Roi. Il m'a aussi remercié d'une civilité que je lui fis faire mercredi à Saint-Germain par mon secrétaire sur la prison de ses domestiques. Les ministres lui en ont voulu faire une affaire d'État, disant qu'il fallait donner satisfactions au peuple de Paris et par là les empêcher de se plaindre et leur ôter tout sujet de soulévation, que le Roi ne devait pas souffrir que l'on les allât

assassiner dans leurs maisons. Néanmoins il m'a assuré que le Roi avait commandé que l'on les mît en liberté et que l'on les conduisît chez lui, à condition qu'il les chasserait. Il se console en ce que M. Belegno, qui est ambassadeur de la République à Madrid, y a bien eu aussi des affaires de mauvaise grâce. Il attend M. Morosini pour se retirer. Jamais homme n'en a eu tant d'envie. Il a raison car on n'a pas ici estime pour lui et c'est un miracle que l'on lui ait rendu ses valets.

LXXV

A Suresnes, le 26 octobre 1668 [1].

Je vous ai fait savoir que j'ai reçu le livre que vous avez eu la générosité de m'envoyer [2]. Je ne l'ai pas encore vu pour voir s'il y aurait lieu d'y insérer les services de feu mon père dont vous

1. Au marquis de Saint-Thomas.

2. Il s'agit ici du premier volume de l'ouvrage du chevalier Luca Assarini publié à Turin en 1665 sous le titre : *Delle Guerre e successi d'Italia, descritti del cavaliere Luca Assarini... dell'anno 1613 sino al 1630...* » Un second volume devait comprendre les années 1630 à 1650. (G. Claretta. *Sui prinaipali storici piemontesi*, pp. 74-80.

voulez rendre la mémoire illustre ; je vous en remercie de toutes les forces de mon âme et je me prévaudrai des bontés que vous avez pour lui et pour moi, car je voudrais bien pouvoir faire savoir au public et à ceux qui viendront après nous ce qu'il a valu, mais je crois que j'en aurai plus d'occasion dans le second tome que veut donner au public M. Lucas Assarini, car jusques en l'an 1630 il n'avait servi que dans la guerre, où il avait été honoré de la charge de maréchal de camp et du commandement de l'artillerie par commission depuis les affaires de Gênes jusques après le traité de Cherasco. Il est bien vrai qu'il avait fait les compliments de condoléances avec le caractère d'ambassadeur après la mort d'Henri le Grand ; en 1625 il fut aussi ambassadeur extraordinaire en Angleterre ; il avait fait quelques négociations avec le connétable de Lesdiguières à Lyon, avec le cardinal de Richelieu en l'an 1629 lorsqu'il allait au secours de Casal et durant le traité de Busolin, mais ce qu'il a fait de plus considérable a été sous Victor-Amédée et durant la régence de feu Madame Royale. De tout cela, Monsieur, vous en êtes mieux instruit que moi

puisqu'il n'agit que par vos instructions, mémoires et dépêches. Si M. Lucas Assarini voulait quelques mémoires, je les lui enverrais sur le sujet qu'il les demandera, quoique je n'aie pas ici les papiers nécessaires pour les justifier. Je vous aurai une obligation singulière s'il dit les choses selon qu'elles se sont passées.

Il est certain que Messieurs du Port-Royal écrivent très juste et mieux que les autres écrivains du royaume, mais ils n'ont donné au public que des livres de dévotion, peu de traductions que sur ce sujet-là, sauf Térence, qui est une pièce achevée, et les Œuvres de Josèphe [1]. Je vous les avais proposées en dessein de vous les envoyer mais j'ai vu que vous connaissiez mieux cet auteur en Piémont qu'ici dont tous les savants font grand cas; la traduction est de M. Arnauld d'Andilly, père de M. de Pomponne et oncle de l'illustre Arnauld [2]. Il ne faut pas la mépriser pour cela car il ne sort pas d'ouvrage des mains de ces gens-là qui n'ait

1. L'*Histoire des Juifs*, de Josèphe, avait été traduite par Arnauld d'Andilly et trois comédies de Térence, *Andrienne*, *Les Adelphes* et *Phormion*, par M. de Saci, qui avait en outre donné une édition des œuvres de ce poète.

2. Arnauld d'Andilly était non l'oncle mais le frère du grand Arnauld.

été examiné et où tous n'aient travaillé. Pour contenter votre curiosité, je vous envoie le catalogue de quelques livres où tous ceux qui sont sortis du Port-Royal sont marqués avec un mémoire du libraire qui l'explique.

Arnauld, l'exilé et le persécuté, est maintenant ici sur le théâtre, bien vu du Roi, du nonce, de tous les prélats et rentrera en Sorbonne ; c'est assurément un grand homme. L'on dit que le Roi le regarde comme un homme capable d'unir les églises d'Orient et d'Occident ; il a donné une grande preuve de son savoir et de sa piété depuis peu de jours car il a si bien persuadé et instruit M. de Turenne qu'il fit mardi dernier abjuration de sa créance dans l'archevèché de Paris et après fut se confesser et à la messe. Vous ne douterez pas de la joie du Roi, de la Cour et de tous les catholiques. Ce changement a été un coup de foudre pour les religionnaires qui l'attribuent à faiblesse et à vanité, publiant qu'il n'a changé que pour être roi de Pologne, à quoi il n'y a nulle apparence.

LXXVI

De Paris, le 28 octobre 1668.

Comme je ne doute pas que la disgrâce de madame la comtesse d'Armagnac ne cause de la douleur à Votre Altesse Royale, je vais lui en dire ce que j'en ai appris. Au voyage de Douai et de Tournay, toute la Cour croyait madame de Montespan en faveur auprès de la Reine et l'objet des amours du Roi; elle allait dans le carrosse de Leurs Majestés préférablement aux autres princesses et dames qui les suivaient et qui ont toutes le pas avant cette dame; il y en eut qui eurent de la jalousie de tous les bonheurs de madame de Montespan et elle les porta si avant qu'elle les obligea de faire une lettre à la Reine pendant qu'elle était dans les ennuis à Arras, qui déchirait par about la réputation de cette dame, lui donnait connaissance des prétendues familiarités que l'on croyait qu'elle avait avec le Roi, ne nommait pas la princesse de Bade ni la duchesse

de Montausier, mais les montrait au doigt pour être les médiatrices de l'intrigue de cette dame et du Roi[1]. Quand il revint du siège de Lille, il sut cette lettre, elle le fâcha, il en voulut savoir l'auteur et soupçonna déjà dès l'heure madame d'Armagnac; elle en eut un éclaircissement avec lui et elle lui dit qu'elle savait qu'elle avait des ennemies qui lui faisaient pièce dans son esprit; qu'il ne leur donnât pas créance; qu'elle n'ambitionnait ni la faveur des unes ni la charge des autres, qu'elle n'aimait que son mari et qu'ainsi elle n'avait pas lieu de se mêler des intrigues de la Cour dans lesquelles elle n'avait jamais eu de part. Cela néanmoins ne désabusa pas tout à fait Sa Majesté et cette dame étant tombée malade et par consé-

1. Mademoiselle de Montpensier raconte qu'à Arras, un soir après souper, la reine lui aurait dit en présence de madame de Montausier et de madame de Montespan : « J'ai reçu hier une lettre qui m'apprend bien des choses, mais que je ne crois pas. On me donne avis que le roi est amoureux de madame de Montespan et qu'il n'aimait plus La Vallière et que c'est madame de Montausier qui mène cette affaire, qu'elle me trompe, que le roi ne bougeait de chez elle à Compiègne... Je ne crois point cela et j'ai envoyé la lettre au roi. » Et mademoiselle de Montpensier ajoute : « On parla tout le soir de cela et madame de Montespan et la reine en accusèrent d'abord madame d'Armagnac. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 58.)

quent ayant été longtemps à Paris et éloignée de la Cour, pendant ce temps-là ses ennemis ont eu le temps de lui rendre tous les mauvais offices qu'ils ont pu forger, si bien qu'étant guérie et allée mardi à Saint-Germain, le Roi lui fit d'abord dire par M. Le Tellier de sortir de la Cour et de se retirer à Auxerre. Elle revint le même jour en cette ville et se prépara pour aller à son exil ; l'on n'a rien dit à M. le Grand, qui demeura le soir à Saint-Germain et dansa le ballet.

Madame la princesse de Carignan qui ne dit jamais du bien de personne la fait passer pour une méchante femme qui parle et fait pièce à chacun, mais cette princesse dit de plus qu'elle s'attend à voir faire bientôt un pareil commandement à madame la princesse de Bade, qu'elle se mêle de toutes les intrigues et ne se fait aimer de personne.

LXXVII

A Paris, le 2 novembre 1668.

Quoique l'on ait jugé le commis de M. Colbert, on l'a bien épargné ; l'on publie qu'il a

été interrogé mollement, l'on a supprimé la moitié et le plus important de ses accusations et dépositions, les commissaires étaient fâchés de ce qu'il se défendait si mal, il leur en disait plus qu'ils n'en voulaient savoir et il est certain qu'avant que l'on l'ait arrêté, il a fait un voyage en diligence en Champagne où il avait fait les plus grandes voleries et du su de son maître qui avait assurément quelque part à ses friponneries, mais on l'a voulu sauver.

Le train de la Cour est toujours de même, l'on s'y divertit à miracle. Elle sera mercredi à Paris, j'y suis venu aujourd'hui faire cette dépêche, je retourne encore pour demain à Suresnes pour chasser autour du parc de Boulogne le lièvre avec la meute du conseiller de La Malmaison[1] et faire ainsi la Saint-Hubert, car de l'aller faire avec la Cour il faudrait trop d'équipage et de dorure ; j'ai couru deux fois le daim dans le parc de Boulogne

1. « Le jeudy 7 février 1669, M. de La Malmaison le fils, conseiller de la Cour, allant à la chasse avec son père, entrant dans la rivière près d'Auteuil pour faire boire son cheval, se noya presque à la vue de son père, sans qu'il pût être secouru. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 563.) — D'après le tableau du Parlement, c'était un « esprit emporté, prompt, impétueux, de peu d'application, chasseur ».

avec la meute du marquis de Villarceaux qui est au Roi; les piqueurs et les chiens en sont merveilleux et c'est un miracle comme ces chiens y gardent le change car il y a plus de trois cents daims et cent cerfs ou biches; il en bondit chaque pas devant la meute qui garde le change et crève un daim dans une heure et un quart.

Ma mère, par le zèle qu'elle a que toute la famille rende ses respects avec empressement à Votre Altesse Royale, a fait partir mon fils aîné de Chambéry pour aller lui faire la révérence à mon insu; j'en ai bien eu du déplaisir parce qu'il ne lui aura pas présenté une de mes lettres et qu'il est très mal équipé; je prie le bon Dieu qu'il puisse un jour mériter sa protection et le bien servir comme je le désire; toute mon application est de le rendre honnête homme pour cela aussi bien que tous ses autres frères afin que je puisse par là, ne le pouvant pas bien faire de mon chef, satisfaire aux bontés qu'a Votre Altesse Royale pour moi, lui en témoigner mes respectueuses reconnaissances.

LXXVIII

A Paris, le 9 novembre 1668.

Les gens d'esprit qui ont su ici que Votre Altesse Royale m'honorait tous les ordinaires de longues lettres de sa main et d'affaires, l'admirent et ont conçu une estime singulière pour son génie ; ils ne croyaient pas qu'elle s'appliquât si fortement à ses intérêts et se persuadaient que, comme feue Madame Royale avait tout fait pendant sa vie, que Votre Altesse Royale, s'étant élevée dans les plaisirs et dans les divertissements, en faisait toute son occupation et se déchargeait sur ses ministres des affaires.

La Cour n'est arrivée que d'avant-hier ; je n'y ai pas été car dans ces premiers jours il y a une foule qui n'est pas concevable. Je ne veux pas m'y exposer, ne le jugeant pas de la dignité de mon caractère, auquel les Français déférent peu ; néanmoins j'y irai demain matin. L'on dit qu'elle sera ici jusques au mois de mars, que puis elle ira à Lyon,

Provence et Languedoc; les plus éclairés ne croient pas que l'on commence sitôt ce voyage parce que les États de Languedoc ne se tiendront qu'en été, ce qui le fera renvoyer à l'automne. L'on croit fermement que la Reine y ira si elle ne devient pas enceinte; que si cela arrivait, je me persuade que le Roi demeurera aussi parce qu'il ne voudrait pas mener des dames sans la Reine, cela serait de trop de scandale et il aura de la peine à s'en séparer pour longtemps. Outre le plaisir qu'il trouve auprès d'elles, leur conversation lui sert d'un grand amusement et, s'il n'en avait pas, comme l'on ne peut pas toujours s'appliquer aux affaires, il faudrait s'en délasser et se rendre communicable à ses courtisans et c'est ce qu'il ne veut pas. Ils se rendraient trop familiers, lui pourraient perdre le respect et se feraient libres et hardis à demander, outre que les ministres ne voudraient pas cette familiarité, car leurs ennemis qui sont en grand nombre auraient l'occasion de leur rendre des mauvais offices.

Je trouvai hier l'abbé Siri chez M. de Laon qui y avait dîné avec le maréchal d'Albret. Après plusieurs raisonnements sur les affaires du

temps et l'avoir mis parfois en colère, il me dit qu'il avait bien de la joie de voir que Votre Altesse allait donner la paix et le repos à l'Italie par l'accommodement des affaires du Monferrat. Je me mis à rire et lui dis que je lui donnerais une belle paire de gants et bien parfumés s'il me donnait des assurances de cette nouvelle.

LXXIX

A Paris, le 16 novembre 1668.

J'ai bien de la joie que le justaucorps et la perruque aient agréé à Votre Altesse Royale. Je me figure que la fête de la Saint-Hubert de la Vénerie aura été aussi galante pour le moins que celle de Saint-Germain et que, s'il n'y a pas paru tant de cornes, l'on n'aura pas laissé d'y en semer et de réales et en herbe.

Dieu veuille que mon fils puisse un jour être ce que Votre Altesse Royale dit maintenant de sa personne ; bien souvent l'apparence trompe, ce n'est pas que je ne m'étudie de tout mon pouvoir

à le rendre capable aussi bien que ses autres frères de la bien servir un jour; la comtesse de Saint-Maurice et Pirotola[1] lui font très humbles révérences et sont bien glorieuses qu'elle leur fasse l'honneur de songer à elles. La mère qui a rétabli sa santé fait sa cour à la Reine, visite Madame, madame la duchesse d'Orléans, la douairière, et madame de Guise et reçoit partout des grands honneurs; j'ai été aussi au lever et à la messe du Roi; il m'a vu, m'a rendu le salut fort civilement, à quoi le tout a abouti.

Le Roi regarde de bon œil madame de Soubise[2]; tout l'empressement est assuré pour elle, ce qui cause bien des jalousies à la Cour. Elle était allée à Seignelay voir madame de Colbert. M. Colbert la disposa à aller à Chambord et mit des relais de carrosse pour qu'elle y puisse aller en

1. Des quatre filles du marquis de Saint-Maurice, Thérèse, Françoise, Angélique et Madeleine, c'est sans doute la première, plus tard dame d'honneur de Madame Royale, qui se trouve désignée ici.

2. Anne de Rohan-Chabot, née en 1648, mariée en 1663 à François de Rohan, prince de Soubise, nommée dame d'honneur de la Reine en 1673. De son temps même et de nos jours les opinions les plus contradictoires ont été émises sur la prétendue passion du Roi pour elle, et surtout sur la mesure dans laquelle elle y répondit. (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, V, 339-366).

diligence ; ce coup a été de partie pour lui ; sans elle ses affaires étaient en mauvais état, il aura de la peine à subsister ; tout le monde lui en veut, il n'a d'amis que ses parents qui ne sont pas de qualité ni qui n'ont pas du crédit ; tout le monde lui en veut et le charge de la main parce qu'il veut tout pour lui, pour ses parents et son fils et il n'a fait disgrâcier du Plessis-Guénégaud que pour lui procurer sa charge de secrétaire d'État[1].

LXXX

A Paris, le 23 novembre 1668.

La conversion de M. de Turenne a d'abord produit un effet fort avantageux pour la famille puisque le Roi a nommé le duc d'Albret, son neveu, frère

1. Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis, secrétaire d'État en 1643, garde des sceaux en 1656, mort en 1676. Colbert voulant la charge de secrétaire d'État de M. de Guénégaud, lequel refusait de s'en défaire, fit entamer contre lui un procès en restitution de sommes indûment reçues par lui pendant la surintendance de Foucquet. Guénégaud, effrayé, envoya sa démission au roi le 11 février 1669 et sa charge fut donnée à Colbert moyennant six cent mille livres. (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 563. — *Mémoires de Gourville*, éd. Lecestre, II, 54.)

du duc de Bouillon[1], pour être cardinal à la promotion des couronnes. C'est un jeune abbé de vingt-six ans, très savant, très pieux et qui se conduit en habile homme; plusieurs lui pronostiquent qu'il sera un jour un premier ministre. Ce coup a bien surpris du monde à la Cour, mais non pas moi. Je l'avais dit à bien des gens. Il a fait plusieurs mécontents. Le Roi s'est résolu de s'en expliquer assez tôt pour se débarrasser de ceux qui prétendaient à cet honneur, qui étaient messieurs de Paris, de Toulouse[2], d'Orléans, le coadjuteur de Reims et bien d'autres.

Les religionnaires s'aperçoivent qu'ils n'ont plus de protecteurs. Le Roi a cassé les Chambres

1. Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, né en 1643, fut fait cardinal le 5 août 1669 et nommé grand aumônier de France en 1671. Lefèvre d'Ormesson écrit dans son journal à la date du 19 novembre 1668 : « Je pus voir M. de Turenne qui me dit que le roy avait nommé le duc d'Albret, son neveu, pour estre cardinal, que toutes les expéditions en étaient signées et cela sans aucune participation des ministres qui n'avaient su la chose qu'après qu'elle avait été faite. » (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 560.) — La lettre du Roi au pape pour présenter le duc d'Albret à sa nomination est du 18 novembre 1668. (Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, II, 843.)

2. Charles-François d'Anglure de Bourlémont, archevêque de Toulouse de 1662 à 1669.

de l'Édit des Parlements de Paris et de Rouen[1], où leurs procès se jugeaient; l'on parle aussi de raser le temple de Charenton et de ne leur en accorder qu'à six lieues de cette ville. Ils ont recouru par des placets et de vive voix, ils n'ont pas eu satisfaction et on m'a assuré qu'ayant représenté à Sa Majesté qu'ils n'attendaient pas moins d'elle et de sa protection pour la continuation de leurs privilèges que ce qu'ils ont obtenu des rois son aïeul et son père, elle leur répondit qu'Henri IV les craignait mais ne les aimait pas, mais que lui ne les aimait pas et les craignait encore moins. Ils sont dans un grand abattement et fort humiliés, parce qu'ils n'ont ni protecteur, ni capitaine, ni places, ni argent.

LXXXI

A Paris, le 30 novembre 1668.

Je suis ravi des joies que Monseigneur le Prince[2]

1. On désignait ainsi les chambres constituées en vertu de l'Édit de Nantes aux Parlements de Paris et de Rouen pour prononcer dans les procès entre les protestants et les catholiques. Ces chambres avaient remplacé les chambres *mi-parties* instituées par l'édit de 1576.

2. Le prince de Piémont, le futur Victor Amédée II, né le 14 mai 1666.

donne à Vos Altesses Royales ; elles augmenteront à mesure qu'il croîtra ; je suis ou mauvais physionomiste ou il aura grand jugement pourvu qu'il paternise ; les gens d'esprit et les dames en seront satisfaits. Madame Royale a raison de souhaiter de le voir grand pour le marier, mais non pas pour empêcher Votre Altesse Royale d'être galant ; il faut bien qu'elle continue pour en donner des leçons à Monseigneur son fils afin qu'il s'y mouve pour servir Madame et assurément il ne peut pas suivre des exemples plus sûrs et mieux pratiques. Cependant, Monseigneur, il faut bien faire fortifier sa santé et le bien élever et, pour cela, il est nécessaire que Vos Altesses Royales se dépouillent des petits empressements et tendresses de père et de mère. C'est un miracle que l'éducation que l'on donne à monsieur le Dauphin [1] ; il est savant, bien fait, sérieux et n'est plus opiniâtre, aussi il est logé au Louvre et Leurs Majestés

1. Ce que le marquis de Saint-Maurice nous apprend de la sévérité apportée dans l'éducation du Dauphin est pleinement d'accord avec ce que nous en disent les autres auteurs contemporains et avec le caractère bien connu de Montausier. (Spanheim, *Relation de la Cour de France*, éd. Bourgeois, p. 112 ; — Primi Visconti, *Mémoires*, pp. 263-264.)

aux Tuileries ; il ne les voit qu'une fois la semaine ; il ne fait rien de tout ce qu'il souhaite et ne mange pas à table de ce qu'il demande ; on le menace du fouet et on le met en prison ; mais on n'en vient plus à ces châtiments, il est très soumis et a perdu son humeur opiniâtre que lui souffraient la Reine et les femmes, crainte de le fâcher.

Les troupes qui ont été commandées pour la Catalogne s'y acheminent. M. de Louvois avait proposé à M. de Gadagne[1] de la part du Roi de les y aller commander. Il l'a refusé, disant que quand il y avait quelque chose à faire pour l'obliger à dépenser son bien, que l'on se souvenait de lui, mais que quand on distribuait des bâtons de maréchal de France, que l'on ne jugeait pas qu'il fût au monde, mais bien quelques enfants et de nouveaux officiers. M. de Louvois lui répondit qu'il ne dirait pas cela au Roi, qu'il l'aimait trop pour le perdre ; il lui répliqua qu'il ferait ce qu'il lui plai-

1. Charles-Félix de Galéan, comte de Gadagne, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, après avoir joué un rôle des plus actifs pendant la guerre de Trente Ans et pendant la Fronde, avait commandé l'expédition dirigée contre les Maures en 1664 et pris part en 1668 à la conquête de la Franche-Comté, à la suite de laquelle il avait été nommé gouverneur de Dôle.

rait, qu'il avait bien servi Sa Majesté, qu'il était fidèlement attaché à ses intérêts mais qu'il n'était pas son sujet.

LXXXII

A Paris, le 4 décembre 1668 [1].

J'ai fait partir aujourd'hui les deux tomes de l'*Histoire de Josèphe* et le petit livre de la *Perpétuité de la foi* du sieur Arnauld, où vous verrez le bien dire de messieurs de Port-Royal. J'y ai joint les deux petits tomes d'un livre intitulé : *Divers Mémoires concernant les dernières guerres d'Italie.* Comme je ne l'ai eu que depuis hier, je ne l'ai pas pu lire. Je ne crois pas néanmoins que ce soit grand'chose ; j'y ai remarqué qu'il n'y a pas inséré le traité de Pignerol en son entier ni celui du 6 avril 1631 pour la guerre de Genève. Vous y trouverez de plus un autre petit livre intitulé : *Mémoires et Instructions pour servir dans les négociations et affaires concernant les droits*

1. Au marquis de Saint-Thomas.

du Roi de France[1]. L'on dit qu'il est de M. le chancelier Séguier ; vous verrez dans la table par les marques que j'y ai faites les endroits où il parle de nous ; il nous traite assez bien pour les droits prétendus par la France sur partie des États de Son Altesse Royale, mais ce qu'il allègue pour prouver que le traité de Pignerol est bon, encore que la France ne nous a pas satisfait pour la guerre de Gênes, ne me plaît pas. C'est une marque qu'ils se sont préparés à ne nous donner aucune satisfaction sur ce sujet quoique ce qu'il en dise soit de très peu de force et que l'on le peut combattre avec avantage ; vous en jugerez mieux que moi.

LXXXIII

A Paris, le 14 décembre 1668.

Ma femme fait fort bien sa cour à la Reine, mais comme elle ne s'intrigue de rien et qu'elle témoigne de ne pas savoir les amours du Roi, elle

1. La première édition de cet ouvrage attribuée à Denis Godefroy avait été publiée en 1665.

est aussi très bien reçue. Elle a assurément l'honneur d'être bien vue et madame de Montausier lui a dit qu'elle n'allait pas assez souvent au Louvre. Madame lui fait caresse, la convie aussi aux comédies qui se font chez elle ; elle y fut il y a peu de jours à une où elle fit hautement tenir le bas du pavé à la duchesse d'Elbeuf[1], ce que Monsieur, Madame et toute l'assemblée observa. Elle sait maintenir son rang, quoique les princesses et les duchesses veulent le lui disputer ; chez la Reine il n'y a pas de difficultés parce que l'on s'y assoit à mesure que l'on y arrive ; mais, allant de la chambre de Madame à une autre où se jouait la comédie et qu'il fallait prendre les places à même temps, elle se tint collée à madame de Guise, quoique la duchesse d'Elbeuf se voulût mettre entre deux et qu'il semblait que Madame le souhaitât parce que c'est sa grande amie.

Il n'y a rien d'assuré au voyage de Lyon, Provence et Languedoc ; l'on publie toujours qu'il se fera au mois de mars, mais ceux qui jugent sainement des choses ne le croient pas à cause des

1. Élisabeth de La Tour d'Auvergne, nièce de Turenne, mariée en 1656 à Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf.

grossesses des maîtresses, car l'on tient qu'elles en tiennent toutes deux et il y paraît déjà beaucoup à la dernière venue.

LXXXIV

[Décembre, 1668.]

Je n'ai pas encore pu voir M. de Lionne pour lui parler en faveur du sieur Stokalper[1] et le persuader de porter le Roi à lui rétablir sa compagnie. Je le ferai demain ou le plus tôt que je pourrai quoique j'en espère peu, car ils regardent tous ces gens-là avec tant d'indifférence que l'on a peine de les mettre en discours sur ce sujet.

Le Roi a été cette semaine à Versailles ; il en doit revenir aujourd'hui, il mena peu de monde avec lui, personne n'y a pu aller sans congé ; les dames ne sont pas néanmoins demeurées ici. L'on fait toujours cent contes de M. Colbert, bien qu'il

1. Il s'agit sans doute de Gaspard Stokalper, du Valais, baron de La Tour et de Ouin, qui dès 1649 commandait une compagnie franche au service de la France. (B. Rott, *Inventaire sommaire des documents relatifs à l'histoire de Suisse*, III, 296.)

soit toujours parfaitement bien ; M. de Louvois est très mal avec lui et tâche de lui faire pièce ; il en arrivera assurément quelque désordre ou à l'un ou à l'autre ; ce dernier se rend fort haïssable par sa conduite brusque et emportée, il maltraite tous ceux qui lui parlent.

LXXXV

[3 janvier 1669.]

Sur la disgrâce de la princesse de Bade.

Pour voir en particulier.

Le voyage qu'a fait la Reine à Versailles sans y mener madame la princesse de Bade, qui l'avait toujours suivie jusques alors, a produit l'effet que l'on avait appréhendé. La Cour revint lundi de ce beau lieu de campagne ; madame la princesse de Bade se trouva aux Tuileries quand la Reine y arriva, elle la vit avec assez de bonté mais non pas avec la familiarité ordinaire. Mardi, premier jour de l'an, cette princesse se rendit à la Cour ; après le dîner, comme elle montait le degré, on

donna avis à madame de Saint-Martin qui la suivait que le sieur de Brisacier, secrétaire de la Reine [1], avait ordre de lui dire de n'aller plus au Louvre. Elle ne laissa pas d'aller chez la Reine et fut aux Jésuites dans son carrosse où était le Roi; au retour, ledit de Brisacier, se trouvant chez sa maîtresse, elle l'appella et lui dit d'aller parler au Roi. Madame la princesse de Bade connut que l'avis que l'on avait donné à madame de Saint-Martin était véritable et, voyant que tout le monde la regardait quand la Reine entra dans son cabinet où elle avait accoutumé de la suivre, elle se retira à l'hôtel de Soissons. Mardi matin M. le comte étant allé voir madame la princesse de Carignan, M. de Brisacier y entra et s'adressant à ladite princesse, lui dit que le Roi la priait de persuader à sa fille de n'aller plus si fréquemment au Louvre l'après-dîner et le jour, que néanmoins de temps en temps elle pourrait faire ses visites à la Reine, que Sa Majesté avait jugé plus à propos de s'adresser à elle pour que l'affaire n'éclatât pas [2].

1. Guillaume Brisacier, surintendant des finances et secrétaire des commandements de la Reine.

2. « La princesse de Bade, dit mademoiselle de Montpensier, négligeait fort la Reine, elle ne la suivait point, elle se faisait

Madame la princesse de Carignan lui répondit qu'il n'y avait plus de mesure à garder pour tenir l'affaire secrète puisque tout Paris savait la disgrâce de sa fille il y avait plus de quatre jours et puisqu'elle avait le malheur d'avoir déplu à Leurs Majestés, qu'elle n'irait jamais à la Cour durant sa vie. M. le comte de Soissons en fut outré de douleur et on le vit sortir de chez sa mère et sa sœur la larme à l'œil. Ces princesses font tout ce qu'elles peuvent pour se contenir; il leur échappe quelquefois des plaintes contre la Reine et celles qu'elles ne croient pas leurs amies, particulièrement contre mesdames de Béthune et de Colbert; elles firent fermer la porte de leur hôtel et n'ont voulu voir personne, de crainte que bien des gens ne les allassent voir pour les faire parler et avoir sujet d'empirer leur malheur.

Le mercredi, après le dîner, madame de Saint-Martin écrivit toute l'affaire à ma femme, lui fit

attendre pour jouer. » Déjà, lors de la campagne de Flandre, la reine aurait parlé un jour « des manières de madame de Bade qui lui déplaisaient, qu'elle faisait la favorite, qu'elle déplaisait à tout le monde, qu'elle voyait bien qu'elle empêchait les gens de lui faire la cour, parce qu'elle craignait son esprit, que si elle continuait, elle la ferait chasser ». (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 38.)

savoir que les princesses ne voulaient voir personne qu'elle et moi ; je fis aller à l'abord la comtesse de Saint-Maurice et sur le soir je m'y acheminai seul dans un petit carrosse avec deux laquais seulement et entrai à l'hôtel de Soissons par les écuries ; je trouvai la mère affligée et la fille assez ferme. Elles me contèrent les choses ; je plaignis leur malheur. Je leur fis considérer que le Roi avait observé une mesure civile envers elles, qu'elles devaient par leurs soumissions et déférences tâcher à mériter ses bonnes grâces et éviter d'empirer leurs affaires par leurs discours.

Ce qui les afflige le plus est qu'il semble que tout Paris et toute la Cour ont de la joie de leurs disgrâces, particulièrement chez la Reine où cette princesse n'était pas aimée ; le Roi en a parlé avec mépris et comme d'un esprit de vanité et malin ; madame de Montespan lui a témoigné bien de l'ingratitude. Je ne crois pas qu'il y ait jamais aucun retour en sa faveur, parce que personne ne s'intéresse pour elle ; il y a bien eu néanmoins des gens de qualité qui ont été chez elle pour la visiter. Bien des gens m'ont voulu parler de cette affaire ;

je leur ai répondu succinctement que Votre Altesse Royale aurait toujours beaucoup de douleur quand les princes et princesses de son sang qui sont en France ne s'y conduiraient pas dans les respects qu'ils doivent à Leurs Majestés.

Comme cette princesse avait fort obligé ma femme chez la Reine, j'ai fait qu'elle y a été afin que l'on connût qu'elle ne prenait aucune part à sa disgrâce. Sa Majesté l'a vue avec ses bontés ordinaires; des dames lui en ont fort parlé et lui ont demandé si elle l'avait vue, elle a dit que oui, que comme la porte de derrière de l'hôtel de Soissons était la plus proche de notre logis, elle y était entrée et avait été surprise de l'avoir trouvée affligée et sa mère aussi; que, pour elle, elle n'y prenait part que parce que Votre Altesse Royale serait fâchée que ses parents et parentes fâchassent Leurs Majestés et qu'elle n'était en France que pour faire sa cour à la Reine; elle y sut que, le jour avant le voyage de Versailles, le Roi demanda à la Reine si elle avait fait dire à la princesse de Bade de n'y pas aller; elle répondit que non, à quoi le Roi répliqua qu'elle avait peur du fouet, mais qu'il y mettrait ordre. La Reine char-

gea la Moline[1] de le lui faire savoir ; celle-ci dit à madame de Saint-Martin de l'aller attendre à sa chambre ; puis, l'y ayant jointe, elle lui déclara que, étant servante de la princesse de Bade, elle lui conseillait de ne venir pas le lendemain au Louvre ni d'aller à Versailles ; l'autre lui répliqua que si la Reine ne le voulait pas, que le Roi le souhaitait ; la Moline lui dit qu'elle ne lui disait pas ces choses de son cru. Madame de Saint-Martin lui représenta qu'assurément le Roi voulait qu'elle fît le voyage ; l'autre, voyant qu'on ne voulait pas l'entendre, elle répliqua que ce qu'elle lui disait, était par ordre du Roi et de la Reine. Si, au retour de Versailles, la princesse de Bade n'avait pas toujours voulu être au côté de la Reine et lui parler à l'oreille, elle n'aurait pas eu un second ordre.

Pendant qu'elle a été bien, la bonne n'osait parler à personne ; elle dit que cette princesse ne lui a jamais dit du bien de qui que ce soit ; elle a voulu aussi perdre madame de Colbert et l'on publie une plaisante cause de la haine qu'elle a

1. Dona Maria Molina, première femme de chambre de la Reine.

conçue contre madame de Béthune. Le marquis de Béthune[1], son fils, est homme d'esprit, grand, bien fait ; quelques femmes avec qui il était bien le portèrent pour en rire et pour savoir toutes nouvelles à en faire le galant ; il y réussit assez bien ; il était à toutes heures chez elle ; mais, s'en étant aperçue, elle eut une grande prise avec lui et conçut dès l'heure de le perdre et sa mère. L'on dit de plus qu'elle a vu le nonce et l'a prié de la part de la Reine de faire que le pape ne donnât pas la dispense pour le mariage de ce marquis avec mademoiselle d'Arquien.

Depuis avoir écrit cette relation, madame la princesse de Bade a vu ma femme aux Capucins ; elle lui a dit qu'elle n'était pas en état de me venir voir ni de pouvoir écrire à Votre Altesse Royale, qu'elle me priait de lui faire ses excuses et de lui marquer que sa disgrâce était un effet de son malheur et non pas de sa mauvaise conduite. Votre Altesse Royale en jugera par ce que j'ai écrit ci-dessus.

1. François-Gaston, marquis de Béthune, marié le 20 janvier 1669 à Marie-Louise de La Grange d'Arquien, fille d'honneur de la Reine.

LXXXVI

Paris, le 4 janvier 1669.

Le véritable sujet de la disgrâce de la princesse de Bade vient de ce que le Roi et la Reine se plaignent également d'elle. La Reine, ayant su qu'elle s'était aidée à pousser à la faveur madame de Montespan, en conçut du dépit ; elle, s'en apercevant, voulut, pour se remettre et se maintenir, lui donner des conseils contre la favorite ; la Reine en ayant témoigné ses ressentiments au Roi, il connut que cette princesse les trompait tous deux et, comme le chevet accommode un mari et une femme, le Roi et la Reine se réconciliant, ils résolurent sa perte. Ce qui l'a avancée est que, madame de Montausier se trouvant mal et madame la princesse de Bade souhaitant la charge de dame d'honneur, elle se confiait à une femme de chambre de la Reine qui est espagnole, qu'elle entreprit de pousser à la place de la Molina pour venir à bout de ses desseins ; puis, pour empêcher que madame

de Montausier n'obtînt sa charge pour la comtesse de Crussol, sa fille, et que madame de Béthune n'y puisse pas prétendre, elle rendit des mauvais offices à l'une et à l'autre, ce qui l'a rendue la haine de toute la Cour. Il n'y a que quatre mois qu'elle était amie intime de madame de Colbert et elles se sont brouillées parce que cette dernière veut procurer la place de madame de Montausier, après sa mort, à la duchesse de Chaulnes[1], le duc de Chaulnes voulant donner son bien au duc de Chevreuse, son neveu, gendre de M. Colbert.

Samedi Madame fit convier ma femme à un bal chez elle et M. le maréchal du Plessis me fit dire que Monsieur serait bien aise que je le visse ; la fête fut belle, des mieux réglées, le Palais Royal bien meublé et éclairé ; il y eut comédie puis le bal ; après que l'on eut dansé quelque temps, une partie des dames alla souper en deux tables, une où était madame, où ma femme mangea, une autre où était madame de Guise[2]. Les autres dansèrent pendant le repas ; quand il fut fini et que les pre-

1. Élisabeth Le Féron, mariée à Charles d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, ambassadeur de France à Rome.

2. Élisabeth d'Orléans, fille de Gaston, duc d'Orléans, mariée en 1667 à Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise.

mières furent revenues pour danser, les autres allèrent aussi manger en deux autres tables: une où était Monsieur et en l'autre mademoiselle de Montpensier, toutes de quinze couverts et magnifiquement servies. M. le maréchal du Plessis donna aussi à souper à M. de Guise, MM. de Vendôme, à don Francisco de Mello[1], M. de Schomberg[2], au marquis de Cœuvres et à moi, très bien servi par les officiers de Monsieur. La chose se passa sans confusion et tout civilement et obligeamment du côté de Monsieur et de Madame ; elle ne dansa pas parce qu'elle croit d'être enceinte, ce qui leur donne bien de la joie[3].

LXXXVII

A Paris, le 11 janvier 1669.

Le dernier ordinaire m'a apporté la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main ; je vais répondre aux articles

1. Don Francisco de Mello de Torres, marquis de Sande, ambassadeur de Portugal à Paris en 1641, en 1666 et 1667.

2. Frédéric-Armand, comte de Schomberg, maréchal de camp en 1651, lieutenant général en 1655, maréchal de France en 1675.

3. Madame accoucha d'une fille, Marie-Anne, le 30 août 1669.

que je croirai nécessaires. Il est vrai que les belles et les ministres n'aiment pas la guerre; les premières parce qu'elles seraient souvent éloignées du Roi et, comme l'éloignement est nuisible à l'amour, elles craindraient avec raison que l'on ne les oubliât; quant aux ministres, ils sont incommodés, ils craignent la fatigue, outre que les généraux d'armées, en pratiquant beaucoup Sa Majesté, pourraient s'insinuer dans son esprit et y perdre les autres. Néanmoins, comme ce triumvirat aime la gloire de leur maître et ses avantages, ils ne balanceront pas quand il s'agira d'accroître l'un et l'autre.

Il y eut dimanche bal et comédie au Louvre; ma femme y fut conviée; j'y fus parce que le Roi prend plaisir que l'on voie ces divertissements; si on n'y allait pas, il croirait que l'on les méprise; outre que, comme je n'ai que peu d'occasions de le voir pour affaires, je lui fais ma cour de temps en temps de cette manière. Il me salua le premier et même avant que je m'en aperçusse; j'y menai le marquis de Rivarolles, fils de M. le marquis de Saint-Damien[1], qui est hors de l'Académie; il est

1. Charles-Louis de Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-

grand, brun, bien fait, et a la plus belle tête de la Cour ; le Roi et tout le monde le regarda fort ; plusieurs voulaient gager qu'il portait la perruque et le Roi me fit demander si c'étaient effectivement ses cheveux. Le Roi a été tout le jour chagrin et inquiet, il est en colère tout de bon depuis l'arrivée de M. de Lillebonne ; il faut qu'il appréhende quelque chose.

LXXXVIII

A Paris, le 18 janvier 1669[1].

M. le marquis de La Pierre[2] mérite bien les gratifications de Son Altesse Royale, il est agréable dans les divertissements, il a de l'esprit et de l'en-

Germain et de Saint-Damien, gouverneur de Villefranche puis de Nice, et grand chambellan en 1678. Son fils, Joseph-Philippe, marquis de Rivarolles, capitaine au régiment de son père en 1654, fut ensuite colonel du régiment de Piémont en France et créé maréchal de camp en 1688. Au mois d'août 1669 des lettres de naturalité furent accordées par Louis XIV au marquis de Saint-Damien et au marquis de Rivarolles en considération des services qu'ils avaient rendus à la France.

1. Au marquis de Saint-Thomas.

2. Le marquis de La Pierre fut quelques mois plus tard envoyé en France par le duc de Savoie en mission extraordinaire à l'occasion de la maladie du Dauphin. (Baron James de Rothschild. *Les Continuateurs de Loret*, III, 982, 989.)

jouement; si on le marie à Turin, la femme que ses parents lui destinaient pourrait bien être pour M. de Marolles[1]. Il faut bien faire quelque chose à la considération des dames; elles peuvent tout ici; le gouvernement de Paris ayant vaqué par la mort subite du maréchal d'Aumont[2], le Roi l'a donné au duc de Mortemart[3], père de madame de Montespan et parce que le jeune comte du Roure a épousé une amie de madame de La Vallière[4], le Roi lui a donné la survivance de son père pour le gouvernement du Pont de Saint-Esprit et une des lieutenances de roi de Languedoc et en porta lui-même la nouvelle à la femme.

3. Joseph de Mesmes, seigneur de Marolles, comte de Chiavas, capitaine des gardes du duc de Savoie.

2. Antoine, duc d'Aumont, né en 1601, lieutenant général en 1644, maréchal de France en 1651, gouverneur de Paris en 1662, mort le 10 janvier 1669.

3. Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart, pair de France, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris en 1669, mort le 26 décembre 1675. *La Gazette de France*, en annonçant sa nomination à la charge de gouverneur de Paris, déclarait qu'elle avait été faite « tant en reconnaissance des services qu'il a rendus à Sa Majesté en plusieurs occasions importantes... qu'en considération de son illustre naissance et capacité pour les affaires les plus importantes ».

4. Claude-Marie du Gast d'Artigny, ancienne demoiselle d'honneur de la duchesse d'Orléans, mariée à Louis-Pierre-Scipion de Grimoard Beauvoir de Montlaur, comte du Roure.

J'ai bien de la joie que les livres de Port-Royal vous donnent du plaisir; il n'y a rien de mieux écrit que leur préface; il est vrai qu'ils n'écrivent qu'en matière de dévotion, mais on m'a promis de m'en trouver un qui travaillera à l'abrégé de l'histoire de Savoie.

LXXXIX

A Paris, le 25 janvier 1669.

Voilà la guerre de Lorraine finie[1]; on en a bien de la joie ici, il fâchait fort aux guerriers de quitter les dames; jamais il n'y a eu un pareil attachement, tout le plaisir aussi consiste en cela car il n'y a ni cadeau, ni bal, ni mascarade; la pauvre Reine est toujours toute seule dans son appartement, peu de monde lui fait la cour; elle joue le soir, d'autres fois elle a le divertissement de la comédie espagnole, où l'on gèle de froid parce qu'il n'y a presque personne.

1. Le maréchal de Créquy et M. d'Aubeville, envoyé de la Cour de France auprès du duc de Lorraine, venaient d'imposer à celui-ci le licenciement des troupes qu'il avait levées en 1667 pour accompagner Louis XIV dans la campagne de Flandre.

Tout Paris a visité madame de Montespan pour la féliciter de ce que le Roi a donné le gouvernement de cette ville à son père ; j'ai fait que ma femme y a été, mais soit qu'elle fût à la ville ou empêchée, son suisse dit qu'elle n'y était pas et la comtesse de Saint-Maurice y serait retournée si ce n'est qu'il lui est survenu une figure de rhumatisme. Elle fait sa cour à la Reine qui la voit toujours de bon œil ; elle a voulu qu'elle lui ait mené Pirotola ; elle lui fit bien des caresses et la conduisit chez ses enfants, la fit mettre à genoux devant la petite Madame pour la faire jouer et s'entretint longtemps avec elle.

Je verrai M. de Colbert pour les affaires des 400.000 francs, puis j'en parlerai au Roi. Ce ministre a été un peu mortifié de n'avoir pas pu procurer à M. de Chaulnes le gouvernement de Paris non plus que celui du Dauphin, mais il ne veut pas compromettre son crédit avec celui d'une maîtresse. On dit que ce duc aura le gouvernement de Guyenne[1] et que sa femme sera dame d'hon-

1. C'est le maréchal d'Albret qui fut nommé gouverneur de Guyenne en décembre 1670, le duc de Chaulnes fut lui-même nommé l'année suivante gouverneur de Bretagne.

neur de la Reine après madame de Montausier qui ne peut pas vivre. Mais quant à cette dernière charge, elle sera pour qui voudra, madame de Montespan, si elle est encore en faveur quand elle vaquera ; on dit aussi que les duchesses de Créquy et de Richelieu la pourraient bien avoir ou l'une ou l'autre.

XC

A Paris, le 1er février 1669.

L'ambassadeur de Venise ne parle partout que des hautes qualités de Votre Altesse Royale, que de la splendeur de sa Cour, que de la force de ses ministres et de la politesse et civilité de ses courtisans[1]. Après avoir achevé la visite des princesses du sang, il a vu ma femme en cérémonie après avoir envoyé demander l'heure ; il ne voulut jamais passer aux portes ni siéger avant elle ; il est vrai

1. Le nouvel ambassadeur de Venise à Paris, Morosini, avait été auparavant ambassadeur de Venise à la Cour de Turin. Le président Servien écrivait à M. de Lionne le 30 mai 1668 : « C'est un fort bon homme, fort ami de M. le nonce de Paris et le mien aussi, qui paraît avoir beaucoup de candeur. » (Arch. des Aff. étr. *Savoie*, vol. LX, fol. 94.)

qu'il ne lui donna jamais de l'Excellence ni il n'en reçut pas aussi. Il la pria de le souffrir souvent chez elle et que je me trouvasse dans son appartement quand il me plairait.

Lorsqu'il vint céans, M. le marquis de Rivarolles ayant voulu donner les violons à ma fille, mesdames les princesses de Carignan et de Bade nous firent l'honneur d'y venir, plusieurs duchesses, maréchales de France, les femmes et filles des ministres sauf mesdames Le Tellier et de Louvois quoiqu'elles eussent été conviées, les filles de la Reine et de Madame et bien d'autres de qualité. Nous eûmes pour princes le fils aîné de M. le comte de Soissons, messieurs de Vendôme, M. de Guise et le comte de Marsan[1], et toute la jeunesse très parée; il y eut un peu de confusion par les masques, mais on ne put pas leur refuser la porte. M. le Duc y fut avec une belle brigade de dames, les princesses de la maison de Lorraine avec une autre, madame la comtesse de Soissons, parce qu'elle n'a pas encore été chez la Reine depuis ses couches. L'on dit que le grand sire y fut

1. Charles de Lorraine, comte de Marsan, frère du comte d'Armagnac et du chevalier de Lorraine.

avec les dames et qu'il laissa ses gardes devant l'hôtel Mazarin; mais, comme il ne voulut pas être connu, je n'en assurerai rien. Il y eut bien d'autres ducs et gens de qualité mais tous très civilement, ayant grande patience aux portes, se démasquant et se nommant. L'on dit que le bal a été assez beau, on en parle fort à Paris. Je m'étais étudié à parer et éclairer le logis, les eaux furent trouvées bonnes et la collation belle. Je supplie Votre Altesse Royale de m'excuser si je l'entretiens de ces fadaises, mais je crois qu'il est juste que je l'instruise de tout ce qui se passe chez moi et qu'elle sache que je fais de mon mieux pour soutenir l'emploi qu'elle m'a fait l'honneur de me donner.

Votre Altesse Royale se doit reposer sur moi au sujet du voyage du Roi en Provence; on n'en parle plus et il n'y a aucune apparence; il ne veut pas quitter les dames, il ne voit plus qui que ce soit, amusé de leur ventre, et cela trouble tous les divertissements de la Cour. Il n'y a plus au Louvre ni bal ni mascarade et le Roi n'a masqué que pour le bal qu'il y a eu céans; il n'y avait avec lui que les dames de Montespan, de La Vallière et d'Heu-

dicourt[1]. J'ai été ravi que le Roi ait vu cette assemblée car, en pure vérité, elle était belle pour la parure de la chambre et tout le reste ; jamais il ne s'est vu tant de chandeliers, plaques, bras et girandoles d'argent ; on trouve tout ici de louage pour de l'argent et je puis dire que, hors chez le Roi et Monsieur, il n'y a pas eu de plus beau bal à Paris de longtemps ; on ne portait à boire à M. le Duc, princes et princesses que sur des soucoupes de vermeil où étaient mes armes et toute la collation fut aussi servie dans des corbeilles de vermeil ciselé. Il ne faut pas faire les choses ou que ce soit avec éclat ; on ne parle d'autre au Louvre ; la Reine et Madame en entretinrent hier ma femme et la Reine lui dit que si elle eût pu masquer, qu'elle y aurait été. Ma femme lui ayant demandé si elle ne prendrait point ce divertissement ce carnaval, elle lui répliqua que non, quoique ce fût son plus grand plaisir, mais que ne le pouvant faire avec le Roi, qu'elle n'y voulait pas aller sans lui. C'est un exemple de piété et de vertu ; la pauvre Reine est plainte généralement de tout le

1. Bonne de Pons, mariée en 1666 à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, grand louvetier de France.

monde et elle se réduit à sa façon de vivre avec une fermeté qui n'est pas concevable; elle ne voit jamais le Roi qu'au lit et à table; elle s'occupe à prier Dieu, chez ses enfants, à jouer et à la comédie espagnole et jamais il n'y a personne chez elle. Elle témoigne toujours bien des bontés à ma femme et l'envoie avertir toutes les fois qu'il y a comédie chez elle.

XCI

A Paris, le 8 février 1669.

L'on fait toujours ici la même vie, il n'y a ni bal, ni cadeau, ni mascarade; le jour le Roi négocie, va à la chasse et la nuit se passe au jeu avec les dames. Il a fait baptiser les enfants qu'il a de madame de La Vallière[1]; des pauvres les ont tenus sur les fonts; on a nommé le fils Louis, il le mena puis chez M. le Dauphin et lui dit de le

1. Des cinq enfants que Louis XIV avait eus de mademoiselle de La Vallière, trois étaient morts en bas âge. Des deux survivants, une fille, Marie-Anne de Bourbon, appelée plus tard Mademoiselle de Blois, avait été légitimée en mai 1667; le fils, dont il est ici question, né le 2 octobre 1667, venait d'être légitimé à son tour sous le nom de Louis de Bourbon, comte de Vermandois.

caresser et de l'aimer, que c'était son frère; à quoi ce prince se prêta de bonne grâce.

Je ne manquerai pas de faire savoir à M. le comte de Soissons ce que Votre Altesse Royale m'ordonne; il est à Creil à la chasse; madame la princesse de Bade empirera toujours ses affaires par sa mauvaise conduite et par ses discours. Votre Altesse Royale la nomme bien sa cousine *Malice;* mais ce que j'y trouve de pire c'est qu'elle et sa mère font un peu trop voir la lettre que Votre Altesse Royale a écrite à la dernière et exagèrent avec trop d'empressement sur les offres généreuses qu'elle leur fait. La première fois que je verrai M. de Lionne, je lui en dirai quelque chose afin que leurs discours ne fassent aucune impression dans l'esprit du Roi, sans néanmoins altérer l'indépendance et la liberté que Votre Altesse Royale doit avoir en toutes choses. Les Carmélites de la rue du Bouloi qui gouvernent la Reine et dont le Roi se sert pour cela disaient l'autre jour à ma femme qu'elle savait que le Roi s'était porté avec répugnance aux résolutions qu'il a prises contre la princesse de Bade, qu'il avait différé plus de six mois à cause de sa naissance, de Votre Altesse

Royale et de M. le comte de Soissons, mais qu'il y avait été forcé pour rétablir la paix et la tranquillité dans la Cour.

Le convoi n'est pas encore arrivé[1]; dès qu'il sera venu je ne manquerai pas d'en faire part à madame de Coëtquen[2]; elle est malade, nous n'avons pas grand commerce avec elle ni avec bien d'autres amies de Madame Royale; à l'abord elles en demandèrent bien des nouvelles et firent quelques civilités, mais après elles ne connaissent personne et veulent traiter les gens de haut en bas; une ambassadrice qui doit tenir rang ne veut pas valeter ces dames qui le portent haut et qui méprisent tout le monde. Madame de Coëtquen disait l'autre jour qu'il ne fallait pas que l'on prétendît que l'on voulût céder le pas à tous les enfants de M. le comte de Soissons, que ce serait assez que l'on eût cette déférence pour l'aîné. Je ne visite pas ces jeunes dames parce que le nom d'ambassadeur leur fait autant d'horreur que celui d'un jésuite ou d'un chartreux, outre que je fuis les grands cercles et

1. Allusion à un envoi important de vins et de fromages du Piémont, dont il sera question dans les lettres suivantes.

2. Marguerite de Rohan-Chabot, mariée à Malo, marquis de Coëtquen, gouverneur de Saint-Malo.

les assemblées à cause de l'incommodité de mes oreilles qui n'est pas empirée, mais ici on parle bas et de loin. Je pourrais ne pas entendre ce qu'on me dirait, je me rendrais la risée d'une compagnie et on me tournerait en ridicule ; il est bien mieux que je ne m'y expose pas. La reine de Portugal[1] a bien ici des amies ; elle se les maintient par des présents qu'elle envoie tantôt à l'une, tantôt à l'autre, par des parfums, des oranges, des eaux et des raretés de Lisbonne ; on ne tient personne ici que par l'intérêt.

XCII

A Paris, le 15 février 1669.

Le régal de vin que Votre Altesse Royale envoie ici n'y est pas encore arrivé ; j'en ai bien de la douleur parce que le carnaval se passe où ceux à

1. Marie-Élisabeth-Françoise de Savoie-Nemours, reine de Portugal et sœur de la duchesse de Savoie. Nous savons par les lettres de madame de Sévigné et par les lettres de madame de La Fayette à Lescheraine, récemment publiées par M. Perrero, que cette dernière comptait parmi les meilleures amies de la reine de Portugal et en recevait fréquemment des cadeaux analogues à ceux dont parle ici M. de Saint-Maurice.

qui j'ai destiné d'en donner s'en feraient honneur dans les repas de réjouissance que l'on fait en ce temps-ci, outre que plusieurs particuliers en ont fait venir qui ont fait largesse, et en ces sortes de choses les premiers présents sont les plus considérés. Je n'ai jamais eu dessein d'en donner au Roi, mais bien à M. de Bellefonds qui lui en fera boire et à ces dames.

Assurément Mademoiselle témoigne en tout des grandes partialités pour Votre Altesse Royale, pour Madame l'Électrice[1] et pour toute sa maison; toutes les fois qu'elle nous voit, ou ma femme ou moi, elle nous demande des nouvelles de la santé de Votre Altesse Royale, de Madame Royale et de celle de Monseigneur le Prince et nous fait tous les honneurs et caresses que nous pourrions souhaiter. Il est bien vrai qu'il lui tient toujours au cœur de n'avoir pas été duchesse de Savoie; l'autre jour on parlait aux Carmélites de la Cour de Votre Altesse Royale; elle dit qu'elle avait été bien heureuse de n'y pas aller. La sœur Thérèse, qui parle avec liberté, lui dit qu'elle n'en parlait

1. Henriette-Adélaïde de Savoie, électrice de Bavière, sœur du duc Charles-Emmanuel II.

que de rage de n'y avoir pas été appelée ; que l'on savait qu'elle l'avait souhaité et que ç'aurait été son plus grand bonheur. Elle répondit que Votre Altesse Royale avait toujours eu du mépris pour sa personne et que, de l'humeur dont vous êtes, vous l'auriez fait enrager.

Nanteuil[1], le graveur, avait achevé la planche de Votre Altesse Royale[2]. M. Cortesia l'avait fait emballer pour l'envoyer en Hollande et m'en envoya deux tailles-douces qu'il avait fait lever avec celles qu'il voulait envoyer à Votre Altesse Royale. J'y trouvai quelques défauts auxquels on n'a pas pu remédier, mais j'ai fait réparer les deux ordres ; dans celui qui est autour des armoiries il n'y avait pas mis les lettres qui y vont et à celui du col, il l'avait fait pendant à un ruban sans lacs d'amour et sans les chaînettes qui soutiennent

1. Robert Nanteuil, né à Reims en 1623, nommé graveur et dessinateur du cabinet du Roi en 1650, mort à Paris en 1678.

2. Ce portrait, gravé par Nanteuil en 1668, représente le duc Charles-Emmanuel II « couvert de son armure sur laquelle passe une écharpe, dans une bordure ovale à feuilles de chêne, ornée au bas d'un chérubin et au haut des armes de Savoie ». (R. Dumesnil. *Le Peintre graveur français*, IV, 81.) — Deux très beaux exemplaires en sont conservés au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, dans le recueil de l'œuvre de Nanteuil.

la médaille ; j'y ai fait mettre ordre comme elle le verra, qui n'est pas trop bien ; mais c'est tout ce qui s'y est pu faire. J'ai cru qu'une chose qui se devait voir dans toute l'Europe et qui devait durer éternellement, qu'il était nécessaire qu'elle fût en état ; j'en ai fait relever aussi une quarantaine de planches, que j'ai fermées, n'en voulant pas donner sans son ordre, bien que plusieurs personnes de qualité m'en demandent. La planche s'en va en Hollande, elle ne reviendra jamais plus ; peu de monde achètera des livres où on l'emploiera, ou seront enfermés dans des bibliothèques ; ainsi j'ai cru qu'il serait bien de donner de ces tailles-douces afin que Votre Altesse Royale fût vue de plusieurs. Le Roi, Monsieur, Monsieur le Prince, M. de Turenne se sont fait graver comme cela, il y a peu de cabinets de curieux où ils ne soient. Nanteuil a bien été fâché de n'avoir pas pu travailler sur l'original, il fait des miracles en gravure et pastel. Mais il coûterait trop de le faire aller à Turin, car il gagne tant ici qu'il n'entreprendrait pas le voyage à moins de mille écus.

Je viens de chez le Roi où je lui ai dit que Votre Altesse Royale, considérant qu'il n'était pas

engagé dans des grandes dépenses, m'avait commandé de le faire ressouvenir des 400.000 livres qui lui sont dues des arrérages des pensions de feu Madame Royale[1] pour les années 1658, 59, 62 et 63 ; que bien qu'elle eût ladite pension en supplément de dot et pour l'égaler à celui qu'a eue la reine d'Angleterre, que néanmoins Votre Altesse Royale n'en attendait rien que de sa générosité ; que feu Madame Royale en avait fait capital en mourant et dans son testament et qu'à cette considération elle avait chargé Votre Altesse Royale de grands legs, fondations, récompenses à ses domestiques ; que tout cela, avec ses dettes, lui avait coûté plus d'un million qu'elle avait payé par about ; que cette somme l'avait incommodée et l'empêchait de pouvoir faire finir les fortifications de Verceil, de Verrue et des autres places qu'elle a du côté du Milanais ; que s'il faisait payer à Votre Altesse Royale les 400.000 livres qui lui sont dues, elle les emploierait à se mettre en état de lui rendre ses très humbles services quand il

1. Christine de France, duchesse de Savoie, mère du duc Charles-Emmanuel II et sœur de Henriette de France, reine d'Angleterre, morte à Turin en 1663.

l'en rechercherait. Sa Majesté m'a répondu qu'elle y aviserait et que j'eusse à m'adresser à M. de Colbert. Je lui ai répliqué que je la suppliais de lui donner des bons ordres pour que je ne fusse plus nécessité de la solliciter sur ce sujet; elle ne m'a rien répondu que par un sourire.

XCIII

A Paris, le 22 février 1669.

Le Roi, par la nouvelle charge qu'il a donnée à M. Colbert[1], fait bien voir combien il l'aime. Il est aussi une marque du crédit des ministres qui gouvernent paisiblement et à leur gré. Tout Paris et toute la Cour en exclament, bien que tout le monde, et grands et petits, aient été chez ledit Colbert pour le féliciter de son nouvel emploi. Il se trouve que depuis la mort de feu M. le Cardinal, Sa Majesté lui a donné pour trois millions quatre cent mille livres de charges et pour 60.000 francs de rente de biens d'Église.

1. La charge de secrétaire d'État rendue vacante par la démission de du Plessis-Guénégaud.

Je lui ai envoyé six barils de vin de Piémont, une caisse de fromage et une caisse de rossolis ; il fit quelque difficulté de l'accepter, puis il voulut parler à mon maître d'hôtel, lui dit qu'il ne prenait jamais de présents de qui que ce soit, comme il est vrai, mais qu'il ne voulait pas refuser celui-là, puisqu'il venait de moi ; j'en ai fait un pareil à messieurs de Lionne, Le Tellier et Bellefonds ; à mesdames de Chevreuse, de Coëtquen, à MM. les maréchaux d'Estrées et du Plessis et à M. de Laon et marquis de Cœuvres tout ensemble. J'ai fait aussi remettre les essences à M. de Laon. Quand les barils ont été remplis, il ne s'en est trouvé que cinquante et un ; j'en ai déjà fait distribuer trente-huit, j'en ai encore treize que je donnerai, dans des bouteilles, au nonce, ambassadeur de Venise, au Grand Prieur, au maréchal de Grançey, au marquis de Piennes[1], au duc de Navailles[2], aux sieurs de Bonneuil, Berlize, Giraud, parce que j'ai tous les jours besoin d'eux. J'ai donné des caisses de fromage entières à huit ; le reste sera en détail ;

1. Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol.

2. Philippe de Montault, comte puis duc de Navailles, gouverneur de La Rochelle et du pays d'Aunis depuis 1665.

j'ai fait partager les quantines de rossolis parce qu'il n'y en avait que quatre ; il y en avait aussi quelques bouteilles de cassées, mais je les ai remplacées du mien.

XCIV

A Paris, le 1er mars 1669.

J'ai vu dans la lettre de la main de Votre Altesse Royale du quinze du mois passé qu'elle a approuvé le bal que nous avons donné céans[1] ; j'en ai bien de la joie parce que toutes mes actions n'ont d'autre but que de lui plaire ; il fut assurément des plus beaux, il n'y en aura pas de pareil cet hiver à Paris ni au Louvre ni autre part et on n'en parle qu'avec admiration.

La Reine fait bien convier ma femme à tous les divertissements du Louvre mais elle se met peu en peine de la place où elle se mettra et, si elle

1. Le duc de Savoie lui écrivait dans cette lettre : « Je commencerai par les applaudissements que je donne à la belle fête que vous avez faite et que le Roi vous aie honoré de y aller avec sa chère compagnie... » (G. Claretta. *Storia del regno...* II, 681.)

n'usait de prévoyance, elle serait souvent mal à son aise, mais, pour l'ordinaire, elle se met derrière la chaise de la Reine avec mesdames de Montausier et de Béthune.

J'ai quasi fait tous les présents ; on ne parle d'autre à Paris ; le Roi a bu du vin et mangé du fromage, il a trouvé excellent l'un et l'autre ; la Reine avait fait cuire des saucissons mais ils se sont tous trouvés gâtés et rances ; il faudrait bien avoir ici de ce vin ; tout le monde en demande effrontément ; le chevalier de Lorraine en a envoyé prendre ; monsieur le Duc, au nom de sa maîtresse, la belle veuve du comte de Marei[1], et jusqu'aux filles de la Reine ; il a fallu aussi leur donner du fromage.

XCV

A Paris, le 15 mars 1669.

L'on croit ici que le patron et ses ministres seraient fâchés de la mort du roi d'Espagne parce

1. Marie-Louise Rouxel de Grancey, mariée en 1665 à son cousin Joseph Rouxel, comte de Marei, tué au siège de Candie en 1668.

qu'ils ne veulent pas de guerre, particulièrement les derniers ; ils gouvernent absolument le Roi, l'entretiennent dans ses amours, lui persuadent qu'il faut amasser de l'argent, faire fortifier ses places ; on travaille dans toutes les places des Pays-Bas, mais lentement ; ils feront durer ces choses plus de dix ans et, ainsi vieillissant et avançant en âge, jouiront du repos et laisseront à ceux qui viendront après eux le soin de la guerre ; ils font peur au Roi de la ligue, ne l'empêchent pas et lui laissent perdre tous ses amis pour le mettre hors d'état de rien entreprendre.

Le vin que Votre Altesse Royale a envoyé était battu et diminué, mais il ne laisse pas d'être le meilleur qui ait jamais été ici ; on ne parle d'autre à Paris, tout le monde en veut. Outre ceux à qui j'en ai donné en barils, j'en ai déjà donné plus de cinq cents bouteilles et encore hier quatre douzaines au chevalier de Lorraine qui l'aime plus que sa maîtresse et en fait boire à Monsieur. J'en ai encore cinq barils que je vais conservant et les distribuerai de temps en temps ; nous en bûmes céans lundi à la santé de Vos Altesses Royales et de la reine de Portugal, avec M. Ver-

jus[1], MM. le duc de Laon et marquis de Cœuvres et l'abbé Benedetti[2], résident du Roi à Rome, qui passera bientôt à Turin où il fera la révérence à Votre Altesse Royale.

XCVI

A Paris, le 29 mars 1669.

M. le comte de Soissons me fit l'honneur dimanche de venir dîner céans avec bien du monde; on y but hautement la santé de Votre Altesse Royale et on y fit un peu de débauche. Mardi je courus encore le cerf avec lui, que l'on prit, après quoi, nous allâmes souper à une maison des champs du marquis de Genlis[3]; il y avait grand

1. Louis Verjus, comte de Crécy, secrétaire de la chambre et du cabinet du Roi, conseiller d'État, plus tard membre de l'Académie française, plénipotentiaire de France à Ratisbonne en 1686, envoyé auprès de l'archevêque-électeur de Cologne de 1685 à 1694, mort en 1709.

2. L'abbé Elpidio Benedetti, abbé d'Aumale, autrefois chargé à Rome des affaires du cardinal Mazarin.

3. Florimond Brûlart, marquis de Genlis, capitaine de la compagnie des gendarmes d'Orléans et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1645, maréchal de camp en 1646, mort en 1685 à l'âge de 83 ans.

monde et entre autres M. le Grand ; il parla durant demi-heure des honneurs et amitiés que Votre Altesse Royale lui fit et à madame d'Armagnac, sa femme, lorsqu'ils ont été en Piémont et en témoigna des reconnaissances respectueuses et me pria de l'en assurer avec grande instance et empressement. Je l'assurai de l'estime qu'a Votre Altesse Royale pour lui et qu'il pouvait compter sur son affection et son amitié ; il vit très bien avec M. le comte et me témoigna être fort satisfait de lui. Je lui représentai qu'il fallait que les princes qui sont en France se tinssent unis et se soutinssent les uns les autres à la Cour ; qu'ainsi ils se feraient considérer et tiendraient bas les ducs et pairs et maréchaux de France qui veulent s'égaler à eux ; l'on n'observe pas de rang avec eux en ces sortes de lieux ; des simples gentilshommes passent aux portes et siègent avant eux à table mais je n'y laisse rien du mien et dans le carrosse, sans affectation, je tins la première place et à la droite de M. d'Armagnac. Il est aussi débauché que les autres et veut venir boire avec moi ; le chevalier de Lorraine y sera et encore M. le comte ; il me fâche un peu de le faire en carême

car ils mangent tous de la viande et cela fait ici du scandale ; madame la comtesse de Soissons veut aussi venir manger avec ma femme des ragoûts à la piémontaise.

Madame de Colbert gouverne présentement la Reine, quoique toutes les princesses de la maison de Lorraine lui fassent la cour avec assiduité et madame de Guise en tête. La Cour n'ira pas si tôt à Saint-Germain ; on attend l'accouchement de quelques dames. Cependant on y a fait bâtir et fait faire des degrés dérobés pour que les communications soient plus faciles et moins gênées[1].

XCVII

A Paris, le 5 avril 1669.

Le Roi a rétabli le droit annuel que l'on appelle la paulette[2] pour trois ans mais seulement dans

1. A l'aide des *Comptes des bâtiments du Roi* et de la *Promenade de Saint-Germain*, de Louis Le Laboureur, M. Lair a déterminé avec beaucoup de précision l'appartement occupé à cette date au château de Saint-Germain par mademoiselle de La Vallière et madame de Montespan. (J. Lair, *Louise de La Vallière*, pp. 387-414.)

2. Le droit de paulette, établi pour la première fois en 1604, et plusieurs fois supprimé et rétabli depuis, consistait dans

les parlements anciens dont est exclu celui de Metz, tous les présidiaux et tous les offices subalternes de magistrature. Cela avait donné quelque joie auxdits parlements, elle n'a pas été de durée, Sa Majesté, par des nouvelles et récentes ordonnances leur ayant ôté la noblesse qu'ils s'étaient fait donner et quasi par force pendant les guerres civiles et ordonné de plus que les conseillers ne pourront pas marier leurs enfants et filles ensemble, que quand ils voudront se défaire de leurs offices, ils n'en pourront traiter avec qui que ce soit, mais en porter leur démission au Trésor royal où ils y recevront leur remboursement selon la nouvelle fixation du prix que Sa Majesté a mis à leurs offices. Ce dernier chapitre est parce que, quand ils vendaient lesdits offices, dans le contrat on ne faisait mention que dudit prix que le Roi y a mis et prenaient autant pour les épingles que l'on appelle ici pot-de-vin par des conventions secrètes ; de cette manière ils ne le pourront plus faire et le choix des magistrats ne dépendra plus

un impôt prélevé annuellement sur les charges de judicature, impôt montant au soixantième du prix de l'office et moyennant lequel les titulaires transmettaient leurs droits à leurs héritiers.

que de Sa Majesté. Il faudra avoir vingt-sept ans et six de services dans quelque charge subalterne pour être reçu conseiller, trente-sept et quinze de service pour être président. Ce coup a mis dans un abattement qui n'est pas concevable tous les parlements, ils en murmurent étrangement en secret et en sont outrés de désespoir et s'ils avaient l'autorité et crédit des autres fois, ils feraient éclater leur dépit, mais ils n'ont plus ni force ni crédit et sont réduits à une soumise obéissance [1].

XCVIII

A Paris, le 12 avril 1669.

Ma femme est la plus glorieuse de toutes les femmes de se voir dans le souvenir de Votre Altesse Royale. Je vais différant son voyage afin que Pirotola puisse profiter encore un peu des maîtres de Paris; néanmoins elles ne passeront

1. Au sujet de ces règlements nouveaux que Lefèvre d'Ormesson qualifie de « fort extraordinaires », des remontrances furent faites au Roi par le Parlement à Saint-Germain, le 24 mai 1669. (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 565.)

pas l'été en ce pays. La reine fait toujours plus d'honneur et de caresses à la comtesse de Saint-Maurice; dimanche elle fut au Louvre, la Reine allait sortir; elle lui demanda si elle voulait aller avec elle et la mena dans son carrosse chez la reine d'Angleterre et aux Carmélites, honneur que peu d'ambassadrices ont reçu. A son retour au Louvre, il y avait grande quantité de princesses et duchesses et particulièrement la princesse de Carignan; elle les fit appeler, elles deux seules, dans son cabinet et, leur ayant fait donner des tabourets, s'entretint tête à tête avec elles plus d'une heure, de quoi les autres pestaient aussi bien que madame de Béthune; ma femme m'a dit qu'elle fit des grandes amitiés et confiances à madame la princesse de Carignan, lui parla fort de la maladie de la princesse de Bade, lui fit des grandes plaintes des princesses de la maison de Lorraine, surtout de madame de Guise[1], et lui dit qu'elle l'ennuyait si fort qu'elle ne la pouvait plus

1. « C'était, dit Saint-Simon, une princesse très pieuse et tout occupée de la prière et de bonnes œuvres. Elle était fort sur son rang, mais du reste savait fort ce qu'elle devait, le rendait et était extrêmement bonne. » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, III, 61-62.)

souffrir et la pria de l'aller voir souvent à Saint-Germain.

Elle fit une jolie question à ma femme, lui demandant le nom de la maîtresse de Votre Altesse Royale. La comtesse de Saint-Maurice lui répondit en souriant que Votre Altesse Royale est un des mieux faits et des plus galants princes du monde et qu'il contait fleurette en bien des lieux et était si adroit en ses intrigues que l'on avait peine à pénétrer qui étaient ses véritables inclinations ; la Reine lui répondit : « Vous ne me le voulez pas dire, mais je sais bien que c'est mademoiselle de Marolles[1]. » Madame la princesse de Carignan lui dit que ces sortes de choses ne se disaient jamais mais qu'elle lui pouvait assurer que dans les galanteries de Votre Altesse Royale il n'y avait point de scandale.

XCIX

Paris, le 24 avril 1669[2].

La Cour ira lundi à Saint-Germain et pour longtemps ; les dames sont prêtes à voyager après avoir

1. Gabrielle de Mesmes de Marolles, demoiselle d'honneur de la duchesse de Savoie.

2. Au marquis de Saint-Thomas.

demeuré cinq mois à aller chez la Reine ; elles l'ont vue aux Carmélites et à sa toilette ; ce n'a pas été sans quelques railleries de son côté, mais très modérées et galantes. C'est un petit miracle de voir de l'air qu'elle prend ces sortes de choses.

C

A Paris, le 26 avril 1669.

Sa Sainteté avait envoyé présentement ses ordres pour offrir à M. de Bellefonds les deux mille hommes qu'il avait demandés pour conduire en Candie, dont elle en aurait payé mille et la République autant, avec les vaisseaux pour les conduire à ce siège et les ramener quand il sera fini. Il s'est excusé d'y aller pour cette année parce qu'il a congédié tous les officiers qu'il avait, qu'il lui faudrait du temps pour en chercher d'autres et faire ses levées, qu'avant que cela fût en état, la campagne serait bien avancée et le secours qu'envoie là le Roi, qui doit se mettre à la voile le sixième du mois prochain, aurait fait son effet ; que si, par malheur, il

ne pouvait pas obliger les Turcs à abandonner leur entreprise, que l'hiver prochain il ferait avec joie ces troupes et ce voyage.

On croit que M. Le Tellier qui ne l'aime pas a fait avorter ce beau dessein ; lui en est vivement piqué et s'en plaint hautement ; l'autre jour, dans la chambre du Roi, Sa Majesté s'étant aperçue qu'il parlait avec chaleur à M. le marquis de Louvois, elle s'approcha d'eux et leur demanda le sujet de leur entretien. Il lui a dit fort hardiment qu'il témoignait à M. de Louvois qu'il lui avait obligation et était son serviteur, mais qu'il ne l'était pas de son père ; Sa Majesté lui ayant fait paraître qu'elle était étonnée de ce discours et qu'elle souhaitait qu'ils fussent bons amis lui et ce ministre, il lui répliqua qu'il ne pouvait pas l'être pour des raisons qu'elle savait bien. Il affecte d'être fort attaché à M. de Colbert et lui fait de fréquentes visites.

CI

A Paris, le 4 mai 1669.

Samedi matin, je fus au lever du Roi. Comme M. de Lionne m'avait conseillé de lui parler de

l'affaire du sieur Faure sans cérémonie, j'en pris le temps après qu'il fut habillé. Je le suivis dans son cabinet et lui fis dire que je désirais de lui dire quelque chose ; nous nous tirâmes auprès de la fenêtre car tout le Conseil pour les finances était assemblé, il n'avait pas de chapeau et m'en fit des excuses. Je l'instruisis de l'affaire, je lui remis le placet dudit sieur Faure, il m'en fit espérer bonne justice.

Le sieur de Bonneuil lui étant allé dire que le nonce était dans la salle en attendant d'avoir audience, il lui demanda s'il ne serait point fâché de ce qu'il m'avait vu avant lui et si je ne trouverais point mauvais qu'il ne m'eût pas fait couvrir ; ledit de Bonneuil lui ayant répondu que j'étais un homme sans façon, il dit tout haut qu'il voudrait bien que tous les ambassadeurs en agissent avec lui comme celui de Savoie. M. le duc de Saint-Aignan[1], premier gentilhomme de la chambre de quartier, le redit le soir à mon fils le chevalier qui était allé au coucher de Sa Majesté.

1. François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, né en 1607, premier gentilhomme de la chambre du Roi, gouverneur de Touraine en 1661 et du Havre en 1663, mort en 1687.

Le bon M. le nonce commence à se rendre ennuyant au Roi et aux ministres par les fréquentes audiences qu'il demande pour des choses de peu de considération ; il se charge de toutes sortes de matières et de toutes les propositions que lui font les moines et les réguliers, sans s'informer si elles sont justes ou véritables. Varin[1], le maître de la Monnaie, a fait une médaille par ordre de M. de Colbert, où d'un côté il y a l'effigie du Roi et dans le revers un autel et un livre ouvert dessus, comme Votre Altesse Royale la verra ci-jointe. Il l'apporta au Roi, disant que c'était le livre de Jansénius, parce que les Jésuites l'en avaient persuadé. Sa Majesté se mit à rire, lui répondant que c'était l'Évangile. Ledit nonce persista dans sa pensée et en forma des plaintes, ce qui chagrina Sa Majesté et, pour s'en défaire, lui dit qu'il en parlerait à son conseil.

1. Jean Varin, graveur de médailles, contrôleur général et graveur général des monnaies de France, né à Liége en 1604, mort à Paris en 1672.

CII

A Paris, le 10 mai 1669.

On tient pour certain que le Roi est las de madame de Montespan et qu'il regarde de bon œil mademoiselle de Grancey [1] que Monsieur et madame de Coëtquen poussent à la faveur. Le maréchal de Grancey qui m'en fait confidence en a grande alarme. Je lui persuade que ce sera sa fortune et celle de sa maison ; il témoigne y répugner, mais je crois qu'il le souhaite ; il questionne fort sa fille sur les grandes conférences que Monsieur et madame de Coëtquen ont avec elle ; elle ne leur dit que des bagatelles et rien de

1. Élisabeth Rouxel de Grancey, fille de Jacques Rouxel, comte de Grancey et de Médavy, maréchal de France, et de Charlotte de Mornay-Villarceaux. Mademoiselle de Grancey fut effectivement distinguée dès ce moment non par le Roi, mais par le duc d'Orléans et resta attachée à la fortune de ce prince : « Elle gouverna le Palais Royal, dit Saint-Simon, avec le stérile personnage de maîtresse de Monsieur qui avait d'autres goûts ». D'après madame de Sévigné, Villarceaux, oncle de mademoiselle de Grancey, aurait proposé à Louis XIV de favoriser auprès de sa nièce les desseins que lui prêtait l'opinion. (*Lettres de madame de Sévigné*, II, 439.)

positif. La maréchale ne la quitte pas d'un pas et ne voulut pas aller mercredi à Saint-Cloud, bien que Monsieur l'en eût priée, où le Roi vint souper seul et n'amena point à son ordinaire ces dames pour voir avec plus de liberté mademoiselle de Grancey. Ce qui persuade qu'il en est amoureux et que Monsieur est son confident, c'est qu'ils ont de grandes conférences en particulier.

CIII

A Paris, le 31 mai 1669.

La Reine continue à voir de bon œil ma femme, mais, depuis qu'elle est à Saint-Germain, la marquise de Saint-Maurice ne la peut pas voir si fréquemment. J'ai résolu de la tenir ici jusques à l'automne; mes affaires de Savoie ne pressent pas, on y a réglé de bonne grâce tout ce que j'avais à faire avec mon frère [1]; mais ce qui me

1. Maurice Chabod de Saint-Maurice, comte ou baron de Saint-Jeoire, gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, fut nommé en 1676 colonel du régiment de Royal-Piémont et servit en cette qualité pendant les dernières campagnes contre la Hollande.

fait résoudre à envoyer ma femme en Savoie c'est la dépense; il en faut faire ici de si extravagantes et superflues que cela me ruine. Si la reine la remet en discours de Votre Altesse Royale, elle lui expliquera galamment ce que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire[1]; je l'ai bien instruite sur ce sujet. Votre Altesse Royale passe en cette Cour pour fort galant et très adroit, qu'elle fait les choses sans scandale et d'une manière que l'on ne saurait les pénétrer et, quoiqu'elle sache dire, elle fait plus de cocus que de jaloux; tel qui se moque de son voisin n'a pas sujet de rire, si ce n'est qu'il prenne comme l'on fait ici les caresses que Votre Altesse Royale pourrait faire à sa femme pour un honneur. La Reine a l'esprit fort en repos au sujet de la jalousie et assurément elle

1. Le duc avait écrit à M. de Saint-Maurice, en réponse à sa lettre du 12 avril : « Je fais grande quantité de jaloux et me divertis à donner à croire à droite et à gauche et faire enrager Madame quelque moment, mais à cette heure elle devient fort traitable. Je voudrais que la Reine, pour vivre heureuse, en fît de même, car à cette bonne princesse, je lui souhaiterais tout ce qui la pourrait rendre heureuse et, si l'occasion se présente, tournez cela en raillerie et par divertissement. » (Claretta : *Storia del regno...*, II, 582.)

prend le meilleur parti ; il serait à souhaiter que toutes les femmes fussent de son humeur, il n'y en aurait pas de jalouses mais aussi il y en aurait peu de galantes.

Connaissant comme je fais la constance de Votre Altesse Royale, j'ai bien toujours cru que les empressements qu'elle a pour mademoiselle de Marolles ne s'étendaient qu'à beaucoup d'estime et d'amitié, qu'elle s'est acquise pour son esprit et son adresse. Votre Altesse Royale en doit assurément agir avec générosité en son endroit, parce qu'elle ne saurait employer ses libéralités en une personne qui les mérite plus outre que cela servirait de grand exemple pour l'avenir. La marquise de Saint-Maurice y prend beaucoup de part parce qu'elle est sa proche parente qu'elle honore infiniment.

CIV

A Paris, le 28 juin 1669.

En réponse à la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main,

le quinze de ce mois, je l'assurerai que j'ai ressenti avec douleur que l'on fouette déjà Monseigneur le Prince, seulement pour le mal qu'on lui fait. Ce n'est pas que je ne loue fort les châtiments qu'on lui fait pour lui faire perdre son opiniâtreté, mais j'ai peine à croire qu'on lui puisse inspirer le bien et le mal avant qu'il soit en âge de les connaître ; il est bien de lui inspirer la vertu le plus que l'on pourra, mais les grands coups se devront donner quand il sera en âge de sortir la nuit à l'insu de son gouverneur, comme Votre Altesse Royale faisait pour aller voir les fillettes, car, s'il ressemble à Votre Altesse Royale et s'il est de sa vigueur, il fera bien du fracas en matière d'amour. Je veux croire pieusement tout ce qu'elle me fait l'honneur de m'écrire sur sa conduite présente en semblable matière et veux être trompé puisqu'elle amuse sur ce sujet ceux qui y ont plus d'intérêt que moi ; elle doit être digne de louange en ce qu'elle fait les choses sans scandale et sans éclat et même avec plus de plaisir puisqu'en ces sortes de choses on n'en trouve jamais quand elles sont publiques et faciles.

L'autre jour, mon second fils, le chevalier, se trouva à une revue où l'on donna au marquis de Nesle[1], qui était enseigne colonel du régiment du Roi, une compagnie; M. Dangeau[2], qui en est mestre de camp, lui offrit très obligeamment ladite enseigne colonelle, l'assurant que le Roi serait bien aise d'y voir un homme de sa qualité; j'ai fait qu'il l'en a remercié; je ne veux pas l'employer dans d'autre service que celui de Votre Altesse Royale au moins jusqu'à ce qu'elle ait vu s'il en est digne et pendant que je serai ici où je ne veux avoir aucun attachement; mes amis me persuadent à mettre un de mes autres fils page dans la grande écurie, où il y a des fils de ducs et pairs et où ils apprennent mieux leurs exercices que dans une académie, sans que cela les engage à servir le Roi, car, au sortir de là, ils se retirent où ils veulent. Je n'ai pas néanmoins

1. Louis de Mailly, marquis de Nesle, enseigne de la compagnie colonelle du régiment d'infanterie du Roi en 1668, colonel-lieutenant du régiment d'infanterie de Condé en 1673, maréchal de camp en 1688, mort la même année des suites de blessures reçues au siège de Philippsbourg.

2. Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, colonel du régiment du Roi en 1665, gouverneur de Touraine en 1672, l'auteur du *Journal*, mort en 1720.

voulu prendre cette résolution, car je ne veux rien faire que ce que Votre Altesse Royale agréera.

Le bon M. le nonce qui est ici est toujours dans le compliment et a des grandes complaisances ; ainsi, encore que l'on ne l'y estime pas, il y est agréé, car ils veulent des gens comme cela et qui fassent à leurs modes. Il se discrédite à Rome parmi les gens d'esprit qui n'ont pas part au ministère et parmi les étrangers ; il a grande liaison avec M. Morosini qui est ici fort estimé pour sa manière libre et sa conduite, mais selon mon sens il atteste trop de faire le Français.

J'ai oublié deux ordinaires de suite de faire savoir à Votre Altesse Royale que j'ai visité de sa part madame la duchesse de Longueville[1] ; elle reçut avec grande déférence le discours que je lui fis et me témoigna du déplaisir que l'incommodité qu'avait au genou M. le comte de Saint-Pol[2], passant en Piémont, l'eût privé de faire la

1. Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri II de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de Montmorency, née en 1619, mariée en 1642 à Henri II d'Orléans, duc de Longueville, morte en 1679.

2. Charles-Paris d'Orléans, comte de Saint-Pol, second fils du duc de Longueville, devenu duc de Longueville lors de la

révérence à Votre Altesse Royale et de lui rendre ses respects; ce fut les propres termes dont elle usa; elle me fit mille civilités et je demeurai quelque temps avec elle, voyant qu'elle l'agréait; elle n'a plus les charmes des autres fois mais l'œil encore beau, quoiqu'elle soit fort dans l'humilité et la dévotion. Je n'ai pas vu le comte de Saint-Pol; le marquis de Saint-Damien l'a vu à Saint-Germain et aux Tuileries et n'a pas été satisfait de l'accueil qu'il lui a fait; ce prince le porte ici d'un bel air et y est fort estimé; il voudrait bien que M. le comte de Soissons lui vendît la charge de colonel des Suisses, il lui en donnerait quatre cent mille écus; mais M. le comte ne s'en veut pas défaire jusqu'à ce qu'il ait le commandement d'une armée, car il veut garder cette charge pour y monter et pour avoir occasion d'aller toujours à la guerre auprès de la personne du Roi quand elle se fera, où il n'y a pas apparence.

Le canton de Berne n'a pas fait de plaintes que

démission de son frère aîné en 1671 et tué l'année suivante au passage du Rhin, revenait alors du siège de Candie auquel il avait pris une part des plus glorieuses.

j'aie pu pénétrer de l'enlèvement que l'on a fait dans le pays de Vaud du nommé Roux de Marsilly[1]. Ce misérable, ayant été remis au lieutenant criminel pour lui former son procès, voyant qu'il avait été convaincu de son crime par témoins, bien qu'il ne l'ait pas voulu avouer, et qu'on le pressait pour savoir ses complices, il se coupa avec un verre les marques d'homme qu'il avait sur lui, et déclara que puisqu'il avait souffert ce tourment, il souffrirait les plus rigoureux sans jamais rien dire, ce qui obligea ses juges à le condamner à être roué tout vif et après à être traîné par les rues de Paris à la queue d'un cheval, ce qui fut exécuté samedi dernier. Il déclama sur l'échafaud contre Sa Majesté et ses ministres et dit que l'on avait déjà attenté deux fois à la personne du Roi, mais que s'il ne prenait pas garde à lui, on le tuerait. Il dit même que dans une revue on avait tiré sur lui, qu'on l'avait manqué et blessé une femme qui était proche de lui. Il est

1. Roux de Marsilly, entré à la Bastille le 12 mai 1669 pour conspiration contre le Roi et trahison au profit des Anglais, transféré au Châtelet le 21 juin, fut condamné le 22 juin à être rompu et exécuté. (*Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, II, 566.)

vrai qu'il y a deux ans que cela arriva, mais ceux qui étaient pour lors auprès de Sa Majesté m'ont dit que ladite femme, quand elle fut blessée d'une balle de mousquet dont elle ne mourut pas, était éloignée du Roi de plus de cinq cents pas. On dit que c'est le roi de la Grande-Bretagne qui a fait avertir celui-ci de l'intention de cet assassin ; cependant des gens de l'ambassadeur d'Angleterre assurent que cette Majesté n'a jamais vu ni connu ledit de Marsilly. On a arrêté un nommé La Salle [1] qui a été exempt des gardes du corps et que l'on avait forcé à vendre sa charge à vil prix ; on dit qu'il a su le dessein de Marsilly et ne l'a pas déclaré. Il est vrai qu'il a été longtemps à Bruxelles avec l'écharpe rouge où il a fait des contes ridicules du Roi.

CV

A Paris, le 5 juillet 1669.

Mercredi j'allai au lever du Roi. Messieurs de Turenne, le maréchal du Plessis et le Grand Prieur

1. Entré à la Bastille le 16 juin 1669, sorti le 7 mars 1675.

me dirent que le lendemain il y avait revue générale des troupes de la Maison du Roi, que je ferais plaisir à Sa Majesté d'y aller et d'y mener avec moi M. le marquis de Saint-Damien. Comme nous nous préparions hier matin pour y aller, je reçus un billet du maréchal de Bellefonds qui m'écrivait la même chose, que le Roi dînerait au fort et que si nous nous y trouvions à bonne heure, que nous mangerions avec Sa Majesté. Nous passâmes à Saint-Germain, fûmes au lever du Roi et puis nous nous acheminâmes au camp [1].

Le Roi, qui va avec sa diligence ordinaire, nous passa en chemin, il était seul dans sa calèche et, nous rencontrant, nous salua fort civilement. Mettant pied à terre devant ses tentes, nous y trouvâmes le maréchal de Bellefonds. Je lui témoignai que Votre Altesse Royale aurait reconnaissance de l'honneur qu'il procurait au marquis de Saint-Damien. Il me fit connaître que c'était lui qui l'avait proposé à Sa Majesté sur ce qu'elle avait

1. Le camp de Saint-Sébastien était établi entre la forêt de Saint-Germain et la Seine, et occupait l'intérieur d'un vaste ouvrage en terre au tracé bastionné, d'où le nom de fort qui lui était aussi donné.

souhaité que l'ambassadeur d'Angleterre[1] et moi dînassions là avec elle ; quand j'entrai dans la tente où était le Roi, il m'aborda et me dit que nous y aurions chaud, je lui répondis que l'on le considérait peu quand on avait l'honneur d'être auprès de lui, que je savais combien ses tentes étaient commodes et pompeuses depuis l'avantage que j'avais eu de le suivre en Flandre où, par ses fatigues et ses travaux, il nous avait fait voir qu'il ne fallait pas avoir égard au temps et à ses incommodités quand il s'agissait de la gloire. Il se mit à rire et me dit tout haut que, comme j'étais de ses amis, je le faisais plus brave qu'il n'était. Il me fit l'honneur de m'entretenir le long de tout son appartement de choses indifférentes du fort et que je savais comme il était fait, que j'y avais déjà été dîner avec M. de Chaulnes.

Monsieur arriva et avec lui l'ambassadeur d'Angleterre. Il demanda d'abord sa viande. Quand on eut servi, je considérai que M. le duc de Guise

1. William-Ralph Montaigu, né en 1638, ambassadeur d'Angleterre en France de 1669 à 1671 et de 1676 à 1678, mort en 1709. Dans ses *Mémoires de la vie du comte de Gramont*, Hamilton le représente comme « peu dangereux pour sa figure, mais fort à craindre par son assiduité, par l'adresse de son esprit, et par d'autres talents. »

se tenait fort proche de la personne du Roi. Je voulus observer le parti que prendrait l'ambassadeur d'Angleterre pour se placer, afin que j'en pusse faire de même. Le bon ambassadeur qui veut disputer le pas à monsieur le Prince laissa prendre la seconde place audit duc de Guise qui était à la gauche du Roi, et Monsieur à la droite, auprès duquel ledit ambassadeur se mit. Je jugeai qu'il ne me fallait pas mettre auprès de lui. Je me plaçai entre les ducs de Bouillon et de Luxembourg. Ils se retirèrent pour me faire place et M. de Bellefonds me dit de me mettre auprès de M. de Montaigu. Je n'y voulus pas aller et dis tout haut qu'il n'y avait pas de rang à la table de Sa Majesté et que l'on dînerait bien dans tous les endroits. Nous avions tous le chapeau sur la tête sauf le Roi et Monsieur. Il but la santé du roi de la Grande Bretagne qu'il porta à M. de Montaigu, puis celle de Votre Altesse Royale, qu'il me porta ; nous étions vingt à table ; tous la burent chapeau bas.

Il monta à cheval une heure après-midi et nous allâmes voir ses troupes qui étaient en bataille sur une ligne. Il y avait plus de deux mille cinq

cents chevaux et près de neuf mille hommes de pied en seize escadrons et quatorze bataillons, l'artillerie était en tête de l'infanterie ; nous vîmes et revîmes les troupes par une chaleur et poussière des plus incommodes ; le Roi parla souvent à M. le marquis de Saint-Damien, comme aussi Monsieur, messieurs de Turenne et de Louvois et tous les grands de la Cour.

Comme nous étions dans une halte en attendant la Reine, nous vîmes venir à nous un carrosse en diligence qui s'arrêta à trois cents pas, d'où sortit M. le marquis de Berny. Le Roi ne le reconnaissant pas et demandant qui c'était, je le lui dis. Il alla à lui tout seul au galop. Je m'entretenais pour lors avec l'ambassadeur d'Angleterre. Je lui dis à l'oreille : « Voilà des nouvelles de l'élection d'un roi en Pologne ». Monsieur m'ayant demandé ce que je disais, je lui en fis la répétition ; Sa Majesté revint à nous avec un visage assez froid et qui marquait peu de satisfaction et nous dit que les Polonais avaient élu un de leur pays pour roi nommé Wisniowiecki [1] et qu'ils l'avaient

1. Michel Korybuth Wisniowiecki, élu roi de Pologne le 19 juin 1669, mort en 1673. Parmi les principaux candidats au

déjà couronné. Chacun en raisonne à sa fantaisie avec assez de liberté ; on m'en demanda mon sentiment, je dis que j'aurais fort souhaité que les Polonais eussent choisi monsieur Le Prince et que Sa Majesté l'eût nommé en tête de ses troupes ; que ces peuples-là, quoiqu'ils eussent agi en cette rencontre contre leurs constitutions, que néanmoins ils avaient considéré de ne désobliger pas les prétendants étrangers et leurs partisans et qu'en cela ils avaient témoigné d'avoir de l'esprit aussi bien qu'à retarder l'élection puisqu'ils avaient eu le temps de recevoir tout l'argent qu'on leur avait porté de tant d'endroits.

Madame de Soubise cause de nouveau des jalousies à la Cour ; néanmoins je crois que ce ne sont que feintes ; les deux belles sont toujours bien dans leurs affaires.

trône vacant par l'abdication du roi Jean-Casimir à la fin de l'année 1668 figuraient le prince Charles de Lorraine, le prince de Condé et le duc de Neubourg. La politique française soutenait publiquement ce dernier tout en favorisant secrètement la candidature du prince de Condé.

CVI

A Paris, le 26 juillet 1669.

Monsieur le Dauphin a été bien mal et a mis Leurs Majestés en des cruelles peines; il se porte mieux quoiqu'il ait encore un peu de fièvre. J'y ai été et envoyé très souvent. Ma femme y fut avant-hier, elle entra dans la chambre de ce prince que la Reine y était; dès qu'elle la vit, elle l'aborda et lui demanda si Votre Altesse Royale savait la maladie de son fils; elle lui répondit que je la lui avais écrite et qu'assurément Vos Altesses Royales en auraient bien du déplaisir; Sa Majesté l'assura qu'elle n'en doutait pas, qu'elle savait que vous l'aimiez et qu'elle vous était bien obligée. Toute la Cour a été dans un deuil déplorable pendant que ce prince a été en péril parce qu'il ne s'en est jamais vu de plus spirituel ni de mieux fait et gentil; l'on croit que son mal lui est venu de trop étudier et de ce que l'on le fait appliquer à trop

de choses ; enfin il n'a que sept ans et demi et il en sait autant qu'un docteur ; il ne faut jamais presser les jeunes enfants comme celui-là ni on ne doit rien attendre d'eux avant l'âge.

Madame s'est retirée à Saint-Cloud pour y faire ses couches ; avant-hier le maréchal de Grancey m'envoya dire qu'elle avait accouché d'un fils, que le chevalier de Beuvron [1] le lui avait dit, qui s'en allait en diligence à Saint-Cloud avec l'ambassadeur d'Angleterre pour en féliciter Monsieur ; je le crus et envoyai un gentilhomme au maréchal du Plessis pour le prier de dire à Monsieur la joie que j'en avais et savoir des nouvelles de la santé de Madame et de son prétendu fils. Il le trouva dans la cour où il y avait grand monde qui témoignait être dans la joie ; il lui exposa sa commission ; M. le maréchal se prit à rire et dit que Madame se promenait dans le jardin, mais qu'il voulait faire savoir à Monsieur combien j'étais obligeant, il lui mena mon gentilhomme. Monsieur dit que j'étais un bon présage et qu'il m'était

1. Charles d'Harcourt, chevalier puis comte de Beuvron, mestre de camp du régiment de cavalerie de Monsieur de 1668 à 1670, puis capitaine de ses gardes, mort en 1688.

fort obligé et témoigna à tout le monde qu'il avait de la joie de mon compliment[1].

CVII

A Paris, le 2 août 1669.

Le comte de Saint-Pol avait eu pensée d'acheter la charge de grand maître de l'artillerie ; le Roi ne lui a pas voulu donner l'agrément et l'a bien donné au comte du Lude[2]; mais l'on dit qu'il lui souffre d'acheter du duc de Bouillon la charge de grand chambellan et que M. de Turenne vendra à ce dernier, qui est son neveu, celle de colonel général de la cavalerie.

On dit que le Roi a eu trois motifs pour ne pas agréer que M. le comte de Saint-Pol ait traité de l'artillerie ; la première qu'il ne veut pas mettre ces commandements entre les mains d'un prince

1. C'est le 27 août 1669 que Madame accoucha d'une fille, Anne-Marie, mariée en 1684 à Victor-Amédée II, duc de Savoie.

2. Henri de Daillon, comte puis duc du Lude, premier gentilhomme de la chambre, maréchal de camp en 1668, venait d'être nommé grand-maître de l'artillerie le 28 juillet 1669 à la suite de la démission du duc Mazarin.

à cause qu'ils sont sujets à brouille ; la seconde parce qu'il y a huit cents charges qui en dépendent et il aurait eu des démêlés avec M. de Louvois pour la nomination ; la troisième qu'il veut faire du bien à ses domestiques. On avait fait tous les camarades du comte du Lude dans la charge de premier gentilhomme de la chambre ducs et pairs, quoiqu'il soit de qualité, galant homme et bien fait ; ainsi il l'a voulu récompenser de la dernière charges de la Couronne, qui lui donne les mêmes rang et honneurs du Louvre comme aux maréchaux de France.

On a forcé M. le duc Mazarin à donner cette charge à bon marché, mais le Roi a considéré qu'il tirait à même temps de l'artillerie, des gouvernements de Bretagne et de Vincennes douze cent mille livres et qu'il lui restait encore la lieutenance générale d'Alsace et les gouvernements de Brisach, Philippsbourg et de La Fère, dont il aura un million quand il voudra.

Tous ces remuements font que tout le monde s'attache à la Cour et à la personne de Sa Majesté puisqu'on a vu cette année et la dernière ce qu'elle a fait en faveur de messieurs de Bellefonds,

Créquy, d'Humières, Vivonne, Villequier, Rochefort, du Lude, Gesvres, Péguilin et Chamilly[1]. Sans flatterie l'on peut dire que ce sont tous de très honnêtes hommes et que la vertu et le mérite aussi bien que la valeur ont autant agi en leur faveur que la fortune.

CVIII

A Paris, le 23 août 1669.

Le Roi est un peu penaud du mauvais succès de ses troupes en Candie; cette affaire et celle de Pologne lui tiennent au cœur, il croit que son bonheur l'abandonne. Il a raison d'être fâché de ce dernier malheur, car la perte de M. le duc de

1. M. de Saint-Maurice a déjà parlé de la charge de grand-maître de l'artillerie donnée au comte du Lude, de MM. de Bellefonds, Créquy et d'Humières nommés maréchaux de France; quant aux autres charges dont il est ici question, René Potier, duc de Gesvres, venait d'être nommé premier gentilhomme de la chambre; Lauzun, capitaine de la première compagnie française des gardes du corps; le marquis de Rochefort, maréchal de camp; le marquis de Villequier, devenu duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, et Vivonne, général des galères. Quant au marquis de Chamilly, le roi venait de lui donner le régiment de Bourgogne.

Beaufort[1] est irréparable pour le royaume et pour les armées de mer; on ne s'en consolera jamais ici. Votre Altesse Royale y a fait une grande perte; elle avait en sa personne un bon parent et ami; il parlait toujours avec grand empressement d'elle et partout la nommait Son Altesse Royale. Je pleure encore ce grand prince et j'aurai une éternelle vénération pour sa mémoire; il me faisait l'honneur de m'aimer; il me visitait très souvent quand il était ici et, partout où il me rencontrait, il témoignait grand empressement de m'entretenir. Dès que le Roi l'eut destiné pour ce malheureux voyage, il eut la bonté trois ou quatre fois de me venir entretenir de tous ses desseins et de me demander mes faibles sentiments. Il y avait de la générosité en lui de demander de mettre pied à terre, mais le Roi le lui devait refuser. Jamais les amiraux n'ont eu ce congé, quand ils n'ont pas eu le commandement des troupes qui devaient débarquer; le duc de Buckingham ne

1. Les troupes envoyées par Louis XIV au secours de Candie sous la conduite du duc de Navailles, débarquées le 19 juin, avaient le 25 livré aux Turcs un engagement général au cours duquel le duc de Beaufort, qui commandait l'escadre, étant descendu à terre pour combattre, avait été entouré et tué par les ennemis.

mit pas pied à terre à l'île de Ré. Enfin c'est un pur malheur, mais si nous étions dans une forte guerre et que l'on eût en tête des bonnes armées, il en arriverait bien d'autres.

M. de Louvois portera un grand préjudice aux armes du Roi; il ne veut employer que des jeunes gens; le Roi ne veut que ce qu'il veut et c'est assez pour être mal à la Cour que d'être vieux et expérimenté officier; tout est mal satisfait, tout veut quitter et ceux qui sont maintenus sont les timides et qui se soumettent à souffrir les rudeurs de M. de Louvois. On n'entend que plaintes de tous côtés; on ne donne rien, mais avec cela on est très soumis.

CIX

A Paris, le 28 août 1669.

Il y eut dimanche dernier une comédie et ballet à Saint-Germain. Quoiqu'on n'y conviât personne, la Reine dit qu'elle voulait que l'ambassadrice et sa fille y allassent. Ma femme, étant au lit, croyant de s'être blessée, y envoya sa fille et croyant qu'il

y eût bal, elle l'avait parée et mis ses pierreries. Comme la foule y fut très grande, cette enfant a perdu une boîte de diamants et un poinçon de la valeur d'onze ou douze cents pistoles. La Reine lui voulut parler elle-même et donna des ordres aussi bien que le Roi pour que l'on les cherchât, envoya des officiers des gardes dans la salle parler au concierge et tapissier qu'ils menacèrent de peines très rigoureuses. Le lendemain la boîte se trouva dans la retrousse de la robe d'une des demoiselles de mademoiselle de Montpensier; on la remit à M. le marquis de Saint-Damien qui était là; pour le poinçon, qui ne vaut pas deux cents pistoles, il est perdu.

Le Roi, l'ayant su, a envoyé aujourd'hui visiter la marquise de Saint-Maurice par M. de Bonneuil sur son infirmité. Après avoir fait son compliment, il a demandé l'Angélique[1], lui a dit que Sa Majesté ayant appris que son poinçon était égaré, que comme il s'en était trouvé un, qu'il le lui envoyait et lui en a remis un très beau et de

1. Angélique-Christine Chabod de Saint-Maurice, mariée le 28 novembre 1675 à Charles-Maurice Solaro, comte de Moretta.

grande valeur. On me l'est venu dire dans ma chambre; je suis passé dans celle de ma femme, j'ai fait mon possible pour le faire reprendre à M. de Bonneuil, lui représentant que je ne méprisais pas les bienfaits du Roi mais que j'étais dans un emploi à ne pouvoir pas les accepter; il n'a jamais voulu le reprendre, quoique je l'aie prié de le faire et de le garder jusqu'à ce que j'eusse écrit à Votre Altesse Royale pour avoir ses ordres sur ce que j'aurais à faire. Il a dit que le Roi ne prétendait pas de me rien donner, mais qu'il ne voulait pas que ma fille perdît rien chez lui et que l'on ne devait rien trouver de suspect en cette action; qu'il était vrai que l'Angélique était belle mais que son âge pouvait bien faire juger que ce n'était que par un motif d'une simple amitié. Je lui ai répondu que je souhaiterais qu'elle fût belle et en âge de pouvoir servir au plaisir du Roi, que je la lui donnerais avec grande joie.

Jamais homme n'a été embarrassé comme je le suis; tout le monde me dit que, nonobstant mon caractère, je ne puis pas empêcher le Roi de faire des présents à ma fille. Cependant, Monseigneur, je sais que je fais faute et que Votre Altesse

Royale doit blâmer ma conduite en acceptant ce poinçon. Je la supplie de m'en envoyer son sentiment avec sa bonté ordinaire car si je ne peux pas rendre ce poinçon, je ferai un présent de sa valeur à madame de Bonneuil. Il est d'un seul diamant très grand; il a bien quelques petits défauts mais, comme je ne m'y connais pas, je ne sais pas l'estimer et j'ai cru qu'il n'était pas honnète d'avoir empressement d'en savoir le prix.

CX

Paris, le 30 août 1669.

J'ai commencé cette lettre ce matin à Saint-Germain où j'allai coucher hier au soir pour y voir la comédie[1]. Le Roi m'a donné audience après son dîner. Je lui ai expliqué les ordres que Votre Altesse Royale m'a donnés sur la mort de messieurs de Vendôme[2] et en faveur de leurs suc-

1. *La Princesse d'Élide*, jouée pour la première fois au Louvre le 8 mai 1664. (*Gazette de France*, 1669, p. 859.)

2. Le duc de Beaufort tué à Candie et son frère, le cardinal de Vendôme, mort à Aix-en-Provence le 6 août 1669.

cesseurs[1], puis je lui ai présenté M. d'Arvey qui lui a fait son compliment et offert les lettres de Vos Altesses Royales parce que M. de Laon a jugé qu'il ferait mieux. Sa Majesté nous a répondu les mêmes mots : « J'ai de la joie d'avoir des marques du souvenir de monsieur et de madame la duchesse de Savoie; je leur sais bon gré de la part qu'ils ont prise en la perte que j'ai faite de mes cousins de Vendôme; outre l'inclination que j'ai pour l'avantage de leurs successeurs, l'amitié que j'ai pour mon frère m'obligera à m'y appliquer plus fortement. » En effet, Monseigneur, il parle toujours de ces deux princes avec tendresse, il les avancera assurément et il a dit que, dans trois ans que M. le chevalier sera en âge d'agir, il veut qu'il retourne en mer où il prétend qu'il ne fera pas moins que son oncle.

Monsieur le Dauphin a encore eu quelques attaques de fièvre que l'on dit considérables, mais on le cache à cause de la Reine. Néanmoins j'ai envoyé ce matin mon fils aîné à M. de Montausier pour en savoir des nouvelles; il l'a introduit

1. Louis-Joseph, duc de Vendôme et son frère Philippe, dit le chevalier de Vendôme, plus tard grand prieur de France.

dans sa chambre, il a voulu qu'il lui ait fait son compliment, il l'a trouvé assis dans son lit qu'il se jouait et il lui a répondu qu'il m'était bien obligé du soin que je prenais de sa personne et qu'il était mon serviteur.

La petite Madame a été malade, elle se porte mieux, on l'a ainsi dit à un gentilhomme que j'ai envoyé chez elle pour savoir l'état de sa santé.

J'ai été honoré par le dernier ordinaire de la lettre de la main de Votre Altesse Royale du dix-sept de ce mois. J'ai témoigné à M. de Péguilin combien elle et Madame Royale preniez de part à son avancement; il m'a témoigné qu'il en avait grande reconnaissance et m'a assuré qu'elles n'avaient pas ici de plus fidèle serviteur que lui.

Dimanche qu'il y eut à Saint-Germain comédie, je le fis prier d'y faire avoir place à messieurs d'Arvey et chevalier d'Aglié; on lui parla un peu tard; il leur fit donner néanmoins un exempt des gardes pour les faire placer, mais le grand monde et la confusion fut cause qu'ils ne purent pas l'être et ils furent un peu poussés, ce qui les obligea à sortir de la salle et ils ne virent rien. Mon fils aîné même fut poussé assez rudement par un lieu-

tenant des gardes qui le voulait faire reculer, mais le marquis de Rochefort, qui le vit et qui est capitaine des gardes du corps, lava bien la tête à cet officier, prit mon fils par la main et le fit asseoir sur un banc le plus approché du Roi et à côté du comte de Sault. Le Roi, ayant su tout ce désordre, s'en est fâché fortement, le sieur de Bonneuil m'en a parlé de sa part et, pour lui témoigner la reconnaissance que j'en ai, je fus hier à cette comédie; je fus reçu par ledit sieur de Bonneuil et le chevalier de Forbin [1], major des gardes; on me rendit plus d'honneurs qu'à l'ordinaire et à tous mes gentilshommes qui furent placés dans les premières places; le chevalier d'Aglié n'y vint pas avec moi; le Roi veut qu'il y aille; ce sera demain avec ma fille, car la Reine, sachant qu'elle n'y fut pas bien dimanche, elle veut qu'elle y retourne et prendre elle-même soin de la placer.

J'ai cru devoir faire ce petit détail à Votre

1. Louis, chevalier, puis bailli de Forbin, major général des quatre compagnies des gardes du corps en 1665, capitaine de la première compagnie des mousquetaires à la mort de d'Artagnan en 1673, maréchal de camp en 1677, lieutenant-général en 1688.

Altesse Royale sur ce qu'elle pourrait savoir cette affaire différemment. La comédie est galante, il y a des belles entrées de ballet et bonne musique et concert. M. le prince de Toscane[1] y a assisté toutes les trois fois que l'on l'a jouée; il n'était pas avantageusement placé car il était sur un banc que, bien qu'il fût proche du Roi, il y avait auprès de lui des gentilshommes qui ne font pas ici la première figure.

Après l'audience que j'ai eue aujourd'hui du Roi, je l'ai voulu remercier du magnifique présent qu'il a fait à ma fille, il ne m'a pas voulu écouter, néanmoins je lui ai témoigné mes reconnaissances et que j'avais rendu compte à Votre Altesse Royale des générosités qu'il faisait à ceux qui sont à elle. Toute la Cour a témoigné grande joie de ce bienfait qu'il a fait à l'Angélique et font connaître d'être satisfaits de mes civilités et de celles de ma famille. Je fais passer ce poinçon pour valoir mille louis quoiqu'il ne vaille que deux mille écus au plus; on m'a assuré que le Roi avait commandé à M. de Colbert de l'acheter mille et cinq

1. Cosme III de Médicis, né en 1642, marié en 1661 à Marguerite d'Orléans, grand-duc de Toscane en 1670, mort en 1723.

cents pistoles. Quand M. de Bonneuil lui a dit que j'avais fait mon possible pour le lui faire reprendre, il en a été étonné et lui a dit que Votre Altesse Royale faisait de si beaux présents à son ambassadeur et à tous ceux qu'il envoyait à sa Cour.

J'ai fait que ma fille a envoyé un étui de vermeil à la fille de madame de Bonneuil, de trois cents écus ; ils firent quelque difficulté de l'accepter mais mon écuyer le laissa sur leur table ; ils m'en ont remercié et l'ont dit à la Cour. J'ai prôné partout les générosités du Roi, mais je ne laisse pas d'être en peine que Votre Altesse Royale ne trouve mauvais que j'en aie reçu des effets. Je voudrais avoir perdu trois fois autant que vaut le poinçon et que le Roi n'eût pas songé à me l'envoyer.

CXI

A Paris, le 17 septembre 1669.

La Cour partit hier pour Chambord et n'en doit revenir qu'au vingt d'octobre. Les ministres se

sont retirés dans leurs maisons de campagne, il semble que tout le monde ne songe qu'à se promener et à se divertir, sauf M. de Colbert qui doit aller visiter le Havre de Grâce et M. de Louvois les nouvelles fortifications qui se font en Flandre.

Ces messieurs ici ne donnent jamais que la moitié des choses que l'on leur demande afin que l'on ait occasion de les voir souvent et pour n'être pas crus faciles. J'avais prié M. Le Tellier de me donner une nouvelle déclaration pour le Dauphiné, qui permît aux Savoyards d'y posséder des bénéfices et qui les relevât de l'obligation d'y donner caution de payer les juges quand ils y plaident ; il m'a envoyé des lettres patentes pour la première demande avec toutes les dépêches nécessaires. Il m'a écrit que, quant à la seconde, le Roi n'a pas jugé de devoir parler de la décharge de la caution parce que, outre que cela est contraire à ses ordonnances, les magistrats de Savoie peuvent en user de même si bon leur semble.

J'oubliais de faire savoir à Votre Altesse Royale que le prince de Toscane, ayant voulu voir M. le prince de Condé, avait employé M. l'abbé Siri pour cela, auquel monsieur le Prince a répondu

qu'il ne le pouvait pas voir en lieu tiers parce qu'il y aurait trop de parité, que s'il le voulait venir voir chez lui, il lui donnerait de l'Altesse, mais non pas la main, que sur cela il pouvait prendre ses mesures, ce que le prince de Toscane, n'ayant pas voulu accepter, il ne l'a pas visité.

CXII

A Paris, le 20 septembre 1669.

Dès que je sus que le Roi avait donné l'amirauté au fils de madame la duchesse de La Vallière [1], je résolus de l'en féliciter ; je sondai Le Guay pour savoir si le Roi l'aurait pour agréable ; on me fit connaître que non et maintenant que l'on croit que M. de Beaufort est prisonnier, il semble que ce compliment ne serait plus à propos ; néanmoins après que le sieur de Bonneuil sera revenu de la campagne, je lui ferai

1. L'édit portant suppression de la charge de grand-maître, chef et surintendant de la navigation, et rétablissant la charge d'amiral de France, ne fut promulgué que quelques semaines plus tard, le 12 novembre 1669.

voir ce que Votre Altesse Royale m'en a écrit et s'il juge à propos que je visite cette dame, je le ferai dès qu'elle sera de retour de Chambord. En tout cas, le Roi saura que Votre Altesse Royale m'en a donné l'ordre et j'aurai bien réponse de cette lettre avant que la Cour soit à Saint-Germain.

La Cour a fait des petites journées dans son voyage et ne doit arriver qu'aujourd'hui à Chambord ; on fait cent contes sur ce que l'on dit que madame de Soubise y est allée sans sa mère ; on veut que M. de Colbert travaille pour la mettre en faveur, n'étant pas satisfait de madame de Montespan ; néanmoins il n'y a aucune apparence à tout cela.

CXIII

Paris, le 4 octobre 1669.

Je suis sensiblement affligé de la continuation des infirmités de monseigneur le Prince. Mardi que je fus à Saint-Germain pour voir monsieur le Dauphin, on en parla longtemps dans la chambre de ce prince ; quand j'en sortis, un chirurgien, qui est

au Roi et qui demeure dans l'hôtel de Vendôme, me suivit et me dit qu'il avait l'honneur d'être connu de Madame Royale, qu'il était sa créature et qu'il était sensiblement touché des mauvaises nouvelles qu'il avait entendues de Piémont, que pour Monseigneur le Prince de Piémont il ne le fallait pas purger trop souvent ni le chagriner, mais si l'on pouvait le réduire au lait de vache et au pain nonobstant sa fièvre, que Madame Royale savait bien qu'il n'avait élevé ses enfants que de la sorte, sans quoi ils seraient tous morts. Je ne trouvai personne par là pour savoir le nom dudit chirurgien : le Roi a grande créance en lui et c'est pour cela qu'il l'a laissé auprès de monsieur le Dauphin.

La Cour ne reviendra de Chambord qu'au 20 de ce mois ; elle y est dans des continuels plaisirs et dans la joie. Madame de Montespan les a un peu troublés : elle a eu mal et il l'a fallu saigner deux fois d'un jour, on écrit qu'elle est guérie. Tout Paris veut que madame de Soubise ait le dessus de la faveur et qu'elle ait déjà fait le saut ; ceux qui mandent ces nouvelles en marquent l'heure et le lieu. Pour moi je n'en crois rien ; on a déjà fait

plusieurs fois des contes de cette nature et madame de Montespan a trop de charmes et d'esprit pour se laisser supplanter.

CXIV

A Paris, le 11 octobre 1669.

On ne parle plus tant de la faveur de madame de Soubise ; on dit qu'elle et toute sa famille la souhaitent fort mais que l'humeur de la dame qui n'a pas d'esprit ni d'enjouement ne plaît pas au Roi ; on croit que, s'il s'attache à elle, ce ne sera qu'en passant.

Tous les chevaux de carrosse de la Cour sont péris dans le voyage à cause de la sécheresse et de la poussière, on est venu demander les attelages des princes et grands de Paris pour mettre en relai quand Leurs Majestés reviendront : la Reine a envoyé prier la princesse de Carignan de lui prêter ses chevaux comme aussi la princesse de Bade ; bien qu'elle n'en ait pas et encore que l'on l'eût dit par avance à celui qui les demandait, il ne voulut pas laisser de faire ce compliment à

ladite princesse de la part de la Reine et fit entendre que c'était pour cause, ce qui lui donne quelques espérances.

On commence à perdre toutes les espérances que l'on avait que M. de Beaufort fût prisonnier; assurément il n'y a jamais eu tant de deuil parmi le peuple de Paris que celui qu'ils ont de sa perte; s'il avait été esclave on aurait trouvé des millions pour le racheter et il s'est trouvé des simples crocheteurs qui avaient déjà consigné dix pistoles pour leur part.

Dès que la Cour sera à Saint-Germain, je ferai mon possible pour que l'on agrée que je fasse les compliments de Votre Altesse Royale à madame la duchesse de La Vallière; ces dames se vont bien divertir l'hiver prochain parce que le Roi ne le passera à la campagne qu'à leur seule considération.

CXV

A Paris, le 25 octobre 1669.

Nous fûmes hier, M. le marquis de La Pierre et moi, conduits par les introducteurs dans les

carrosses de Leurs Majestés à Saint-Germain, nous eûmes audience du Roi ; tous les ambassadeurs lui firent le compliment de condoléance sur la mort de la reine-mère d'Angleterre[1]. Je lui témoignai aussi la sensible douleur que Votre Majesté Royale en a eue. Je lui présentai ensuite M. le marquis de La Pierre qui s'acquitta dignement de son compliment avec esprit et bonne grâce ; le Roi lui témoigna par un discours fort obligeant combien il sait bon gré à Votre Altesse Royale de la part qu'elle prend en la conservation de monsieur le Dauphin et fit connaître qu'il avait fort agréé le discours dudit marquis que toute la Cour trouva très bien fait. Je remerciai aussi Sa Majesté des sentiments qu'elle a eus du mal de Votre Altesse Royale et de la bonté qu'elle avait eue de la faire visiter par un gentilhomme. Il m'assura qu'il avait été en des grandes peines de sa maladie puis qu'il lui souhaitait une santé aussi parfaite qu'à soi-même ; il me chargea de la prier de vouloir se conserver pour l'amour de lui. Nous vîmes monsieur le Dauphin qui nous

1. Henriette de France, reine d'Angleterre, était morte à Colombes le 10 septembre 1669, âgée de 60 ans.

demanda des nouvelles de la santé de Votre Altesse Royale et, avec la gentillesse qui accompagne toutes ses actions, il chargea M. le marquis de La Pierre d'assurer bien de ses services Vos Altesses Royales et Monseigneur le Prince de Piémont.

La Reine s'était habillée de son mante de deuil pour nous recevoir, mais à midi il lui survint un dévoiement qui nous priva de l'honneur de lui faire la révérence, on nous a remis à dimanche pour cela. Nous ne vîmes pas M. le duc d'Anjou [1] ni Madame [2] parce qu'ils dormaient. Monsieur et madame la duchesse d'Orléans n'ont pas voulu recevoir nos compliments à Saint-Germain parce qu'ils n'y ont pas des appartements tendus de deuil, ils seront ici pour cela un jour de la semaine prochaine. On nous donna à dîner à Saint-Germain à l'ordinaire quand on y conduit des envoyés.

Madame de Soubise ne s'est pas emparée de la faveur comme l'on disait ; les deux favorites sont

1. Philippe, duc d'Anjou, fils de Louis XIV et de Marie-Thérèse, né le 8 août 1668, mort le 10 juillet 1671.

2. Marie-Thérèse, dite la petite Madame, née le 2 janvier 1667, morte le 1er mars 1672.

toujours très bien et madame d'Heudicourt très mal; on ne l'a pas chassée de la Cour, mais le Roi l'a traitée avec tant d'indifférence et de froideur, ne lui parlant plus, que l'on croit qu'elle se retirera d'elle-même. On dit qu'elle avait habitude avec le marquis de Béthune; que le Roi, lui en ayant demandé la vérité, ne la condamnant pas, elle le lui nia[1]; que Sa Majesté, en ayant du soupçon, commanda à Péguilin de les observer, qui, avec son adresse, ayant su qu'ils étaient ensemble dans un endroit fort retiré, en donna avis à Sa Majesté qui les y attrapa. On croit que la Reine, voulant savoir où était le fils de madame de Montespan[2], l'avait communiqué à madame de Béthune, qui donna la commission au marquis, son fils, de tâcher de le pénétrer de madame d'Heudicourt et

1. La version de M. de Saint-Maurice sur la disgrâce de madame d'Heudicourt est confirmée par madame de Caylus, suivant laquelle « madame d'Heudicourt rendait compte de tout ce qui se passait de plus particulier à la Cour », et par madame du Bouchet qui, dans une lettre à Bussy-Rabutin du 20 septembre 1669, accusait cette dame de « partager le secret de madame de Montespan avec le marquis de Béthune ». (*Lettres de madame de Sévigné*, II, 54.)

2. D'après Saint-Simon, madame Scarron, chargée des enfants de madame de Montespan, avait pris avec eux la petite fille de madame d'Heudicourt et « l'éleva avec eux dans les ténèbres et le secret qui les couvrait alors. » (*Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, III, 220.)

que la Reine l'ayant su, le Roi soupçonna que ç'avait été par le moyen de cette dame et le refus qu'elle lui fit de lui avouer l'intrigue qu'elle avait avec le marquis de Béthune le confirma dans son soupçon.

Comme la Cour arriva dimanche à Saint-Germain et que M. de Bonneuil se préparait d'y aller je lui ai fait voir la lettre que Votre Altesse Royale m'a commandé de lui montrer ; il me promit de dire au Roi tout ce qu'elle contenait et de savoir adroitement s'il trouverait bon que je visitasse madame de La Vallière. Hier, à Saint-Germain, il m'assura qu'il avait fait le récit au Roi de tout ce qu'il avait lu dans la lettre de Votre Altesse Royale, qu'il en avait témoigné de la joie et de l'étonnement que Votre Altesse Royale m'écrivît de si longues lettres de sa main et d'affaires ; il lui montra aussi la bague que Votre Altesse Royale lui a envoyée qu'il avait effectivement au doigt et quant à la visite de madame de La Vallière, le Roi lui dit de savoir d'elle si elle l'agréerait ; il me donna parole de m'en rendre réponse aujourd'hui ou demain. Je lui représentai qu'il ne fallait pas qu'il la vît que le Roi ne fût

allé au préalable chez elle, afin qu'elle sût ses sentiments puisque assurément il ne manquerait pas de l'en entretenir dès qu'elle l'approcherait.

Je viens de savoir que le Roi est fort en colère de ce que M. le duc de Navailles a abandonné Candie. Il lui a fait écrire de lui renvoyer ses ordres, les motifs de sa retraite et de ne pas paraître devant lui qu'il ne s'en soit justifié ; on le croit un homme perdu et Sa Majesté veut faire voir à toute l'Europe qu'il avait résolu que ce duc demeurât là jusques à l'arrivée de M. de Bellefonds et il a dit qu'il voudrait que toutes les troupes qu'il a ramenées fussent à la chaîne à Constantinople et que Candie eût pu attendre les secours qu'il y voulait envoyer l'année prochaine. Enfin il est outré de ce que les Français ont si mal fait et de ce qu'ils ont abandonné cette place qui était aux abois, qui aurait subsisté encore longtemps s'ils y étaient demeurés et qui peut être aurait obligé le vizir, qui manquait de tout, à lever le siège. M. de Navailles a ramené 5.000 hommes entre lesquels il n'y a que 1.200 blessés ou malades.

CXVI

A Paris, le 1er novembre 1669.

Madame d'Heudicourt est toujours de toutes les parties que le Roi fait avec les dames mais elle n'en reçoit pas de meilleurs traitements pour cela ; elle-même dit qu'elle ne sait pas ce qu'elle deviendra ; pour moi, je crois qu'elle subsistera ; M. le marquis de La Pierre l'a vue et elle lui a fait espérer de lui faire parler à madame de Montespan. Je n'ai pas eu de nouvelles du sieur de Bonneuil pour savoir si je pourrai voir madame de La Vallière ; on m'a dit que le Roi ne se soucie pas que personne fréquente ces dames, même les étrangers ; en effet, elles ne reçoivent jamais des visites ; il craint qu'elles ne se chargent de commissions pour lui, que l'on ne dise qu'elles le gouvernent ; les ministres même lui inspirent ces sentiments pour se conserver la direction de toutes choses et la distribution des charges.

CXVII

A Paris, le 6 novembre 1669.

J'ai reçu le dessin que Votre Altesse Royale a changé pour l'Orangerie de la Vénerie; je le joindrai à un autre qu'elle m'avait envoyé. Je tâcherai de les faire voir au Roi et tâcherai de surmonter les difficultés qui s'y rencontrent car j'ai déjà fait savoir à Votre Altesse Royale que je ne lui parle jamais qu'aux audiences quoique j'aille quelquefois à son lever et que je le vois chez la Reine, mais il ne dit jamais mot aux étrangers, ce qui étonne fort les ambassadeurs et particulièrement celui d'Angleterre, qui est accoutumé de voir le Roi, son maître, s'entretenir tous les jours à son lever et au cercle chez la Reine et parler avec les ministres et tous les étrangers. Néanmoins je ferai par la voie du maréchal de Bellefonds que Sa Majesté verra ledit dessin.

Monsieur l'a vu et Madame, le maréchal du Plessis le leur a montré. Je l'ai fait voir à bien

des gens et particulièrement au maréchal de Villeroy, au Grand-Prieur, aux introducteurs et tout cela afin qu'ils missent le Roi en curiosité de me le faire demander à voir, mais personne ne m'a encore parlé de sa part.

CXVIII

A Paris, le 8 novembre 1669.

Mon écuyer m'a mis ici dans un grand embarras ; il a engrossé une marchande lingère sous des promesses verbales de l'épouser ; comme il ne lui a pas voulu tenir parole, elle l'a fait arrêter dans les prisons de l'Officialité [1], il a avoué de lui avoir promis mariage, sur quoi l'Official l'a condamné à le faire sous peine des censures ecclésiastiques. Je ne l'ai su en prison que trois jours après qu'il y a été ; je l'ai fait demander au Roi, on me fait espérer de me le faire rendre. Cependant le Roi, devant justice à ses sujets, il faudra que mon écuyer épouse la fille ou qu'il la dote et prenne

1. Juridiction ecclésiastique de l'archevêché de Paris.

l'enfant qu'elle porte; je tâcherai de m'en sortir le mieux qu'il me sera possible; ce sont des malheurs inévitables à Paris, où il y a tant de monde et il est si grand que l'on ne peut pas savoir ce qui s'y passe.

CXIX

A Paris, le 12 novembre 1669.

Je viens de Saint-Germain ou j'étais allé exprès pour voir madame la duchesse de La Vallière, M. de Bonneuil m'ayant dit samedi dernier qu'elle recevrait à grand honneur la visite que je lui voulais faire. M. de Bonneuil m'y a introduit d'abord après dîner et, en montant à son appartement, il m'a dit que je n'y demeurasse pas longtemps parce que le Roi l'attendait pour aller au promenoir. Elle m'a reçu avec sa bonne grâce et civilité ordinaires; je lui ai fait mot pour mot le compliment que Votre Altesse Royale m'avait commandé; elle m'a répondu qu'elle était bien obligée à Votre Altesse Royale de l'honneur qu'elle lui faisait;

qu'elle le recevait avec respect et qu'elle la remerciait des bontés qu'elle avait pour M. le duc de Vermandois, en attendant qu'il fût en âge de l'en aller remercier lui-même. Nous avons fait encore quelques compliments réciproques et très obligeants, puis je me suis retiré. Il y avait dans sa chambre mesdames les marquises de La Vallière et d'Heudicourt; madame de Montespan n'a pas tardé de les joindre, car, comme j'étais au bas de leurs degrés, elles sont descendues, montées en carrosse et allées attendre le Roi à Versailles, qui les a suivies de bien près.

J'ai été fâché de ce voyage qui est cause que j'ai pu si peu demeurer auprès de cette dame où je m'aimerais fort. Je l'ai trouvée toujours mieux faite que l'autre; elle a ce je ne sais quoi qui sait charmer et, si elle avait de l'embonpoint, elle passerait pour très belle. Son appartement est merveilleux autant pour la propreté que pour la richesse.

Dimanche dernier, M. de Lionne vint en cette ville et alla chez M. l'archevèque de Paris lui dire de la part de Sa Majesté qu'elle voulait que mon écuyer me fût rendu. Ce prélat lui répondit qu'il

était prêt de le remettre à qui elle ordonnerait, si bien que l'après-dîner M. l'Official et M. Pachot, premier commis de M. de Lionne, l'amenèrent céans dans un de ses carrosses et me firent des compliments fort obligeants auxquels je répondis avec civilité. M. de Laon a agi avec beaucoup de soin et d'amitié en cette affaire. Je voulus, lundi que M. de Lionne était encore ici, l'aller remercier ; il fit des grandes excuses à mon secrétaire s'il ne pouvait me recevoir parce qu'il avait à faire et devait aller à Saint-Germain ; mondit secrétaire lui demanda conseil de ma part comme je devais agir pour tirer mon écuyer tout à fait d'affaire. Il lui dit que, puisqu'on avait réparé l'offense que l'on avait faite à mon caractère, le Roi ne pouvait pas empêcher le cours de la justice, qu'il fallait que mon écuyer appelât comme d'abus au Parlement de la sentence de l'Official, puis accommoder l'affaire avec un peu d'argent ; c'est ce que je vais faire faire au sieur Brondel à son nom sans que je sois plus mêlé en cette affaire.

Samedi dernier, M. de Bonneuil me vint dire de la part du Roi qu'il avait résolu pour la commodité de tous les ministres étrangers de leur

faire dire que désormais ils ne s'adressassent plus qu'à M. de Lionne pour tout ce qu'ils avaient à négocier en cette Cour, sans voir les autres ministres pour affaires, si ce n'est que lui les y renvoyât; qu'il avait déjà fait le même compliment à messieurs le nonce et ambassadeur de Venise qui lui avaient témoigné de la joie que Dieu eût inspiré cette pensée à Sa Majesté. Je lui dis que je lui obéirai mais que je n'étais pas du même sentiment de ces autres Messieurs, que je ne croyais pas d'avoir coopéré à la délibération que le Roi venait de faire, que j'avais du regret de ne pouvoir plus voir messieurs Le Tellier et Colbert, puisque j'avais toujours eu beaucoup de satisfaction dans les visites que je leur avais rendues et que même j'avais été renvoyé à eux pour des affaires qui n'étaient pas encore terminées par le Roi même et par M. de Lionne. Je n'ai pas encore pu pénétrer le motif de cette résolution; les uns disent que M. Colbert s'est voulu exempter de recevoir visite des ambassadeurs, des autres que c'est pour quelque démêlé qu'il y a eu entre le nonce et M. le Tellier, où est mêlé le coadjuteur de Reims. Cela rendra la charge de M. de Lionne

bien plus considérable, mais comme il aura beaucoup plus d'affaires et qu'il est extrêmement occupé, ses résolutions pour les affaires tarderont et tireront en longueur.

CXX

A Paris, le 15 novembre 1669.

J'ai vu dans la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le deux de ce mois qu'elle a eu le même avis que m'avait donné M. de La Berchère [1] du dernier ordre que lui et M. de Boissieu [2] ont reçu du Roi pour ne tenir que la main droite dans les séances et signatures avec les commissaires de Votre Altesse Royale lorsqu'ils s'assembleront pour régler les limites d'entre la Savoie et le Dauphiné, en leur laissant la gauche libre. Il est bien certain que la

1. Pierre Le Goux, seigneur de La Berchère, premier président au Parlement de Dauphiné.

2. Denis de Salvaing de Boissieu, ancien lieutenant général au bailliage de Grésivaudan et depuis 1639 premier président de la Chambre des Comptes de Grenoble.

première fois que M. de Louvois envoya les précédents ordres qui étaient si contraires à la dignité de Votre Altesse Royale et à ce qui s'est pratiqué par le passé, il les avait faits à l'insu des ministres qui y ont remédié quand ils en ont pris connaissance ; il a le malheur qu'il fait souvent des choses qui ne sont pas approuvées comme Votre Altesse Royale verra après. Ce changement est avantageux à Votre Altesse Royale puisque le Roi l'a fait sans en être recherché.

Revenant aux choses que fait M. de Louvois de son chef et qui quelquefois sont condamnées et abolies, il avait fait une ordonnance pour que les courriers qui partiraient d'ici fussent obligés de prendre un passeport de lui et, après l'avoir fait publier et afficher, il en envoya des exemplaires chez tous les ambassadeurs. J'en ai même fait tenir un à M. le marquis de Saint-Thomas. M. le comte Maffei [1] arriva ici peu après; pour

1. Le comte Carlo Maffei della Mirandola, nommé gouverneur de Verceil en 1660, avait été envoyé par le duc de Savoie en Angleterre comme ambassadeur extraordinaire pour porter au roi Charles II les condoléances de son maître à l'occasion de la mort de Henriette de France, reine d'Angleterre, et aussi pour traiter de l'ouverture au commerce du port de Villefranche

qu'il ne se hasardât pas à être arrêté en quelque lieu comme on a fait à des gens de qualité à Péronne qui allaient en Flandre, j'envoyai mon secrétaire à Saint-Germain demander à M. de Louvois un passeport : il l'ordonna à l'abord et, quoique je tinsse là un laquais pour l'apporter, je ne l'ai pu avoir de quatre jours et même après le départ de M. le comte Maffei, car il voulait partir et, perdant patience de ce retardement, j'envoyai ordre au maître de poste d'amener des chevaux céans ; il le fit et M. le comte Maffei s'en alla le même jour. M. de Bonneuil vint céans pour me dire la résolution du Roi concernant les ministres. Après ce discours fini, je me plaignis à lui de ce qu'on avait fait tant attendre ce passeport, que M. le comte Maffei avait retardé ici un jour pour l'avoir, qu'il était bien fâcheux d'être obligé d'aller à la Cour pour en avoir et qu'il fallait établir ici un homme qui fût obligé de les donner dès que l'on les lui enverrait demander. Il me dit que les autres ambassadeurs murmuraient aussi de cette ordonnance et qu'il en parlerait au Roi et, mardi que je fus à

pour lequel la franchise avait été accordée aux vaisseaux anglais.

Saint-Germain, il me dit que Sa Majesté avait cassé cette ordonnance et qu'à la poste l'on donnerait des chevaux sans lesdits passeports.

Quant à la résolution du Roi pour que les ministres étrangers ne négocient plus qu'avec M. de Lionne, on l'a prétextée sur ce que c'est une chose affectée à sa charge, que les autres ministres de Sa Majesté n'y ont aucune part, mais il y a quelque chose de caché et qui s'est passé entre le nonce et M. Le Tellier et que le coadjuteur de Reims, fils de ce dernier, a divulgué. Je ne l'ai pas encore pu pénétrer; l'on dit aussi que M. Colbert s'est voulu débarrasser des visites que lui faisaient les ambassadeurs, alléguant qu'il ne se mêlait pas des affaires d'État mais seulement des fonctions de ses charges.

Il n'y a pas de nouvelles à la Cour, les choses y vont de leur train ordinaire, les dames y sont belles, propres et de bonne humeur parce qu'elles se divertissent bien et sont riches; elles sont aussi les seules, tout le reste rampe et, hors de leur appartement, il n'y a ni joie ni contentement à Saint-Germain, où Leurs Majestés passeront l'hiver, de quoi il me fâche fort car pour

être là à temps pour voir le Roi ou les ministres, il faut en ce temps-ci partir une heure avant le jour outre qu'il en coûte beaucoup dans ces hôtelleries, mais il faut s'y résoudre et n'en pas parler puisque le Roi s'y aime.

CXXI

A Paris, le 22 novembre 1669.

Le Roi a fait réprimande à Monsieur de ce qu'il est allé voir le Turc avec Madame[1]; cet envoyé du Grand Seigneur l'a porté haut, il a de l'esprit, on dit qu'il entend le français mais qu'il feint de l'ignorer; ainsi il sait tout ce que l'on dit devant lui; son interprète est Albanais, bien fait, qui parle ce langage-ci comme s'il était de Paris. Ils prennent tout à leur avantage et diront en leur

1. Suleiman-Aga, envoyé du Grand-Seigneur, débarqué à Toulon le 4 août 1669, avait partout sur son passage revendiqué les plus grands honneurs. Reçu deux fois en audience par M. de Lionne et une fois par le Roi, il ne se plia qu'avec peine au cérémonial qu'on voulut lui imposer et ne parut point impressionné par la majesté de la Cour de Louis XIV. (A. Vandal, *L'Odyssée d'un ambassadeur ; Les Voyages du marquis de Nointel* (*1670-1680*), pp. 23-31.)

pays que le frère du Roi leur a fait visite, ils n'auront pas eu lieu de conserver grande estime pour Monsieur et Madame, ils ne vécurent pas avec grande réserve devant ces étrangers, de même que le chevalier de Lorraine et toute leur suite aussi bien que les filles de Madame.

Je n'ai pas pu aller cette semaine à Saint-Germain à cause des affaires de Madame; mais j'y irai dimanche ou mardi et porterai le dessin de la Vénerie Royale pour le faire voir au Roi. Vendredi dernier que j'y fus, je vis madame la duchesse de La Vallière à la messe, elle était dans les tribunes d'en haut; dès que j'y jetai les yeux, j'en reçus un grand salut auquel je répondis par des révérences très soumises. J'ai su que le Roi et elle ont été très satisfaits de ma visite. Je ne saurais les lui continuer parce que personne ne va chez elle, mais chez la Reine et partout où je la trouverai je la visiterai et tâcherai de la bien persuader de l'estime qu'a pour elle Votre Altesse Royale et des ordres qu'elle m'a donnés de lui faire ma cour et de lui rendre dans toutes sortes de rencontres mes fidèles et respectueux services.

Le Roi, sans que personne le sache, a fait pré-

parer de beaux appartements à ces dames dans les Tuileries et s'est enfin résolu de venir faire quelque séjour en cette ville car les fermiers des entrées demandent des grands rabais à cause qu'il demeure si longtemps à Saint-Germain.

Le livre du chevalier Lucas Assarini s'accrédite beaucoup ici ; bien des gens savants m'en ont parlé. M. de Colbert l'a fait examiner par des historiens qui ont trouvé qu'il a vu des bons mémoires et on m'en a demandé, même M. le maréchal de Villeroy. On dit que l'abbé Siri qui dit peu de bien de qui que ce soit n'a pas pu s'empêcher de dire qu'il avait bien mieux écrit cette histoire que nul autre écrivain, que néanmoins il sait des circonstances dont Lucas Assarini n'a pas eu connaissance.

On vient de me dire que le Roi a supprimé la charge d'amiral et qu'il ne l'avait donnée au duc de Vermandois, son fils, que pour s'ôter de l'importunité de ceux qui y prétendaient, et pour la conserver à M. le duc de Beaufort en cas qu'il se fût trouvé prisonnier, comme l'on disait. C'est un coup de M. Colbert pour se rendre maître de la marine. On en fit de même après la mort du feu duc de

Montmorency, mais le cardinal de Richelieu la fit revivre en sa personne sous le nom de chef et surintendant général de la navigation et commerce de France. La charge de vice-amiral que va avoir M. le comte d'Estrées[1] va être une des plus belles du royaume car il n'y a jamais eu tant de vaisseaux ni si puissants en mer qu'il l'est présentement. Je suis bien aise d'avoir fait le compliment de Votre Altesse Royale à madame de La Vallière avant la suppression de cette charge, car maintenant je n'aurais plus de prétexte de la visiter[2].

Votre Altesse Royale verra dans les feuillets du gazetier de l'Académie les disgrâces de la gouvernante de Mademoiselle et de quelque autre[3]. Le

1. Jean, comte d'Estrées, né en 1628, maréchal de camp en 1649, lieutenant général en 1655, était entré dans la marine en 1668 en qualité de lieutenant général des armées navales. Il fut créé vice-amiral le 12 novembre 1669.

2. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il s'agit ici non de la suppression de la charge d'amiral de France mais de celle de grand-maître, chef et surintendant de la navigation, prescrite par l'édit du 12 novembre 1669.

3. Ainsi que M. de Saint-Maurice l'explique plus longuement dans la lettre suivante, madame de Saint-Chaumont, gouvernante de la petite Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, se trouva impliquée dans les intrigues de Daniel de Cosnac, évêque de Valence, et comprise dans sa disgrâce.

comte de Guiche a encore quelque part en cette affaire et assurément son éloignement sera encore de durée.

Je ne saurais encore donner satisfaction à Votre Altesse Royale par cet ordinaire pour les pendants, ce sera assurément la semaine prochaine ; les diamants sont si chers ici que le prix en fait peur, il a fallu en envoyer prendre en Hollande ; mais assurément dans quatre ou cinq jours nous les aurons et on les commencera. Le Roi en achète d'un marchand français, qu'il a apportés des Indes, pour 400.000 écus.

Madame la princesse de Bade commence à déchoir, la Reine ne l'a pas menée à Versailles, cela a fait éclat ; elle est encore un peu soutenue par madame de Montespan, par réputation seulement parce qu'elle a un peu aidé en ses affaires ; que si elle l'abandonne, c'est une femme perdue. Les dames sont à Versailles, il y a très peu de monde.

CXXII

A Paris, le 29 novembre 1669.

Bien que le gazetier de l'Académie écrive ce qui s'est passé au Palais Royal, j'ai cru être obligé d'en faire un fidèle récit à Votre Altesse Royale car peut-être il y aura de plus fâcheuses suites. L'évêque de Valence[1], outré de la disgrâce qu'il s'attira il y a deux ans, a voulu entreprendre la perte du chevalier de Lorraine et de la maison du Plessis et intriguer pour cela avec madame la marquise de Saint-Chaumont et peut-être du su de madame la duchesse d'Orléans. Il était venu déguisé à Paris contre la défense qu'il en avait, pour agir de plus près ; le Roi, l'ayant su, le fit

1. Daniel de Cosnac, évêque de Valence et premier aumônier de Monsieur, avait été exilé dans son diocèse au mois de février 1668, à la suite de ses tentatives infructueuses pour faire donner à Monsieur le gouvernement de Languedoc. S'il faut l'en croire, il ne serait revenu à Paris que sur les instances de Madame. Arrêté dans les circonstances rapportées par M. de Saint-Maurice, il fut exilé à l'Ile-Jourdain et y resta près de trois ans.

arrêter prisonnier comme un faux monnayeur ; il était dans un logis misérable, avec un habit de couleur, une perruque et l'épée au côté, lorsque l'on le saisit ; il voulut bien dire qu'il était évêque mais on se moqua de lui, témoignant que c'était une défaite et, sur son habillement, quand il fut dans le For-L'Évêque, on le voulut interroger sur le crime qu'on lui imputait. Il ne voulut pas répondre à cause de son caractère, il écrivit à M. de Louvois ce qu'il était, alors le Roi l'envoya retirer de prison par le sieur Lafon, ordinaire dans sa maison, qui l'a conduit en Guyenne en exil à l'Ile-Jourdain sans lui laisser parler à personne à cause qu'il était venu à Paris contre l'ordre qu'il en avait.

On lui trouva des lettres de madame de Saint-Chaumont et des autres en chiffre, ce qui obligea Sa Majesté à résoudre sa disgrâce ; le maréchal de Gramont, son frère, le sut et lui en donna avis, sur quoi elle demanda congé à Monsieur qui le lui accorda, lui disant qu'elle l'avait prévenu ; elle se retira à l'hôtel de Gramont d'où elle a fait demander congé de demeurer à Paris dans un couvent. Mais on le lui a refusé, il faut qu'elle sorte de Paris. Madame

en est affligée, a pesté contre le Roi et Monsieur. Ce dernier dit qu'il n'y a aucune part, qu'il n'a jamais rien su de cette résolution. Sa Majesté, au contraire, dit que Monsieur lui a demandé à genoux à Chambord l'éloignement de madame de Saint-Chaumont. Cependant il est offensé des discours de Madame ; elle ne va pas à Saint-Germain et veut demeurer à Paris pour y faire la reine et se faire faire la cour. Il a dit qu'il l'en fera bien sortir et, comme Sa Majesté fut avant-hier à Versailles, on y fit aller Madame pour faire sa cour et on l'a disposée à retourner à Saint-Germain.

Dès que l'évêque de Valence fût arrêté, on dépêcha un courrier à Valence pour y faire saisir ses papiers et la cassette où il tenait ses lettres ; on croit qu'il avait grand commerce avec Madame et en Angleterre et qu'il y donnait des avis pour détacher l'Angleterre d'avec la France ; il portait Madame à être tout à fait dans les intérêts du roi de la Grande Bretagne, son frère, comme l'unique moyen d'avoir ici du crédit et de s'y faire considérer. Voilà ce que j'en ai pu pénétrer et on attend avec curiosité le succès de cette intrigue.

On espère toujours que la Cour reviendra ici le

mois prochain, on y a fait préparer un appartement pour les dames; la plus aimée souhaite d'y venir et d'y faire ses couches, on la croit grosse de cinq mois. On dit qu'elle sollicite incessamment le Roi pour qu'il déclare son fils qui n'a pas encore dix mois. On ne sait comme s'y prendre à cause du mari[1].

Je viens de savoir que, mercredi que le Roi fit appeler par Monsieur à Versailles madame la duchesse d'Orléans, il l'entretint longtemps dans son cabinet, qu'il lui dit qu'il ne fallait pas qu'elle fût fâchée s'il avait ôté madame de Saint-Chaumont d'auprès de Mademoiselle, puisqu'il voulait prendre soin de l'éducation de cette princesse, la destinant pour femme de monsieur le Dauphin; qu'il voulait l'élever à sa mode et lui donner une gouvernante de sa main. Il faut qu'il lui fît ensuite des discours plus désobligeants car l'on remarqua que quand madame la duchesse d'Orléans sortit de ce cabinet, qu'elle avait le visage couvert de larmes, mais on n'en a pas pu pénétrer la cause. On

1. La séparation de corps et de biens entre monsieur et madame de Montespan ne fut prononcée que beaucoup plus tard, en 1674.

croit que la marquise de Villars [1] sera la gouvernante, ou la maréchale de Clérembault [2] et madame de Raré [3] qui y prétendaient. On dit que mesdames de Piennes [4], d'Albon [5], de La Fayette [6] et d'Isles y prétendaient.

CXXIII

Paris, le 6 décembre 1669.

Je crois que les dames de la faveur gagneront leur cause et qu'elles empêcheront la Cour de venir cet hiver à Paris ; tout le monde en enrage, on en fait cent contes ; l'autre jour M. le Grand, voyant sur un balcon mesdames de La Vallière, de Montespan et de Soubise, dit tout haut : « Voilà

1. Marie Gigault de Bellefonds, marquise de Villars.

2. Louise-Françoise Bouthillier, maréchale de Clérembault, fut effectivement nommée quelques semaines plus tard gouvernante des enfants de Monsieur.

3. Catherine d'Angennes, mariée à Henry de Lancy, marquis de Raré, capitaine des gendarmes de Monsieur.

4. Françoise Godet des Marais, mariée en 1661 à Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, gouverneur de Pignerol.

5. Claude Bouthillier de Rancé, mariée à Gilbert-Antoine comte d'Albon, chevalier d'honneur de Madame.

6. Marie-Madeleine Pioche de La Vergne, comtesse de La Fayette, la confidente de Madame et l'auteur de l'*Histoire de madame Henriette* et de la *Princesse de Clèves*.

le temps passé, le présent et le futur ». Chacun en dit librement sa pensée et pas un en bien ; le Roi le sait, il s'en rit, il ne laisse pas de s'en divertir et j'admire en cela sa modération et sa conduite car s'il en faisait quelque démonstration, elle le rendrait haïssable et tout le monde en murmurerait.

CXXIV

De Paris, le 12 décembre 1669.

Le Roi donna lui-même mardi dernier M. de Caregret à messieurs de Vendôme pour leur gouverneur et leur témoigna à son ordinaire beaucoup de bonté et d'amour. C'est une personne de qualité, de mérite, parent du maréchal de Bellefonds et fort estimé à la Cour. Les tuteurs ne sont pas encore établis bien que Sa Majesté les ait nommés, la négociation en a été faite sans la participation des parents maternels de ces princes, qui sont madame la princesse de Conti, messieurs le comte de Soissons et les ducs de Bouillon et de Mazarin. Ils s'en sont piqués, refusent de donner leurs procurations pour établir lesdits tuteurs,

sous prétexte qu'elles ne sont pas nécessaires, Sa Majesté les ayant choisis; elle a promis de leur en parler. M. Colbert témoigne grande passion de servir ces Messieurs et de travailler à régler leurs intérêts; on prémédite qu'ils ne dépenseront jusqu'à ce qu'ils paraissent à la Cour que 40.000 écus qu'ils tireront du gouvernement de Provence et des abbayes de M. le chevalier. Ainsi ils payeront tous les ans de leurs revenus cent mille écus de dettes et, s'ils vendent leur hôtel que l'on estime près de deux millions, ils accommoderont bien leurs affaires. Ils ont cinq duchés qui sont ceux de Vendôme, Mercœur, Beaufort, Penthièvre et Étampes, les principautés de Martigues et d'Anet et plusieurs autres terres.

CXXV

A Paris, le 20 décembre 1669.

J'ai fait remettre à Versailles où est la Cour à madame d'Heudicourt les livres des sapates, je sais qu'elle les fera voir à mesdames de La Val-

lière et de Montespan. Il n'y a jamais rien eu de si galant et de si spirituel, mais je voudrais bien que le petit livre de celui que Madame Royale a envoyé à la reine de Portugal ne fût pas venu ici. Madame de Thianges[1] le voulut faire voir à la Reine comme une chose fort galante; en le lisant, elle se fâcha extrêmement de ce que dans le premier feuillet on dit les avantages que le Portugal a emportés sur l'Espagne et se plaignit que Madame de Savoie eût tant de mépris pour sa maison, qu'elle la trouvait bien plaisante ; madame la duchesse d'Orléans se trouvant présente qui excusa l'affaire tant qu'elle put, il sembla que la Reine se paya de ces raisons. Ceux qui m'en ont donné l'avis étaient présents, ils m'ont conseillé de n'en pas parler, de n'en pas faire une affaire puisqu'on n'en parlait plus. Je serai aux écoutes de ce qui s'en dira. On m'a dit que Votre Altesse Royale ne devrait pas avoir empressement d'envoyer ici ces sortes de choses, que les Français se moquent de tout ce qu'ils ne font pas par leur humeur naturelle ou parce qu'ils n'en font

1. Gabrielle de Rochechouart, sœur de madame de Montespan, mariée à Claude-Léonor de Damas, marquis de Thianges.

pas de si bien. Quoiqu'il en soit on en a fait des railleries, les gens d'esprit néanmoins les admirent.

La Cour a passé cette semaine à Versailles où l'on n'a songé qu'aux plaisirs et à la chasse ; les dames y ont monté tous les jours à cheval, la belle aussi, qui ne s'est pas trouvée enceinte, ce qui sera la cause que la Cour ne viendra pas à Paris. Lundi au soir, comme la Reine jouait, madame la comtesse de Soissons, étant assise auprès d'elle, sortit de la chambre ; la comtesse de Gramont[1], qui était croupière, s'assit sur le tabouret où elle était. Quand madame la comtesse revint, elle dit à l'autre que c'était sa place ; elle lui dit fièrement, sans se lever, que l'on verrait. Madame la comtesse n'y répondit qu'avec des ris de mépris. Le comte de Gramont prit la parole et dit : « Madame, on ne cloue pas ici les chaises, ma femme demeurera là ; nous sommes d'aussi bonne maison que vous ». Quoique la Reine entendît tout cela, elle n'osa jamais dire mot, bien que mademoiselle d'Elbeuf fît tout son possible pour qu'elle y remédiât. Le Roi,

1. Élisabeth Hamilton, mariée à Philibert, chevalier, puis comte de Gramont.

l'ayant su, blâma la conduite du comte et de la comtesse de Gramont, les traita d'extravagants et ordonna qu'ils demandassent pardon à madame la comtesse; le maréchal de Gramont s'y opposait et demanda que les maréchaux de France en prissent connaissance; ils condamnèrent son frère et sa belle-sœur à ce que le Roi avait ordonné et à dire à madame la comtesse qu'il avait bien du regret de lui avoir perdu le respect, qu'il ne croyait pas de lui avoir dit qu'ils fussent d'aussi bonne maison qu'elle mais que, puisqu'elle assurait de l'avoir entendu, qu'il lui en demandait pardon. La comtesse de Gramont est anglaise, elle le porte haut parce qu'elle est parente du roi mais on s'en moque ici; cela lui fait faire bien des pas de mauvaise grâce; l'autre jour la Reine sortant en carrosse, cette comtesse montait dedans; la Reine lui dit de passer dans le second; elle, témérairement, ne laissa pas de s'y placer, disant qu'elle n'était pas de condition à aller dans un carrosse de suite et la bonne Reine le souffrit sans plus mot dire.

On parle encore de quelques remuements de charges à la Cour, de donner le gouvernement de Guyenne au duc de Créquy, sa charge de gen-

tilhomme de la chambre au marquis de Charost, celle de capitaine des gardes du corps de ce dernier à M. Colbert, frère du ministre, qui a été en Candie [1], et les mousquetaires noirs qu'il commande au comte de Marsan [2], fils du feu comte d'Harcourt. Le Roi a aussi donné le gouvernement de Bretagne en chef à M. de Chaulnes [3], quand il est parti pour Rome, avec permission de vendre la lieutenance générale de Roi qu'il avait achetée 400.000 livres du duc de Mazarin. Depuis que je suis ici, les charges de chez le Roi ont toutes changé sauf celles de grand veneur; il avance tous ceux qui servent auprès de sa personne, ce qui fait qu'il est bien servi et que tous les grands seigneurs s'empressent d'acheter des charges dans sa Cour, ce qui la rend considérable et la remplit de gens de qualité.

1. Édouard-François Colbert de Vandières, comte de Maulevrier, capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires en 1665, brigadier de cavalerie en 1668, maréchal de camp le 24 février 1669, avait servi en cette qualité au siège de Candie sous les ordres du duc de Navailles.

2. Charles de Lorraine, comte de Marsan, frère du comte d'Armagnac et du chevalier de Lorraine.

3. Le duc de Chaulnes, déjà ambassadeur à Rome une première fois en 1666, y fut envoyé une seconde fois en 1669 à l'occasion du conclave qui allait procéder à l'élection du successeur de Clément IX, mort le 9 décembre 1669.

CXXVI

De Paris, le 27 décembre 1669.

La Cour est à Versailles depuis le jour de Noël; le Roi veut y faire une ville fermée à l'imitation de celle que Votre Altesse Royale a fait faire à la Vénerie ; je sais qu'il n'a pas voulu voir le plan que j'envoie de crainte que l'on ne dise qu'il lui en avait fait venir la pensée mais il est certain qu'elle la forma sur ce que M. de Bellefonds lui en dit après que je le lui en eus montré le plan. Je l'ai fait voir aux ingénieurs du Roi qui l'ont trouvé superbe, la maison belle mais mal tournée, le jardin petit parce qu'ici ils sont spacieux et les allées extrêmement larges et presque autant que ledit jardin. Ils trouvent aussi que Votre Altesse Royale en a trop borné la vue par les architectures qu'elle a fait élever au fond ; ils censurent aussi le degré qui conduira dans l'allée d'en bas et surtout le rocher et le dôme qu'elle veut faire élever au bout. En ces sortes de choses chacun a son sens, j'ai combattu d'auteur celui

de ces gens-ci, je leur ai fait voir que chaque pays avait ses modes et que celle d'Italie en matière de maisons et de jardins donnait la loi à tout le reste du monde. Ici ils ont force eaux et de beaux bois, ce qui est charmant et de grand délice durant l'été et le temps que l'on demeure à la campagne mais leurs fontaines sont spacieuses et peu profondes. Si le premier voyage que je ferai à Saint-Germain on ne m'y parle pas des dessins de la Vénerie, je les enverrai en Hollande.

CXXVII

A Paris, le 17 janvier 1670.

Le Roi a résolu de partir au commencement du mois d'avril pour aller visiter les fortifications des villes des nouvelles conquêtes ; la Reine, M. le Dauphin et les dames doivent être de la partie ; je ne sais néanmoins qu'en croire parce que madame de Montespan est grosse de quatre mois à ce que l'on assure, elle ne paraît plus[1]. Le voyage

1. Madame de Montespan accoucha du duc du Maine au mois de mars suivant.

ne se fera que pour donner de la jalousie aux Hollandais et les faire consumer en dépense comme aussi pour obliger les Espagnols à des échanges et à régler les limites car il n'y a aucune apparence de guerre. Je crois que je ne me saurais dispenser de suivre le Roi puisque toute la Cour marche ; néanmoins je ne formerai aucunes résolutions ni ne mettrai pas ordre à mon équipage que je n'aie reçu ses ordres.

CXXVIII

A Paris, le 22 janvier 1670.

J'ai cru d'être obligé de faire savoir à Votre Altesse Royale par le courrier de Venise qu'avant-hier le Roi eut un rude accident de vapeurs qui est ici un nouveau mal et que l'on appelle en Piémont *perruquin ;* il ne laissa pas d'aller à la messe et hier on le purgea. Je vis M. de Lionne ici qui est pour le mariage de sa fille et je fus chez lui pour l'en féliciter, l'assurant que Vos Altesses

Royales en auraient bien de la joie à sa considération et encore à celle de la maison d'Estrées, où il s'allie, puisque ces messieurs sont des meilleurs amis et parents qu'ait ici Madame Royale[1]. Nous parlâmes de l'incommodité du Roi, il m'assura que ce n'était rien ; on la veut faire passer pour une bagatelle mais je sais que ce n'est pas le sentiment de M. Vallot, son premier médecin, quoiqu'il le dissimule, car, d'abord que l'accident fut passé, il écrivit ici qu'il avait été considérable, qu'il en appréhendait la continuation et des suites fâcheuses. J'ai envoyé aujourd'hui un gentilhomme pour en savoir des nouvelles de M. le duc d'Aumont, qui est premier gentilhomme de la chambre d'année. Je mettrai à la fin de cette lettre celle qu'il m'apportera et tiendrai ponctuellement Votre Altesse Royale avertie de la suite que pourrait avoir cette incommodité.

Le Roi se porte bien aujourd'hui ; il a été levé le jour, il a entendu messe en public et dîné en particulier ; je le verrai demain puisque j'ai eu avis des introducteurs que j'aurai audience de mon-

1. Madeleine de Lionne, fille du ministre, venait d'épouser François-Annibal III, marquis de Cœuvres, puis duc d'Estrées.

sieur le Dauphin pour le remercier du présent qu'il a envoyé à Monseigneur le Prince de Piémont[1].

CXXIX

A Paris, le 24 janvier 1670.

Il y a quelques jours que j'avais fait compliment au Roi sur le présent qu'il a envoyé de la part de monsieur le Dauphin à Monseigneur le Prince de Piémont mais, comme je ne pus pas voir alors le dernier, je m'en acquittai seulement hier. Il me dit avec sa bonne grâce ordinaire qu'il était fâché que l'épée qu'il avait envoyée à Monseigneur le Prince de Piémont n'était pas assez belle et que ce n'était qu'une marque de l'amitié qu'il avait pour lui. Je l'assurai qu'il avait des grandes impatiences d'être en âge de l'employer pour son service et de l'en venir remercier lui-même. Il s'informa de l'état de sa santé et me témoigna qu'il était bien fâché

1. C'est le 26 décembre 1669 que l'épée offerte de la part du Dauphin au Prince de Piémont avait été remise à ce dernier par l'abbé de Servien, fils de l'ambassadeur de France à Turin, envoyé auprès du duc de Savoie, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour lui porter les compliments du roi au sujet de sa convalescence.

de ses incommodités. On parla fort du tambour, M. de Montausier dit qu'il n'avait jamais rien vu de si mignon ni de mieux inventé. Quand M. de Bonneuil demanda audience et qu'il dit à monsieur le Dauphin que c'était pour le remercier de l'épée, il lui dit qu'il ne savait pas que l'on en eût envoyé une et qu'il ne l'avait pas vue, en témoignant du déplaisir; M. de Montausier ajouta qu'il n'avait appris que dans la Gazette que l'on en eût envoyé une.

Je voulais faire un peu de cour au Roi mais il se trouva qu'il avait pris médecine; celle qu'on lui avait donnée le mardi n'ayant pas fait grande opération. Depuis lundi il n'a plus eu d'accidents de vapeurs. Le sieur Vallot, son premier médecin, espère l'en guérir, en ayant affranchi bien des gens de la Cour.

CXXX

A Paris, le 31 janvier 1670[1].

Comme Son Altesse Royale est galante, il prisera les tailles-douces de mesdames de La Val-

1. Au marquis de Saint-Thomas.

lière et de Montespan. Ce sont deux femmes belles et bien faites que le Roi honore de son estime ; les peintres et les graveurs les habillent à leur mode et les mettent pour l'ordinaire à gorge découverte quoiqu'ici on en couvre maintenant une bonne partie ; ces deux-là sont des plus lestes et des plus richement habillées de la Cour.

CXXXI

A Paris, le 31 janvier 1670.

Bien que j'aie su dès le point du jour et même avant que de commencer cette lettre que M. le chevalier de Lorraine avait été hier soir arrêté prisonnier à Saint-Germain et que Monsieur en était parti à l'heure, très mal satisfait, néanmoins je n'ai pas cru le devoir faire savoir à Votre Altesse Royale que je n'en susse au vrai toutes les circonstances et les causes, ce que j'ai eu de la peine à débrouiller parce qu'on en parle bien différemment à Paris, mais à la fin j'ai su ce

1. Philippe, chevalier de Lorraine, favori de Monsieur, né en 1643, maréchal de camp en 1668, chevalier du Saint-Esprit en 1688, mort en 1702.

qu'elle verra dans le mémoire ci-joint de ma main que je n'ai pas le temps de faire copier parce qu'il est fort tard.

Relation de ce qui s'est passé à Saint-Germain la nuit du 30 janvier 1670.

Le Roi fit donner une petite revue à ses gardes du corps pour avoir prétexte de les assembler et donna ordre à M. le comte d'Ayen, fils de M. le duc de Noailles, capitaine de quartier et à M. le comte de Lauzun, marquis de Péguilin, d'en prendre quatre cents à l'entrée de la nuit et de se rendre maîtres de toutes les avenues du Château Neuf, ce qui ne se put faire sans que Monsieur, qui y avait son logement, n'en fût averti, dont il fut fort surpris et en peine. M. Le Tellier entra d'abord dans sa chambre et lui dit que le Roi était fâché d'être forcé pour le bien de ses affaires de s'assurer de M. le chevalier de Lorraine, qu'il croyait qu'il y donnerait les mains de bonne grâce puisque Sa Majesté lui avait donné ordre de l'assurer de la continuation de son amitié et de son estime. Monsieur lui répartit que quels traitements que le Roi fît à ce chevalier,

qu'il l'aimerait toujours parfaitement et qu'il lui donnerait toute sa confiance mais que, puisque le Roi le traitait de la sorte, qu'il allait partir à l'heure même pour se retirer à Villers-Cotterets; M. Le Tellier lui voulut représenter qu'il ne fallait pas aller si loin, que ce serait assez de se retirer à Saint-Cloud. Monsieur lui répliqua qu'il voudrait avoir une maison à trois cents lieues de la Cour pour s'y aller consoler.

M. Le Tellier, voyant entrer le comte d'Ayen dans la chambre, passa en l'appartement de madame la duchesse d'Orléans; ce comte dit à Monsieur qu'il avait un extrême regret d'être obligé d'exécuter les ordres qu'il avait, en sa présence; il lui répliqua qu'il entendait assez ce qu'il lui voulait dire, il se tourna au chevalier de Lorraine, l'embrassa et se retira dans son cabinet, la larme aux yeux. Le comte d'Ayen fit prisonnier le chevalier de Lorraine avec toute la civilité possible, sans lui ôter son épée, le conduisit dehors de l'appartement de Monsieur, le remit au comte de Lauzun qui l'amena sur l'heure à la Bastille dont il est parti aujourd'hui pour être enfermé dans le château de Pierre-Encise à Lyon.

M. Le Tellier qui était passé chez Madame lui fit le récit de toute la chose et lui demanda ce qu'elle ferait; elle lui repartit hardiment ce que Monsieur lui ordonnerait; ils partirent sur-le-champ et arrivèrent à Paris environ minuit. Monsieur fit appeler l'ambassadeur d'Angleterre et l'abbé Montaigu [1], il demeura enfermé avec eux jusques à quatre heures; on dit qu'il pressa fort ledit ambassadeur d'aller à Saint-Germain, qui s'en excusa, et à son refus l'abbé de Montaigu a fait ce voyage-là ce matin.

On parle diversement par Paris du sujet de cette détention. On dit que l'évêque de Langres étant mort, qui était cet abbé de La Rivière [2] qui avait tant eu de crédit auprès de feu M. le duc d'Orléans, a laissé vacantes deux abbayes valant de revenu 40.000 livres, qu'elles sont dans l'apanage de Monsieur et par conséquent de sa nomination; que, les ayant données au chevalier de Lorraine et en ayant demandé l'agrément au Roi, il lui répon-

1. Walter de Montaigu, abbé de Saint-Martin de Pontoise, premier aumônier de Madame.

2. Louis Barbier, dit l'abbé de La Rivière, ancien précepteur et favori de Gaston, duc d'Orléans, consacré évêque de Langres en 1655, mort le 30 janvier 1670.

dit que, n'étant pas prêtre, il en avait du scrupule et qu'alors il se passa entre eux quelques paroles d'aigreur. Mais ceux qui savent l'état des choses et qui en jugent sainement croient que le roi d'Angleterre a voulu la prison de ce chevalier, lui imputant les mauvais traitements que reçoit Madame, ceux que l'on a faits à madame de Saint-Chaumont et à M. l'évêque de Valence, ses créatures. En effet, bien que Madame suive Monsieur, elle a de la joie du malheur du chevaer de Lorraine et d'avoir l'avantage de s'être vengée par le crédit du Roi, son frère, que l'on ne veut pas maintenant fâcher ici.

On dit que Monsieur persiste dans la résolution de partir de Rueil pour Villers-Cotterets quoique MM. Le Tellier et de Lauzun soient venus aujourd'hui de Saint-Germain pour lui parler. Il pourrait bien avoir le loisir de s'en repentir ; s'il est bien conseillé, il se soumettra aux volontés du Roi, il ne sera suivi que par ceux de sa maison et s'y divertira mal. Il n'est plus le temps d'autrefois que, quand un fils de France se retirait de la Cour mal satisfait et était une fois à trois lieues de Paris, l'on croyait le royaume bouleversé et

en péril; chacun armait pour son parti et les mécontents levaient le masque; présentement personne ne bougera, tout le monde est soumis dans le devoir et dans la crainte, le Roi dans la souveraine puissance, fort en argent et en troupes, maître des Parlements, des places et de tout ce qui est dans son royaume.

CXXXII

A Paris, le 3 février 1670.

Quand on est obligé à écrire des nouvelles sur le récit d'autrui c'est souvent contre la vérité; il en a été de même de la relation que je fis vendredi au soir à Votre Altesse Royale de la retraite de Monsieur de la Cour et de la prison de M. le chevalier de Lorraine pour beaucoup de circonstances, quoique j'eusse su ce que je lui en mandai sur le récit qu'en avait fait M. le comte de Charost et madame la comtesse du Plessis dans le propre logis de Monsieur, au Palais Royal. Voici, Monseigneur, la pure vérité écrite par

madame de Montespan à M. le duc de Mortemart, son père, que j'ai sue de madame de Tambonneau [1], son intime et bien-aimée amie. Mais je supplie Votre Altesse Royale que personne ne sache que je lui ai nommé toutes ces personnes.

L'abbé de Rivière, évêque de Langres, avait deux abbayes, de l'apanage de Monsieur. Comme il était vieux et valétudinaire, il y a longtemps qu'il attendait sa mort pour les donner au chevalier de Lorraine; il le dit au Roi à Chambord, qui lui répondit que ledit chevalier n'étant pas ecclésiastique, sa conscience ne lui permettait pas d'y consentir, qu'outre cela il faisait une vie trop libertine pour posséder des bénéfices. Monsieur l'ayant prié instamment de l'agréer, Sa Majesté lui repartit encore qu'il était impossible, mais qu'à la considération de ce qu'il aimait, quoiqu'il eût peu d'estime pour ledit chevalier, qu'il lui donnerait 40.000 livres de pension quand lesdites abbayes viendraient à vaquer. Monsieur, ayant rapporté tout ceci au chevalier de Lor-

1. Marie Boyer, mariée en 1637 à Jean Tambonneau, président à la Chambre des Comptes. L'hôtel de M. de Tambonneau était situé rue de l'Université et voisin de l'hôtel du duc de Mortemart.

raine, ils firent cent railleries sur la conscience du Roi à cause des dames et qu'il a sues; le Roi accuse aussi le chevalier de Lorraine de l'infâme crime de sodomie avec le comte de Guiche et même des hommes qui ont été brûlés pour cela en Grève.

L'évêque de Langres étant mort jeudi matin, Monsieur dit au Roi qu'il avait donné les abbayes au chevalier de Lorraine; il lui répliqua qu'il ne le voulait pas. Monsieur lui répondit que c'était une affaire faite; Sa Majesté lui dit encore qu'il l'empêcherait, ils s'échauffèrent tous deux, les assistants s'en aperçurent et qu'il y avait de la mésintelligence sans en savoir la cause. Le Roi, au sortir de la chapelle, monta en carrosse et alla à Versailles; Monsieur se retira chez lui, fort atterré, s'enferma dans un cabinet avec le chevalier de Lorraine, lui dit ce qui s'était passé et que, puisque le Roi le traitait de la sorte, qu'il voulait à l'heure se retirer de la Cour. Il le pria de n'en rien faire, que cette action nuirait à tous deux; Monsieur fit appeler M. Le Tellier, lui parla fort atterré, se plaignit du Roi, lui dit que l'on lui avait inspiré les mauvais traitements qu'il lui fai-

sait et s'emporta beaucoup. M. Le Tellier tâcha de le ramener et, voyant qu'il continuait toujours du même ton, il lui demanda s'il voulait qu'il écrivît au Roi tout ce qu'il venait de lui dire; Monsieur lui ayant dit qu'il lui ferait plaisir, le ministre alla l'écrire au Roi qui, recevant sa lettre, n'en témoigna rien. M. Colbert étant arrivé à Saint-Germain, Monsieur le fit aussi appeler et lui parla avec le même feu qu'il l'avait fait à M. Le Tellier.

A l'entrée de la nuit, le Roi arriva de Versailles et alla à droiture chez madame de La Vallière. Madame la duchesse d'Orléans lui envoya un gentilhomme lui dire qu'elle ne pouvait sortir du Château Neuf, qu'elle le suppliait de vouloir aller pour chose qui lui importait beaucoup. Sa Majesté s'y rendit à l'abord. Madame le pria de vouloir que le chevalier de Lorraine eût les abbayes, il lui dit qu'il ne se pouvait, elle le lui demanda en grâce, il persista dans son refus, lui représentant qu'elle avait bientôt oublié tous les mauvais traitements qu'on lui avait faits. Elle lui témoigna qu'elle préférait la satisfaction de Monsieur à ses intérêts, que le chevalier de Lorraine était un

jeune homme, qu'il changerait de conduite, le supplia de lui pardonner et voyant qu'elle ne pouvait rien gagner, elle se jeta aux genoux du Roi, la larme à l'œil, lui témoignant que le plus grand déplaisir qu'elle avait était de se séparer de sa personne mais qu'elle était obligée de suivre Monsieur qui s'en voulait aller.

Le Roi se retira en disant que, puisque son frère se séparait de lui pour cela, qu'il saurait châtier ceux qui en étaient cause et fomentaient leur désunion ; il donna d'abord les ordres pour fortifier la garde de monsieur le Dauphin qui loge dans le Château Neuf et de prendre toutes les avenues. M. le comte de Vaillac[1] s'en étant aperçu, qui est capitaine des gardes de Monsieur, lui en donna avis ; il lui répliqua qu'il en savait la cause, néanmoins il témoigna quelques peines. M. Le Tellier entra ensuite dans sa chambre et lui dit de la part du Roi que, la nécessité de son service l'obligeant de s'assurer de la personne du chevalier de Lorraine, qu'il serait fâché d'être forcé de le faire arrêter dans son appartement et en sa présence ; il lui répli-

1. Jean-Paul de Gourdon de Genouillac, comte de Vaillac, capitaine des gardes du corps du duc d'Orléans.

qua que, puisque le Roi en usait de la sorte, qu'il allait partir pour Villers-Cotterets; ce ministre lui représenta qu'il ne le devrait pas faire mais seulement aller à Saint-Cloud, qu'il était aisé de sortir de la Cour de cette sorte mais qu'on ne savait pas quand on y pourrait revenir. Monsieur lui dit fortement qu'il voudrait avoir une maison à trois cents lieues du Roi, qu'il y irait et qu'il ne reviendrait jamais auprès de lui qu'avec le chevalier de Lorraine; puis, se tournant au chevalier, il l'embrassa, l'assura de la continuation de son amitié et lui dit de suivre M. Le Tellier. Ils sortirent ensemble; le chevalier lui demanda ce qu'il avait à faire, qu'il était prêt à obéir aux ordres du Roi. M. Le Tellier lui répondit qu'il n'avait rien à lui commander de sa part.

Comme ils furent dans la cour du Château Vieux, le comte d'Ayen l'arrêta et le chevalier de La Ilhière[1], ils lui demandèrent son épée, puis le sortirent de là; il demanda au comte d'Ayen où il le menait, il lui répondit : « Dans ma chambre »; où, étant arrivé,

1. Jean-François Polastron, chevalier de La Ilhière, lieutenant de la compagnie des gardes du corps en 1664, gouverneur de Rocroy en 1675, maréchal de camp en 1678, mort en 1697.

il souhaita de voir M. le Grand et le comte de Marsan, ses frères ; on lui dit qu'il ne se pouvait mais qu'il pouvait écrire à qui il voudrait. Il fit quatre lettres ; une à Monsieur, au comte de Marsan, à mademoiselle de Fiennes [1] et à l'intendant de sa maison ; il voulut les montrer au comte d'Ayen, il dit qu'il n'avait pas ordre de les voir ; on croit néanmoins que le Roi les a lues ; il priait Monsieur de lui continuer l'honneur de sa bienveillance et que, s'il avait encore quelque amitié pour lui, il le suppliait de protéger et d'assister mademoiselle de Fiennes. Monsieur lui a fait réponse qu'à sa considération il aurait soin de la demoiselle, qu'il se consolât, parce qu'il courrait toujours la même fortune que lui. Ledit chevalier coucha à Saint-Germain, il n'a pas été à la Bastille, on lui demanda combien il voulait de domestiques, qu'il pouvait prendre ceux qu'il voudrait, il choisit deux de ses gentilshommes et deux valets de chambre ; il partit le vendredi dans son carrosse où il y a un lieutenant des gardes du corps avec une

1. Mademoiselle de Fiennes, fille d'honneur de la Reine, eut de ses relations avec le chevalier de Lorraine une fille que la comtesse d'Armagnac, belle-sœur du chevalier, éleva avec ses enfants. (*Lettres de madame de Sévigné*, II, 547.)

forte escorte ; il doit aller à Pierre-Encise, des autres disent à la citadelle de Montpellier et peut-être à Collioure sur les frontières de Catalogne.

Monsieur partit samedi d'ici pour Villers-Cotterets avec Madame, suivi de douze carrosses à six chevaux; ils ont laissé ici Mademoiselle et la maréchale du Plessis auprès d'elle; la maréchale de Clérembault, qui a été nommée par le Roi pour la gouvernante, se trouvant en Poitou, Monsieur lui a dépêché un courrier pour qu'elle ne vienne pas; il dépècha un courrier en Angleterre, et, à ce que l'on dit par Paris, un autre en Piémont, ce que je ne crois pas. Le maréchal du Plessis, comme officier de la Couronne et peut-être pour voir s'il trouverait jour à quelque accommodement, demanda au Roi congé de suivre son maître, qui lui répliqua : « Eh quoi ! Monsieur veut partir ? » Le maréchal lui répliqua qu'oui. Sa Majesté lui répondit : « Qu'il aille et vous le pouvez suivre ».

Quoiqu'en apparence l'affaire des abbayes soit la cause de cette querelle-ci aussi bien que la fermeté et résolution de Monsieur, on dit que le roi d'Angleterre avait prié Sa Majesté Très-Chré-

tienne d'ôter d'auprès de Monsieur le chevalier de Lorraine, qu'il était cause des mauvais traitements que recevait sa sœur, à moins de quoi il serait obligé de la retirer à Londres.

Le Roi a paru fort chagrin et triste depuis cette affaire, quoiqu'il affecte le contraire, puisqu'il continue à faire des loteries et que demain on dansera le ballet; néanmoins il appréhende des brouilleries et qu'il ne se forme quelque parti en faveur de Monsieur, car, dans le fond, si la chose ne s'accommode bientôt, Monsieur s'ennuiera à Villers-Cotterets, son dépit et sa rage augmenteront et il se trouvera forcé à accepter des partis qu'on ne manquera pas de lui offrir du dehors.

CXXXIII

A Paris, le 7 février 1670.

Je fis savoir à Votre Altesse Royale il y a quatre jours que Monsieur était parti d'ici samedi dernier pour Villers-Cotterets contre le sentiment de bien des gens, le désir de toute la Cour et de

tout Paris. Il est assez aimé pour être très obligeant et assez familier. Il parle indifféremment à toute sorte de monde, il y avait du menu peuple devant le Palais Royal quand il en partit, qui firent des vœux pour son voyage. Il leur jeta quelques poignées de pistoles, parce que quelques-uns lui demandèrent l'aumône. Tout ce qu'il y avait ici de gens de qualité le visitèrent, le Roi l'a souhaité ainsi et qu'on le traitât partout comme à l'accoutumée, en ayant donné les ordres aux villes qui sont aux environs de Villers-Cotterets. Monsieur, pour donner un fondement solide à ses plaintes, avance que les fils de France ont leurs privilèges établis dès longtemps ; que, selon les lois et coutumes du royaume, ils ont la liberté de donner à qui bon leur semble les bénéfices qui sont dans leurs apanages ; que feu M. le duc d'Orléans et précédemment celui d'Anjou, avant que d'être roi de Pologne et de France, ont joui de cette prérogative sans qu'on le leur ait jamais contesté. Le Roi a dit sur ce discours qu'il était vrai, mais que son frère ne peut pas le faire sans son consentement, ni donner des abbayes qu'à des personnes destinées à l'Église et qui soient *in sacris*.

Il y a espérance que tout cela s'accommodera si Monsieur ne s'obstine pas à avoir auprès de lui le chevalier de Lorraine ; on dit que le Roi pourrait lui donner des pensions sur des bénéfices de la valeur des abbayes que Monsieur lui voulait donner pourvu qu'il aille à Malte faire ses caravanes, puis fixer son séjour en Italie. On ne saurait dire positivement où on le mène. M. Le Tellier a dit que l'on n'a pas changé d'ordre, qu'il va à Pierre-Encise ; cependant d'autres m'ont assuré que c'est dans la citadelle de Perpignan, et un des bons amis de Monsieur, qu'il était exilé à Béziers, qu'il n'aurait qu'un garde et se pourrait promener par la ville, à quoi il y a quelque apparence puisqu'il s'en est allé dans son carrosse, qu'on lui a donné bien de ses domestiques et offert de mener sa maison. En quelque lieu qu'on le conduise, il aura la liberté de parler à tous ceux qui voudront le voir, d'envoyer et de recevoir des lettres cachetées. Il est néanmoins à souhaiter que ses affaires s'ajustent au plus tôt. Si elles tirent en longueur, les esprits s'aigriront ; la retraite de Monsieur fera éclat dans les pays étrangers, les Espagnols et Hollandais feront des projets pour le

diviser de Sa Majesté, lui feront des propositions, le dépit le pourrait porter à les exécuter, ou au moins le soupçon qu'on pourrait en avoir fera peut-être prendre quelques résolutions qui le pousseront à bout; ce serait sa perte car peu de monde branlera en sa faveur et il faudrait bien du changement pour qu'il pût faire un parti considérable dans le royaume. Quoique l'ambassadeur d'Angleterre assure que le Roi, son maître, n'a aucune part en cette affaire, néanmoins ceux qui savent les affaires soutiennent le contraire. Le Roi se divertit à Saint-Germain, on y a dansé un beau et grand ballet et on y parle peu de Monsieur.

CXXXIV

A Paris, le 21 février 1670.

Ces dames se divertiront à Saint-Germain à leur ordinaire et à des loteries durant le carême. Le Roi se porte assez bien, il a de l'embonpoint, mais je croirais plutôt qu'il est bouffi; il fait exercice et, quand il fait beau, il chasse trois fois

la semaine le lièvre avec la meute des mousquetaires. Il dit toujours qu'il veut faire le voyage de Flandre, on croit qu'il sera de peu de durée ; le nonce et l'ambassadeur de Venise n'y iront pas, mais bien celui d'Angleterre, à ce qu'il m'a dit, et veut que nous soyons toujours ensemble. Je ne résoudrai rien néanmoins pour ce voyage que je n'en aie de nouveaux ordres ; que si Votre Altesse Royale veut absolument que je le fasse, elle me le fera savoir au plus tôt et comme elle a la générosité de me vouloir faire une gratification pour cela, je la supplie d'y donner ordre. J'en suis dans la confusion puisque je n'ai pas pu mériter ses grâces par aucuns services ; il sera néanmoins fâcheux, si le Roi va avec précipitation, on pourra peu le voir ; et il faudra un équipage quasi comme pour l'armée, autant pour la réputation que pour se garantir d'incommodité.

CXXXV

A Paris, le 26 février 1670.

Je fis savoir par le dernier courrier à Votre Altesse Royale que l'on conjecturait le retour de Monsieur à la Cour sur les négociations que la princesse Palatine[1] était allée faire à Villers-Cotterets. On ne s'était pas trompé car soudain qu'elle en fut revenue vendredi au soir, elle fit une dépèche à Saint-Germain qui obligea le Roi d'envoyer le samedi M. Colbert à Monsieur lui dire qu'il souhaitait de le voir, à quoi il se soumit d'abord. Lui et Madame vinrent ici lundi et le même jour, ils allèrent voir le Roi qui les reçut très bien et qui les a fait loger dans son grand appartement, parce qu'ils avaient fait démeubler le

1. Anne de Gonzague de Clèves, mariée à Édouard, fils du comte palatin Frédéric V, morte en 1684. D'autres négociations avaient d'ailleurs précédé son intervention, et pendant que Monsieur écrivait à Colbert au sujet de son différend avec le Roi, Madame s'était adressée à Turenne. (Comte de Baillon. *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, pp. 377-379.)

leur du Château Neuf ; on assure qu'on a envoyé les ordres pour la liberté du chevalier de Lorraine, moyennant qu'il aille faire séjour pour quelque temps à Rome ou à Malte. Le Roi lui donnera dix mille écus de pension, et les abbayes qui avaient fait la cause de son malheur à l'abbé d'Harcourt, son frère. Ainsi voilà une affaire accommodée selon la volonté de Sa Majesté, comme il était très juste.

Le Roi et Madame se sont écrit durant qu'elle a été éloignée de lui. Sa Majesté la raillant sur les ennuis qu'elle devait avoir à la campagne, elle lui fit réponse qu'elle étudiait l'italien, mais qu'elle le priait de ne pas la laisser aller jusqu'au latin, et lui demandait des nouvelles des loteries de Saint-Germain, ce qui donna lieu au Roi de lui envoyer quatre cassettes fort riches, feignant que c'étaient des lots qui lui étaient échus par le hasard, dans lesquelles il y avait quatre billets de cinq cents louis chacun, quantité de bijoux enrichis de pierreries et entre autres une paire de souliers de campagne propres à se promener par le parc de Villers-Cotterets, dont les boucles valent mille louis. On fait monter ce présent à

200.000 livres ; on m'a dit néanmoins qu'il en faut rabattre une partie.

Le Roi se trouva hier matin mal des vapeurs, il fut nécessité de se mettre au lit et à prendre des pilules. C'est un effet du dégel. J'y ai envoyé un de mes fils pour en savoir des nouvelles, n'ayant pu y aller pour avoir un peu de fluxion sur un œil. Je ne sais si les fréquentes attaques d'un mal si fâcheux ne feront point changer à Sa Majesté la résolution qu'elle avait formée de partir le quatorzième du mois d'avril pour la Flandre, les ordres ayant été donnés pour cela, et les magasins qui faits pour les fourrages nécessaires aux troupes doivent l'escorter que l'on fait monter à 10.000 chevaux.

CXXXVI

A Paris, le 7 mars 1670.

L'on a différé le voyage de Flandre au mois de mai ; on attend que les dames soient en état de le faire. Il n'est pas vrai, comme je l'avais écrit,

que la dame[1] ait accouché ; le froid l'avait retenue dans sa chambre et, comme on ne la voyait pas, on avait cru, à Saint-Germain même, qu'elle eût fait un enfant. Elle est néanmoins dans son neuvième mois et on ne croit pas que l'on aille dehors qu'elle ne soit relevée de ses couches, car on s'ennuierait aux Pays-Bas si elle n'y était pas.

Monsieur est autant soumis qu'il était fier à son départ et Madame triomphe de le voir ainsi réduit. Il est certain que le Roi l'a rappelé pour les raisons qu'on a écrites à M. de Servien, mais il n'y avait rien à craindre, Monsieur n'ayant ni parti, ni amis, ni argent. Il me souvient que parlant avec M. le maréchal de Bellefonds, après que Monsieur se fût retiré, des suites que cela pouvait causer, je lui dis qu'il ne fallait pas le laisser longtemps à Villers-Cotterets, que son dépit et chagrin augmenteraient, que le mépris qu'on pourrait avoir à la Cour pour lui le jetterait dans quelque désespoir, que si les étrangers dans ce temps-là lui faisaient quelque offre, qu'il serait forcé de l'accepter, ne pouvant faire mieux, que nous en avions vu des exemples quand Marie de

1. Madame de Montespan.

Médicis, mère du feu Roi, se retira mal satisfaite à Compiègne, que le peu de compte qu'en fit le cardinal de Richelieu l'ayant outrée, il fut cause qu'elle se retira en Flandre, que je savais bien que Monsieur ne pouvait pas nuire à l'État, mais que s'il prenait une semblable résolution, le Roi en serait fâché, qu'il fallait prévenir ce désordre, que Monsieur se soumît à ses volontés et à ses ordres et qu'il retournât à la Cour. Il me dit qu'il était ravi que je fusse de son sentiment, qu'il en voulait parler au Roi ; je le priai de ne me pas nommer ; il est vrai qu'il a beaucoup contribué à cet accommodement.

CXXXVII

A Paris, le 14 mars 1670.

La pauvre madame d'Heudicourt a enfin été forcée de quitter la Cour, qui dit, par ordre des autres, qu'elle a eu l'adresse de le prévenir. Il faut que ceux qui sont des intrigues soient secrets et circonspects ; on dit qu'il y aura encore des autres changements parce qu'on savait tout ce

qui se disait et passait chez les dames. Ceux qui le révélaient et qui étaient curieux de le savoir s'en trouveront tous maltraités également; madame la duchesse de La Vallière a changé tous ses domestiques sous prétexte que toutes ses filles de chambre étaient grosses et coquettes ; mais il n'en est rien ; leur disgrâce vient de ce qu'elles parlaient. Bien des gens de la Cour faisaient que leurs gentilshommes les servaient sous prétexte de mariage et par là savaient toutes les nouvelles ; le sieur du Coudray, frère de la comtesse Busquet, écuyer de M. le comte de Soissons, était de ces amoureux férus ; on a pris prétexte sur son assiduité auprès des filles de madame de La Vallière de faire pièce à madame la comtesse de Soissons et de persuader au Roi qu'elle le faisait aller là-dedans pour savoir ce qui s'y passait. Cela n'a pas encore eu de suite, mais les amis de la comtesse en appréhendent.

Je viens de savoir d'un de mes amis qui est venu exprès de Saint-Germain pour me le dire que le Roi veut que madame la duchesse d'Orléans aille en Angleterre pour gagner le roi de la Grande-Bretagne en sa faveur, que Monsieur n'a été

rappelé qu'à ce sujet mais qu'il s'oppose tout à fait à ce voyage et qu'il couche tous les jours avec Madame depuis qu'il a su cette affaire afin qu'elle puisse devenir grosse, ce qui l'empêcherait de s'exposer, étant enceinte, à un voyage si long et si périlleux.

La duchesse de La Vallière est assurément grosse ; toute son adresse et du Roi est de le cacher à madame de Montespan jusqu'à ce qu'elle ait accouché de crainte que cette nouvelle, la fâchant, ne lui cause quelques maux. Le confesseur du Roi, se lassant de cette vie, a voulu entièrement se retirer ; Sa Majesté y a consenti en prenant de sa main un autre confesseur jésuite nommé le Père Ferrier de crainte que l'on ne s'aperçût du sujet de la retraite du premier qui cause beaucoup de scandale [1].

1. Le Père François Annat, jésuite, confesseur du roi depuis 1654, fut remplacé dans cette charge par le Père Ferrier, de la même compagnie, et mourut quelques mois plus tard, le 14 juin 1670.

CXXXVIII

A Paris, le 21 mars 1670.

Monsieur et Madame se sont fortement querellés sur ce qu'il ne veut pas qu'elle aille en Angleterre, on ne sait pas encore ce qui sera de ce voyage. Le Roi avait jeté les yeux sur madame la princesse de Carignan pour y accompagner Madame, à cause de sa qualité et de sa vertu; il la fit sonder par les Carmélites pour savoir si elle voudrait y aller; elle vint d'abord céans, sous prétexte de voir ma femme, me demander si Votre Altesse Royale l'agréerait; je lui dis que je le croyais pourvu qu'on lui rendît tous les honneurs qui lui sont dus et comme princesse de la Maison de Savoie et du sang de France. Elle me dit qu'elle ne s'y engagerait pas sans avoir pris toutes ses sûretés pour cela, que Madame, qui aurait une extrême joie qu'elle voulût aller avec elle, s'était déclarée qu'on lui ferait tous les traitements qu'elle pourrait souhaiter; elle a de la

joie de ce qu'on l'a préférée dans cette élection à la princesse de Conti[1] et à la duchesse de Longueville ; cela n'empêche pas qu'elle ne fasse de grandes réflexions sur son âge et sur la dépense qu'il lui faudrait faire. Elle n'a pas encore confié cette affaire à la princesse de Bade, ni au comte ni à la comtesse de Soissons, et comme on ne croit pas que Madame y aille plus, on ne parle aussi plus d'elle. Monsieur est de très mauvaise humeur et l'on connaît par toutes ses actions qu'il n'est pas satisfait.

Il y a eu des pleurs chez les dames de la faveur parce que la dernière venue a pénétré la grossesse de l'autre ; on dit que leur galant a bien eu de la peine à les consoler et qu'il s'est trouvé dans un grand embarras ; la première a un fard merveilleux, l'autre le voulait avoir et pria son amant d'user d'autorité pour cela, il s'en excusa mais il fallut lui donner cette satisfaction. Quand il le demanda à la duchesse, elle s'en moqua, sachant que c'était pour sa rivale ; néanmoins elle le donna à condition que les faveurs seraient égales ;

1. Anne-Marie Martinozzi, née en 1637, mariée en 1654 à Armand de Bourbon, prince de Conti, morte en 1672.

depuis on s'est aperçu de son gros ventre ; l'autre en enrage et, pour lui plaire, l'on dit qu'il veut marier la duchesse à Péguilin et lui donner le duché de Nevers, à quoi il répugne[1]. La jalousie fera passer de mauvaises heures à tous ses parents ; Dieu le permettra, car cela est scandaleux.

Un lieutenant des gardes du corps, nommé le sieur de Brouilly[2], neveu du marquis de Piennes, demanda au Roi la majorité d'une place pour un sien oncle, qui la lui accorda ; M. le marquis de Louvois, l'ayant su, le rencontrant, lui dit : « Petit garçon, petit mignon, c'est bien à vous d'aller demander des charges au Roi sans m'en parler ; je vous apprendrai le respect que vous me devez et vous perdrai et votre oncle aussi ». Celui-ci en conféra avec la marquise de Piennes qui était à Saint-Germain ; comme elle est toute de chez M. Colbert, elle lui demanda conseil comme son

1. A plusieurs reprises déjà, il avait été question de marier mademoiselle de La Vallière, et notamment en 1664, avec le marquis de Vardes. (J. Lair. *Louise de La Vallière*, p. 126.)

2. M. de Brouilly, nommé aide-major d'une des compagnies des gardes du corps en 1666, avait pris part aux campagnes de 1667 et 1668 ; il fut tué au passage du Rhin en 1672.

neveu en devrait agir ; il y en conféra avec madame de Chevreuse et avec M. de Luynes[1] qui savent fronder. On résolut que Brouilly s'irait jeter aux pieds du Roi, lui demanderait sa protection puisque M. de Louvois le voulait perdre ; il lui conta tout ce que l'autre lui avait dit sur l'heure. Sa Majesté fit appeler le marquis de Louvois, le traita de haut en bas ; celui-ci, sortant en colère de la réprimande qu'il venait de recevoir, rencontre Brouilly, ne peut se retenir et le traita pire que la première fois ; M. Le Tellier, en étant averti, fit appeler Brouilly dans sa chambre, le pria de ne pas porter des plaintes au Roi de la seconde insulte que lui avait faite son fils, lui promit son amitié, lui envoya la provision de la charge qu'il avait obtenue pour son oncle. L'affaire s'est ainsi apaisée ; mais le Roi ne veut plus souffrir les emportements de M. le marquis de Louvois et, s'il ne s'amende, il en sera un jour en peine.

1. Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, grand-fauconnier du Roi, capitaine des chevau-légers de la garde, dont le fils, le duc de Chevreuse, avait épousé en 1667 Jeanne-Marie-Thérèse Colbert, fille du ministre.

CXXXIX

A Paris, le 28 mars 1670.

Il y a eu des grands démêlés entre Monsieur et Madame, ils en sont venus à des reproches et invectives ; on dit qu'elle lui dit qu'il n'avait que la seule bonne qualité qui était d'avoir du cœur, mais qu'il ne le savait pas employer ; que pour de l'esprit, il n'en avait pas et que par envie de ce qu'elle en avait un peu, il ne voulait pas qu'elle le mît en pratique ni qu'elle s'accréditât en Angleterre ni ici. Le Roi est tout à fait dans ses intérêts, néanmoins Monsieur n'a pas encore voulu consentir au voyage d'Angleterre, on croit néanmoins qu'il y donnera les mains. Ce qui l'a le plus fâché est que l'on lui cachait ce voyage et qu'il l'a appris de Londres même ; si cela est, il a quelque raison ; on tâche de le satisfaire, mais il voudrait le chevalier de Lorraine auprès de lui ; mais le Roi n'y veut pas consentir parce que Madame y répugne ; elle se veut venger, en ayant les moyens.

On est aussi à la Cour très embarrassé pour le voyage, les ministres y répugnent; comme ils ne veulent pas absolument de guerre, ils craignent tout. M. de Turenne, qui la voudrait, fortifie le Roi dans son dessein et le marquis de Péguilin, qui passe pour un petit favori, sollicite aussi Sa Majesté pour qu'il aille en Flandre; il voudrait profiter de sa faveur et, durant qu'elle durera, avoir des occasions de se pouvoir procurer un bâton de maréchal de France et la qualité de duc et pair. Il est mal avec M. de Louvois et le pousse avec vigueur dans toutes les rencontres; tout cela ne peut durer, il faudra qu'un d'eux succombe.

Un de mes amis qui est venu dîner avec moi m'a assuré que Madame n'ira pas en Angleterre, que Monsieur en a parlé au Roi; lui a témoigné que si c'était pour son service qu'il ne s'opposerait pas à ce voyage, que lui-même y irait s'il était nécessaire; mais si c'était simplement pour la satisfaction de Madame, qu'il n'y consentirait jamais; on ajoute qu'il a peur qu'elle ne s'accrédite là, ou qu'elle n'y ait quelque galant.

CXL

A Paris, le 29 mars 1670.

Le Roi dit toujours qu'il veut se mettre en chemin pour son voyage en Flandre le quinze ou le vingt du mois prochain ; bien des gens croient néanmoins qu'il ne partira qu'au mois de mai; il fera assembler pour cela toutes les troupes qu'il a de ce côté-là pour marcher en corps d'armée ; il a déclaré le marquis de Péguilin lieutenant-général des troupes de sa maison [1] et fait qu'il aura à sa suite plus de 35.000 hommes. Il veut prendre les sûretés qui lui sont nécessaires, parce que Marsin va assembler les troupes du roi d'Espagne qui sont dans les Pays-Bas pour observer la marche et les desseins que pourrait avoir Sa Majesté Très Chrétienne. Les uns disent que les Hollandais lui en donneront, d'autres qu'ils se contenteront de tenir leur cavalerie à Maëstricht, qui peut facilement

1. Lauzun fut nommé lieutenant-général des armées du Roi le 14 mars 1670.

secourir le Brabant, le Hainaut, Namur, le Luxembourg et joindre en peu de temps Marsin s'il était nécessaire ; qu'ils feront camper leur infanterie à l'Écluse, qui de là peut aisément se jeter du côté d'Anvers, de Bruxelles, de Dendermonde, Gand, Bruges, Ypres, Nieuport et Ostende. Tout cela sera inutile, quoique de précaution très nécessaire, car le Roi n'a pas d'autre envie dans son voyage que de visiter les fortifications de ses places en ce pays-là. Il voulait que madame la duchesse d'Orléans allât voir son frère, le roi d'Angleterre, mais Monsieur s'y est opposé, ce qui l'a brouillé, à ce qu'on dit, avec sa femme. Il ne veut pas qu'elle s'accrédite ni à Londres ni ici, si bien que l'on doute si elle fera ce voyage qui apparemment était pour quelque négociation d'importance avec Sa Majesté Britannique ou tout le moins pour donner de la jalousie aux Hollandais, Espagnols et Suédois.

CXLI

A Paris, le 4 avril 1670.

Monsieur et Madame se sont raccommodés, ils versèrent tous deux des pleurs en se réconciliant. Je crois que l'un le fit par faiblesse et l'autre par dissimulation ; l'on dit que Madame ira voir à Douvres le roi d'Angleterre, son frère ; ils sont ici pour leurs dévotions et elle paraît encore mélancolique.

CXLII

A Paris, le 8 avril 1670.

Le Roi partira dans quinze jours ; les ministres ne suivront pas comme j'en ai été assuré. J'en ai parlé à M. de Lionne, feignant de lui demander conseil sur ce que j'aurais à faire et lui ai témoigné que j'étais prèt à tout ce que le Roi souhaiterait. Il m'a dit franchement que je ne m'allasse pas engager à cette dépense ni à cette peine, que l'on serait mal pour les logements,

que Sa Majesté marcherait incessamment, qu'enfin, si je le voulais croire, je n'y allasse pas et que je dise à tout le monde que c'est lui qui me l'avait conseillé.

Madame ira en Angleterre, on parle de nouveau que madame la princesse de Carignan l'y accompagnera; Monsieur, craignant la beauté et l'adresse du duc de Monmouth, fils naturel du roi de la Grande Bretagne, a tant fait que l'on l'enverra en Hollande pendant que sa femme ira voir son frère. Madame est fort mélancolique sans qu'on en pénètre la cause.

CXLIII

A Paris, le 18 avril 1670 [1].

Je voudrais pouvoir servir M. Camot de mon sang parce qu'il est de mes amis; mais je vois avec douleur que dans le temps présent il ne doit pas espérer des récompenses ni emplois et on ne le saurait entreprendre sans se compromettre et avoir un refus. Quand j'ai parlé de lui aux

1. Au marquis de Saint-Thomas.

ministres, ils m'ont presque ri au nez, non pas qu'ils n'aient de l'estime pour sa personne, mais parce qu'on ne donne rien présentement ; il y a des mille demandeurs de récompenses et pas un ne peut rien avoir. Vous verrez le sieur du Lion, Piémontais, qui a été cassé après avoir servi quinze ans de lieutenant de cavalerie, qu'il a été fait prisonnier et blessé en plusieurs occasions ; il avait ici pour protecteur M. le comte de Soissons et M. de Turenne ; cependant il n'a pu avoir pour toute récompense que vingt pistoles ; les pensions sur les bénéfices sont pour les gens de la faveur. Entre vous et moi, Monsieur, madame l'Électrice de Bavière s'est voulue mêler d'en demander, on s'est moqué d'elle et on a dit qu'elle pouvait disposer des bénéfices de Bavière mais non pas de ceux de France ; j'ai ici la comtesse de Roussillon, du comté de Bourgogne, ma parente, qui demande récompense de ce que, quand le Roi fut en cette province, il y prit son mari, un très galant homme et le fit mestre de camp d'infanterie ; il s'est ruiné et est mort à ce service[1]. Les Espagnols la mal-

1. Au lendemain de la conquête de la Franche-Comté le comte de Roussillon avait été le 1er mars 1668 fait mestre de

traitent, elle ne sait où se retirer ni trouver de quoi subsister, tout cela n'a rien opéré; on lui a refusé et pensions et bénéfices et elle n'aura rien. Ainsi, Monsieur, vous jugerez bien qu'il y a peu à faire pour M. Camot, que ce serait perdre temps et se rendre ridicule de parler pour lui.

CXLIV

A Paris, le 25 avril 1670.

Enfin la Cour partira lundi prochain; les courtisans ont été obligés de faire de la dépense pour suivre; les officiers de guerre pour faire paraître les troupes qu'ils commandent et Paris perdra beaucoup durant un si long éloignement; ce qui fait que chacun peste et murmure de ce voyage et avec un peu trop de liberté, particulièrement voyant marcher les dames qui sont seules la cause que la Reine et M. le Dauphin y vont. Les uns disent que c'est pour le plaisir et se divertir,

camp du régiment de Bourgogne levé pour incorporer les Francs-Comtois qui s'étaient attachés à la cause française. Quand il mourut, en 1669, son régiment fut donné au marquis de Chamilly.

les autres un empressement d'enfant, et des autres une fanfaronnade, puisque le Roi n'aime ni la guerre, ni les dangers. Je suis étonné que l'on ne punisse personne; le bonheur des Français les aveugle; ils n'ont jamais eu de roi si honnête homme, qui les ait mieux traités, qui soit plus brave car je l'ai vu dans le péril ferme et d'un esprit égal comme dans un bal; ses troupes se maintiennent en bon état seulement parce qu'il les voit souvent; la visite qu'il fera des places qu'il fait fortifier fera qu'on les mettra dans leur perfection; chacun en dira son sentiment et il donnera les ordres pour faire exécuter les meilleurs. Il est vrai que les officiers des troupes sont tous réduits à la besace par le peu de paie qu'on leur donne et par les dépenses qu'ils sont obligés de faire à maintenir leurs compagnies. Si la guerre venait, ils n'auraient pas de quoi faire un mois de campagne et, s'il arrivait des guerres civiles en France, ils quitteraient tous le parti du Roi pour se jeter dans celui qui lui serait contraire. C'est ce qu'ils disent hautement en se plaignant de leur misère aussi bien que de la raideur dont use M. le marquis de Louvois qui

ne garde aucune mesure avec qui que ce soit. Il eut l'autre jour une conférence avec M. de Turenne qui fâcha ce grand homme et qui donna matière aux courtisans d'en rire; le Roi, voulant régler le rang de tous ses régiments d'infanterie à cause des démêlés qui étaient entre plusieurs corps pour la préséance[1], M. de Louvois alla demander à M. de Turenne depuis quand son régiment était sur pied et désirait en voir sa commission; il lui repartit qu'il était fort ancien et que lui n'avait jamais pris de commission, qu'il y avait plus de quarante ans qu'il l'avait levé. M. de Louvois lui répliqua qu'il avait été cassé quand il avait servi contre le Roi. M. de Turenne, bien que ce fût chez lui, lui tourna le dos, disant qu'il ne se serait pas attendu que M. de Louvois lui eût fait son panégyrique et depuis n'a plus voulu lui parler.

On voit bien que Monsieur n'est pas bien récon-

1. Le rang des régiments d'infanterie avait été réglé par une ordonnance du 26 mars 1670, à la suite d'une ordonnance du 31 décembre précédent, qui avait prescrit aux colonels de tous les régiments de remettre au secrétaire d'État de la Guerre, avant le dernier février 1670, « les commissions et mémoires qui pouvaient servir de preuves pour les rangs qu'ils prétendaient ».

cilié avec Madame; ils sont ici depuis quelques jours; il y en a deux qu'elle sortit avec madame de Mecklembourg[1] dans son carrosse; il l'en querella fortement après et hier il ne fut pas dans son appartement. On dit à Paris que cela tient à des bagatelles et qu'il s'attache trop aux vétilles.

CXLV

A Paris, le 2 mai 1670.

Le Roi partit lundi dernier de Saint-Germain pour le voyage de Flandre avec une des plus belles et des plus pompeuses suites que l'on puisse voir. Ils étaient huit dans son carrosse, lui, la Reine, Monsieur, madame la duchesse d'Orléans, mademoiselle de Montpensier, la duchesse de La Vallière, la comtesse de Béthune et la marquise de Montespan. Le temps était mauvais aussi bien que les chemins, son carrosse demeura embourbé en plusieurs endroits et une partie du bagage de

1. Isabelle-Angélique de Montmorency-Bonteville, sœur du maréchal de Luxembourg, veuve de Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, mariée en secondes noces à Christian-Louis, duc de Mecklembourg-Schwerin.

la Cour qui ne put arriver la première nuit à Senlis. Comme du depuis il s'est mis en beau, il y a apparence qu'il n'arrivera plus de semblable inconvénient. Il est vrai que le terrain d'auprès d'Avesnes, de Charleroi et même du pays d'Hainaut est humide et marécageux, ce qui nuira bien à ses grands équipages; il doit séjourner aujourd'hui à Saint-Quentin, où il trouvera toutes les troupes destinées pour son escorte.

Le sieur Cuénot[1] partit il y aura demain huit jours avec des mémoires et des dessins très amples et très exacts pour les pilotements et fabriques à faire dedans et sur les rivières. Tous les architectes qui sont ici ont eu empressement de l'obliger et ne lui ont rien caché de ce qu'ils savent. Ils lui ont fait voir toutes leurs machines, tous les édifices du Louvre, des Tuileries, de Versailles, de l'Arc-de-Triomphe, de la tour de l'Observatoire; il a eu l'entrée de chez M. Colbert où sont tous les modèles, on lui a demandé son avis de bien des choses et il a satisfait par ses

1. François Cuénot, ingénieur d'origine française, était déjà au service du duc de Savoie depuis vingt-quatre ans lorsqu'en 1664 il demandait à être chargé du service des fortifications de Chambéry ou de Montmélian (G. Claretta, *Storia del regno...*, II, 586).

réponses. Ledit M. Colbert ayant su qu'il avait réduit par écrit ses demandes et les réponses qu'on y a faites, les a voulu voir et les ayant trouvées bien raisonnées, il en a voulu avoir copie. Jamais homme n'est parti si satisfait d'ici, il y a été régalé plusieurs fois; j'ai fait aussi qu'il a rendu la pareille céans à tous ces architectes. Il est agissant, de grand travail et comprend aisément les choses. Je crois que son voyage et sa personne seront utiles au service de Votre Altesse Royale et qu'elle doit, pour le bien engager, lui faire quelque petit établissement. Je vois qu'il a quelque penchant à retourner en sa patrie et assurément il sera utile et estimé en quelque lieu qu'il aille.

Assurément que M. de Lionne, ayant lui seul la direction des affaires étrangères, pourra toujours servir utilement Votre Altesse Royale, particulièrement s'il continue dans la bonne intention qu'il témoigne. Je la cultiverai de toutes mes forces et agirai selon les ordres et la méthode qu'elle me prescrit. M. de Louvois qui observe peu de mesure avec qui que ce soit lui a fait la pièce de lui ôter les postes de Rome et de Venise

qui avaient toujours été de la dépendance des sécrétaires des affaires étrangères[1]; il n'en a fait que des plaintes légères à M. Le Tellier, crainte de faire des affaires. On dit que le Roi se lasse fort et est très mal satisfait dudit marquis de Louvois, que rien n'empêche sa disgrâce que les services et le mérite de son père, mais, s'il était mort, qu'il ne saurait subsister. Il n'y a pas de ministre qui soit mieux que M. Colbert; s'il voulait, dès à cette heure il serait le premier et gouvernerait tout avec plus d'autorité que n'a jamais fait le cardinal Mazarin. Il n'a pas de santé et on ne croit pas qu'il puisse vivre longtemps. Votre Altesse Royale s'en pourrait consoler, s'il venait à manquer; je ne l'ai pas trouvé fort favorable à ses intérêts.

La maladie de la comtesse de Soissons n'est qu'une feinte; le Roi lui a dit lui-même qu'elle ne ferait pas bien de faire le voyage, qu'il lui conseillait de faire la malade, mais qu'il lui défendait de dire à qui que ce soit qu'il lui eût parlé. Cepen-

1. Louvois qui dès l'année 1661 avait obtenu le privilège d'établir un service de poste régulier entre les ports de Provence et d'Italie, avait acquis, le 24 décembre 1668, la charge de surintendant général des postes.

dant on le dit ici publiquement, on croit que Madame et la marquise de Montespan lui ont fait cette pièce, la première parce que ladite comtesse était amie du chevalier de Lorraine, et quant à l'autre, à la considération qu'elle ne l'a jamais aimée, qu'elle a toujours quelque jalousie de ce que le Roi lui parle et parce qu'on impute à ladite comtesse d'avoir fait des railleries de la favorite. Ce qui lui nuit encore est l'étroite amitié qui est entre elle et madame de Lionne qui n'a pas une réputation bien établie et qui est sa confidente et négocie ses intrigues [1]. Quoiqu'il en soit, c'est une affaire de mauvaise grâce; toutes les disgrâces sont arrivées comme cela; on ne pourra pas empêcher de parler, le Roi s'en irritera et les suites n'en peuvent être que très fâcheuses.

Le marquis de Péguilin, autrement comte de Lauzun, est hautement à la faveur; il a mené un équipage d'un grand prince. Je n'en ai pas vu de plus leste, de plus magnifique, ni de plus nom-

1. Paule Payen, mariée à M. de Lionne en 1645, morte en 1704. M. de Saint-Maurice aura l'occasion de parler à nouveau de l'inconduite de madame de Lionne. Elle obligea l'année suivante M. de Lionne à demander l'intervention du Roi pour la faire réléguer à Angers.

breux ; je me trouvai l'autre jour dans les rues comme il partait.

CXLVI

A Paris, le 9 mai 1670.

Leurs Majestés et monsieur le Dauphin continuent leur voyage en santé, mais elle pourrait bien être altérée par les incommodités que leur causent les pluies. Allant à Landrecies, elles trouvèrent à une lieue proche un torrent si enflé qu'elles ne le purent jamais passer et furent nécessitées de passer la nuit dans leur carrosse aussi bien que monsieur Le Dauphin qui, n'étant pas accoutumé à ces fatigues, pourrait bien s'en trouver mal, ce qui a obligé le Roi à le laisser à Landrecies pendant qu'il va au Quesnoy. Il devait le rejoindre deux jours après pour continuer sa marche à Marienbourg. La Cour, qui commence à être fatiguée, appréhendait ce pays-là parce que, même dans les plus grandes chaleurs, il est très marécageux et, comme les pluies continuaient, on craignait d'y rencontrer un chemin très mauvais

et très difficile. M. de Louvois a eu la curiosité de faire compter les chevaux de tout ce grand équipage; il s'y en est trouvé plus de huit mille sans les quatre mille des troupes, qui trouvent dans tous leurs gîtes un camp très régulier, les écuries et les huttes toutes faites avec le foin et l'avoine pour les chevaux.

CXLVII

A Paris, le 23 mai 1670.

M. le nonce a vu le Roi à Arras qui lui a témoigné bien de la joie de l'exaltation du cardinal Altieri au Pontificat [1]. L'on dit ici que ledit nonce a fait ce voyage en diligence exprès parce qu'il a su qu'on le voulait rappeler à Rome, qu'il a prié Sa Majesté de le faire continuer comme l'unique moyen pour le porter au cardinalat. Il me visita dimanche dernier, me fit un récit de son voyage, mais il me tut cette particularité. Il se loue fort des caresses et de la bonne chère que lui

1. Le cardinal Émile Altieri venait d'être élu pape le 29 avril 1670 sous le nom de Clément X.

a fait faire le Roi qui lui dit : « Vous voyez, monsieur le nonce, si je suis venu en Flandre pour altérer la paix comme mes ennemis ont publié. Je finirai mon voyage avec la tranquillité que je l'ai commencé. J'aime à me promener, à voir mes places et mes troupes et c'est la seule cause qui m'a amené ici ». Il y en a qui doutent que Madame aille en Angleterre. On dit que Monsieur ne le veut plus, je n'en sais rien de certain. Je ne donne pas créance aux nouvelles de la Cour que l'on publie par Paris, il s'en trouve très peu de véritables.

Monsieur le Prince a été fort caressé du Roi depuis qu'il est en voyage, il lui parle incessamment, ne suit que son conseil pour les fortifications des places et pour les troupes. Il a raison, car il n'y a pas de prince ni de gentilhomme dans l'Europe si éclairé que lui en toutes sortes d'affaires et de matières, ce qui mortifie un peu M. de Turenne qui a toujours des démêlés avec M. de Louvois. On a fort désapprouvé les grandes fortifications et les dépenses que ce dernier a fait faire au Quesnoy, puisqu'on n'en peut jamais faire une bonne place. On ne songeait pas à Avesnes. Cepen-

dant monsieur le Prince a fait voir l'importance de la fortification et du poste pour entrer dans le pays d'Hainaut et de Brabant d'où l'on peut aller sans empêchement à Namur, Mons, Valenciennes, Bouchain, Cambrai et à Bruxelles, même si bien qu'on en va faire une grande place de guerre où l'on veut établir tous les magasins, ce qui fera bien du plaisir au comte Charles Broglie qui en est gouverneur[1].

CXLVIII

A Paris, le 30 mai 1670.

La Cour sera ici dans neuf jours; jamais elle n'a été si fatiguée ni si ennuyée de voyage; il y a bien des malades, des estropiés; la comtesse de Béthune a la fièvre tierce, les dames de la faveur sont fort défaites et laides. On dit par Paris que d'abord après le retour du Roi il se défera de toutes deux, qu'il mariera La Vallière au comte de

1. Charles, comte de Broglie, entré au service de la France en 1644, mestre de camp du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin en 1650, naturalisé en 1656 et créé la même année lieutenant général des armées du Roi, avait été nommé gouverneur d'Avesnes en 1660.

Lauzun et qu'il rendra madame de Montespan à son mari dont on traite l'accommodement et qu'on le fera duc et pair[1] ; au moins il aura le duché de Bellegarde qui lui doit aller par droit de succession. Je ne crois encore rien de tout cela ; on ne se dépouille pas si tôt d'une passion si violente, ni d'une méthode de vivre où l'on est confirmé par le plaisir. Ce n'est pas que le sire ne fasse une action d'un grand homme, car il n'y a rien qui puisse obscurcir sa gloire que le genre de vie qu'il fait.

On veut dire qu'il y a eu des querelles à la suite de la Cour, qu'on s'y est battu, mais qu'on tient la chose fort secrète, de crainte que le Roi ne le sache ; je n'en crois aussi rien. On met le comte de Soissons de ce nombre, il est trop sage pour cela. Il courut hier le cerf à Creil où est sa meute dans une terre de sa mère et viendra aujourd'hui ici où sont déjà arrivés bien des gens de la Cour.

1. Le marquis de Montespan, à la suite de divers excès commis pendant qu'il commandait une compagnie de chevau-légers en Roussillon, s'était réfugié en Espagne ; les lettres de grâce qui lui furent accordées au mois d'août 1670 énumèrent abondamment les méfaits dont il s'était rendu coupable. (Jean Lemoine et André Lichtenberger. *De La Vallière à Montespan*, pp. 385-391.)

CXLIX

A Rueil, le 6 juin 1670.

J'ai envoyé à Votre Altesse Royale les diamants comme je les ai pu trouver; ainsi, Monseigneur, Votre Altesse Royale me fera la grâce de me faire laisser toutes mes parties bien que celles qu'elle me veut faire couper ne me servent plus qu'à augmenter et ruiner ma famille; si ce n'était que cela aide à la santé, je ne m'en servirais plus; elles ont quelquefois été employées en lieux illustres et il ne m'en souvient plus que pour en avoir de la douleur et en demander pardon au bon Dieu.

Mais, quittant la raillerie, je prie Votre Altesse Royale de songer à elle, à ses avantages et à sa gloire sur les nouvelles qu'on a du mauvais état de la santé du roi d'Espagne[1]. Si ce malheur arrive, il ne faut pas manquer d'en profiter, elle doit avoir pour cela des gens à Milan et à Madrid,

1. Le roi d'Espagne Charles II dont toute l'Europe escomptait alors la fin prochaine, ne devait mourir que trente ans plus tard, le 1er novembre 1700.

tâcher de se faire roi, puisqu'il n'y a pas de prince dans l'Europe qui ait plus de droit à ce royaume-là que lui. Les Espagnols y doivent attirer pour leur bien et leur sûreté ; les Portugais lui doivent être favorables en cette rencontre et la ligue du Nord, qui n'est que pour empêcher l'agrandissement de la France, lui aidera à y monter. On ne saurait y mettre aucun prince qui puisse contre-balancer les forces du Roi Très Chrétien comme elle, à cause de ses États qui augmenteraient la puissance de la maison d'Autriche et qui seraient défendus par les ligues de Suisse en leur donnant de l'argent. Il faut, si le cas arrive, se mettre en état de se faire considérer et désirer ; il ne faut pas douter que la France ne songe à s'emparer de ces États-là et qu'elle ne recherche Votre Altesse Royale. Si elle le fait, il me semble que Votre Altesse Royale ne doit pas s'engager qu'elle n'ait bien sondé les Espagnols ; que s'ils ne lui veulent pas donner leur couronne, il faudra alors s'engager avec la France à condition qu'il lui en reste le duché de Milan et le royaume de Sardaigne et peut-être encore les royaumes de Naples et de Sicile ; la France y donnerait les mains pourvu

qu'elle eût la Flandre, la Franche-Comté et une partie des Espagnes ; elle pourrait engager le roi d'Angleterre dans ses intérêts en lui laissant le commerce et les États que le roi d'Espagne a dans l'Amérique et même lui donnant un port en Flandre comme Ostende et Nieuport.

Je raisonne en aveugle sur des matières si importantes mais, nonobstant mes faiblesses et mon peu de connaissance, je crois que Votre Altesse Royale peut plutôt que nul autre prince profiter du malheur de la maison d'Autriche, s'il doit arriver, et en cela la raison me le persuade autant que le zèle que j'ai pour elle ; bientôt nous saurons les bonnes ou les mauvaises nouvelles de Madrid. Si Dieu veut que ce jeune roi meure, il me semble que Votre Altesse Royale ne doit pas perdre temps à mettre en bon état toutes ses places en Savoie aussi bien qu'en Piémont, vivre de bonne intelligence avec le gouvernement de Milan et pourvoir à tout ce qui peut arriver. Je n'oublierai rien ici pour pénétrer toutes les résolutions qu'on y pourra prendre et écrirai une autre fois avec moins de précipitation qu'à cette heure.

Le Roi sera demain à Saint-Germain ; après

demain, je serai à son lever pour voir ce qui s'y dit de nouveau et s'il est vrai, ainsi qu'on le publie, que les deux dames sont [hors] de la faveur, que Madame s'en est emparée. Je n'y crois pas néanmoins et assurément Sa Majesté aura joué d'un coup de politique de lui avoir témoigné bien de l'amitié avant qu'elle passât en Angleterre afin qu'elle fît réussir avantageusement ce qu'elle y a été négocier pour ses avantages et pour ses intérêts.

Le voyage du Roi en Flandre a fort charmé les Flamands autant ceux qui sont sous sa souveraineté que ceux qui sont de celle du roi catholique, qui ont en foule voulu voir ce monarque dans les endroits où il est passé, particulièrement à Lille où il y a eu un concours de noblesse et de peuple qui n'est pas concevable, auquel Sa Majesté a fait jeter des louis d'or à profusion. Ainsi il les a tous charmés par sa générosité aussi bien que par ses discours obligeants et par sa bonne mine, et les peuples du pays qui n'ont jamais vu leur Roi soupiraient de l'avantage que les sujets de celui-ci ont d'en approcher, de lui pouvoir demander justice et recourir à lui dans les nécessités, si bien

que son voyage lui peut être beaucoup avantageux si le roi d'Espagne venait à manquer, ainsi qu'on l'assure de Madrid, et en cela on doit remarquer le bonheur qui accompagne toutes les actions de celui-ci.

CL

A Paris, le 6 juin 1670[1].

Je suis bien redevable à M. le chevalier Assarini d'avoir voulu immortaliser feu mon père dans ses livres. Je lui en conserverai toute ma vie une extrême obligation et lui en témoignerai ma reconnaissance en toutes sortes d'occasions. Mais, Monsieur, je ne doute pas que je ne vous sois redevable de toutes ces grâces, dont j'ai un véritable ressentiment. J'ai été surpris d'apprendre que M. de Lionne ait écrit de la part du Roi au sieur chevalier Assarini d'envoyer ici son livre pour le faire examiner avant qu'on le mette sous la presse[2]. Je trouve cette demande un peu

1. Au marquis de Saint-Thomas.

2. L'intervention de M. de Lionne en faveur du chevalier Assarini semble avoir été surtout motivée par les démarches de celui-ci auprès de l'abbé Servien qu'il assurait de ses vives sympathies pour la France et de son désir d'écrire l'histoire

extraordinaire pour les raisons que vous avez pris la peine de me déduire si au long et je trouve l'expédient que vous avez pris très judicieux ; ce n'est pas que si M. Assarini a de la déférence pour le Roi en cette rencontre, il en tirera un notable avantage. On donne fort ici à ceux qui écrivent ; il ne faut pas croire que l'abbé Siri ait aucune part en cette affaire ; il y a trois ans qu'il est brouillé avec M. de Lionne et ne le voit que rarement ; outre que ce ministre ne se servirait pas du nom du Roi pour le favoriser. Assurément, Monsieur, on a fait cette demande seulement pour le compte de Sa Majesté qui aime à être prônée par les historiens étrangers.

CLI

A Rueil, le 11 juin 1670.

Madame n'est pas encore de retour d'Angleterre. On croit qu'elle passera demain la mer pour en

de Louis XIV. Servien estimait qu'une pareille requête devait être prise en considération, vu que « les historiens étrangers trouvent toujours beaucoup plus de créance que les autres ». (Arch. des Aff. étrang. *Savoie*, vol. LXI, fol. 117, 127, 152, 169, 179.)

revenir ; elle a reçu des caresses et des présents considérables du roi, de la reine de la Grande Bretagne, comme aussi du duc et de la duchesse d'York; elle a aussi grand crédit maintenant sur l'esprit de Sa Majesté Très Chrétienne et, si elle pouvait détacher le roi, son frère, de la ligue du Nord, il serait bien plus considérable. Nous saurons bientôt ce qu'elle aura pu opérer ; il n'y a pas néanmoins apparence qu'elle en ait pu réussir, puisque ladite ligue fait la sûreté de Sa Majesté Britannique dans ses royaumes et le rend si considérable dans les pays étrangers.

Le Roi arriva samedi au soir à Saint-Germain ; j'y fus lundi à son lever, il me salua, d'abord qu'il me vit, avec empressement ; j'y répondis le plus respectueusement que je pus, mais tout s'aboutit là, il ne me parla pas, ni moi à lui ; nous irons bientôt à l'audience pour le féliciter de son heureux retour ; nous en avons grand sujet, car jamais il ne s'est mieux porté ; la Reine et monsieur le Dauphin jouissent aussi d'une parfaite santé ; ils ont été l'admiration des Flamands.

CLII

A Rueil, le 13 juin 1670.

On avait publié avant l'arrivée du Roi qu'il n'avait plus ce grand empressement pour les dames et qu'elles étaient lasses, fatiguées et ennuyées du voyage. Pour faire voir le contraire de l'un et de l'autre, dès le lendemain qu'il fut à Saint-Germain, il alla avec elles dans le même carrosse à toutes jambes à Versailles et ne s'en retira qu'à minuit. Le comte de Lauzun est tout à fait dans la faveur, le Roi lui fait des amitiés extraordinaires ; comme celui-ci se met dans une grande dévotion, on juge qu'il connaît que Sa Majesté a dessein d'en faire autant, ce que j'ai peine à croire ; il ne se fait plus de pareils miracles et Dieu aveugle ceux qui l'ont abandonné pour les plaisirs, particulièrement pour ceux qui, étant mariés, abusent de ce sacrement.

Madame doit bientôt revenir, on croit qu'elle aura grande part à la faveur, elle obtient tout ce

qu'elle veut du Roi et est seule cause que madame la comtesse de Soissons n'en a pas les satisfactions qu'elle en recevait les autres fois. Dès que la Cour a été à Saint-Germain, elle y est retournée mais on lui a fait peu d'accueil. Monsieur n'est pas bien avec le Roi ni avec Madame; il affecte de ne pas s'en soucier, il est à Paris où il tâche de se divertir, seulement par grimace et fait le galant de mademoiselle de Grancey qui est très belle.

M. le comte de Soissons m'entretint longtemps l'autre jour à Saint-Germain sur ce que l'on disait à l'heure de la maladie du roi d'Espagne; il m'assura que, quelques grimaces que fissent le Roi et les ministres, qu'ils auraient été bien fâchés s'il était mort car ils auraient été nécessités de faire la guerre, ce qu'ils craignent et n'en ont aucune envie. Il me dit de plus que, si le roi catholique venait à mourir, les plus éclairés de la Cour et ceux qui ont part aux affaires croyaient que Votre Altesse Royale lui succéderait ou qu'elle aurait pour le moins bonne part à sa succession; que si le cas arrivait, elle serait recherchée d'ici mais qu'il croyait qu'il fallait qu'à l'abord elle armât sans se déclarer pour qui que

ce soit et attendre de voir l'état que prendraient les choses pour en profiter et prendre son parti selon qu'elle y trouverait ses intérêts. Il aurait bien envie, à ce que je peux connaître, que la guerre se fît en Italie et y aller servir sous Votre Altesse Royale. Je crois qu'il est très mal satisfait ici; néanmoins il est certain que si le Roi ne l'aime pas, qu'il l'estime aussi bien que M. de Turenne, que monsieur le Prince et tous les maréchaux de France qui sont le plus accrédités. La princesse de Carignan, la princesse de Bade et les trois princes, fils de M. le comte de Soissons [1], vinrent hier ici nous voir faire collation céans, se promener et voir les eaux du jardin de madame la duchesse d'Aiguillon [2] qui a été autrefois au cardinal de Richelieu.

1. Le comte de Soissons avait eu sept enfants, deux filles et cinq garçons, dont le plus jeune, Eugène-François, devint plus tard célèbre sous le nom de prince Eugène. Il s'agit sans doute ici des trois aînés : Louis-Thomas, comte de Soissons, mort en 1702 ; Philippe, chevalier de Malte, mort en 1693, et Louis-Jules, dit le chevalier de Savoie, mort au siège de Vienne en 1683.

2. Marie-Madeleine de Vignerod, dame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, morte en 1675.

CLIII

A Rueil, le 20 juin 1670.

Nous étions mardi à la Cour pour faire compliment à Leurs Majestés sur leur voyage et leur heureux retour, monsieur le nonce et moi d'ambassadeurs, les envoyés et résidents de Portugal, Suède, palatin et de Mantoue. Nous ne pûmes voir le Roi contre la coutume que l'après-dîner, car, encore qu'il se porte bien, néanmoins il se baigne le matin dans la chambre par précaution. Je lui fis le compliment sur la bonne santé qui l'a accompagné dans son voyage où je l'assurai que Votre Altesse Royale l'avait suivi de ses vœux et de ses souhaits, ce que j'accompagnai d'expressions de vénération et de partialité. Il me répondit qu'il avait trouvé les choses en bon état en Flandre et mieux que quand nous y avions été ensemble, qu'il était très satisfait de son voyage puisqu'il avait vu ses places bien fortifiées et ses troupes nombreuses, lestes et bien disciplinées, qu'il

savait bon gré à Votre Altesse Royale de l'amitié qu'elle lui témoignait en toutes sortes de rencontres, à laquelle il répondrait assurément dans toutes les occasions avec empressement.

Je le remerciai ensuite de ce qu'il s'était voulu entremettre pour régler les différends qu'elle a avec la république de Gênes et la bonté qu'elle avait d'embrasser ses intérêts en cette conjoncture, l'assurant que personne ne déférerait jamais plus que Votre Altesse Royale à son nom et à son autorité ; que je croyais que Sa Majesté en avait déjà eu des témoignages certains par la lettre que M. l'abbé de Servien [1] lui avait envoyée de sa part, lequel s'était dignement acquitté de sa commission et avait voulu tirer parole de Votre Altesse Royale et des Génois que personne n'innoverait rien sur les lieux contentieux; que cependant, par une surprise étonnante, ces républicains y avaient manqué au préjudice du respect qu'ils lui doivent comme aussi des raisons et droits de Votre Altesse Royale et de ses

1. Hugues Humbert Servien, abbé de Cruas, fils du président Servien, ambassadeur de France en Savoie, s'était rendu à Turin et à Gènes en qualité d'arbitre pour mettre fin aux différends qui s'étaient élevés entre la république et le duc de Savoie au sujet de diverses questions de limites.

sujets ; qu'aussi Votre Altesse Royale espérait que Sa Majesté, se ressentant d'une pareille offense, ferait remédier au passé, lui en procurerait satisfaction et empêcherait aussi pour l'avenir des nouveautés de cette nature qui ne pourraient produire que de grands et fâcheux inconvénients.

Le Roi me répondit qu'il s'attacherait toujours fortement à tout ce qui regarderait Votre Altesse Royale et particulièrement en cette affaire, que le manquement de parole des Génois le surprenait, qu'il se la saurait bien faire tenir, que cependant il lui savait bon gré de ce qu'elle avait si bien observé de son côté la retenue qu'elle lui avait promise, que les grands princes comme elle devaient toujours mettre dans le tort par une conduite de cette nature ceux qui lui étaient inférieurs, puisque aussi bien, en réglant puis les choses, il faudrait que l'on mît dans le tort ceux qui se l'étaient attiré. Il me demanda ensuite avec amitié des nouvelles de la santé de Vos Altesses Royales et de celle de Monseigneur le Prince et me témoigna de la joie quand je l'assurai qu'elles étaient parfaites et je sortis d'auprès de lui très satisfait comme toutes les autres fois que j'ai eu l'honneur d'en

approcher. Je vis ensuite la Reine et puis le Dauphin dont je reçus aussi des grandes marques de bonté pour Vos Altesses Royales et de ce prince, qui est toujours plus spirituel, pour Monseigneur le prince de Piémont.

Madame arriva avant hier au soir à Saint-Germain fort satisfaite des honneurs, des caresses et des présents de grande valeur que le roi et la reine d'Angleterre lui ont faits, entre autres d'un poinçon et d'une paire de boucles d'oreilles de grand prix. Leurs Majestés la reçurent avec des grands témoignages de bienveillance; hier matin avant le dîner, elle alla chez le Roi et l'après-dîner Sa Majesté alla chez elle; ils s'entretinrent longtemps seuls et ont paru très satisfaits de leurs conférences. On dit qu'elle a fait tout ce qu'elle a voulu à l'avantage de la France, que messieurs de Colbert [1] et de Ruvigny [2] ont fort négocié avec Sa Majesté Britannique et signé des traités de commerce pour l'Amérique, ce qui portera du préju-

1. Charles Colbert, marquis de Croissy, ambassadeur de France en Angleterre de 1669 à 1674.

2. Henri de Massué, marquis de Ruvigny, ambassadeur extraordinaire de France en Angleterre en 1667 et de 1674 à 1676.

dice aux Espagnols et Hollandais. M. le maréchal du Plessis y a aussi beaucoup agi et on a assuré que Madame a parole du roi, son frère, qu'il abandonnera la ligue du Nord quand Sa Majesté Très Chrétienne le voudra. On publie par Paris qu'il veut répudier la reine, sa femme, et épouser mademoiselle de Montpensier, que le Roi Très Chrétien achète tous les biens de cette princesse pour le prix de quinze millions; je ne croirai pas néanmoins à ces deux dernières nouvelles que je n'en aie des assurances solides, car je vois bien des difficultés pour les exécuter.

Madame hait toujours mortellement madame la comtesse de Soissons, ce qui fait qu'on appréhende qu'elle ne lui fasse pièce. Elle est néanmoins à Saint-Germain et jusques à présent elle espère d'aller avec la Cour à Versailles, qui part aujourd'hui de Saint-Germain pour y aller faire quelque séjour; les dames de la faveur sont aussi bien et aussi belles que jamais et toutes choses marchent de leur train ordinaire.

CLIV

A Paris, le 23 juin 1670.

Je félicite Votre Altesse Royale de l'heureux accouchement de madame l'Électrice de Bavière ; c'est une sœur si aimable, qui vit si bien avec elle que je sais qu'elle a eu autant de joie en ce rencontre que Monseigneur l'Électeur. Voilà un bel exemple à Madame Royale ; je souhaite qu'elle le suive dès cette année et j'achèterais un pareil bonheur à vos Altesses Royales de mon sang et de tout ce que j'ai de plus précieux. Quant à ma nouvelle fille, je ne doute plus de sa fortune puisque Votre Altesse Royale l'a destinée au service de la femme de Monseigneur le Prince ; tout ce qu'il y a à souhaiter c'est que Votre Altesse Royale et moi la puissions voir un jour dans cet emploi. Je ne sais si Votre Altesse Royale a lu la lettre que je me donnai l'honneur de lui écrire de ma main le vingt-cinq du mois passé, puisqu'elle me fait reproche de ne lui avoir pas fait savoir l'accouche-

ment de ma femme. Il me semble que je pris la hardiesse d'y insérer qu'elle m'avait donné le douzième enfant que j'en ai.

CLV

A Paris, le 30 juin 1670.

Madame mourut hier au soir à Saint-Cloud ; le jour précédent elle se portait très bien, ma femme eut l'honneur d'y demeurer trois heures auprès d'elle et de s'y promener dans ses beaux jardins. Elle lui parut très gaie et en bonne santé, elle la favorisa même de chanter une chanson en anglais à sa considération. Elle se baignait là tous les jours dans la rivière de Seine, il est vrai qu'elle se plaignait parfois d'avoir un point dans le côté qui l'incommodait. Elle dîna hier très bien et sur les cinq heures, s'entretenant avec le sieur de Boisfranc, elle demanda à boire de l'eau de chicorée, puis se trouva d'abord mal, elle se remit un peu ; sur les sept heures, il lui revint avec plus de violence; les médecins jugèrent qu'elle n'en pouvait pas réchapper, on le lui fit connaître ; elle reçut cette

nouvelle avec fermeté, s'y disposa avec grande piété, se confessa à l'évêque de Condom qui l'a assistée jusqu'à son dernier soupir; elle le vit arriver très constamment et dans une extrême dévotion; elle donna des grands témoignages d'amitié à Monsieur, lui témoignant qu'elle n'emportait aucun regret de ce monde si ce n'est qu'il ne l'avait jamais aimée, elle donna une bague de prix au susdit évêque de Condom.

On dit par Paris que dès qu'elle eut bu l'eau de chicorée et qu'il lui prit mal, elle dit : « Je suis empoisonnée », et que sa première femme de chambre lui répondit : « Non, pas de ma main » et but le reste de l'eau qui était dans le verre et madame de Mecklembourg de celle qui était dans la bouteille d'où on l'avait versée. On est allé pour l'ouvrir ; je crois qu'on lui trouvera ou les parties nobles gâtées, ou quelque abcès crevé; elle était extrêmement maigre. Monsieur s'est retiré ce matin en cette ville, inconsolable à ce que l'on dit. Le Roi est extraordinairement affligé; il fut hier au soir à Saint-Cloud avec la Reine et vit encore Madame avant qu'elle expirât; toute la Cour et tout Paris sont dans un

deuil et un abattement qui n'est pas concevable et assurément très légitime, Leurs Majestés, la France, toute la Cour et cette ville ayant fait une perte irréparable. On va prendre le grand deuil; je ne saurais m'exempter d'en faire de même si bien que j'ai déjà donné ordre de faire draper mes carrosses et faire habiller ma maison de noir[1].

CLVI

A Paris, le 30 juin 1670 [2].

On est ici dans un des plus déplorables deuils où on ait été depuis longtemps; il prit hier mal à madame la duchesse d'Orléans à cinq heures et elle mourut à minuit; le jour précédent ma femme avait été trois heures avec elle et s'était promenée longtemps à sa suite par le jardin de Saint-Cloud,

1. Sur les diverses circonstances et sur les causes de la mort de Madame de nombreuses études ont été publiées, parmi lesquelles celles de Littré, Loiseleur, Chéruel, Ravaisson, Fr. Funck-Brentano. M. Lair a le dernier résumé avec beaucoup de force les arguments favorables à la thèse de l'empoisonnement. (J. Lair, *Louise de La Vallière*, pp. 363-366.)

2. Au marquis de Saint-Thomas.

elle a reçu tous ses sacrements et a fini sa vie avec une fermeté, une connaissance et une dévotion extraordinaires. Monsieur témoigne être fort affligé, le Roi est au désespoir, et toute la Cour dans un abattement et une surprise qui n'est pas concevable ; elle a eu quelque soupçon qu'on lui ait hâté ses jours, il n'y a pas apparence et on l'en désabusa. La Cour et le royaume ont perdu leur plus bel ornement et les dames ne sauront plus où se faire voir car la Reine ne tient quasi pas de cercle.

CLVII

A Paris, le 1er juillet 1670.

Il n'y a pas de nouvelles depuis la lettre que j'écrivis avant hier de ma main à Votre Altesse Royale. Les afflictions qu'on a de la mort de Madame continuent et, bien qu'il n'y ait aucune apparence qu'elle ait été empoisonnée, le peuple néanmoins le croit et ce faux bruit passera dans les pays étrangers. Cette princesse avait grande estime pour Votre Altesse Royale ; samedi dernier

elle parla fort de lui avec mon fils aîné, lui demanda si vous aviez encore la tête belle et le visage beau comme les autres fois, la même adresse et la même vigueur. Centurion, de Gênes, le manchot, s'y trouva, qui lui dit qu'il n'y avait pas quinze jours qu'il avait eu l'honneur de voir Votre Altesse Royale, qu'il avait trouvé que le visage lui avait un peu changé mais non pas la tête, qu'il l'avait encore fort belle, qu'il avait toujours la même vigueur, la même adresse et qu'elle était à son ordinaire très galante. Elle dit aussi aux Carmélites, la dernière fois qu'elle y fut, qu'elle aimait fort la princesse de Carignan parce qu'elle savait qu'elle avait toujours souhaité qu'elle fût duchesse de Savoie. On doit aujourd'hui conduire son corps en grande cérémonie à Saint-Denis ; les princesses, les duchesses l'ont gardé à Saint-Cloud tour à tour ; Monsieur les en a fait prier, mais non pas les maréchales de France, parce qu'elles prétendaient de s'asseoir auprès du cercueil.

CLVIII

A Paris, le 2 juillet 1670.

J'ai crû d'être obligé, sur le bruit qui courut par toute l'Europe que feu Madame a été empoisonnée, de faire savoir à Votre Altesse Royale ce qui s'est passé à l'ouverture de son corps. L'ambassadeur d'Angleterre y a assisté avec tous les Anglais qui étaient ici, des médecins et des chirurgiens de la même nation, et généralement tout ce qui se voulut trouver à Saint-Cloud, où les portes étaient ouvertes à toutes sortes de personnes. Le ventre était extraordinairement enflé à cette princesse depuis sa mort; dès le premier coup de bistouri qu'on donna dans son corps, il jeta une si grande puanteur que tous les assistants furent obligés de s'en éloigner et n'en purent approcher qu'après s'être bien munis contre une si mauvaise odeur. On n'y trouva pas des signes formels de poison; tout ce qui pouvait donner quelque soupçon est que l'on lui trouva un trou dans l'estomac

dont les bords étaient noircis, mais les médecins et chirurgiens demeurèrent d'accord que c'était un coup de bistouri donné par mégarde ; on a trouvé dans tout ce corps un grand épanchement de bile et le foie tout pourri [1].

Le corps a été enfermé dans un cercueil et exposé au Palais Royal, à Paris ; on le doit porter vendredi à Saint-Denis avec les mêmes cérémonies que celui de la feue Reine Mère ; on a déjà mis son cœur au Val-de-Grâce.

Le Roi et la Reine visitèrent hier Monsieur dans un des plus grands et des plus austères deuils et Sa Majesté envoie en Angleterre M. le maréchal de Bellefonds pour faire les compliments de condoléances au roi de la Grande-Bretagne. Il est assuré qu'il aimait tendrement cette sœur et que son affliction sera grande, mais elle ne saurait être plus violente que celle de ce Roi ici ; il en est inconsolable et on appréhende que sa santé n'en soit altérée. Il vit Madame avant sa mort ; ils

1. La plupart de ces détails sont conformes à ceux de la relation dressée par l'abbé Bourdelot, premier médecin du prince de Condé. En outre de ce document, les relations officielles des médecins anglais et français ont été publiées par mistress Everett Green dans son ouvrage *Lives of the Princesses of England*, VI, 586.

s'entretinrent longtemps fort bas ; il était dans une si grande douleur qu'il dit hautement, que si cette princesse était empoisonnée, que généralement tous ceux qui y pourraient avoir part périraient par les supplices les plus rudes. On dit même qu'il nomma le chevalier de Lorraine et protesta que s'il avait coopéré à cette mort par le poison, qu'il périrait et que toute sa maison s'en ressentirait.

Les révoltés du Vivarais s'augmentant de nombre chaque jour et faisant du ravage[1], le Roi fait marcher demain pour les aller mettre à la raison environ 1.200 chevaux et 2.000 hommes de pied de ses gardes françaises et suisses et les deux compagnies des mousquetaires. Comme toutes les troupes qui marchent du côté des États de Votre Altesse Royale, au moins du Lyonnais, me doivent donner de la jalousie, je me suis bien voulu informer du véritable sujet de la marche de celles-ci.

1. La révolte du Vivarais avait eu pour origine la perception du droit dit droit des cabaretiers qui avait été établi pour subvenir aux dépenses du canal des Deux-Mers. Elle fut réprimée par le marquis de Castries à la tête d'une partie des troupes de la maison du Roi, et Roure, l'un des principaux chefs des rebelles, fut exécuté à Montpellier.

CLIX

A Paris, le 4 juillet 1670.

Je reçus dimanche dernier à Rueil la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le vingt du mois passé. J'ai été contraint d'abandonner ce lieu-là pour me venir mettre en deuil et faire compliment à Monsieur sur la grande perte qu'il a faite, ce que j'exécutai hier de la même manière que l'avaient fait le jour précédent M. le nonce et M. l'ambassadeur de Venise, c'est-à-dire en particulier, sans cérémonie, néanmoins reçu et accompagné par le capitaine des gardes et par le maître de cérémonie. Il me pria de donner part de son malheur à Vos Altesses Royales. Je l'assurai qu'elles y prendraient grande part, il me parut fort affligé, ma femme le vit aussi l'après-dîner comme l'ont fait les princesses et dames ; elle fut aussi chez Mademoiselle, sa fille. Il ira dimanche à Saint-Germain pour y faire ses compliments au Roi, à la Reine et à Monsieur le Dauphin qui le

vinrent visiter ici mardi dernier, puis il se retirera à Rueil pour y faire quelque séjour et y recevoir les compliments en public.

On prend ici le deuil comme de la personne des rois et bien plus austère que celui qu'on porta l'année passée de la feue reine d'Angleterre ; le Roi a la grande manche et la petite manchette, mais il le porte bien plus véritablement dans le cœur. Les officiers de la Couronne ont eu ordre de faire draper leurs carrosses, c'est-à-dire ducs et maréchaux de France, ce qui ne leur fut pas permis l'année dernière. Sa Majesté a été à Saint-Cloud donner de l'eau bénite au corps de feu Madame, où il versa des larmes. Jamais rois de France n'avaient fait semblable cérémonie, pas même pour leurs père et mère : ils ne vont jamais où il y a des corps morts ; nous devons aller à l'audience pour lui faire les compliments de condoléances, mais ce ne sera plus si tôt.

CLX

A Paris, le 11 juillet 1670.

Nous croyions, le nonce, l'ambassadeur de Venise et moi, d'aller aujourd'hui à Saint-Germain faire nos compliments de condoléances à Leurs Majestés sur la mort de Madame, mais nous sommes renvoyés à la semaine prochaine, parce que les deux premiers n'ont pas encore leurs carrosses et leurs valets en deuil, le Roi ayant fait connaître qu'il souhaitait qu'ils les y fissent mettre, bien qu'ils ne se souciassent pas de faire cette dépense qui est contre la coutume, ceux de leur pays qui les ont précédés ici dans leurs emplois n'en ayant jamais usé de la sorte que pour les rois et les reines de France, de même que les officiers de la Couronne, ducs et maréchaux de France, qui ont aussi mis leurs trains en deuil par ordre, bien que pour feu le duc d'Orléans et pour Madame, la fille du Roi, qui est morte les dernières années, ils ne l'eussent pas fait. Mais

outre la volonté du Roi, il est juste que l'on fasse voir au dehors la tristesse où l'on est au dedans de la mort de cette princesse, qui est grande et générale en cette ville. On ne saurait croire combien le peuple en est affligé et combien il est touché des bruits qui ont couru de la cause d'une perte si précipitée, bien qu'il soit certain, de l'aveu même des médecins anglais, qu'il n'y en ait pas d'autre qu'un épanchement de bile et un choléra morbus.

Ces faux bruits ont passé jusqu'à Londres, où on en est au désespoir et en des rages extrêmes. Quand le roi de la Grande-Bretagne reçut cette affligeante nouvelle, la grande et soudaine douleur qu'il en eut lui causa une faiblesse, puis une émotion; il en est inconsolable et n'a pas voulu voir le chevalier de Flamarens[1], que Monsieur lui a envoyé; les uns disent que c'est à cause des soupçons qui ont couru et des autres parce qu'il n'est qu'un jeune homme et qu'il n'a pas d'emploi de considération, Sa Majesté Très Chrétienne

1. Jean de Grossoles, chevalier de Flamarens. C'est un frère de ce dernier, le marquis de Flamarens, exilé en Angleterre à la suite d'une affaire de duel, qui, en 1668, paraît avoir eu la première idée d'une rencontre entre Madame et son frère Charles II, pour préparer un rapprochement entre la France et l'Angleterre. (Ravaisson. *Archives de la Bastille*, IV, 17.)

lui ayant bien voulu envoyer un officier de la Couronne en la personne de M. le maréchal de Bellefonds. On dit aussi que Sa Majesté Britannique a fait prier l'ambassadeur de France à Londres de ne pas sortir de chez lui, de peur que le peuple, qui est irrité de cette nouvelle, ne lui fît insulte et que même il lui a donné des gardes pour sa sûreté ; celui qui est ici pour l'Angleterre a reçu ordre, à ce que l'on dit, de ne pas voir Monsieur qui s'est retiré à Rueil toujours cruellement travaillé de son affliction sans que ceux qui sont auprès de lui le puissent calmer.

Le petit duc de Bourbon, fils de M. le duc d'Enghien [1], mourut samedi dernier. Monsieur le Prince en est dans une affliction qui n'est pas concevable ; il se retira d'abord à Saint-Maur-les-Fossés. J'y envoyai lundi mon fils pour lui faire compliment ; il ne le put pas voir, non plus que le maréchal de Gramont, et bien d'autres gens de qualité qui y étaient pour cela ; son premier écuyer leur dit qu'il ne verrait personne de huit jours. Je tâcherai à son

1. Henri, duc de Bourbon, fils de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien et petit-fils du grand Condé, né le 5 novembre 1667, mort le 5 juillet 1670.

loisir de l'aller assurer que Votre Altesse Royale, en toutes sortes de rencontres, prendra beaucoup de part en tout ce qui le regarde.

Les révoltés de Vivarais avaient mis les armes bas, ils étaient déjà au nombre de 10.000 hommes, on leur a fait espérer une amnistie générale, mais ils ont protesté que si on tardait huit jours à la leur envoyer, qu'ils se rassembleraient et seraient bientôt plus de 20.000 combattants. Ils avaient envoyé ici des députés chargés de requêtes, ils y venaient par le coche, on en a eu avis, on leur envoya le prévôt à la rencontre à Essonnes qui les arrêta prisonniers et les conduisit au Châtelet, d'où on les a transférés à la Bastille[1]. L'intendant et les lieutenants de roi de Languedoc y sont allés en diligence, les troupes qui sont parties d'ici continuent leur marche audit pays, il y en va aussi de Guyenne, de Roussillon et de Provence qui doivent, étant ensemble, faire un corps de

1. Le 7 juillet 1670, l'abbé François Constant et l'abbé de Roure, impliqués dans l'affaire du Vivarais, étaient enfermés à la Bastille, puis transférés au Châtelet le 11 août suivant et jugés, le premier condamné à neuf années de galères et le second acquitté. (Fr. FUNCK-BRENTANO, *Les Lettres de cachet à Paris, étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille*, p. 417.)

8.000 hommes, M. Le Bret les commandera en qualité de maréchal de camp, sous les ordres des lieutenants de roi qui sont lieutenants généraux dans leur province.

CLXI

A Paris, le 25 juillet 1670.

J'ai reçu l'honneur d'une longue lettre de la main de Votre Altesse Royale du huit juillet et une autre du onze auxquelles je vais répondre. Le commencement de la première me ravit pour la bonne nouvelle du parfait rétablissement de Monseigneur le Prince ; il est bien qu'il se promène et reprenne doucement l'usage des jambes mais il faut que cela se fasse sans le lasser. Votre Altesse Royale se presse un peu trop de le vouloir faire étudier ; les plus habiles gens tiennent qu'avant six ans il ne les faut pas mettre dans le travail ; il faut leur laisser former l'entendement qui est maintenant comme de la cire molle qui prend toutes les impressions que l'on lui donne mais que l'on

affaiblit à force de le travailler et l'expérience a fait voir que ceux qu'on a voulu presser à trop bonne heure ont été faibles et bagatels, bien qu'ils donnassent des grandes espérances au commencement. Il faut seulement apprendre à prier Dieu à Monseigneur le Prince en le faisant jouer sans le presser ni inquiéter, lui laisser pousser son feu, ne le contraindre pas, puis, après qu'il aura six ans, on le réduira peu à peu au travail. Nous en voyons ici un grand exemple en monsieur le Dauphin ; jamais il n'y a eu enfant plus fait à son humeur ni plus opiniâtre jusques à l'âge de sept ans qu'on le mit entre les mains de M. de Montausier et des hommes ; il n'avait aucune inclination à l'étude ; maintenant il n'y a pas de jeune homme de son âge si soumis ni si savant. On a ici des précepteurs qui ont des méthodes plus faciles et plus aisées que celles des écoles pour apprendre le latin et qu'ils enseignent par des jeux comme aussi le blason, la géographie et l'histoire tant ancienne que moderne, et j'ai auprès de moi un secrétaire qui est du comté de Bourgogne, qui pourrait entrer au service de Monseigneur le Prince et que l'on en jugerait assurément capable quand on l'aurait examiné

pour cela. Le zèle que j'ai pour l'éducation et la santé de Monseigneur le Prince ont fait que je me suis un peu étendu sur ce chapitre.

Je ne sais que juger du voyage qu'on dit que M. de Louvois va faire à Pignerol, il faut qu'il y ait quelque autre motif que celui des fortifications[1]; on ne parle pas qu'il ait la pensée d'aller à Turin faire la révérence à Votre Altesse Royale. S'il le fait, je sais qu'elle le recevra avec civilité comme ministre d'un grand roi mais je la supplie que ce soit sans empressement ni sans s'abaisser, car comme il est altier et le porte haut, il profiterait de tout; que s'il ne va pas à Turin elle doit ignorer qu'il soit à Pignerol, mais il faut faire observer ce qu'il y fera car il ne manquera pas de donner des ordres pour l'avantage de la place et de la garnison, qui pourront porter du préjudice aux sujets de Votre Altesse Royale de ce voisinage-là.

1. Le voyage de Louvois à Pignerol avait pour motif l'examen des fortifications et la solution de difficultés qui s'étaient élevées entre les diverses autorités commandant dans la place. Il s'y rendit accompagné de Vauban, alla saluer le duc et la duchesse de Savoie à Saluces, et rentra ensuite précipitamment à Paris pendant que Vauban, resté en Piémont, donnait au duc Charles-Emmanuel II des conseils sur les fortifications de Turin, de Verceil et de Verrue. (C. Rousset, *Histoire de Louvois*, I, 203, 204.)

J'ai fait le compliment dont elle m'avait chargé pour Monsieur sur la mort de Madame; on dit par Paris qu'il épousera mademoiselle de Montpensier[1]; pour moi, je crois que le Roi ne le laissera pas sitôt songer à prendre femme.

On dit que M. de Louvois va à Pignerol pour voir ce qu'il y a à faire en cette place pour en perfectionner les fortifications. J'ai peine à croire qu'il entreprenne un si grand voyage durant les chaleurs et qu'il s'éloigne pour si longtemps de la personne du Roi, seulement pour lesdites fortifications. Je souhaiterais que ce fût pour porter quelque bonne résolution à Votre Altesse Royale contre les Génois, mais il y a très peu d'apparence; l'on croit ici que c'est pour tâcher d'apaiser les troubles du Vivarais, néanmoins il a publié ce voyage quand on croyait cette affaire finie.

Ces révoltés ont repris les armes, le nombre en est accru. Si cette affaire était venue durant la guerre, elle donnerait de la peine, mais maintenant on réduira aisément ces gens-là par la force,

1. Mademoiselle de Montpensier parle longuement dans ses *Mémoires* des tentatives du Roi pour l'engager à épouser le duc d'Orléans et dont la première proposition lui fut faite quelques heures seulement après la mort de Madame.

en ruinant leur pays et faisant pendre les plus coupables d'entre eux. Le Roi en a du chagrin, particulièrement de voir que les étrangers fassent des ligues contre sa puissance et que ses sujets la craignent si peu et qu'ils osent se révolter pendant la paix. Il a commandé des nouvelles troupes pour marcher de ce côté là, et particulièrement le régiment de Lyonnais ; on dit par Paris que les Hollandais fomentent ces révoltés et qu'ils leur fournissent de l'argent. Il n'y peut pas avoir encore de l'apparence, mais si l'affaire s'échauffait et que l'on vît des personnes accréditées et des bons officiers à la tête de ces canailles, il ne faut pas douter que lesdits Hollandais ne les fomentassent et ne tâchassent de faire que ce feu s'épandît par tout le royaume.

CLXII

A Paris, le 1er août 1670.

Bien des gens raisonnent ici sur le voyage de M. de Louvois en Piémont et veulent qu'il soit allé faire quelque proposition à Votre Altesse

Royale ou quelque traité pour la guerre. Des autres qui savent mieux les choses assurent que le seul dessein de son voyage est de voir Pignerol pour le faire mettre au même état que les villes de Flandre et qu'il ira et reviendra en diligence pour joindre le Roi à Chambord.

M. le marquis de Lavardin a accepté la lieutenance générale de Bretagne de M. le duc de Chaulnes[1]. Comme il est beau-frère de M. le duc de Chevreuse, lequel a aussi eu la lieutenance des chevau-légers de la garde, on voit facilement que M. Colbert avance bien plus ses parents que messieurs Le Tellier et de Lionne les leurs; on dit même que M. Colbert, capitaine des mousquetaires, a remis ladite compagnie entre les mains du Roi qui l'a gratifié du gouvernement des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, qu'on accepte 80.000 écus de M. le maréchal de La Ferté.

J'ai su qu'il y avait ici un nommé M. du Bouchet[2], vieux gentilhomme, qui se pique d'être

1. Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général au gouvernement de Bretagne, ambassadeur de France à Rome de 1687 à 1689, mort en 1702.

2. Jean du Bouchet, généalogiste et historiographe, avait déjà publié plusieurs travaux importants. D'après Primi, il

savant dans les généalogies, qui est estimé de bien des gens et qui travaillait à l'histoire généalogique de la royale maison de Savoie. J'ai été en curiosité de lui parler et priai pour cela M. le marquis d'Espesses, mon ami et le sien, de me l'amener. Ils vinrent céans samedi dernier. Je le mis sur ce discours. Il me dit qu'ayant vu depuis longtemps que l'opinion qu'on avait eue jusqu'à présent que la maison de Savoie tirait son origine de celle de Saxe était sans fondement et sans preuves solides, qu'il avait travaillé avec soin pour savoir d'où véritablement elle sortait, et qu'il avait trouvé des titres en bonne forme et incontestables qui prouvaient qu'il n'y avait jamais eu de Berold, mais qu'Humbert aux blanches mains était véritablement fils de Constantin, prince de Vienne, qui vivait dans le neuvième siècle, qui avait pour père Louis, le roi de Provence et empereur, et pour aïeul Bozon, aussi roi de Provence, et qu'ainsi il était aussi glorieux à Votre Altesse Royale de tirer

continua de soutenir les mêmes opinions sur les origines de la maison de Savoie devant les successeurs du marquis de Saint-Maurice, le comte Ferrero et l'abbé de Verrue. (Primi Visconti. *Mémoires*, 253, 254; — G. Claretta. *Sui principali storici piemontesi*, pp. 192-194.)

son extraction des rois d'Arles qui ont fait ceux de Provence et de Bourgogne, que de la maison de Saxe dont on n'avait aucunes preuves.

Je lui répliquai que peu de personnes lui donneraient créance, après que durant six siècles et sur la foi de tant d'auteurs célèbres, tout le monde avait toujours cru que la royale maison de Savoie était sortie de celle de Saxe, que devant que de s'exposer et compromettre la réputation qu'il avait acquise jusqu'à présent, il fallait bien être certain de ce qu'il avançait et le faire examiner à des gens du métier, que bien souvent nous nous aveuglons dans nos pensées et dans les choses que nous croyons avoir trouvées, que je le priais de ne pas user de précipitation puisqu'il importait à Votre Altesse Royale de ne pas rendre l'origine de sa maison douteuse. Il me promit qu'il me ferait voir et à qui je voudrais ses preuves. Il me pria, que quand il aurait besoin de mémoires, il me les pût demander et affecta fort de me persuader qu'il ne travaillait pas pour l'intérêt mais pour sa seule satisfaction. J'en ai voulu donner avis à Votre Altesse Royale pour savoir d'elle comme je devrai agir, car il me souvient d'avoir ouï dire que du

temps de Charles-Emmanuel il y eut des historiens qui eurent déjà la même pensée et qu'il ne voulut permettre qu'ils la donnassent au public. J'en ai conféré avec l'évêque de Laon qui m'a assuré que le sieur Le Laboureur[1], pour qui il a beaucoup d'estime, avait la même pensée.

J'ai loué une maison à Rueil comme je l'ai déjà fait savoir à Votre Altesse Royale; elle appartient à des pupilles qui ont beaucoup de dettes, leurs créanciers ont présenté requête au Châtelet pour en faire saisir le loyer entre mes mains et envoyèrent céans un huissier pour m'en faire signifier la saisie. Il parla à mon secrétaire, qui lui ayant fait connaître la faute qu'il commettait et le péril où il s'exposait, il déclara d'abord qu'il ne voulait pas me fâcher, mais faire ce que je lui ordonnerais et rompit la saisie en mille pièces et se crut mort. Jamais homme n'eut tant de frayeur.

1. Jean Le Laboureur, aumônier du Roi, neveu de Claude Le Laboureur, aussi historien et généalogiste, avait déjà publié plusieurs ouvrages importants parmi lesquels une *Relation du Voyage de la Reine de Pologne* (1647) et une *Histoire du Maréchal de Guebriant* (1656). L'état des gratifications accordées en 1667 sur le Trésor royal aux hommes de lettres et aux artistes, le qualifie « bien versé dans l'histoire, chronologie et généalogie ». (P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, V, 472.)

Comme mondit secrétaire me l'eût dit, je le fis appeler dans ma chambre ; il se mit à genoux devant moi, il me demanda mille fois pardon ; je lui pardonnai après lui avoir fait connaître le manquement de respect qu'il m'avait voulu faire. Je lui dis de faire savoir à ceux qui l'avaient envoyé qu'ils pourraient bien s'en repentir. C'était un avocat au conseil, nommé Banteur ; comme j'étais dans les remèdes et que je ne pouvais pas aller voir M. de Lionne, je lui en fis un billet pour l'instruire de ce qui s'était passé et lui représenter qu'il était juste que Sa Majesté mît ordre à ces sortes de choses, qu'elles pourraient arriver à des ambassadeurs qui n'auraient pas la retenue que j'avais eue et que peut-être je n'aurais pas une autre fois.

Le Roi agit toujours à son ordinaire tant à l'égard des dames que de son camp ; il va tous les jours voir ses troupes, il les fait mettre en bataille, il les fait combattre, il les divise en deux corps d'armée dont il en commande un et M. le maréchal de Créquy l'autre. Hier le Roi fut attiré dans une embuscade et fait prisonnier par le marquis de Villeroy, puis regagné par son armée qui mit

l'autre en déroute ; ce sont des jeux et des divertissements qui fatiguent à l'heure de midi et au gros de la chaleur mais qui stylent à miracle les officiers et les soldats. Jamais il n'y a eu tant de régularité ni de discipline ni jamais armée n'a été si bien réglée que dans ce camp ; entr'autres, les soldats y observent le silence quatre heures tous les jours ; les officiers de cavalerie n'y sont jamais sans bottes et toujours en collets de buffle et ceux d'infanterie continuellement en souliers. Votre Altesse Royale fera plaisir au Roi et à M. de Louvois si elle lui en parle avec admiration.

Le Roi envoie de ses meilleurs officiers à l'armée en Flandre, cela fait croire qu'il a quelques desseins pour la guerre ; mais dans le fond ce n'est que pour y aller pourvoir à quelques désordres qui y sont dans ses garnisons, pour le service, la discipline et quelques corps qui ne sont pas en bon état. Le Roi prend fort les sentiments de monsieur le Prince, ce qui semble mortifier M. de Turenne.

CLXIII

A Paris, le 15 août 1670.

Monsieur voudrait un peu se dispenser de son deuil, mais le Roi le contient par ses railleries, il en use de même avec Mademoiselle. Sur le désir qu'elle a d'épouser Monsieur, elle n'oublie rien pour en réussir ; on n'en doute plus ; le Roi y donnera les mains pour accommoder son frère à cause de la richesse de la demoiselle et encore parce qu'il y a grande apparence qu'elle ne fera plus d'enfants.

Le roi d'Angleterre croit toujours que sa sœur a été empoisonnée ; il a fait prier le Roi de faire bien examiner les causes de sa mort que l'on ne croit pas naturelle, nonobstant quoi le Roi et Monsieur se divertissent avec leurs dames. Ce dernier est souvent chez mademoiselle de Grancey, il y donne des cadeaux, y passe des journées et des nuits tout entières.

CLXIV

A Paris, le 20 août 1670.

Lundi matin M. le marquis de Louvois arriva ici, ainsi qu'il l'avait projeté avant son départ. Il m'envoya à droiture M. du Fresnoy [1], son premier commis, avec la botte et tout crotté, pour me remettre la lettre que Votre Altesse Royale m'a écrite par lui, faisant des grandes excuses s'il ne me l'avait pas apportée lui-même, qu'il était allé de longue à Saint-Germain. Ledit M. du Fresnoy est charmé de Votre Altesse Royale, il me témoigna qu'elle avait fait des grands honneurs à M. de Louvois et à tous eux, que le Roi la devait bien aimer puis qu'elle avait tant d'amour pour lui et le cœur français.

Je suis en partie allé ce matin à Saint-Germain pour voir M. de Louvois ; il m'a reçu fort civile-

1. Élie du Fresnoy, premier commis de Le Tellier, puis de Louvois. Sa femme, longtemps maîtresse de Louvois et célèbre par sa beauté, fut créée dame du lit de la Reine en 1673.

ment, il m'a témoigné être extrêmement obligé à Votre Altesse Royale, qu'il en avait rendu compte au Roi et qu'il la servirait assurément de tout son pouvoir, qu'il n'avait pas encore pu entretenir le Roi des commissions qu'elle lui avait données mais qu'il le ferait à la première occasion et avec empressement ; il m'a paru fort satisfait et reconnaissant. Je lui ai dit que je prendrais la liberté de le voir, ce que je ferai et jugerai bientôt s'il sera de parole.

CLXV

A Paris, le 22 août 1670.

J'ai bien eu de la joie de voir dans la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main le huitième de ce mois qu'elle se résout à ne pas presser Monseigneur le Prince dans les études. Outre qu'on ne fait commencer aux autres ce travail qu'après six ans, il faut considérer que celui-ci a peu de santé et de forces ; assurons la durée de sa vie, puis on mettra ordre à l'éducation. Au nom de Dieu, il ne faut pas le traiter rudement

ni le contrarier. Pour ce qui est de mon secrétaire, je l'ai proposé à Votre Altesse Royale parce qu'il a plusieurs belles connaissances et des méthodes particulières, douces et faciles pour les enseigner; je ne le voudrais pas proposer que pour un des précepteurs ; il est de bonne famille de la Franche-Comté; je l'examinerai toujours plus et Votre Altesse Royale le verra, s'il lui plaît, avec moi, avant qu'il soit temps de donner un précepteur régulier à Monseigneur le Prince ; elle en fera ce qu'elle voudra ; quant à moi, si je sais un plus habile homme, je le lui proposerai. Il faut surtout qu'il ne soit pas pédant, qu'il ait de la joie et de l'enjouement, car une personne sévère se rend à l'abord haïssable. Le gazetier de l'Académie envoie à Votre Altesse Royale un livre qui ne se débite que depuis huit jours et où il y a quelque chose du choix qu'on doit faire des gouverneurs et des précepteurs des princes, qui est ici fort estimé.

J'ai déjà fait savoir à Votre Altesse Royale que le marquis de Louvois était très satisfait d'elle ; il n'a pas ici le bonheur d'être aimé. Ainsi chacun enrage de ce que Votre Altesse Royale lui a fait tant d'honneurs, et particulièrement de ce

qu'elle l'a fait couvrir. Monsieur le Prince s'en est étonné et a dit qu'après cela tous les gentilshommes français devraient prétendre la même chose ; il est vrai qu'ici les secrétaires d'État qui ne sont pas ministres n'y ont pas un rang avantageux et tous les gentilshommes de qualité les précèdent, ce que j'ai bien observé dans les cérémonies. M. Colbert est aussi, ce semble, fâché des traitements que Votre Altesse Royale a faits audit marquis de Louvois ; on m'a dit qu'il en parle en des termes de mépris. Ils sont toujours très mal dans le fond du cœur et M. Colbert, qui est très bien, lui fera pièce s'il peut. S'il sait que M. de Louvois parle au Roi des quatre cent mille livres, il est certain qu'il s'y rendra plus difficile et personne n'a de crédit que lui en matière d'argent aussi bien qu'en toutes autres choses. Pour moi, Monseigneur, je crois que Votre Altesse Royale a très bien fait de faire tous ces honneurs à M. de Louvois. Quoiqu'on en sache dire, son caractère le doit faire différencier ; le Roi en aura eu de la joie comme aussi M. Le Tellier qui pour les affaires d'État aura toujours plus de crédit que M. Colbert, outre que M. de Louvois sert si bien le Roi

et lui est si nécessaire pour ses places et ses gens de guerre que je crois qu'il sera difficile qu'on lui puisse nuire ; si la guerre venait et que Votre Altesse Royale fût dans les intérêts de la France, assurément elle tirerait des grands avantages de son amitié, jamais il n'y a eu de meilleur ami et tous ceux qui le sont font ici fortune.

J'ai vu dans la lettre qu'elle m'a envoyée par ledit marquis de Louvois, qu'elle est entrée bien avant avec lui en matière sur le fait de la guerre et pour la conquête du Milanais ; elle doit juger par la réponse qu'il lui a faite que, si elle avait cette province, qu'elle serait trop puissante. Je dis donc qu'elle doit juger qu'ils ne veulent ici rien faire que pour eux et tenir les autres bas et dans la faiblesse ; sur quoi Votre Altesse Royale doit prendre ses résolutions dans les occasions et chercher son avancement et son bien où elle le trouvera. Je ferai ressouvenir M. de Louvois des plans des places, de celui du camp et des mémoires qu'elle lui a promis pour le fondeur de canons.

M. le duc de Buckingham[1] ne bouge de Saint-

1. Georges Villiers, duc de Buckingham, favori du roi d'Angleterre, avait été envoyé en France pour remercier Louis XIV

Germain. Jamais prince étranger ni grand seigneur n'a été si fort caressé du Roi. Il est presque toujours avec lui ; on ne pénètre pas encore s'il fait quelques négociations. Il est certain que feu Madame avait apporté un traité d'Angleterre, elle l'avait dit à des personnes de confiance, mais on n'a pas pu savoir ce qu'il contenait. Par les apparences et selon que les choses se préparent, on juge que c'est un traité de commerce de marine pour les Indes où négocient les Hollandais. Ils les y veulent troubler et les affaiblir par ce moyen, et comme les peuples d'Angleterre en tireront des avantages considérables, les détacher par là des partialités et des amitiés qu'ils ont pour lesdits Hollandais.

Je viens de savoir que le Roi a commandé ses troupes qui sont au camp de se tenir en état de marcher mercredi prochain en corps d'armée du côté de Péronne où elles seront conduites par le maréchal de Créquy et consignées au maréchal d'Humières. Tous les officiers travaillent à leur

des compliments de condoléance que celui-ci avait fait exprimer à Charles II sur la mort de Madame. Un autre objet de sa mission était de consolider l'entente existant entre les deux Cours.

équipage, on est fort surpris de cette résolution et on n'en peut pas pénétrer la cause ; les Espagnols ne bougent pas en Flandre, les Hollandais ne s'attendent à rien, on n'arme pas en Angleterre, la saison est avancée pour faire des entreprises dans les Pays-Bas et le Roi n'a pas assez de troupes pour cela. Les uns disent que l'on en veut envoyer à l'évêque de Munster, les autres que le roi de Danemark en a demandé pour attaquer les Suédois. Il y a peu d'apparence à tout cela ; jamais il n'y a eu de curiosité égale à celle où on est de savoir à quoi cela aboutira. Dès que je pourrai le pénétrer, j'en donnerai connaissance à Votre Altesse Royale [1].

Madame, fille du Roi, est toujours plus mal à Rueil où on l'a menée, l'air de Saint-Germain étant trop subtil. Leurs Majestés l'y ont visitée, et Monsieur le Dauphin a déjà eu deux accès de fièvre tierce.

1. Les troupes, ainsi réunies sous le commandement du maréchal de Créquy, étaient dirigées contre la Lorraine et le 25 août entraient dans Nancy d'où le duc Charles IV venait de s'échapper quelques heures auparavant.

CLXVI

A Paris, le 29 août 1670.

J'ai bien de la joie que Votre Altesse Royale ait connu par le discours de M. de Louvois que le Roi n'a pas envie de faire la guerre et particulièrement en Italie, mais il n'y a rien qui doive la confirmer dans cette pensée que le bon état où ils veulent mettre Pignerol de crainte qu'on ne les en chasse. Que s'ils avaient envie de faire la guerre de ce côté-là, ils ne le fortifieraient pas avec tant de soin parce que, durant qu'elle durerait, ils auraient là des troupes pour le défendre ; ils allèguent pour ne pas s'attacher delà les monts, qu'il leur coûte beaucoup d'y maintenir des armées ; que les conquêtes y sont difficiles à faire et à garder et que dans la paix il faut toujours les rendre pour ne pas s'attirer contre le pape et tous les princes d'Italie ; mais ce qui les confirmera toujours plus à n'y pas songer c'est qu'ils n'y peuvent rien entreprendre sans l'aide de Votre

Altesse Royale et sans lui faire part des conquêtes et ils ne veulent rien faire que pour eux et la tenir dans la faiblesse.

Mais, Monseigneur, il faut les forcer à changer de résolutions, il faut leur faire connaître qu'elle a de l'ambition pour la gloire, qu'elle ne veut pas demeurer les bras croisés s'il y avait des ruptures et qu'elle sera prête à prendre le parti le plus avantageux à ses intérêts. Il faut qu'elle se tienne armée, chacun le juge ainsi, à cause des choses qui sont prêtes à éclater, car elles ne sauraient durer en l'état où elles sont et, si la France ne veut pas attaquer, on l'obligera peut-être à se défendre. Que si Votre Altesse Royale en agit ainsi, qu'elle ait des troupes, qu'elle fasse faire quelques négociations du côté d'Espagne, d'abord dans l'occasion les Français la rechercheront, lui donneront ce qu'elle voudra de crainte qu'elle ne se déclare contre eux; mais aussi, si elle demeure en l'état où elle est, ils la mépriseront comme aussi toutes les autres nations. Je la supplie de m'excuser si je lui parle avec tant de liberté, mais comme je n'ai de passion au monde que pour sa personne et que je n'aime rien tant, je ne songe

aussi qu'à ce qui peut la rendre illustre et glorieuse durant sa vie et dans l'éternité.

Il ne faut pas néanmoins, Monseigneur, que Votre Altesse Royale s'attache tant à ce qu'elle a pu pénétrer de M. de Louvois, car, quand il est allé en Italie, chacun croyait que c'était pour quelque négociation d'importance et M. de Laon était dans la même pensée. Il en parla à M. de Lionne qui l'assura du contraire, mais il lui donna lieu de croire que, si le roi d'Espagne venait à mourir, que l'on ferait des propositions avantageuses à Votre Altesse Royale.

Le sieur Vauban passe ici pour un grand ingénieur, néanmoins on trouve bien des défauts aux places que l'on fortifie en Flandre; il n'y a rien à risquer de prendre son sentiment pour les fortifications de Turin; on verra bien s'il donnera des conseils piémontais ou français; Votre Altesse Royale s'y connaît trop bien pour ne pas en juger à l'abord. M. le maréchal du Plessis qui est bien serviteur de Votre Altesse Royale me disait l'autre jour en lui parlant du dessein qu'elle avait de fortifier Turin, qu'elle ferait la plus belle place de guerre du monde mais qu'il ne fallait pas aller

avant dans le faubourg du Pô, seulement jusques où il commençait à baisser de crainte de la montagne qui commanderait par trop de ce côté-là ; il me dit aussi que Votre Altesse Royale devait avoir plus de troupes qu'elle n'a; il fut fâché qu'elle eût réformé tant de sa cavalerie et particulièrement l'escadron de Savoie, disant que les nouvelles troupes ne valent pas de longtemps, que Votre Altesse Royale se devait tenir en état et que jamais peut-être duc de Savoie n'a eu d'occasion de s'agrandir comme Votre Altesse Royale la peut avoir selon que l'on peut juger de la posture des affaires générales et des suites qu'elles doivent avoir.

CLXVII

A Paris, le 12 septembre 1670.

M. le duc de Buckingham se congédia avant-hier et partira demain pour s'en retourner à Londres. Le Roi lui a donné un baudrier et une épée garnie de diamants de la valeur de 30 mille écus. Jamais étranger et même souverain n'a reçu

ici tant d'honneurs et de caresses; on fit pour lui samedi dernier une très belle fète à Versailles et mardi M. de Lauzun lui donna un superbe souper à Saint-Germain, où il y avait des belles dames; le Roi y en conduisit aussi des autres encore plus belles, faveur insigne et qui n'a jusqu'à présent été faite à qui que ce soit. On dit qu'il a fait et fini le traité qu'avait commencé feue Madame, mais il n'est pas encore public.

L'on a dit devant la Reine que Madame a été empoisonnée; elle a répondu qu'il y a bien de l'apparence à cause de sa mort si prompte. Mon médecin, après avoir été informé de toutes les particularités de son mal, dit qu'il n'en faut douter. Cette princesse, la dernière fois qu'elle vit la Reine, lui dit en pleurant que Monsieur l'avait menacée et lui demandait sa protection; la nuit avant sa mort le même la chassa de sa chambre, la mangeant de reproches, de menaces et d'injures.

Les médecins d'Angleterre ne sont pas sans soupçon que Madame ait été empoisonnée; l'ambassadeur du roi d'Angleterre en écrit dans ce sens et les nommés ci-dessus n'ont pas voulu signer l'avis des Français, ils disent néanmoins

qu'il faut que le poison ait été avant qu'elle passât en Angleterre. Les Anglais exagèrent sur l'avarice de Monsieur sur ce qu'elle n'était pas encore morte qu'il se saisit de l'argent et des pierreries[1].

CLXVIII

A Rueil, le 19 septembre 1670.

Le duc de Buckingham est parti, on ne pénètre point encore ses négociations. Il y en a même qui doutent s'il en a fait, parce qu'on s'est aperçu que, la dernière fois qu'il alla de Saint-Germain à Paris, il était rêveur et chagrin ; que s'il a conclu quelque chose, cela s'est fait fort secrètement et ce ne peut avoir été que dans la chambre du comte de Lauzun d'où il ne bougeait ; pour chez les ministres, il y a été rarement et ses visites étaient fort courtes. Quoiqu'il en soit, le roi de la Grande

1. Monsieur s'était en outre empressé de s'emparer de tous les papiers de Madame, et notamment de la correspondance secrète de celle-ci avec Charles II. (Comte DE BAILLON. *Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans*, p. 432.)

Bretagne et toute sa Cour l'attendaient avec grande impatience, particulièrement ses ministres et le milord d'Arlington [1] qui ne savait encore rien des commissions qu'il avait eues pour ce pays.

Il n'y a pas de nouvelles à la Cour ; les choses y continuent à l'accoutumée ; on se promène souvent et toujours la même compagnie. On ne sait encore point ce qu'a négocié le duc de Buckingham ; il a emmené mademoiselle de Kéroualle [2] qui était à feue Madame pour servir la reine d'Angleterre ; elle est belle fille, on croit que c'est dans le dessein d'en faire la maîtresse du roi de la Grande-Bretagne, il voudrait détrôner madame de Castelmaine qui est son ennemie [3], et le Roi Très Chrétien ne sera pas fâché de voir dans ce poste-là

1. Henry Bennet, comte d'Arlington, ministre en 1670, lord chamberland en 1674, mort en 1685.

2. Louise de Kéroualle, fille de Guillaume de Penancoët, comte de Kéroualle, et de Marie de Plœuc, demoiselle d'honneur de Madame, avait accompagné celle-ci lors du voyage de Douvres où elle avait été déjà remarquée par Charles II. Créée par celui-ci duchesse de Portsmouth en 1671, elle resta maîtresse incontestée jusqu'à la mort de ce prince en 1685 et, pendant tout le temps de sa faveur, ne cessa de rendre les plus grands services à la politique de Louis XIV.

3. Barbara Villiers Grandisson, comtesse de Castelmaine, créée duchesse de Cleveland en 1670, fut effectivement supplantée l'année suivante par la duchesse de Portsmouth.

une de ses sujettes, car on dit qu'elles ont grand pouvoir sur l'esprit dudit roi d'Angleterre.

Comme Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de me témoigner avec des bontés qui me surpassent qu'elle veut que je lui continue encore ici mes faibles services, mes deux fils aînés n'y faisant rien, je la supplie de leur permettre qu'ils aillent lui rendre dans sa Cour leurs très humbles services, afin qu'ils puissent mériter sa protection et être connus de lui[1]; aussi bien il faut que je fasse éloigner mon fils le chevalier d'ici, où il a eu le malheur de faire quelques actions de jeunesse qui pourraient lui attirer quelque querelle. Il avait l'avantage d'être agréé dans deux maisons de princes où on l'appelait toujours et, comme on n'y fait que jouer aux cartes, ils l'ont forcé d'y jouer; il s'en était tiré à assez bon marché, mais des personnes de qualité et qui ont beaucoup d'adresse au jeu lui donnèrent à souper et après lui avoir

1. Nous avons déjà indiqué les méfaits dont se rendit plus tard coupable le chevalier de Saint-Maurice quand il tenta, en 1679, de faire assassiner le secrétaire de son père et fit mettre le feu au Palais Royal de Turin. Quant au fils aîné du marquis de Saint-Maurice, ce n'est autre que le comte de Saint-Maurice, le futur favori de Madame Royale.

gagné sept ou huit pistoles qu'il avait arrière lui, lui en gagnèrent près de trois cents à crédit et le firent obliger comme pour argent de prêt. Le marquis de Valençay était du nombre[1]; le duc de Luxembourg et le comte de Lauzun, leur oncle, l'ayant su, et que, par de pareilles actions, il s'était déjà perdu dans l'esprit du Roi, lui en firent une rude mercuriale, le traitèrent de filou et même le duc de Luxembourg le chassa de chez lui où il logeait.

Je ne sais comme le Roi sut cette affaire ; il s'en fâcha et fit défendre à ces joueurs de rien prendre de mon fils, ne voulant pas souffrir qu'ils se servissent de leur adresse pour gagner l'argent des étrangers qui viennent dans son royaume. Je n'avais encore rien su de tout cela ; comme je le pénétrai, je mortifiai mon fils ; il ne me déclara pas à l'abord toutes ses dettes et il n'en avoua que pour cent et quinze pistoles de crainte de me fâcher ; je les fis payer à l'abord et je l'envoyai

1. Henri-Dominique d'Estampes, marquis de Valençay, avait pour mère Marie-Louise de Montmorency-Bouteville, sœur du maréchal de Luxembourg. Il était « si malhonnête homme », écrit madame de Sévigné, que lorsqu'il mourut en 1680, « sa mort réjouit tout le monde ».

d'abord à Saint-Germain à M. le comte de Lauzun pour lui déclarer que le marquis de Valençay avait joué avec lui fort nettement; je ne voulais pas porter préjudice à la réputation de ce jeune seigneur. Le Roi, l'ayant su, m'envoya M. le maréchal d'Albret pour me dire que mon honnêteté ni celle de mon fils ne rétabliraient pas Valençay dans son estime, ni ses camarades; qu'il me priait de ne leur faire donner aucun argent et de commander à mon fils de ne recevoir aucune parole d'eux. M. le maréchal d'Albret me disant qu'il n'osait pas entreprendre de le lui dire puisqu'il n'était pas sujet à leur juridiction, je le lui envoyai néanmoins, il le pria de n'accepter aucune parole de ces gens-là et leur défendit de ne lui rien demander et M. le maréchal de La Ferté, comme le doyen des maréchaux, étant à Paris, m'envoya les billets qu'ils avaient de mon fils le chevalier, et me pria de ne leur faire donner aucun argent. Je voulais néanmoins, à cause de mon caractère, les faire payer, mais MM. de Laon, d'Estrées et le maréchal de Grancey ne me l'ont pas conseillé.

Voilà comme cette affaire s'est passée; je voulais bien châtier mon fils, M. de Laon n'a pas

voulu, ne trouvant pas qu'il eût fait autre faute que de jouer. En effet, depuis que je suis ici, je n'ai pas eu d'autre sujet d'être mal satisfait de lui. Il y a environ huit jours qu'il était à la messe aux Petits Pères, lui seul ; un de ces joueurs, nommé le marquis de Sourdeval, lui dit qu'il voulait être payé et usa de quelque menace en cas qu'il ne le fît pas. Il lui répliqua qu'il ne croyait pas lui rien devoir puisque les maréchaux de France le lui avaient dit, qu'au surplus il le trouvait plaisant de lui parler de la sorte dans une église et accompagné de deux autres gentilshommes, que, s'il voulait sortir seul, qu'ils s'expliqueraient mieux et qu'il allait toujours seul par Paris et qu'il le satisferait sur tout ce qu'il voudrait de lui. L'autre le quitta en lui disant, que devant qu'il fût huit jours, il aurait de ses nouvelles. Je fus étonné que M. le maréchal de Grancey m'envoyât prier de lui envoyer ce garçon, il lui dit de nouveau de ne pas donner un sol à cet autre, de ne recevoir aucune parole de lui, maltraita fort le marquis de Sourdeval et le menaça de la Bastille en cas qu'il recherchât mon fils, le chevalier, de quelque chose, et m'envoya dire que je ne me misse en peine de

rien, que l'autre était autant poltron que filou.

J'ai voulu, Monseigneur, instruire Votre Altesse Royale à fond de cette bagatelle, parce que je lui dois rendre compte de tout ce qui se passe chez moi et je ne l'ai pas fait plus tôt pour être bien instruit du fait que l'on me cachait de crainte que je ne maltraitasse mon fils. M. le comte de Soissons qui a quelque bonté pour lui parce qu'il est plaisant, m'a dit qu'il me conseillait de l'ôter d'ici parce que, s'il tirait l'épée, cela déplairait au Roi ; à quoi les autres le provoqueraient ou bien l'assassineraient, car il ne les tient pas pour des gens d'honneur. Je suis au désespoir de cet embarras mais je ne peux pas toujours tenir mes enfants auprès de moi ; je leur laisse fréquenter les personnes de qualité pour qu'ils se rendent honnêtes gens. Je supplie Votre Altesse Royale d'agréer qu'ils l'aillent servir en mon absence. Je n'ai d'ambition que pour cela.

CLXIX

A Rueil, le 19 septembre 1670[1].

Madame,

Soudain que je reçus la lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire le six de ce mois, je fus chez les joailliers de ma connaissance pour avoir un diamant comme elle le souhaite. Je n'en ai trouvé qu'un qui puisse la satisfaire, encore ne le trouvai-je pas taillé fort extraordinairement. L'on m'en cherche, je les lui enverrai au plus tôt pour qu'elle en choisisse un et puis elle me renverra les autres. Il s'en trouvera plusieurs de la manière que Votre Altesse Royale le désire, mais ils ne seront pas d'un si haut prix, car, de ces sortes de tailles bizarres, il ne s'en trouve pas non plus de quatre-vingts à cent pistoles; les plus grandes pierres et parfaites ils les mettent à l'ordinaire à facettes ou à table parce que la débite en est plus assurée.

Pour ce qui est du sapaté de madame la Prin-

1. A Madame Royale, duchesse de Savoie.

cesse[1], il n'y a pas maintenant des nouveautés curieuses, on ne joue à la Cour que des bracelets, ou bien des manteaux de chambre et des lits de la Chine ; ces derniers sont fort chers. Outre les chandeliers d'argent, chenets, miroirs, tables, guéridons et vases dont on pare les chambres, on y met maintenant des cuvettes pour les fleurs, et l'hiver elles servent de brasier, ou bien on y met un grand brasier seul ; mais ce qu'il y a de plus nouveau sont des caisses d'argent d'orangers de la Chine, que l'on tient tout l'été dans la chambre ; j'en ai vu deux qui valent près de six cents livres. Si Votre Altesse Royale veut quelque chose d'argenterie, elle me fera l'honneur de me le faire savoir au plus tôt afin d'avoir le temps de le faire faire et de me marquer l'argent qu'elle y veut mettre.

Je demande à Votre Altesse Royale la continuation de sa protection en la suppliant très respectueusement d'être fortement assurée qu'outre la qualité de sujet qui fait tout mon bonheur, qu'elle n'a pas de créature plus fidèle et plus assurée que

1. Louise-Marie-Christine de Savoie, sœur du duc Charles-Emmanuel II, née en 1629, mariée en 1642 à son oncle le prince Maurice de Savoie, morte en 1692.

moi et autant par une passion soumise que par devoir. Je lui demande la même grâce pour toute ma famille qui est nombreuse et elle fera des actions autant de piété que .généreuses quand elle aura la bonté de me procurer et à mes enfants quelque emploi. J'en ai douze, il y en a en état de servir et pas un n'a encore l'avantage d'être placé au service de Son Altesse Royale. J'attends d'elle l'établissement de leur fortune. Je tâcherai de la reconnaître toute ma vie par mes obéissances et par une fidélité inviolable.

CLXX

A Paris, le 26 septembre 1670.

La lettre que Votre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire de sa main le douzième de ce mois m'est bien avantageuse puisqu'elle me fait savoir l'état de ses affaires, de ses revenus et de ses finances avec la dernière confiance. Je ne les croyais pas en si mauvais état, car je n'en ai jamais eu aucune connaissance et même je me figurais que, depuis la mort de feue Madame Royale, ainsi

que je l'avais ouï dire, Votre Altesse Royale, par son économie et par les réformes qu'on a faites en Savoie et en Piémont, avait en partie rétabli ses affaires. Je faisais aussi réflexion sur la quantité de troupes qu'entretenait toujours feu Charles-Emmanuel, comme aussi Victor-Amédée[1], bien que leurs états fussent chargés des apanages de feu M. le prince Maurice[2], des infantes, de celui des ducs de Nemours[3] et de quelques naturels de la Maison Royale. Mais, Monseigneur, bien loin de condamner sa retenue à faire des troupes, puisque tous ses revenus et les plus solides sont si fort engagés et aliénés, je la supplierai de n'y pas songer si je la voyais dans le dessein d'en faire. Elle ne saurait s'y engager sans fouler ses peuples et, comme elle est leur bon père, elle s'acquerra bien plus de réputation en les conser-

1. Victor-Amédée Ier, père du duc Charles-Emmanuel II, mort en 1637.

2. Maurice, fils du duc Charles-Emmanuel Ier, né en 1593, nommé cardinal à l'âge de quatorze ans par le pape Paul V, avait quitté le chapeau pour épouser sa nièce, la princesse Louise-Marie de Savoie, et était mort sans enfant en 1657.

3. La branche de Nemours tirait son origine de Philippe de Savoie, duc de Nemours, troisième fils de Philippe, duc de Savoie, né en 1490 et dont le dernier représentant Henri, duc de Nemours, était mort en 1659.

vant qu'en les foulant et elle s'attirera sur sa personne et sa royale famille la bénédiction du ciel. Quand elle aura, comme elle l'a, le cœur de ses sujets, elle sera toujours assez riche; je vois ici combien d'imprécations il y a chaque jour contre les puissances et le ministère par les prises qu'on a faites au tiers et au quart, ce qui me fait appréhender qu'un jour les choses n'iront pas dans la prospérité où elles sont et je vois en toutes choses beaucoup de crainte et point d'amour. Mais, revenant aux intérêts de Votre Altesse Royale, elle doit user d'économie jusques à ce que l'occasion arrive, mais, quand on y sera forcé, il ne faudra plus écouter aucunes considérations, puisqu'on doit préférer la réputation au bien et à la vie.

Votre Altesse Royale peut mieux juger que qui que ce soit du savoir du sieur de Vauban; il a ici quelque estime, mais il n'y est pas si considéré de tous les grands capitaines et les places qu'il a fortifiées en Flandre n'y sont pas sans défauts; on a en a bien remarqué au voyage qu'a fait le Roi et des considérables. Il n'aurait pas passé pour habile homme en Piémont s'il n'avait fait qu'y admirer les choses et pour sa réputation il

était obligé de trouver à redire à quelque chose. Votre Altesse Royale aura bien connu s'il l'a fait par ostentation ou véritablement. Si Votre Altesse Royale m'envoie le plan de Verrue, je le prierai de sa part d'y marquer ce qu'il y trouve de mal et de faire un dessin de ce qu'il faudrait faire pour y remédier; je le ferai aussi voir à M. le prince de Condé ; il voudrait aussi voir celui de Verceil ; il m'a dit que M. de Louvois lui avait témoigné qu'il l'avait trouvé beau. Je l'ai, copié par un de mes enfants, mais il n'est pas dessiné nettement. Si Votre Altesse Royale me le voulait envoyer avec celui de Verrue, je les lui ferais voir ensemble et puis les lui renverrais.

M. de Louvois ne m'a pas rendu la visite que je lui ai faite bien qu'il aille toutes les semaines deux ou trois fois à Paris ; il n'a jamais envoyé chez moi ni ne m'a jamais fait savoir de ses nouvelles pour tout ce qu'il a promis à Votre Altesse Royale ni sur la prière que je lui ai faite d'ôter l'étape du duché d'Aumale[1] ; après les avances que

1. Le comté d'Aumale, érigé en duché par Henri II en 1547 en faveur de François, duc de Guise, appartenait alors à Madame Royale, duchesse de Savoie.

j'ai faites, je ne veux pas me compromettre à des autres ni lui donner matière d'en user avec indifférence. Ainsi je me ménagerai à ne lui rien demander, je lui ferai civilité où je le rencontrerai jusques à ce que je voie plus clair dans un procédé aussi indifférent que le sien.

Mon fils aîné qui est revenu de Saint-Germain m'apporte la bonne nouvelle que monsieur le Dauphin est sans fièvre, que le Roi partira assurément le sixième du mois prochain pour Chambord et que les femmes grosses se sont résolues de faire le voyage; néanmoins la Reine n'y ira pas si monsieur le Dauphin n'est tout à fait remis.

Le gazetier de l'Académie écrira à Votre Altesse Royale des nouvelles de Lorraine, elles ont mis le Roi dans un grand chagrin et toute la Cour en était consternée ce matin à Saint-Germain ; si le gouverneur d'Épinal continue à bien faire comme il a commencé, on verra ces gens ici bien étonnés, il faudra par nécessité qu'ils se réduisent à se servir de vieux et d'expérimentés officiers ; la propreté des soldats du camp ne fera pas peur aux Lorrains et, s'ils continuent dans leur bravoure, peut-être qu'ils rebuteront ces jeunes

héros ; on dit qu'on a envoyé ordre d'ici à M. le maréchal de Créquy d'offrir une capitulation à la garnison d'Épinal, fort avantageuse, mais que, si elle ne se rend pas sur le champ, qu'il n'y en aura plus ; que si on la force, tous les soldats seront conduits aux galères et les gentilshommes prisonniers de guerre[1]. Il faudra qu'ils achètent leur liberté par des rançons considérables, ou bien leurs maisons seront rasées ; on veut les intimider, cela se peut, mais il serait plus glorieux de les forcer de la belle manière puis de les traiter en galants hommes quand ils se rendront ; si le duc de Lorraine avait un peu plus d'amis et de conduite, il pourrait se défendre et il donnerait de la peine car il est capitaine et soldat.

1. Épinal résista sept jours, du 19 au 26 septembre. Louvois avait écrit au maréchal de Créquy le 21 septembre que « tout ce qui se trouvera de cavaliers, soldats élus ou habitants lorrains qui auront contribué à la défense de la place, soient envoyés aux galères si quinze jours après la reddition ils ne se rachètent pas de cent écus chacun ». Grâce à l'intervention de M. de Lionne, cette menace ne fut pas mise à exécution. (C. Rousset. *Histoire de Louvois*, I, 300-303.)

CLXXI

A Rueil, le 3 octobre 1670.

Votre Altesse Royale verra bientôt si l'abbé de Servien agit bien en l'affaire de Gênes. Je crois qu'il ne donnera pas matière de plaintes; ce n'est pas l'intention du Roi qui veut toujours bien vivre avec elle et aussi éviter de fâcher les autres princes d'Italie. Il n'a aucun dessein de ce côté-là et n'y songera qu'après être venu à bout des Flamands et des Hollandais; mais il sera si puissant qu'il faudra recevoir la loi qu'il voudra imposer et il croira faire grâce, s'il ne dépouille pas tout le monde.

La Lorraine sera bientôt à lui selon toutes les apparences et après on croit que l'on attaquera les Hollandais; chacun fait des troupes; que si les Espagnols et Suédois s'en mêlent, voilà une grande guerre et qui durera longtemps. Deux choses me font douter que l'on s'y veuille engager si tôt; la première qu'il y a bien encore des places

ouvertes en Flandre et dont les fortifications ne seront pas si tôt finies, l'autre qu'il n'y a pas de l'argent dans les coffres du Roi; les dépenses qu'il fait pour sa maison et pour ses plaisirs, pour ses voyages, pour le camp, pour ses bâtiments et pour la mer, en ayant fait une entière dissipation, aussi bien que tous les domaines que M. Colbert a voulu racheter. Il a demandé maintenant deux millions par avance aux fermiers généraux, qui les lui ont refusés; cependant on fait de plus grandes dépenses que jamais; les justaucorps que portent toutes les dames de la Cour à ce voyage sont horriblement chers; ils vont à deux mille écus chacun avec la jupe et en ont pour changer cinq ou six fois. J'ai vu ceux de la comtesse de Soissons; elle est du nombre des cinq qui ont chacun consigné dix mille louis d'or pour jouer à Chambord au brelan; les autres sont le Roi, le duc de Créquy, le marquis de Cessac[1] et Dangeau.

La prise d'Épinal a un peu relevé les courages et ici chacun voudrait que les troupes du Roi

1. Louis-Guilhelm de Castelnau, comte de Clermont-Lodève, marquis de Cessac, maître de la garde-robe du roi. L'année suivante, il fut convaincu d'avoir triché au jeu et contraint de se défaire de sa charge.

fussent battues. C'est pourquoi on invente cent menteries ; c'est assurément dans les souhaits que chacun fait pour la guerre afin d'être employé.

CLXXII

A Rueil, le 17 octobre 1670.

Leurs Majestés seront le vingt-huit de ce mois à Saint-Germain ; on dit qu'elles se sont bien diverties à Chambord, que toutes choses y sont dans la magnificence ; il y a des chasses, comédies, ballets, grand jeu et grande chère. On dit à Paris qu'il y a division entre les maîtresses, ce que je ne crois pas et on attribue la cause à l'envie que la duchesse de La Vallière a de pousser madame de Ludres[1] à la faveur ; que madame de Montespan, s'en apercevant, dit se vouloir retirer à Fonte-

1. Marie-Isabelle, comtesse de Ludres, successivement demoiselle d'honneur de Henriette d'Angleterre, de la reine et de la seconde Madame, devint effectivement maîtresse du Roi, mais plusieurs années plus tard et alors que mademoiselle de La Vallière était déjà aux Carmélites.

vrault auprès de l'abbesse qui est sa sœur[1]. J'ai peine à me le persuader, et bientôt on en saura la vérité.

CLXXIII

A Paris, le 14 novembre 1670.

Ils témoignent fort ici de n'y respirer que la paix, ils ont encore diminué le nombre des levées qu'ils avaient ordonné de faire, ils font toujours exercer en Lorraine la justice au nom du duc du pays, sans nommer le duc Charles ; cependant, ils font rendre compte aux trésoriers de l'argent qu'ils ont exigé ; ils y ont établi leurs troupes en quartier d'hiver et le maréchal de Créquy est à Nancy, qui tâche de bien divertir les dames et s'étudie à bien traiter les gens du pays. On dit que le Roi, sur le refus du prince Charles, a dit qu'il garderait cette province ; il y a apparence qu'il le fera si on ne s'en trémousse pas davan-

1. Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart de Mortemart, d'abord religieuse à l'Abbaye-aux-Bois, avait été nommée abbesse de Fontevrault le 16 août 1670.

tage en Allemagne, d'où l'on dit qu'il doit venir des ambassadeurs. Cependant, on fait caresse à l'Empereur et on l'amuse. Il a fait des plaintes qu'il y avait ici un homme qui entretenait commerce en Pologne pour en faire démettre le roi et faire élire en sa place le comte de Saint-Pol ; pour le contenter, on l'a fait mettre à la Bastille, néanmoins, on ne l'a pas traité rudement ni saisi ses papiers [1].

L'ambassadeur de Hollande ayant eu audience de M. Colbert pour le commerce, ce ministre lui demanda pourquoi les États-généraux armaient, il lui répliqua pour se mettre en état de ne pas craindre la France. M. Colbert lui répondit que le Roi n'était pas leur ennemi ; l'ambassadeur lui dit que néanmoins ses supérieurs avaient raison de le croire puisque Sa Majesté ruinait ses sujets

1. A la suite du mariage en février 1670 du nouveau roi de Pologne avec l'archiduchesse Éléonore, sœur aînée de l'Empereur, le parti qui avait soutenu l'année précédente la candidature du prince de Condé s'agitait pour faire prévaloir celle du comte de Saint-Pol qui aurait épousé la fille du duc de Neubourg, mais Louis XIV paraissait peu décidé à soutenir ce projet. Le sieur Akakia, enfermé à la Bastille le 3 novembre 1670 sur l'intervention de M. de Lionne, en sortit le 2 février suivant. (*Recueil des Instructions aux Ambassadeurs.* Pologne, par M. L. Farges I, 117-118.)

pour leur faire du mal, qu'il fallait aller en Bretagne et Guyenne, où l'on verrait que les peuples gémissaient et étaient dans la mendicité, parce que les impositions qu'on avait mises sur les vins et blés qu'ils avaient coutume de vendre en Hollande leur en empêchaient le débit, que cependant en Hollande ils y avaient du blé de Prusse et de Silésie et du vin d'Allemagne, qui, à la vérité, leur coûtait un peu plus qu'en France, mais que néanmoins ils n'en manquaient pas; que cependant les Français n'en débitaient pas et qu'ainsi on leur faisait plus de dommage qu'aux Hollandais, bien qu'on n'eût fait cet arrêt que par haine et pour leur porter du préjudice. M. Colbert lui répondit qu'il avait connaissance de l'arrêt dont il lui parlait et qu'il représenterait au Roi ce qu'il venait de lui dire.

CLXXIV

A Paris, le 21 novembre 1670.

Madame d'Heudicourt a été rappelée à la Cour ; je l'y vis samedi mais je ne sais pas encore si

elle a la même familiarité avec les dames de la faveur que les autres fois. Madame de La Vallière me parut fort mélancolique et abattue, et l'autre enjouée et belle, mais elle se fait très grosse; on lui a donné aux Tuileries l'appartement de la maréchale de La Mothe qui sera plus commode, nonobstant quoi il fâche fort au Roi de revenir à Paris. Personne ne lui en ose parler, cela le fâche, il lui paraît que ce sont des reproches et qu'on l'accuse de n'y vouloir pas venir; il y sera de demain en huit jours mais il en partira pour retourner à Saint-Germain le premier jeudi de Carême.

Ils n'ont pas ici de l'argent et assurément ils consument maintenant du fonds de l'année prochaine. Il se trouve que M. de Louvois a fait de grandes dissipations aux fortifications et pour les troupes et M. Colbert en bâtiments, manufactures, et pour la mer. Ce manque de finances me fait croire certainement qu'il n'y aura pas de guerre.

CLXXV

A Paris, le 28 novembre 1670.

Comme tous les ministres étrangers qui sont ici ont visité l'ambassadeur de Hollande, j'ai été aussi le voir. Je l'ai trouvé très civil et très obligeant. Après les premiers compliments il ne tarda pas à entrer en discours sur les affaires présentes et particulièrement sur les intérêts des États, ses souverains. Il me dit qu'on les menaçait beaucoup, mais que, selon qu'on lui avait parlé ici, il croyait qu'on ne les attaquerait pas, qu'il avait protesté aux ministres que les États n'avaient jamais rien entrepris au préjudice des intérêts du Roi, qu'ils étaient satisfaits de ce que Dieu et les assistances qu'ils ont eues de la France leur ont procuré, mais que, si on les voulait détruire, ils n'oublieraient rien pour leur conservation.

Il me dit ensuite que quant au commerce, qu'ils étaient prêts de le continuer comme par le passé, que si aussi on le voulait altérer, ils prendraient les pré-

cautions qui leur seront les plus utiles pour le faire subsister et qu'on les obligera de faire faire chez eux de tout ce qu'ils venaient prendre en France, et que, quand l'établissement en serait une fois fait, il n'y aurait plus de remède, que les Anglais savaient ce qu'il en était arrivé pour les draps, qu'ils les leur avaient voulu tenir trop cher et les empêcher d'en trafiquer en Asie, qu'ils s'étaient avisés d'en faire faire chez eux, qu'ils y avaient bien réussi et qu'ils en fournissaient toutes les Indes, la Perse et les États du Mogol et la Moscovie, qu'il en serait de même des étoffes de soie et des rubans qu'ils ont accoutumé de tirer de France, que si on leur laisse la liberté d'en prendre comme les autres fois, ils ne s'ingéreront pas d'en faire faire chez eux, mais que si on les inquiète, ils l'entreprendront et les feront à meilleur marché qu'ici, qu'ils ont les soies de Perse à très honnête prix et qu'on a déjà essayé à Amsterdam du velours figuré, qu'il est aussi beau que celui de Venise et à meilleur marché de deux écus par aune. Cependant, il n'aura pas satisfaction sur le mémorial qu'il a présenté au Roi pour ledit commerce; il en a demandé

réponse à M. de Lionne qui lui a dit avec froideur qu'il n'en devait pas attendre ; on assure qu'ils se séparèrent de mauvaise grâce.

CLXXVI

A Paris, le 5 décembre 1670.

Les intrigues sont grandes à la Cour et les dames brouillées avec le ministère. Les boucheries de Paris sont d'un revenu considérable que l'on n'a pas bien connu jusques à présent; même on avait cru qu'il appartenait à la ville mais il se trouve qu'elles sont au Roi. Madame de Montespan, en ayant eu avis, en a demandé la gratification au Roi qui la lui a accordée, croyant l'un et l'autre que cela ne pouvait valoir que cinquante mille écus pour une fois [1]. Les bouchers, l'ayant su,

1. En 1665, madame de Montespan et sa sœur madame de Thianges, associées à un aventurier du nom de Pichault-Laval, avaient obtenu le don des droits jadis possédés sur les boucheries de Paris par un sieur Claude Dauvergne, décédé en 1660 sans enfants mâles. Un long procès s'était engagé à ce sujet entre elles et les principaux propriétaires des boucheries et ne se termina qu'en 1686 par la défaite de madame de Montespan et de madame de Thianges.

lui en ont offert cent mille puis cent et cinquante, et d'autres l'ont avertie qu'elle tînt ses prétentions hautes, qu'elle en ferait un revenu de 50.000 écus. M. Colbert, en ayant eu connaissance, l'a dit au Roi, lui a fait voir que jamais pas un de ses prédécesseurs n'a fait un présent de cette conséquence. Sa Majesté, qui est épargnante, y a fait réflexion nonobstant son amour; madame de Montespan, s'en étant aperçue, fait feu et flamme contre le ministre; lui, pour se défaire de son ennemie, veut mettre en sa place madame la duchesse de Mazarin et mesdames les comtesse de Soissons et duchesse de La Vallière se sont jointes à lui et le tout roule par l'intrigue de madame de Chevreuse, la vieille. Voilà l'état de la chose ; on attend de voir qui prévaudra, de l'intérêt ou de l'amour, du ministre ou de la maîtresse.

Cependant le duc de Mazarin, ayant su que sa femme est en France[1], a demandé au Parlement

1. La duchesse Mazarin, à la suite de premiers démêlés avec son mari, s'était réfugiée en Italie en 1668. Rentrée en France avec l'espoir de voir améliorer sa situation financière, elle ne put échapper aux nouvelles poursuites du duc Mazarin que grâce à l'intervention de Louis XIV et se retira alors en Savoie où elle ne tarda pas à être courtisée par le duc Charles-Emmanuel II.

pouvoir de la faire arrêter prisonnière, il l'a obtenu et l'a fait chercher partout ; elle est en sûreté dans l'abbaye de Jouarre chez l'abbesse qui est fille de madame de Chevreuse[1], et M. Colbert la protège. Cependant madame sa femme est favorite de la Reine, elle la gouverne absolument et l'amuse plaisamment. Madame de Chevreuse qui dirige tout, fait qu'elle pousse auprès de la Reine les princesses de la maison de Lorraine parce qu'elle en est ; ainsi, vieille et décrépite comme elle est, sans bouger de son cabinet, elle gouverne la Cour.

CLXXVII

A Paris, le 12 décembre 1670.

M. Colbert a donné hautement le démenti à ceux qui publiaient qu'il était mal pour l'affaire des boucheries avec madame de Montespan, car il a disposé le duc de Nevers à épouser sa nièce, made-

1. Henriette de Chevreuse, abbesse de Jouarre en 1655, après avoir eu de nombreux démêlés avec Bossuet au sujet de son abbaye, abdiqua en 1692 en faveur d'Anne-Marguerite de Rohan-Soubise et mourut en 1694.

moiselle de Thianges, fille de sa sœur et sa favorite, bien qu'elle ait très peu en mariage[1]. Le Roi en a eu une joie extraordinaire, il a fait à cette considération des caresses et des amitiés au duc de Nevers tout extraordinaires et madame de Montespan en est dans un ravissement qui n'est pas concevable. Le patron et elle ont été ensemble chez le duc de Nevers faire meubler l'appartement de l'épousée qui est assurément la plus belle fille de France ; le mariage se doit faire dimanche prochain. M. Colbert a traité chez lui les parents de l'époux et de la demoiselle; ils y étaient en grand nombre et tous gens de qualité. Monsieur et madame la comtesse de Soissons y primaient; dimanche à ce sujet il y aura au Louvre bal et comédie.

Madame de Montespan est toujours bien et fait

1. Philippe-Julien Mazarini Mancini, duc de Nevers, neveu du cardinal Mazarin, épousa le 15 décembre 1670 Diane-Gabrielle de Damas de Thianges, nièce de madame de Montespan. Madame de Sévigné écrivait au sujet de ce mariage le 10 décembre : « Madame de Montespan en fait les noces dimanche ; elle en fait comme la mère et en reçoit tous les honneurs. Le Roi rend à M. de Nevers toutes ses charges, de sorte que cette belle qui n'a pas un sou lui vaut mieux que la plus grande héritière de France. » (*Lettres de madame de Sévigné*, II, 22-23.)

voir des marques éclatantes de sa faveur ; elle réussit de tout ce qu'elle entreprend ; elle a fait son père gouverneur de Paris, son frère général des galères et vice-amiral du Levant, sa sœur abbesse de Fontevrault, M. de Montausier gouverneur du Dauphin, le maréchal d'Albret gouverneur de Guyenne, le marquis de Thianges lieutenant des chevau-légers du duc d'Anjou, ce mariage et bien d'autres choses qui seraient ennuyantes à déduire.

Le Roi a résolu de camper toute l'année prochaine en Flandre et du côté de Metz. Je crois que tout cela ne finira pas sans coup férir. Je supplie Votre Altesse Royale de me permettre de suivre la Cour, car autrement je serais ici cinq mois sans la voir et comme il faudrait faire de la dépense à cause des équipages, j'espère qu'elle me fera quelques gratifications pour cela.

CLXXVIII

A Paris, le 17 décembre 1670.

Je profite du courrier extraordinaire pour faire savoir à Votre Altesse Royale une nouvelle qui la

surprendra assurément comme elle a fait toute la Cour et tout Paris. Je lui en dis trop pour la tenir en curiosité, c'est que ce soir ou demain mademoiselle de Montpensier [1] se mariera avec M. le comte de Lauzun. Cette princesse qui a refusé les rois d'Angleterre, de Danemark, de Pologne et de Portugal, le duc de Mantoue et le prince Charles de Lorraine et qui n'a jamais souhaité que d'être impératrice, reine d'Espagne ou duchesse de Savoie, sera demain femme d'un gentilhomme, qui à la vérité est de bonne maison, d'esprit, de valeur et favori d'un grand roi, mais voilà tout.

La manière dont s'est négociée et conduite la chose se dit, même par les plus apparents de la Cour, de tant de différentes manières qu'il est bien difficile d'en pénétrer la véritable. J'ai pénétré que depuis quelques jours les amis de M. le comte de Lauzun ont dit à l'oreille aux leurs que bientôt on le verrait grand seigneur. Ce bruit s'allait toujours plus publiant quand lundi matin M. de

1. Mademoiselle de Montpensier s'est complue dans ses *Mémoires* à retracer dans toutes ses circonstances son projet de mariage avec Lauzun et son récit constitue sur cette affaire le plus abondant et le plus sûr des témoignages. (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier* IV, *passim.*)

Lauzun pria les ducs de Créquy, de Montausier, le maréchal d'Albret et le marquis de Vitry de représenter à Sa Majesté que Mademoiselle lui voulait faire l'honneur de l'épouser, que c'était une grande fortune pour lui, qu'il la suppliait très respectueusement d'y consentir. J'ai su que quand il en fit la proposition au maréchal d'Albret et qu'il lui eût dit deux ou trois fois que Mademoiselle le voulait pour mari, que ledit maréchal lui répliqua : « Nommez donc la demoiselle », ne pouvant pas croire que ce fût cette princesse et qu'il fut extrêmement surpris quand il en fut assuré.

Après le dîner du Roi, ces quatre Messieurs entrèrent dans son cabinet qu'il s'entretenait avec Monsieur, son frère ; le duc de Créquy lui dit qu'ils souhaitaient de lui parler en particulier ; sur quoi Monsieur se retira ; mais le Roi le rappela et dit qu'il savait ce que ces Messieurs lui voulaient, mais qu'en sa présence il leur voulait déclarer qu'il ne consentirait jamais à ce mariage, que Mademoiselle lui en avait écrit plusieurs fois mais qu'elle n'avait qu'à montrer les réponses qu'il lui a faites, qu'il ne changerait jamais d'avis, qu'il n'approuverait jamais son dessein et qu'après cela, si elle

passait outre, qu'ayant quarante-quatre ans et étant majeure, elle pouvait faire tout ce qu'il lui plairait ou de bien ou de mal. M. de Montausier voulut représenter qu'il y avait des exemples et Monsieur lui répliqua fortement que non en France où on ne se réglait pas comme en Turquie où les bassas épousaient les filles du Grand Seigneur.

On m'a dit qu'après cela Monsieur représenta et pria avec vigueur le Roi de s'opposer directement à ce mariage, que s'il se faisait, que sa réputation en recevrait une grande atteinte, que quelques protestations qu'il puisse faire, le mariage se consommant, les nations étrangères et tous les Français croiraient toujours que c'est lui qui l'a fait, Lauzun étant à lui et passant pour son favori et que le Roi lui répliqua qu'il n'y consentirait jamais, mais qu'il n'userait pas de violence envers Mademoiselle qui déclamait partout qu'elle se voulait marier, qu'il l'avait toujours empêchée pour avoir son bien et qu'ainsi il la laisserait faire.

De tout cela, Monseigneur, je n'en sais rien de certain parce que je ne l'ai pas appris de personnes qui le tiennent du Roi ou de Monsieur, mais Monsieur dit hier à la marquise de Saint-Maurice chez

la comtesse de Soissons, en présence des princesses de Carignan et de Bade, qu'il ne ferait jamais cas ni ne verrait jamais Mademoiselle à moins que le Roi le lui ordonnât et qu'en ce cas-là il publierait que c'était par obéissance. Madame de Montespan dit aussi devant ma femme qui la visita au sujet du mariage de sa nièce, mademoiselle de Thianges, avec le duc de Nevers qu'elle ne s'était point mêlée de celui de Mademoiselle et qu'on ferait grand tort au Roi si on croyait qu'il y eût part.

Mademoiselle en voulut donner part lundi au soir à la Reine, lui témoignant qu'elle ne se voulait marier que de son gré; la Reine lui répliqua : « Est-ce avec le comte de Saint-Pol, ma cousine, car il n'y a pas d'autre prince en France? » Elle lui dit que non, que c'était avec le comte de Lauzun; alors la Reine prit un visage de mépris et lui témoigna qu'elle n'y consentirait jamais. Mademoiselle lui voulut représenter que le Roi y donnait les mains; elle lui répondit en lui tournant le dos que, quand le Roi le lui dirait, qu'elle le croirait; mais que, pour cela, elle ne l'estimerait jamais ni ne ferait aucun cas d'elle. On dit que

Mademoiselle lui répliqua qu'elle ne pouvait plus s'en dédire et que sa réputation et son honneur l'y engageaient. C'est ce que je ne crois pas, car cette princesse, après sa faiblesse, n'aurait pas voulu achever de se discréditer en intéressant sa vertu. On dit aussi qu'hier le Roi, ayant su qu'elle publiait d'avoir son consentement, il la fit appeler dans son conseil pour lui déclarer le contraire, que là ils s'échauffèrent par les répliques, qu'il lui reprocha toute sa mauvaise conduite et tout ce qu'elle a fait contre sa personne et son service et qu'enfin il lui dit de sortir, de crainte qu'ils ne fissent rire les gens; mais de cela, Monseigneur, je proteste encore à Votre Altesse Royale que je n'en sais rien de positif et que j'ai peine à croire que personne puisse pénétrer ce qui se dit et fait dans le conseil.

Chacun raisonne sur ce sujet selon son caprice; tout Paris condamne le procédé de Mademoiselle sauf les parents, les amis du comte de Lauzun et les bons courtisans et chacun envie sa bonne fortune; lui, cependant, ne perd ni jugement ni conduite et pousse son affaire hautement et avec fierté; il fait sa cour à son ordinaire,

ses amis la lui font et l'accompagnent chez Mademoiselle; il l'aborde respectueusement chez la Reine et partout où il la rencontre; et elle suit la Reine à son ordinaire et fut encore hier au soir avec elle dans son carrosse aux Théatins. Tout Paris la visite; ce matin les trois ministres ont été chez elle et M. de Louvois; mon fils aîné les y a vus et si grand monde qu'il y avait cinq ou six chambres pleines; Madame, la douairière, madame de Guise en sont au désespoir aussi bien que tous les princes et princesses du sang.

On ne sait pas encore si Mademoiselle gardera son rang, quoiqu'il soit à croire que oui; elle veut faire avoir de grandes dignités à M. le comte de Lauzun mais je crois que cela s'étendra pour le présent à le faire duc et pair; on ne sait pas si ce sera d'Eu ou de Montpensier. Hier une personne de grande qualité me dit à l'oreille chez le Roi que j'aurais matière à entretenir Votre Altesse Royale par cet ordinaire mais que je ne doutasse pas de l'affaire; que le comte de Lauzun ne s'était pas engagé en cela sans avoir pris ses précautions auprès du Roi et qu'il ne l'aurait pas laissé publier pour en tomber. Voilà, Monseigneur, ce

que je puis lui dire pour le présent sur cette nouvelle; j'attendrai ses ordres pour savoir comme j'en devrai user avec l'épousée et l'époux; cependant je me conformerai à ce que feront les autres ambassadeurs, particulièrement celui d'Angleterre, parce que le Roi son maître est autant parent de Mademoiselle que Votre Altesse Royale.

J'oubliais de lui faire savoir que tous les domestiques de Mademoiselle sont aux cris et aux larmes; lundi, comme elle retournait chez elle, elle demanda au sieur Guilloire, son secrétaire, homme d'esprit et dont Votre Altesse Royale aura ouï parler, s'il savait ce qui se disait par Paris de son mariage; il lui répondit qu'oui et qu'il en mourrait s'il se trouvait qu'elle eût formé cette résolution; elle lui répliqua pourquoi il y trouvait à redire; il lui dit parce que c'était une action indigne d'une princesse, qui la perdrait de réputation et la ferait passer pour avoir perdu le sens; elle lui témoigna qu'elle ne prenait pas plaisir à la liberté de censurer ses actions, qu'il n'était pas son tuteur; il lui répondit qu'il lui fâchait fort de ne l'être pas parce que s'il eût encore le pouvoir, il l'empêcherait bien de faire un pas de si mauvaise grâce; sur

quoi elle lui commanda de se taire; il lui repartit néanmoins qu'après avoir servi feu M. le duc d'Orléans et elle, qu'il ne pouvait pas s'abaisser à servir un simple gentilhomme qui n'était pas plus que lui et qu'ainsi il la priait de lui donner son congé, que si elle le voulait récompenser de sa charge qu'il avait achetée, qu'il lui en serait obligé et que si elle ne voulait pas qu'il en tirât son argent, qu'il se consolerait de la quitter sur une occasion qui la rendait la haine de tout le royaume[1].

On m'a dit aussi que M. de Belloy[2] qui a été capitaine des gardes de feu M. le duc d'Orléans, étant ce matin chez elle, bien des gens de qualité lui ont dit que lui et le confesseur de cette princesse avaient fait cette négociation, qu'il leur a répondu qu'ils en jugeraient bientôt et qu'ayant approché cette princesse, il l'a suppliée de mettre

1. D'après Segrais, également attaché au service de Mademoiselle, Guilloire se serait emporté jusqu'à dire à celle-ci : « Vous êtes la risée et l'opprobre de toute l'Europe ». Mademoiselle expose dans ses *Mémoires* comment, mécontente de l'attitude de l'un et de l'autre, elle se décida à les chasser. » (*Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, IV, 262-265.)

2. Hercule, comte de Belloy, capitaine des gardes de Gaston d'Orléans en 1651, gouverneur de Pont-Saint-Esprit en 1656, lieutenant général au gouvernement de Champagne en 1666.

sa réputation à couvert, qu'on lui imputait de l'avoir disposée à l'infamie qu'elle allait faire et qu'il aimerait mieux mourir que de souffrir qu'on lui imputât une lâcheté de cette nature et qui flétrirait toute la réputation qu'il s'était acquise auprès de feu Son Altesse Royale son père, qui l'étranglerait, s'il était en vie, parce qu'elle avait des pensées indignes de lui et de Henri IV et qu'enfin la petite-fille de ce grand Roi et la cousine de celui d'aujourd'hui n'était pas née pour le comte de Lauzun. Bien que Mademoiselle ait de la déférence et de la vénération pour lui, elle n'a pu s'empêcher de lui dire qu'il parlait bien hardiment; il lui a protesté qu'il ne lui répétait que ce qui se disait par tous les endroits de Paris et également par les gens de la Cour et de la robe, les ecclésiastiques et le peuple, qui tous l'égorgeraient s'ils la tenaient entre leurs mains, parce que tous les Français aimaient l'honneur de la Maison Royale et allaient dans le dernier emportement quand ils voyaient que les princes ou princesses en dégénéraient; à quoi Mademoiselle n'a pas pu tenir bon et a pleuré à grosses larmes, disant qu'on la pressait bien; elle a demandé du

temps pour songer à ce qu'elle devait résoudre et s'est retirée seule dans son cabinet, d'où, étant sortie demi-heure après, elle a déclaré qu'elle ne se pouvait pas retirer de l'engagement où elle était et que, puisqu'elle avait commencé, qu'il fallait qu'elle finît, quoiqu'il en dût arriver.

Ma femme vient du Louvre, qui dit que la Reine est toujours fort affligée de la résolution de Mademoiselle et que l'on signait à cette heure au Luxembourg le contrat de mariage de cette princesse que le Roi signera à la sollicitation des ministres. Je ne comprends rien encore en tout ceci jusques à ce que j'aie pu pénétrer les pensées et les motifs de ce grand monarque qui, jusques à présent, n'a rien fait que pour la gloire et de très juste. Il faut qu'il y ait quelque raison cachée et forte car, pour un favori, il ne voudrait pas tacher sa famille d'une si grande flétrissure.

On dit que monsieur le Prince est allé le prier qu'il ordonnât que toutes les princesses et princes du sang ne vissent point Mademoiselle et qu'il l'a fort approuvé. On dit aussi que Mademoiselle fit la première déclaration de mariage à M. le comte de Lauzun au voyage de Flandre et qu'il a toujours

combattu cette pensée jusques à ce qu'il a vu qu'il en était bien assuré. Il est temps de finir cette histoire qui ne plaira pas à Votre Altesse Royale, à ce que je me figure.

CLXXIX

A Paris, le 19 décembre 1670.

Votre Altesse Royale me témoigne de la satisfaction de ce que j'ai trouvé la fête de la Vénerie belle ; elle en doit bien plus avoir maintenant quand je l'assurerai que le Roi l'a admirée et dit qu'il ne se faisait rien de si galant et spirituel que dans la Cour de Savoie. Je l'ai su il y a trois jours du duc de Saint-Aignan qui est revenu de la campagne ; il me dit que M. le marquis de Saint-Damien, lui ayant envoyé une relation et un des imprimés de cette fête, après les avoir lus, il les trouva si beaux qu'il voulut que le sieur Bontemps, premier valet de chambre du Roi et gouverneur de Versailles[1], les vît parce qu'il s'y connaît très bien, et

1. Alexandre Bontemps, premier valet de chambre du Roi, intendant du château de Versailles depuis 1665, mort en 1701.

il les lui fit porter par un de ses gens, que le sieur Bontemps, en étant charmé, les fit voir à Sa Majesté qui les admira comme je l'ai dit ci-dessus.

Je sais que la nouvelle que je lui donnai avant-hier par le courrier de Venise du mariage de mademoiselle de Montpensier avec le comte de Lauzun aura mis Votre Altesse Royale en curiosité de savoir comme le tout s'est passé ; je lui en écrirai amplement ce soir à la fin de cette lettre ; on en apprend à chaque moment des particularités bien qu'il soit difficile d'en pénétrer la vérité ; chacun inventant selon sa passion sur ce sujet, on ne sait à qui croire et le Roi est tout à fait au désespoir de ce qui s'en dit et des discours qu'on lui impose.

Quant aux plans de Verrue et de Verceil, monsieur le Prince les a vus durant une heure que nous étions seuls ; il a été ravi de la confiance que Votre Altesse Royale a en lui, que je fis bien valoir aussi bien que l'estime et l'amitié qu'elle a pour sa personne. Je sais qu'il fut très satisfait de notre conversation, il en a fort parlé chez le Roi et chargé M. de Bonneuil de m'en faire compliment ;

je me réserve à faire un vrai récit à Votre Altesse Royale de ce qu'il m'a dit sur ces plans lorsque je les lui renverrai, ce que je ne peux pas encore faire parce que M. le comte de Soissons m'a prié de les lui montrer. M. le maréchal du Plessis les a vus et un autre de mes amis qui s'y entend autant que qui que ce soit ; ils demeurèrent tous d'accord, autant qu'on en peut juger sur un plan sans voir les situations, que Verceil est une très belle place, bien fortifiée et trop, car on ne fait plus de fausses braies devant les courtines ; ils trouvent aussi à redire à ce que les cavaliers sont revêtus, car on ne peut jamais se retrancher sur les bastions où ils sont quand ils sont une fois attaqués et demeurent tous d'accord que les cavaliers ne doivent être que de terre. Ils approuvent tous fort l'écluse que le sieur de Vauban veut faire dans une tenaille du côté du cerf pour mettre l'eau dans le fossé quand on l'a bien défendu et que l'ennemi est attaché au bastion ; ils demeurent tous d'accord que le fossé sec est le meilleur ; qu'il faut des grands flancs et que les bastions à oreillons sont les meilleurs.

Quant à Verrue ils condamnent tous la forti-

fication du sieur de Valpergue[1] et approuvent fort le dessein du sieur de Vauban ; j'en dirai toutes les raisons à Votre Altesse Royale en lui en envoyant les dessins ; mais, Monseigneur, il y a maintenant à Pignerol un nommé le sieur de La Londe pour ses affaires particulières, qui est l'homme de France le plus estimé pour les fortifications. M. de Louvois l'estime plus que Vauban ; on lui a aussi donné la commission de corriger tous les défauts des places de Flandre, d'en faire les mensurations pour les paiements et on s'en est tenu à lui parce que, outre son habileté d'ingénieur, il passe pour homme d'honneur et très fidèle[2].

Quant à la vente du duché d'Aumale l'ambassadeur de Venise ne m'en a plus parlé, c'était assurément pour le comte de Lauzun, mais maintenant il en aura bien d'autres ; ils sont amis intimes, il

1. Le comte Antoine-Maurice Valpergue avait été créé conseiller et premier ingénieur du duc de Savoie par lettres du 20 mars 1667. Il était d'ailleurs connu en France où il avait été employé par Mazarin et Colbert à divers travaux de fortification. (P. Clément. *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, V, 5.)

2. M. de La Londe était chargé peu après des fortifications d'Ath et en 1676 prenait la principale part à la défense de Philippsbourg.

le mène dans le particulier du Roi et il était seul d'étranger à la noce du duc de Nevers qui se fit chez madame de Montespan, il n'y avait que le Roi, les dames, les parents et M. Colbert et l'ambassadeur de Venise comme amis du duc de Lauzun ; la Reine n'y fut pas et l'épousée n'a été lui faire la révérence que trois jours après sa noce.

Elle logeait aux Tuileries sur l'appartement de madame de Montespan ; tout Paris y a été, mais peu voyaient madame de Montespan, lorsqu'elle était retirée chez elle. J'ai néanmoins fait que ma femme l'a vue, elle lui fit des grandes caresses et l'assura qu'elle la viendrait remercier chez elle de l'honneur qu'elle lui avait fait en lui amenant son épousée ; la marquise de Saint-Maurice la trouva au lit, elle m'a juré n'avoir jamais rien vu de si beau que cette dame ni rien de plus magnifique ni de plus propre que son appartement par la rareté et richesse des meubles et des argenteries qui y sont.

Votre Altesse Royale se souviendra, s'il lui plaît, que je lui écrivis avant hier que, bien que toutes les apparences allaient à la consommation du

mariage de Mademoiselle avec M. le comte de Lauzun, que néanmoins je suspendais mon jugement jusqu'à ce que j'y visse plus clair, car connaissant, comme je fais, la grandeur du cœur du Roi, je ne pouvais pas me figurer tout ce que l'on disait de la facilité qu'il avait à cette affaire. Encore hier tout le jour on crut la chose assurée ; bien du monde de l'un et de l'autre sexe fut chez la prétendue épousée, grands seigneurs, ducs et maréchaux de France ; elle prenait la joie d'eux ; M. de Lauzun alla donner part à monsieur le Duc de son futur bonheur, qu'il croyait d'aller posséder d'heure à autre à la campagne dans une maison du duc de Richelieu, mais Monsieur, Madame la douairière, messieurs le Prince et Duc et toutes les princesses du sang s'opposaient fort au mariage mais, plus que tous, le Roi et la Reine qui dit qu'elle priait Dieu que, si on la forçait à signer ce contrat, que la main lui séchât.

Le Roi, ayant donc vu que, nonobstant toutes les remontrances qu'il avait faites à Mademoiselle pour l'empêcher d'une pareille lâcheté, qu'elle allait passer outre et consommer ledit mariage en disant que c'était pour plaire à Sa

Majesté, elle a, pour la grandeur de son âme et sa gloire particulière, voulu faire voir qu'elle ne disait pas vrai et a défendu au comte de Lauzun de l'épouser, lui assurant qu'il lui ferait toute une aussi grande fortune que celle dont il le privait, à quoi il se soumit à l'abord. Cela se résolut hier au soir fort tard et il n'y eut avec Sa Majesté que monsieur le Prince et M. de Lionne. Votre Altesse Royale ne saurait croire combien cette action a plu à toute la Cour et à tout Paris; chacun en est dans la joie et en donne des louanges au Roi, qui certainement lui sont légitimement dues. Toute la Cour en avait mal jugé; on croyait, voyant le comte de Lauzun favori, qu'il eut parole de Sa Majesté et que sans cette précaution il n'aurait pas laissé éclater la chose, mais, selon mon faible sentiment, je ne trouve personne de plus blâmable en cette rencontre que le duc de Montausier et le maréchal d'Albret qui eurent la hardiesse d'aller faire la proposition au Roi, de la soutenir contre lui et Monsieur, de faire des parités de la noblesse de France aux princes étrangers. Ces messieurs, dis-je, qui ont tant d'obligation au Roi qui les a faits de si grands seigneurs, qui les a

comblés de biens et d'honneurs, ont bien fait voir qu'ils aimaient peu sa gloire et qu'ils se souviennent peu des obligations qu'ils lui ont, en lui faisant des propositions si indignes de sa grandeur et de la haute estime où il est jusqu'à présent.

CLXXX

A Paris, le 26 décembre 1670.

On a fort parlé de l'ambassadeur de Hollande à son arrivée mais, depuis qu'on lui a refusé réponse à son mémoire pour le rétablissement du commerce et que M. Colbert ne le veut plus voir, il demeure sans rien faire et projette, à ce que l'on dit, de s'en aller dans quelques mois. Il fait des menaces, mais fort modérées, disant toujours que la France ne fait ces armements et tous ces camps que pour faire consumer les États-Généraux en dépenses mais qu'ils ne pourront pas toujours avoir patience ni supporter de si grands frais et que, si l'on continue de les obliger à les faire, ils seront forcés de les employer utilement.

Le comte de Windischgraetz[1] est arrivé, il eut sa première audience dimanche dernier, il fit un compliment au Roi de la part de Leurs Majestés Impériales très obligeant sur la guérison de monsieur le Dauphin, puis lui demanda des commissaires pour écouter les propositions que l'Empereur, à la sollicitation des Électeurs et Princes de l'Empire, lui avait ordonné de lui faire pour l'accommodement des affaires de Lorraine et le rétablissement du duc Charles. Le Roi lui répliqua qu'il faisait lui-même ses affaires, qu'en lui résidait tout son conseil, qu'il pouvait dès l'heure lui parler d'affaires et que sur le champ il lui rendrait réponse. Le comte de Windischgraetz s'en excusa, lui représentant que la première fois qu'il avait l'honneur de lui parler, il ne voulait pas l'importuner d'affaires outre qu'il y avait des traités et bien d'autres écritures à examiner, ce qu'il n'avait pas encore fait. Sa Majesté lui dit que ce serait à son loisir, qu'il l'écouterait toutes les fois qu'il voudrait et ne tarderait pas à lui donner des réponses, qu'en atten-

1. Le comte de Windischgraetz avait été envoyé par l'Empereur auprès de Louis XIV en qualité d'ambassadeur extraordinaire pour protester contre l'occupation de la Lorraine.

dant il voulait lui déclarer que comme il avait tant de déférence et d'amitié pour l'Empereur, il ne voudrait pas lui faire faire des demandes ni des propositions contre sa gloire, qu'il en attendait aussi le même de sa part, qu'il lui donnerait toute sorte de satisfactions pour ce qu'il lui représenterait de la part de son maître, mais qu'il n'aurait pas le même égard pour tous les autres qui se voulaient ingérer en ses affaires.

Mademoiselle de Montpensier est encore fort affligée de ce que le Roi n'a pas agréé le mariage qu'elle voulait faire, elle a toujours tenu le lit depuis. Leurs Majestés l'ont visitée aussi bien que les princes et princesses du sang, sauf Madame, la douairière, et madame de Guise ; on dit qu'elle n'a pas voulu voir madame de Longueville, lui imputant d'avoir trop exagéré contre le pas qu'elle voulait faire. Tout Paris a été chez elle, on ne lui a parlé que de choses indifférentes. Je n'ai pas cru devoir suivre cet exemple ; je me suis abstenu de la voir, ma femme y a néanmoins été comme en une visite particulière, elle l'a reçue très bien et leur entretien ne fut que sur des matières ordinaires.

On dit que M. de Lionne, par ordre du Roi, a donné part dans toutes les cours étrangères de l'empêchement qu'il a apporté à ce mariage et, comme il en tire de la gloire, s'il en a fait écrire à Votre Altesse Royale, je crois qu'il serait bien de lui en faire faire un compliment en public parce qu'il aime ces sortes d'éclats.

Il est vrai qu'on a publié que le Roi consumait le fonds de l'année prochaine et j'en mandai quelque chose à Votre Altesse Royale au mois de septembre ; on le tient pour certain car les dépenses de cette année sont exorbitantes, le Roi dépensant en tout avec prodigalité, mais on croit que ce désordre n'est que sur le courant de la recette et que sur l'année qui vient il y a du fonds pour faire subsister la Cour et les dépenses ordinaires jusques au bout, car celui de cette année a été employé en des grands remboursements pour la construction des vaisseaux, à remplir les magasins, aux fortifications de Flandre, aux bâtiments du Louvre, de Versailles et des maisons royales. Mais, Monseigneur, il n'a pas touché pour cela à son trésor, qu'il garde pour une nécessité, où l'on dit qu'il y a des millions entassés les uns sur les

autres. Jamais il n'y a rien eu de si généreux que le Roi ni de si bon pour ses domestiques et ceux qui approchent de lui, il leur donne avec excès ; il a commencé à récompenser le comte de Lauzun de ce qu'il l'a frustré du mariage de Mademoiselle en lui donnant cent mille louis d'or pour dégager les biens de sa maison ; on dit qu'il le fera duc et pair et, pour charges, qu'on lui donnera l'amirauté ou bien la charge de colonel général de l'infanterie et le gouvernement général de toutes les places de France.

Depuis près de quatre ans que je suis ici, le Roi a avancé tous ses premiers gentilshommes de la chambre, capitaines des gardes du corps et de la porte, tous les maîtres de la garde-robe par des remuements de charges à force d'argent, car elles se vendent et tout cela à ses frais et dépens, en quoi il a employé assurément plus de quatre millions ; il a aussi fait quantité de remuements dans les troupes de sa maison de cette nature où les moindres charges valent des cent mille écus ; ainsi il ne faut pas s'étonner de l'argent qu'il dépense dix fois et vingt fois autant qu'aucun roi, ses prédécesseurs, en troupes

de sa maison, en grandes et petites écuries, en musique, en comédiens, en tables, en meubles, habits et bâtiments, outre qu'il joue grand jeu, tous les jours cinq ou six mille pistoles, mais il gagne quasi toujours; on m'a dit que non seulement lui mais ceux qui jouent avec lui le font en roi et avec mépris pour l'argent. Voilà un grand chapitre parce que Votre Altesse Royale m'a commandé de l'instruire sur ce sujet.

Madame, la douairière, qui s'est opposée directement au mariage de Mademoiselle par des lettres très fortes qu'elle écrivit par deux fois au Roi et qui font quasi croire qu'il n'y a pas voulu donner son consentement à cette seule considération, m'a envoyé donner part de tout ce qui s'est passé par son intendant afin que je le fasse savoir à Votre Altesse Royale; elle le prie aussi de témoigner à M. l'ambassadeur de France qu'elle prend grande part à la considération que le Roi a eue en cette rencontre pour tous les parents de cette princesse. Il ne se parle plus de ce mariage; Mademoiselle est au désespoir, cependant elle parle avec modération. Pour le comte de Lauzun, on ne dirait pas à le voir qu'il y eût jamais songé, il s'est soumis

aux ordres du Roi avec une égalité d'esprit qui a surpris toute la Cour ; il est certain que le Roi forma lui seul la résolution d'empêcher ce mariage, que les ministres n'y ont aucune part ; M. le maréchal de Villeroy seul en parla avec liberté à Sa Majesté, lui représentant que cela flétrissait sa réputation, si bien que quand elle eut formé son dessein, elle fit appeler monsieur le Prince et lui dit qu'elle voulait qu'il le sût le premier, le remercia de la conduite qu'il avait observée en cette rencontre puisqu'il n'avait pas éclaté comme les autres et voulut parler à Mademoiselle en sa présence afin qu'il vît qu'il ne lui avait jamais donné aucunes espérances ; il fit mettre monsieur le Prince derrière un paravent quand il parla à Mademoiselle qui avoua que Sa Majesté avait toujours répugné à son dessein, mais elle se plaignit beaucoup contre M. Le Tellier parce qu'il est ennemi aussi bien que M. de Louvois du comte de Lauzun ; le Roi a fait son possible pour la mener avec lui à Versailles où il alla hier, mais elle n'y a pas voulu aller.

FIN

E. GREVIN. — IMPRIMERIE DE LAGNY — 19957-10-10.







